

COMPTES 2024

RAPPORT DE GESTION
FINANCIÈRE

Tome 1 : Vision globale



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 29 avril 2025*

Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques) par entité et département.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AUJU	Autorités judiciaires
AULE	Autorités législatives
CHAN	Chancellerie d'État
DSRS	Département de la santé, des régions et des sports
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFFD	Département de la formation, des finances et de la digitalisation
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que des données financières présentées dans certains tableaux de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le rapport de gestion financière de l'État pour l'année 2024.

Le présent rapport intervient après une année 2024 caractérisée par une instabilité mondiale et un ralentissement conjoncturel. Malgré ce contexte particulier, l'économie neuchâteloise a fait preuve de résilience et a poursuivi son développement, en particulier dans les secteurs de la microtechnique et de l'innovation. L'année écoulée a également été marquée par l'initiation, l'avancement et la réalisation de projets d'infrastructures d'envergure, notamment dans le domaine de la mobilité. Des efforts ont été consolidés pour améliorer la formation, l'insertion professionnelle des jeunes et l'accès à l'emploi. Parallèlement, un soutien a été apporté aux personnes vulnérables, qu'elles soient économiquement ou socialement fragilisées, victimes de discriminations ou de violences. Ces succès ont été rendus possibles grâce à l'engagement de toutes celles et ceux qui contribuent à la vitalité de l'économie neuchâteloise et à la cohésion sociale.

Sur le plan financier, l'exercice 2024 présente un excédent de revenus de CHF 56,4 millions, soit une amélioration de CHF 46,9 millions en regard du budget. Pour la 5^{ème} année consécutive, les comptes affichent un bénéfice sans prélèvement à la réserve conjoncturelle et à la réserve de lissage des recettes fiscales. Malgré des signes de ralentissement économique et la hausse progressive du taux de chômage, le résultat 2024 bénéficie d'une conjoncture encore favorable avec des revenus fiscaux plus importants qu'escompté (CHF +120,5 millions), dont notamment une évolution positive de l'impôt direct des personnes physiques (CHF +32,5 millions) et des personnes morales (+44,3 millions). Des actions pour combler certains retards ont également permis une augmentation des revenus des droits de mutation (lods) de CHF 28,7 millions et de l'impôt sur les gains immobiliers de CHF 10,1 millions. Concernant la part cantonale à l'impôt fédéral direct, elle est supérieure aux prévisions de CHF 33 millions, tout comme l'impôt anticipé, qui enregistre une hausse de CHF 4,6 millions par rapport au budget.

La hausse significative des revenus fiscaux, pour un total cumulé de CHF 158,1 millions, a permis d'éviter plusieurs prélèvements aux réserves prévus au budget et de combler l'absence de versement de la part au bénéfice de la BNS, initialement budgétée à hauteur de CHF 27 millions. Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'exercice 2024 permet d'attribuer CHF 50,4 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales, soit CHF 35,5 millions de plus que prévu. Avec un bénéfice exceptionnel, il n'a pas été nécessaire de prélever CHF 10,6 millions à la fortune du fonds d'aides aux communes pour financer la compensation versée aux communes d'altitude au titre de la compensation des charges géotopographiques, ni à la réserve en faveur du développement durable. Alors que le budget prévoyait un prélèvement à la réserve conjoncturelle de CHF 13,1 millions, c'est finalement une attribution de CHF 2,8 millions qui a eu lieu.

L'excédent de revenus tient compte des impacts financiers de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique, qui détériorent le résultat 2024 à hauteur de CHF 4,9 millions. Si certains effets des crises migratoire et énergétique continuent d'impacter les finances publiques, ces incidences seront dorénavant considérées comme des dépenses courantes et ne feront plus l'objet d'un suivi particulier.

Les charges d'exploitation sont inférieures au budget, notamment en ce qui concerne les charges de personnel (CHF -6,5 millions) et les charges de transferts (CHF -10,6 millions). Les dépenses relatives aux biens, services et autres charges d'exploitations sont plus élevées que prévu (CHF +4,6 millions), en raison des réévaluations des créances (CHF +12 millions), dont CHF +7,5 millions pour l'impôt irrécouvrable. Sans ces réévaluations, elles seraient inférieures au budget. Les charges à caractère de consommation (achats de matières et marchandises, alimentation, prestations de services et honoraires, entretien, loyers, dédommagements) sont maîtrisées et restent inférieures au budget pour plus de CHF 11 millions.

Le contexte économique favorable permet de poursuivre la consolidation financière de l'État. À fin 2024, la réserve de politique conjoncturelle est à son maximum légal (CHF 122,9 millions). La réserve de lissage des recettes fiscales s'élève à CHF 223,3 millions, la réserve en faveur du développement durable à CHF 23,1 millions et la réserve du programme d'impulsion à CHF 8 millions. Le cumul de ces quatre réserves représente CHF 377,4 millions, soit environ 80% du découvert, qui doit permettre à l'État de répondre aux défis futurs et affronter des creux conjoncturels. En tenant compte également des réserves de retraitement du patrimoine administratif (CHF 30,8 millions) et du patrimoine financier (CHF 120,6 millions), les réserves représentent CHF 528,8 millions, soit environ 112% du découvert. Pour rappel, le programme d'impulsion et de transformations, adopté par le Grand Conseil en juin 2019, est composé de neuf crédits d'engagements, dont les dates d'expiration ont été prolongées à plusieurs reprises. Le Conseil d'État s'engage à ne plus demander de nouvelles prolongations sur ces crédits.

Les investissements nets 2024, qui s'élèvent à CHF 82 millions, n'atteignent juste pas le volume minimal prévu par la loi (3,42% des revenus déterminants, alors que l'objectif est de 3,5%). En revanche, le degré d'autofinancement des investissements s'élève à 120,98%, largement supérieur au minimum qui est fixé à 70%. Ainsi, l'exercice 2024 respecte partiellement le frein à l'endettement (un critère sur deux). Bien que plusieurs projets aient été freinés ou reportés, le niveau des investissements est acceptable et confirme la hausse observée ces dernières années. Toutefois, comme le volume minimal des investissements nets déterminants n'est pas atteint, et le degré d'autofinancement supérieur à 100%, l'écart

entre le montant net constaté dans les comptes (CHF 81'597'753) et le montant minimum à atteindre (CHF 83'550'084), soit CHF 1'952'331, pourra être reporté sur des exercices futurs dans une limite de cinq ans sans être inclus dans le calcul du degré d'autofinancement.

Le compte des investissements 2024 est marqué par la cession du Grand-Pont (CHF 5,7 millions), ainsi que d'une cession partielle de la H18 (CHF 0,6 million) et de la RC1320 (CHF 2,2 millions) à la Ville de La Chaux-de-Fonds : cette opération implique des transferts d'immobilisations du patrimoine administratif au patrimoine financier qui se matérialisent par des recettes d'investissements de CHF 8,5 millions (non budgétées). Il s'agit uniquement de recettes techniques, sans influence sur les liquidités de l'État. Par conséquent, sans cette opération, les investissements nets s'élèveraient à environ CHF 90 millions (volume le plus élevé depuis 2008, hormis 2019).

En ce qui concerne l'endettement, la dette au sens étroit (soit uniquement les emprunts en cours auprès des instituts financiers et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts) s'élève à CHF 1,8 milliard à fin 2024, soit une hausse de CHF +7,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette faible augmentation doit être mise en parallèle à une hausse de plus CHF 20 millions des liquidités entre 2024 et 2023. Les charges d'intérêts étant supérieures à celles de l'exercice précédent (CHF +1,4 million), le taux moyen de la dette augmente de 1,054% à 1,072%. Quant aux engagements hors bilan, ils s'élèvent à CHF 1 milliard, en baisse de CHF 203,4 millions par rapport à 2023. Le résultat 2024 de la CPCN induit une diminution du montant devant faire l'objet de la garantie de l'État (CHF -199,7 millions). En six ans, la caisse de pensions a diminué de moitié son découvert et les garanties associées. Un réel travail de fond a été effectué sur le découvert et la sécurité de la caisse.

Les comptes 2024 présentent le bénéfice le plus élevé de l'histoire du canton, mais plusieurs signes sont préoccupants. En effet, le Conseil d'État observe une augmentation des actes de défauts de biens ainsi qu'un nombre record de faillites et poursuites enregistré durant l'année. Cette situation, liée à la hausse du coût de la vie, et son évolution, doit éveiller l'attention. Après une année 2023 faisant état d'un taux de chômage historiquement bas, celui-ci a repris une hausse progressive en 2024. Des incertitudes existent autour des mesures entravant les échanges commerciaux. Les entreprises exportatrices neuchâteloises pourraient souffrir de la politique protectionniste du gouvernement américain, fragilisant le tissu économique du canton, qui subit déjà les aléas conjoncturels plus fortement que d'autres cantons. L'industrie horlogère se montre plutôt pessimiste pour 2025 en raison de l'environnement économique complexe et incertain. Par ailleurs, les risques géopolitiques subsistent, en particulier avec les conflits armés au Proche-Orient et en Ukraine.

Les perspectives financières appellent au maintien d'une grande rigueur. Une prudence d'autant plus importante que l'État a profité au cours des derniers exercices d'une conjoncture particulièrement favorable et qu'il dépend fortement de certaines sources de revenus sur lesquelles il n'a aucune influence directe, comme la péréquation fédérale ou la part au bénéfice de la BNS. Il est essentiel de maîtriser les nouvelles dépenses, qui restent difficiles à intégrer dans la structure financière actuelle du canton malgré la progression des recettes fiscales, et de consolider la santé financière de l'État afin de conserver une marge de manœuvre en cas de retournement conjoncturel ou de crise grave et durable. Le plan financier et des tâches 2026-2028 comprend une hausse importante du volume des investissements et présente des déficits importants, compris entre CHF 30 et CHF 50 millions, qui ne tiennent pas compte des potentiels reports de charges de la Confédération sur les cantons. L'endettement, qui s'élève à CHF 1,8 milliard de francs à fin 2024, doit également rester un sujet de préoccupation.

Les signes de ralentissement économique, l'augmentation du taux de chômage et la dynamique haussière des charges rendront les prochains exercices difficiles. La prochaine législature devra également faire face à de nombreux défis, tels que l'attraction de nouveaux et nouvelles résident-e-s, la hausse des dépenses en matière de santé et de transports publics, la digitalisation, la transition écologique, la modernisation des infrastructures, la diminution du pouvoir d'achat, le traitement de différentes initiatives et le vieillissement de la population. Des efforts seront nécessaires pour garantir la stabilité des finances publiques en cherchant l'équilibre subtil en faveur d'un canton uni, attractif et innovant.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les comptes de l'exercice 2024 ainsi que les états financiers présentés dans le présent rapport. En parallèle, le Conseil d'État soumet également à votre autorité une modification légale et les deux décrets ci-dessous :

- Modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) ;
- Prolongation du décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de CHF 840'000 pour l'octroi de prêts dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement ;
- Décret abrogeant divers textes obsolètes du Recueil systématique neuchâtelois.

Le présent rapport est également l'occasion de présenter, pour la première fois, un inventaire des subventions, dont l'élaboration est le fruit d'un important travail, offrant ainsi une meilleure transparence, qui contribuera à la gouvernance des partenariats et plus largement à la maîtrise des charges de transferts.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 29.04.2025

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND

Table des matières

Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024	2
Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes	6
1. Informations générales.....	7
1.1. Aperçu des chiffres	7
1.2. Frein à l'endettement	8
1.3. Informations complémentaires.....	11
1.3.1. Charges de personnel et effectifs	11
1.3.2. Endettement et charges d'intérêts	13
1.3.3. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)	15
1.3.4. Réserve en faveur du développement durable	20
2. Comptes 2024 : États financiers audités.....	21
2.1. Bilan.....	21
2.2. Compte de résultats.....	22
2.3. Compte des investissements.....	22
2.4. Tableau de flux de trésorerie	23
2.5. L'annexe aux comptes	24
2.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes	24
2.5.2. État du capital propre.....	28
2.5.3. Tableau des provisions.....	29
2.5.4. Tableau des participations.....	31
2.5.5. Tableau des garanties accordées par l'État.....	35
2.5.6. Garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables	37
2.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et du patrimoine administratif.....	38
2.5.8. Tableau des prêts	38
2.5.9. Informations supplémentaires.....	39
2.5.9.1. État des emprunts bancaires	39
2.5.9.2. Indicateurs financiers.....	40
2.5.9.3. Inventaire des fonds de fluctuation de résultat	40
2.5.9.4. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	41
2.6. Rapport de l'organe de révision	42
3. Objets soumis à l'adoption du Grand Conseil	44
3.1. Modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)	44
3.2. Modification du décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement	47
3.3. Décret abrogeant divers textes obsolètes du Recueil systématique neuchâtelois.....	49
3.4. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2024	52
4. Analyses selon la classification fonctionnelle.....	53
4.1. Compte de résultats.....	53
4.1.1. Administration générale.....	54
4.1.2. Ordre et sécurité publique, défense.....	54
4.1.3. Formation	55
4.1.4. Culture, sport et loisirs, église.....	57
4.1.5. Santé	57
4.1.6. Prévoyance sociale.....	58
4.1.7. Trafic et télécommunication.....	60
4.1.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	61
4.1.9. Économie publique	62
4.1.10. Finances et impôts.....	63
4.1.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales	64
4.1.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)	67
4.2. Compte des investissements.....	68
4.2.1. Administration générale.....	72
4.2.2. Ordre, sécurité publique et défense.....	73
4.2.3. Formation	73
4.2.4. Culture, sport et loisirs, église.....	73
4.2.5. Santé	73

4.2.6.	Prévoyance sociale.....	74
4.2.7.	Trafic et télécommunications	74
4.2.8.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	74
4.2.9.	Économie publique	75
4.2.10.	Finances et impôts.....	75
Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats		76
Annexe 2 : Fortune des fonds		79
Annexe 3 : Projets gérés par crédit d'engagement		80
Annexe 4 : Inventaire des subventions		87
Partie II : Résultats synthétiques des entités parapubliques		98
5.	Résultats synthétiques des entités parapubliques	99
5.1.	Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe).....	99
5.2.	Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).....	101
5.3.	Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD).....	104
5.4.	AROSS	107
5.5.	Université de Neuchâtel (UniNE).....	110
5.6.	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).....	113
5.7.	Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)	116
5.8.	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP).....	119

**Partie I : Rapport du Conseil d'État à
l'appui des comptes**

Partie II : Résultats synthétiques des entités
parapubliques

1. Informations générales

1.1. Aperçu des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Compte de résultats							
Revenus ¹⁾	2'460'372'976	2'495'214'155	2'569'204'422	+73'990'267	+3.0%	+108'831'447	+4.4%
- Charges ¹⁾	2'458'688'822	2'485'685'844	2'512'825'539	+27'139'695	+1.1%	+54'136'717	+2.2%
= Résultat total ²⁾	1'684'153	9'528'311	56'378'883	+46'850'572	+491.7%	+54'694'730	+3'247.6%
Comptes des investissements							
Dépenses	161'270'636	175'787'279	138'703'920	-37'083'359	-21.1%	-22'566'716	-14.0%
- Recettes	75'116'113	55'926'576	56'714'607	+788'030	+1.4%	-18'401'506	-24.5%
= Investissements nets	86'154'523	119'860'703	81'989'313	-37'871'390	-31.6%	-4'165'210	-4.8%
Découvert et endettement							
Découvert	528'960'840	526'505'308	472'581'957	-53'923'351	-10.2%	-56'378'883	-10.7%
Dette au sens étroit (emprunts)	1'758'624'012	2'006'000'000	1'766'500'000	-239'500'000	-11.9%	+7'875'988	+0.4%

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

²⁾ Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

CHF +56.4 million

Compte de résultats
(bénéfice)

CHF +1.7 million
l'année précédente

CHF 82 millions

Investissements nets

CHF 86.2 millions
l'année précédente

EPT 2'558

Effectif en équivalents
plein temps au 31.12

2'493 EPT
l'année précédente

CHF 444.5 millions

Capital propre

CHF 368.1 millions
l'année précédente

CHF 1.8 milliard

Dette (au sens étroit)

CHF 1.8 milliard
l'année précédente

CHF 1 milliard

Engagements hors bilan

CHF 1.2 milliard
l'année précédente

CHF +4.9 millions

Incidence des crises en
Ukraine et énergétique

CHF +7.6 millions
l'année précédente

CHF 0

Part au bénéfice de la
BNS

CHF 0
l'année précédente

CHF 1'254 millions

Revenus fiscaux

CHF 1'167 millions
l'année précédente

1.2. Frein à l'endettement

En vigueur depuis 2006 pour l'État de Neuchâtel et révisé au cours de la dernière décennie, le mécanisme du frein à l'endettement instaure un cadre institutionnel et juridique ayant pour but de prévenir les déséquilibres structurels des charges et des revenus du compte de résultats, d'assurer un financement minimal des dépenses d'investissement et de stabiliser voire réduire l'évolution de la dette. Suite aux modifications majeures adoptées le 25 juin 2019 (rapport 18.033), il s'agit du cinquième exercice à être présenté en regard du dispositif légal actuel qui s'appuie, comme détaillé à l'article 30 LFinEC, sur le respect de deux critères. Ces derniers sont détaillés ci-dessous et repris dans un tableau de synthèse en fin de chapitre.

En résumé, l'exercice sous revue respecte partiellement le mécanisme du frein à l'endettement (un critère sur deux). En effet, le niveau des investissements 2024 n'atteint pas le minimum imposé par le mécanisme actuel, soit 3,42% des revenus déterminants, alors que l'objectif minimal est de 3,5%. En revanche, le compte de résultats est bénéficiaire, et il permet de dégager un degré d'autofinancement des investissements largement supérieur au minimum qui est fixé à 70% (120,98% en 2024).

Volume minimum d'investissements

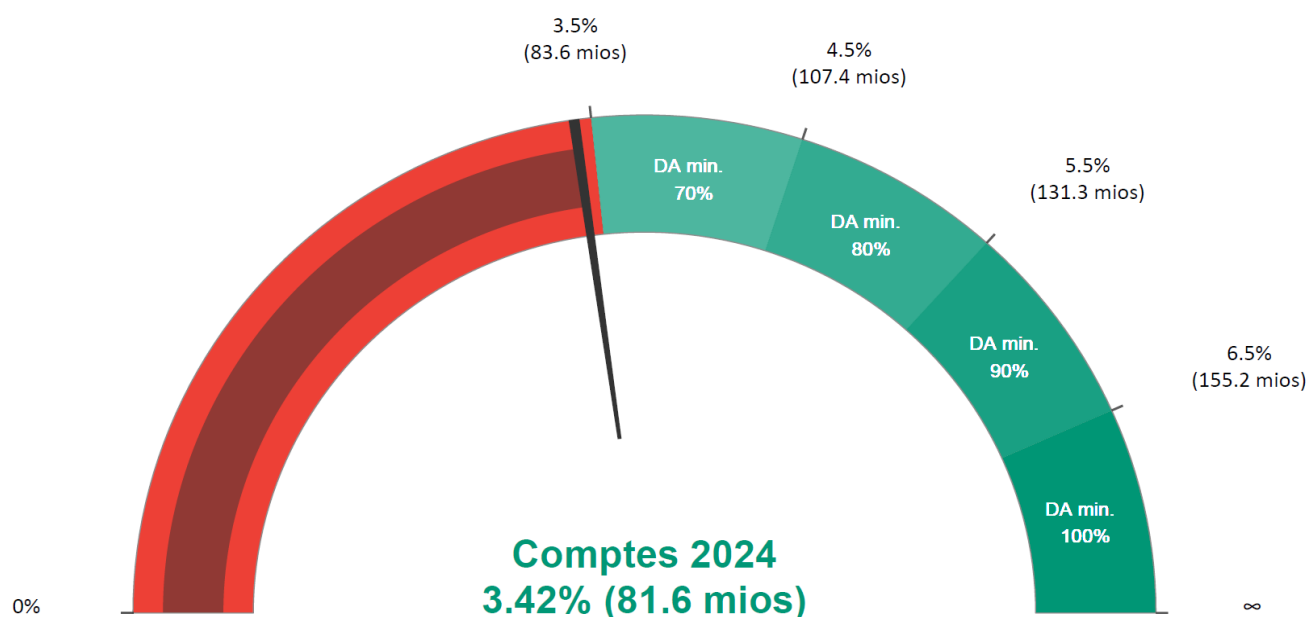
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre a LFinEC, un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre (voir 2^{ème} critère ci-dessous). Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à notre collectivité.

L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit, pour les dépenses portées dans les comptes, un volume minimum d'investissements nets correspondant à 3,5%¹ des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Précisons que les investissements nets considérés pour la comparaison ne tiennent pas compte des projets gérés hors frein, soit parce que ceux-ci entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (art. 30 al. 4 let. a LFinEC), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b LFinEC). Dans les comptes 2024, seules les dépenses relatives au projet de concrétisation du RER (CHF 0,4 million, intérêt cantonal majeur) ne sont pas considérées pour le calcul.

En 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 81,6 millions et représentent 3,42% des revenus déterminants, soit un résultat inférieur à l'objectif minimum (CHF 83,6 millions). Comme indiqué en regard du 2^{ème} critère, une telle proportion doit correspondre à un objectif de degré d'autofinancement de 70%.

Volume d'investissements nets Minimum 3.5% des revenus déterminants



¹ L'objectif légal minimum de 4,5% au budget englobe un écart statistique de 1 point (%) comme indiqué à l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice, un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

Résultat et degré d'autofinancement

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre b LFinEC, les comptes doivent présenter un compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins. Cet objectif d'autofinancement peut varier en fonction du volume d'investissements conformément au premier critère présenté ci-avant. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement (cf. limites détaillées dans le tableau de synthèse). Le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement et les investissements nets. Ces derniers, en plus des projets gérés hors frein, peuvent être corrigés d'un prélèvement à la réserve constituée par le biais des reports découlant des exercices précédents en cas de volume réalisé inférieur au minimum imposé par la loi et autofinancé à 100% (art. 30 al. 3 let c LFinEC).

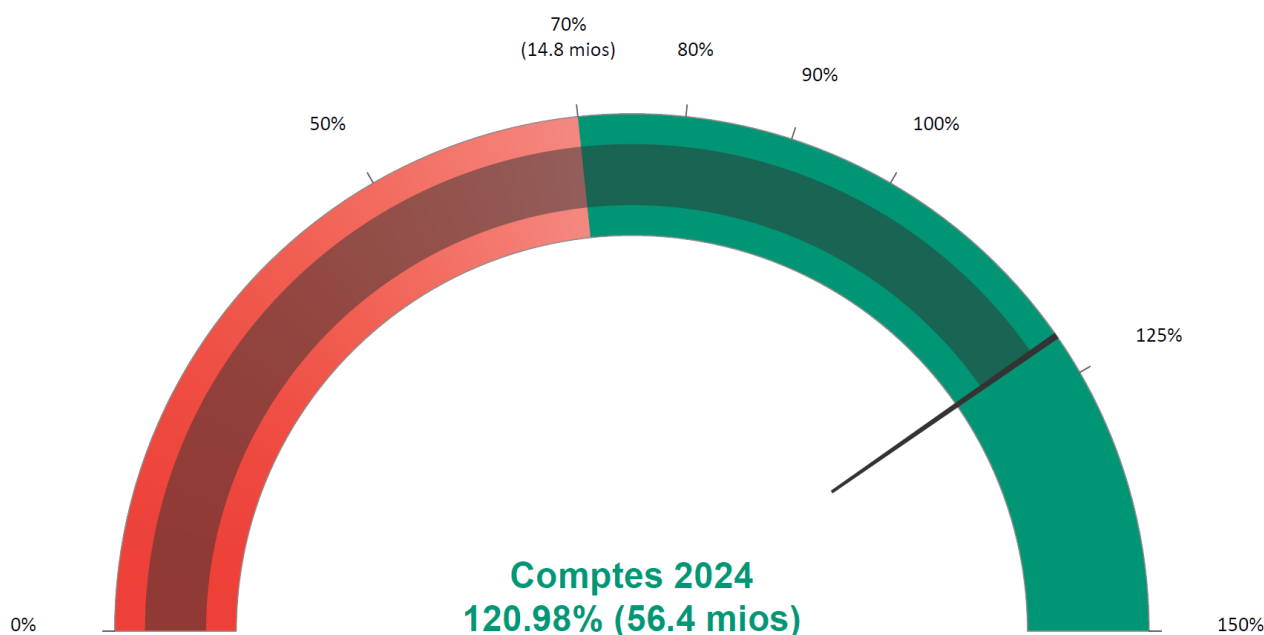
En sus de ces exigences, le résultat doit par ailleurs être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité, comme le prévoit l'article 30, al. 4^{er} LFinEC. Enfin, l'article 30, al. 4bis LFinEC impose que le résultat budgétaire dégage également un excédent de revenus équivalent à au moins 20% des déficits annuels constatés dans les comptes tant et aussi longtemps que ceux-ci n'ont pas été intégralement compensés par des excédents de revenus aux comptes. Le résultat 2024 étant bénéficiaire, il n'y a donc pas d'impact à signaler sur la préparation du budget 2026.

En pratique, cela implique que l'autofinancement est calculé en deux temps : dans un premier temps, il convient de réduire le résultat de l'exercice d'un montant équivalent à 1% du découvert du dernier bilan audité ainsi que d'un montant correspondant à 20% des déficits annuels constatés dans les comptes et qui n'ont pas encore été compensés. Dans un second temps, le résultat ainsi obtenu est additionné aux amortissements, déduction faite du prélèvement à la réserve pour amortissement, pour obtenir l'autofinancement.

Pour les comptes 2024, compte tenu d'un découvert de CHF 529 millions aux comptes 2023, le résultat doit être diminué d'un montant minimum de CHF 5,3 millions pour prendre en considération l'amortissement de 1% du découvert. Les derniers exercices (2020, 2021, 2022 et 2023) ayant été bouclés sur des bénéfices, aucune exigence supplémentaire en lien avec l'amortissement des déficits passés n'est applicable cette année. Compte tenu de ces éléments, les comptes 2024 affichent donc un degré d'autofinancement de 120,98% qui respecte pleinement le second critère du frein à l'endettement.

Comme le volume minimal des investissements nets déterminants n'est pas atteint, et le degré d'autofinancement supérieur à 100%, l'écart entre le montant net constaté dans les comptes (CHF 81'597'753) et le montant minimum à atteindre (CHF 83'550'084) peut être reporté à des exercices futurs dans une limite de cinq ans sans être inclus dans le calcul du degré d'autofinancement. Ainsi, les comptes 2024 permettent un report d'investissements de CHF 1'952'331, qui pourrait être utilisé à l'occasion du budget 2026 (diminution des investissements nets pris en compte dans le calcul du frein).

Résultat et degré d'autofinancement (DA) Bénéfice minimum de 14.8 millions



Détail du calcul du frein à l'endettement pour les comptes 2024

Art. 30, al. 1, let. a LFinEC

Volume d'investissements nets compris entre 3,5% et 4,5% des revenus déterminants



Revenus déterminants du compte de résultats	Comptes 2024
Total des revenus (sans imp. int.)	2'569'204'422
- Subventions à redistribuer	182'059'176
= Revenus déterminants	2'387'145'247

Dépenses nettes du compte des investissements	Comptes 2024
Dépenses nettes totales portées au budget	81'989'313
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	391'561
= Investissements nets déterminants	81'597'753

Investissements nets déterminants en % des revenus déterminants :

3.42%

Degré d'autofinancement minimum à réaliser :

70%

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser (art. 30, al.2 LFinEC)

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
3.5%	4.5%	2'387'145'247	83'550'084	107'421'536	70%
4.5%	5.5%	2'387'145'247	107'421'536	131'292'989	80%
5.5%	6.5%	2'387'145'247	131'292'989	155'164'441	90%
6.5%	non limité	2'387'145'247	155'164'441	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges au budget tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 1 point (%). Par conséquent, dans les comptes, cet écart est déduit pour aboutir aux marges ci-dessus.

Art. 30, al. 1, let. b et al. 4ter LFinEC

Compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins et augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité



Découvert dernier bilan audité (comptes 2023) :

528'960'840

Objectif bénéfice minimum 1% (art. 30 al. 4ter) :

5'289'608

Compte de résultats	Comptes 2024
Total des revenus (sans imp. int.)	2'569'204'422
- Total des charges (sans imp. int.)	2'512'825'539
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	56'378'883

Autofinancement	Comptes 2024
Amortissements du patrimoine administratif	51'698'014
+ Amortissements subventions d'investissement	19'276'528
- Prélèvement réserve amortissements PA	23'350'446
= Amortissements nets du patrimoine administratif	47'624'095
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	56'378'883
- Amortissement de 1% du découvert	5'289'608
= Autofinancement après amortissement du découvert	98'713'370

Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	Comptes 2024
Investissements nets déterminants	81'597'753
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	0
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	81'597'753

Degré d'autofinancement des investissements nets (après amortissement découvert) :

120.98%

Bénéfice minimum du compte de résultats pour respecter le frein à l'endettement :

14'783'940

1.3. Informations complémentaires

1.3.1. Charges de personnel et effectifs

Le tableau ci-dessous comprend toutes les charges relatives au personnel de l'État (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation), y compris celles relatives au personnel enseignant du secondaire 2. Le personnel enseignant des cycles 1, 2 et 3, bien que soumis au statut du personnel cantonal, est engagé et rémunéré au niveau communal par les Cercles scolaires. L'État participe à hauteur de 45% à ces charges salariales (37% pour la LPP) via le versement d'une subvention aux communes (charges de transferts).

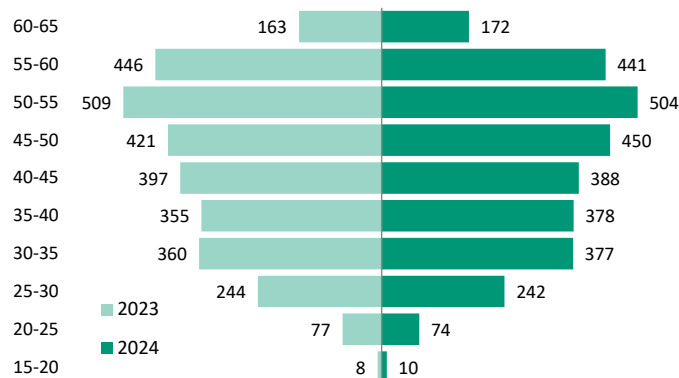
Charges de personnel (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'666'941	11'410'004	11'272'202	-137'802	-1.2%	+605'261	+5.7%
Salaires personnel administratif et exploit.	257'521'490	264'803'428	270'634'878	+5'831'450	+2.2%	+13'113'388	+5.1%
Salaires des enseignants	95'143'490	100'716'437	94'534'153	-6'182'284	-6.1%	-609'338	-0.6%
Travailleurs temporaires	16'796'510	18'589'799	16'729'575	-1'860'224	-10.0%	-66'935	-0.4%
Allocations	5'403'647	6'081'800	5'479'359	-602'441	-9.9%	+75'712	+1.4%
Cotisations patronales	81'662'845	89'236'381	85'159'499	-4'076'882	-4.6%	+3'496'653	+4.3%
Prestations de l'employeur	2'325'626	2'004'804	2'730'431	+725'627	+36.2%	+404'805	+17.4%
Autres charges de personnel	2'993'536	3'469'827	3'253'188	-216'639	-6.2%	+259'652	+8.7%
30 Total	472'514'085	496'312'480	489'793'285	-6'519'195	-1.3%	+17'279'200	+3.7%

Les charges de personnel 2024 s'élèvent à CHF 489,8 millions, soit CHF -6,5 millions de moins par rapport au budget (qui prévoyait déjà un écart statistique de CHF 16,3 millions) et CHF +17,3 millions en regard de l'exercice précédent, différence provenant principalement des cotisations patronales et des salaires du personnel administratif et d'exploitation. Pour ce dernier point, la compensation du renchérissement (2,2%) se trouve être une cause majeure ; à cela s'ajoute une augmentation de 58 EPT en moyenne sur l'année. Quant aux travailleurs temporaires, suite à la crise en Ukraine, ils restent élevés en 2024. Finalement, les salaires des enseignants restent stables par rapport à 2023.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Autorités législatives (AULE)	7.25	8.20	7.65	-0.55	-6.7%	+0.40	+5.5%
Chancellerie d'État (CHAN)	29.40	38.00	33.10	-4.90	-12.9%	+3.70	+12.6%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.95	11.45	10.85	-0.60	-5.2%	+0.90	+9.0%
Autorités judiciaires (AUJU)	96.35	99.95	100.15	+0.20	+0.2%	+3.80	+3.9%
Dpt santé, régions et sports (DSRS)	251.62	280.36	265.49	-14.87	-5.3%	+13.87	+5.5%
Dpt économie, sécurité et culture (DESC)	821.80	856.70	834.75	-21.95	-2.6%	+12.95	+1.6%
Dpt formation, finances et digital. (DFFD)	600.55	633.45	614.65	-18.80	-3.0%	+14.10	+2.3%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	352.34	359.09	357.14	-1.95	-0.5%	+4.80	+1.4%
Dpt emploi et cohésion sociale (DECS)	277.23	293.91	285.63	-8.28	-2.8%	+8.40	+3.0%
Total personnel administratif	2'446.49	2'581.11	2'509.41	-71.70	-2.8%	+62.92	+2.6%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	41.70	43.50	43.50	0.00	0.0%	+1.80	+4.3%
Total Conseil d'État et magistrats	46.70	48.50	48.50	0.00	0.0%	+1.80	+3.9%
Total État	2'493.19	2'629.61	2'557.91	-71.70	-2.7%	+64.72	+2.6%

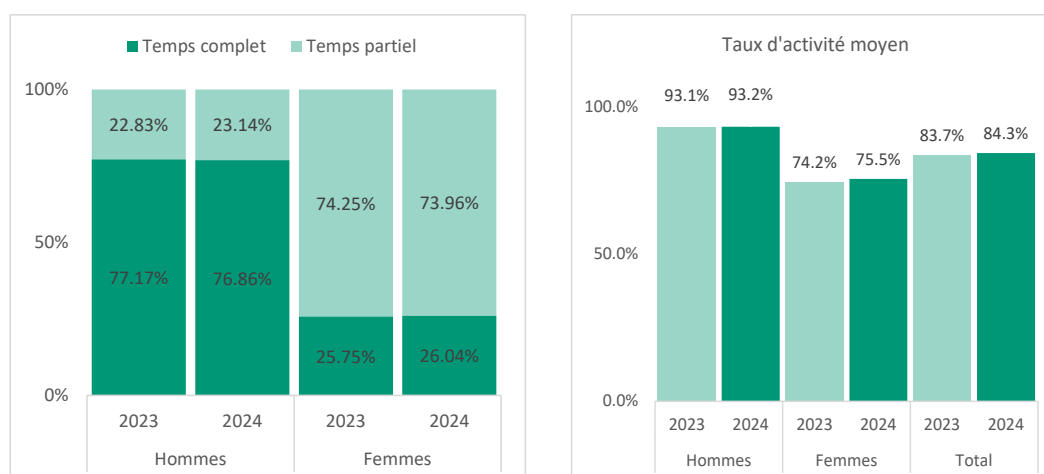
Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats au 31 décembre 2024. L'effectif réel total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, augmente significativement entre 2023 et 2024, passant de 2'493,19 EPT en 2023 à 2'557,91 EPT en 2024, soit une augmentation à fin d'année de 64,72 équivalents plein temps, mais tout en restant sensiblement en-dessous du budget. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire. Une décomposition des mouvements par département ainsi que les variations les plus significatives entre les comptes et le budget 2024 sont détaillées dans le tome 2.

Distribution des âges



La moyenne d'âge des titulaires de l'administration reste stable en 2024 à 45,1 ans (contre 45,1 ans en 2023 et 44,9 ans en 2022), avec respectivement 44,5 ans pour les femmes (en légère progression par rapport à la valeur de 44,3 de l'année précédente) et de 45,7 ans pour les hommes (contre 45,9 ans en 2023). Cette stabilité à court terme consolide la légère tendance d'augmentation observée depuis 2015 (+0,6 an). Les mesures sociales d'intégration dans l'administration cantonale de personnes en recherche d'emploi, la limitation des effectifs ainsi que l'impact des retraites anticipées sur les rentes, expliquent en grande partie cette progression. Cette dernière ne traduit toutefois aucun problème particulier. Le départ prochain de la cohorte des « baby-boomers » représente toutefois un défi important auquel l'administration se prépare.

Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen



Signe de l'évolution des modèles familiaux, la proportion d'hommes occupés à temps partiel poursuit encore la progression entamée en 2018 pour atteindre en 2024 un nouveau taux record de 23,14% (à titre comparatif, celui-ci s'élevait à 22,83% en 2023 et 16,1% en 2018). Du côté féminin, le taux d'occupation à plein temps se stabilise aux alentours de 74%, plus précisément à 73,96% en 2024, contre 74,25% en 2023.

Le taux moyen d'activité se monte à 84,3%, augmentant de 0,6 point par rapport à 2023, mais restant cependant stable et oscillant autour de 84% depuis plus d'une décennie. L'administration cantonale démontre ainsi sa grande ouverture vis-à-vis du temps partiel. Cette stabilité apparente ne doit cependant pas faire oublier certaines différences marquantes selon le genre. Alors que le taux d'activité moyen des hommes observée entre 2012 à 2024 est passé de 95,2% à 93,2%, le taux d'activité moyen des femmes, quant à lui, a augmenté presque sans cesse depuis 2015, passant de 71,1% à 74,2% en 2023, et finalement 75,5% en 2024.

1.3.2. Endettement et charges d'intérêts

Endettement (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Dette au sens étroit (uniquement emprunts)	1'758'624'012	2'006'000'000	1'766'500'000	-239'500'000	-11.9%	+7'875'988	+0.4%
Dette au sens large	1'895'621'699	2'000'000'000	1'904'981'285	-95'018'715	-4.8%	+9'359'586	+0.5%

Dettes au sens étroit et au sens large

La *dette au sens étroit* fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, dont le détail au 31.12.2024 figure dans l'annexe aux comptes (chapitre 2.5.9.1), et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter. En revanche, la *dette au sens large* comprend d'autres engagements potentiels que les simples emprunts reflétés par la *dette au sens étroit*, notamment les montants vis-à-vis de la Confédération dans le domaine agricole et des prêts de politique régionale. Ainsi, pour englober ces éléments, on recourt plus volontiers à la notion de *dette au sens large*, à savoir : les engagements financiers à court terme (rubrique 201 du bilan) et les engagements financiers à long terme (rubrique 206). Les notations (ratings) sur l'appréciation du risque de crédit se fondent sur la notion de la dette au sens large.

La dette au sens étroit s'élève à CHF 1,8 milliard à fin 2024, soit une hausse de CHF +7,9 millions par rapport à 2023, mais une baisse de CHF -239,5 millions par rapport aux prévisions. Cette hausse modérée par rapport aux comptes 2023 doit être mise en parallèle à une hausse du volume des liquidités de CHF 20,6 millions entre 2023 et 2024. L'important écart de la dette par rapport au budget s'explique notamment par des recettes fiscales plus élevées que prévu (CHF +120,5 millions), une part cantonale plus importante à l'impôt fédéral direct (CHF 33 millions) et à l'impôt anticipé (CHF 4,6 millions), des investissements nets inférieurs aux prévisions (CHF 37,9 millions), des hypothèses d'évolution pessimistes et des incertitudes liées aux crises lors de l'élaboration de la dette prévisionnelle. En ce qui concerne la dette au sens large, elle s'élève à CHF 1,9 milliard en 2024, soit CHF -95,0 millions par rapport au budget et CHF +9,4 millions en regard de l'exercice 2023.

Charges d'intérêts

Le contrôle de l'inflation a permis à la BNS d'effectuer 4 baisses du taux directeur en 2024 (passage de 1,75% en mars 2024 à 0,5% en décembre 2024, puis un nouvel abaissement en mars 2025 à 0,25%). Il y a quelques mois encore, la BNS n'excluait pas la réintroduction des taux négatifs. Or, aujourd'hui, un tel scénario semble moins probable. Malgré une baisse des taux, le Conseil d'État constate un ralentissement des liquidités en circulation et des marges bancaires plus élevées. L'annonce du gouvernement américain de la mise en place de droits de douane apporte de nouvelles incertitudes sur les marchés. De plus, les risques géopolitiques subsistent, en particulier les conflits armés au Proche-Orient et en Ukraine. Dans ce contexte incertain, le Conseil d'État demeure attentif à l'évolution des taux, afin d'anticiper au mieux les besoins de financement futur et de profiter des opportunités qui se présentent.

Durant l'année 2024, un emprunt à long terme est arrivé à échéance en novembre (taux : 0,04%). Afin d'anticiper ce renouvellement, le Conseil d'État a souscrit un nouvel emprunt en juin 2024, soit cinq mois avant l'échéance, d'un montant de CHF 125 millions sur une durée de 24 ans (taux : 1,3%). Cette opération visait à tirer profit de la baisse des taux et à garantir le niveau des charges d'intérêts pour les années à venir.

Les charges d'intérêts étant supérieures à l'exercice précédent (CHF +1,4 million), le taux moyen de la dette augmente en 2024 de 1,054% à 1,072%.

Indicateurs financiers

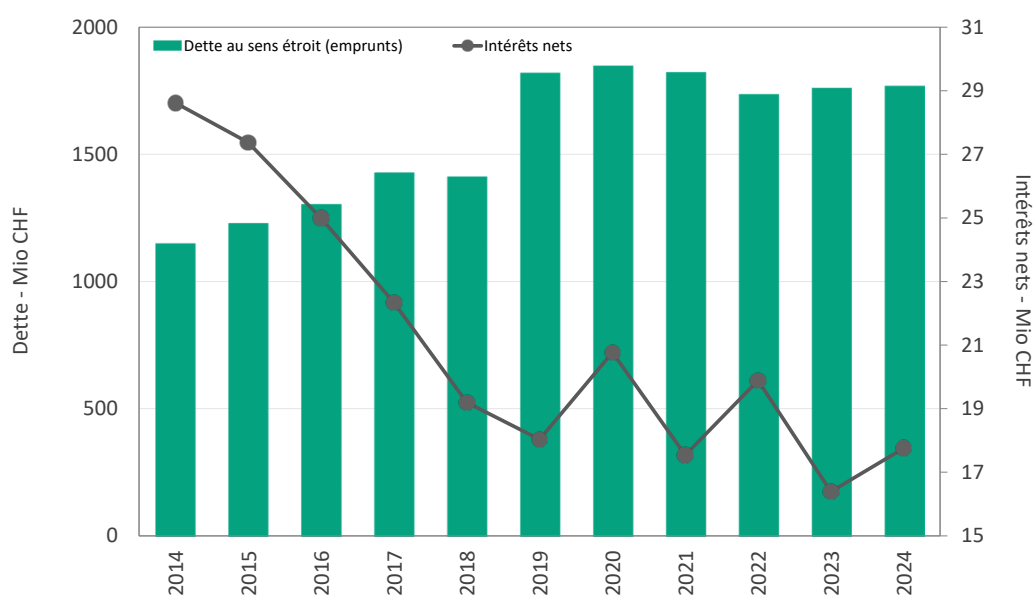
Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)		Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023		Écart C2024 - C2022	
					CHF	%	CHF	%
Dette nette	(a)	1'437'016'457	1'432'091'944	1'357'031'892	-75'060'052	-5.2%	-79'984'565	-5.6%
Charges d'intérêts nets	(b)	11'304'486	5'003'231	7'001'372	+1'998'141	+39.9%	-4'303'114	-38.1%
Total revenus fiscaux	(c)	1'080'836'871	1'167'366'296	1'254'220'952	+86'854'656	+7.4%	+173'384'081	+16.0%
Revenus courants	(d)	2'181'759'206	2'273'227'046	2'378'286'754	+105'059'707	+4.6%	+196'527'548	+9.0%
Taux d'endettement net	(a) / (c)	133.0%	122.7%	108.2%	--	-11.8%	--	-18.6%
Part des charges d'intérêts	(b) / (d)	0.5%	0.2%	0.3%	--	+33.8%	--	-43.2%
Taux d'intérêt moyen de la dette		1.226%	1.054%	1.072%	--	+1.7%	--	-12.6%

L'indicateur « taux d'endettement net » renseigne sur l'importance des engagements figurant au passif du bilan de la collectivité, déduction faite des actifs appartenant au patrimoine financier, exprimés en pourcentage des revenus fiscaux. Il s'agit donc des engagements nets de la collectivité (et pas seulement de l'endettement, le titre de l'indicateur retenu par le MCH2 prête à confusion) composés des dettes mais également d'autres éléments comme les provisions, les passifs de

régularisation ou les engagements envers les financements spéciaux et les fonds. Un résultat de 100% signifie que les revenus fiscaux d'une année complète seraient nécessaires pour rembourser les engagements de la collectivité (si le taux est inférieur à 100%, il faudrait moins d'une année, alors qu'un taux de 200% indique que cela prendrait deux ans). Avec un taux de 108,2% en 2024 (122,7% en 2023), la situation est qualifiée de suffisante (à titre indicatif : en-dessous de 100%, la valeur de l'indicateur est jugée comme bonne, et au-delà de 150% comme mauvaise).

L'indicateur « part des charges d'intérêts » correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus d'intérêts exprimée en pourcentages des revenus courants. En d'autres termes, cet indicateur renseigne sur la part des « revenus disponibles » de la collectivité, absorbée par les charges d'intérêts nets. Une valeur élevée montre que la collectivité s'est lourdement endettée par le passé et présage de mauvaises perspectives, puisque les revenus courants consacrés au paiement des intérêts nets de la dette ne seront pas disponibles pour financer des prestations publiques. En revanche, un résultat inférieur à 0% montre que la marge de manœuvre de la collectivité n'est pas préétablie ; au contraire, cela signifie que le patrimoine financier de la collectivité génère des ressources additionnelles, les revenus d'intérêts étant supérieurs aux charges d'intérêts. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux de cette dernière décennie, qui a permis à l'État de contracter des emprunts à des taux très attractifs. Ainsi, avec un taux inférieur à 1%, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

Évolution de la dette au sens étroit et des intérêts nets de 2014 à 2024



1.3.3. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

Conformément à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de CHF 700'000 par rubrique budgétaire. Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à CHF 700'000 lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil. Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques ou projets (quand il s'agit d'investissement) concernés et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente. Les tableaux figurant aux pages suivantes présentent les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 qui sont :

- Autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés) ;
- Non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2024	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2024 actualisé	Comptes 2024	Ecart au budget actualisé 2024	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	
Total	133'532'985	0	3'865'000	137'397'985	160'789'175	23'391'190	
Dép. de la santé, des régions et des sports (DSRS)	58'713'690	0	1'800'000	60'513'690	61'511'481	997'791	
Service protection de l'adulte et jeunesse							
30 Charges de personnel	14'993'690	0	0	14'993'690	15'826'975	833'285	Augmentation des dossiers attribués à des curateurs privés considérés comme salariés de l'État. Le SPAJ n'a aucune emprise sur les dossiers attribués à des curateurs privés ni sur le montants alloués qui sont décidés par les autorités judiciaires.
36 Charges de transfert	43'720'000	0	1'800'000	45'520'000	45'684'506	164'506	Dépassement des subventions en faveur des institutions d'éducation spécialisée neuchâteloises et hors canton. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit entièrement compensée par le Fonds pour les structures d'accueil extra-familial et le SCSP à hauteur de CHF 1,8 million validé par le CE et la COFI, respectivement les 30.09 et 23.10.2024. Le dépassement non-compensé de CHF 164'000 est lié à des placements hors canton décidés par les autorités judiciaires en fin d'année 2024.
Dép. de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	24'572'720	0	675'000	25'247'720	26'500'253	1'252'533	
Service de la population							
31 Biens, services et autres chg d'explt	10'092'720	0	0	10'092'720	11'204'010	1'111'290	L'écart dans cette rubrique budgétaire s'explique par l'augmentation des pertes provenant du recouvrement de l'État, pour plus d'un million de francs. Il est constaté au moment de la clôture des comptes.
Service pénitentiaire							
36 Charges de transfert	14'480'000	0	675'000	15'155'000	15'296'243	141'243	Dépassement de crédit de CHF 675'000 entièrement compensé par des 46 du SPNE et des 36 du NECO et du SCNE, validé par le CE le 20.11.2024. Cette régularisation sous l'angle du droit des crédits n'a finalement pas été suffisante. Les raisons principales menant à cet écart sont un accroissement des frais associés aux placements de personnes hors canton depuis 2022, notamment pour la détention avant jugement (DAJ), qui dépend de l'activité du Ministère public et pour laquelle il est difficile d'anticiper les besoins. Par ailleurs, il est constaté qu'au niveau des placements des mesures pénales dans le canton, certains foyers ont augmenté leurs tarifs journaliers de manière rétroactive. Ceci étant, la tendance semble se stabiliser à hauteur des chiffres de 2023.
Dép. de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)	48'796'575	0	690'000	49'486'575	58'888'742	9'402'167	
Service des contributions							
31 Biens, services et autres chg d'explt	13'746'500	0	0	13'746'500	21'515'238	7'768'738	Les explications concernant la variation des pertes fiscales : 1. La migration de l'outil de recouvrement a généré du retard dans le traitement des actes de défaut de biens; 2. Les processus dans l'outil de recouvrement font que les amortissements peuvent être décalés dans le temps; 3. Le rattrapage du retard pris dans la gestion des dossiers après la migration de l'outil de recouvrement; 4. Une augmentation des débiteurs insolubles; L'écart est constaté au moment de la clôture des comptes.
Service informatique entité neuchâteloise							
31 Biens, services et autres chg d'explt	16'844'000	0	690'000	17'534'000	18'266'604	732'604	Dépassement de crédit validé par le CE, le 02.12.2024. Les dépenses 2024 du SIEN en lien avec l'avant-projet INOV étaient initialement prévues sur le nouveau schéma directeur, en investissement. Comme il s'agit essentiellement de définir les besoins, elles ont finalement été comptabilisées par le biais du compte de résultats. Le dépassement de crédit a été entièrement compensé par le disponible budgétaire du groupe de NC 31 du CPNE. Le surplus, soit les CHF 732'604 est lié à l'augmentation des commandes effectuées par les partenaires, la mise en place d'une sécurité opérationnelle informatique et l'augmentation du coût des licences.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2024	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2024 actualisé	Comptes 2024	Ecart au budget actualisé 2024	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	
Dép. de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)	48'796'575	0	690'000	49'486'575	58'888'742	9'402'167	
Fonds encourag. form. prof. initiale en mode dual							
36 Charges de transfert	18'206'075	0	0	18'206'075	19'106'900	900'825	Augmentation nombre d'apprenti-e-s et des primes contrat-formation versées aux entreprises formatrices.
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	1'450'000	0	700'000	2'150'000	13'888'699	11'738'699	
Service des ponts et chaussées							
34 Charges financières	0	0	0	0	8'538'699	8'538'699	Moins-values sur les cessions de la RC1320, de la H18 (tronçon Grand-Pont - Poste) et du Grand-Pont à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les sorties des immobilisations étaient budgétées dans les amortissements 2025 du SFIN, mais ont finalement été intégrées dans les comptes 2024 du SPCH dans la rubrique 34. Ce dépassement est autorisé par le droit des crédits mais portés à la connaissance du Grand Conseil en raison de l'importance du montant.
Service de l'énergie							
Bonification budgétaire au fonds cantonal de l'énergie	1'450'000	0	700'000	2'150'000	5'350'000	3'200'000	La première bonification de CHF 700'000 entièrement compensée a été effectuée via une demande de dépassement de crédit de la compétence du CE le 13.11.2024 afin de poursuivre le programme bâtiment, vu l'état de la fortune du fonds qui risquait d'être épuisée à fin 2024. Dans le cadre des écritures de bouclement, le CE a procédé à une bonification budgétaire supplémentaire de CHF 3,2 millions au fonds cantonal de l'énergie émanant du SENE. Cette dernière vise à pallier l'insuffisance de financement estimée à CHF 6,4 millions entre 2023 et 2027 en raison du recul de la part fédérale dans le cadre du Programme Bâtiments. Cette mesure permet de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires en attendant les décisions fédérales concernant le plan d'économies. Comptablement, la bonification intervient par le biais de natures comptable de prestations internes (398 du SENE et 498 du fonds). Ce dépassement est autorisé par le droit des crédits mais portés à la connaissance du Grand Conseil en raison de l'importance du montant.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2024 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Budget 2024 actualisé	Comptes 2024	Ecart non- autorisés 2024	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+ (3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	(8)=(2)+(3)+(6)	
Total	15'300'596	0	4'576'211	19'876'807	24'069'266	4'231'124	8'807'335	
Projet transversal	6'882'038	0	2'053'511	8'935'549	8'921'762	0	2'053'511	
Projet transversal Vitamine	6'882'038	0	2'053'511	8'935'549	8'921'762	0	2'053'511	Deux dépassements de crédits ont été octroyés. Le premier de CHF 1,67 million pour la partie sous la responsabilité du SBAT, entièrement compensé et validé par le CE et la COFI, respectivement le 28.08 et 24.09.2024. Le deuxième de CHF 385'511 pour la partie sous la responsabilité du SIEN, entièrement compensé et validé par le CE le 02.12.2024. Les compensations ont été faites au travers des crédits POLOG, de sécurisation de l'outil de prod. informatique, le programme d'éducation numérique et le projet de fédération données en formation prof. Le dépassement fait suite à la durée des travaux d'aménagement de certains espaces du Pôle de Tivoli Nord, qui a été prolongée sur 2024.
Dép. de la santé, des régions et des sports (DSRS)	10'023'300	0	2'522'700	12'546'000	13'375'096	853'974	3'376'674	
Service des bâtiments Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	9'000'000	0	0	9'000'000	9'784'903	784'903	784'903	Décalage dans la planification. Les travaux ont été adaptés et concentrés sur le dernier trimestre 2024 afin que les espaces des combles puissent être remis à l'enseignement pour début janvier.
Infirmierie EDPR	1'023'300	0	1'570'000	2'593'300	2'662'371	69'071	1'639'071	Dépassement de crédit de CHF 1,57 million entièrement compensé, validé par le CE et la COFI, respectivement le 12 et 25.06.2024. Les compensations sont intervenues via le programme d'assainissement des bâtiments, le projet de fouille de sauvetage archéologique et le crédit pour la politique régionale du NECO. Le dépassement fait suite à divers imprévus (tempête de juillet 23 et sécurité dans un établissement pénitentiaire occupé), certains travaux ont été reportés et réalisés en 2024.
Breguet 2 - Assainissement des toitures	0	0	952'700	952'700	927'822	0	952'700	Dépassement de crédit de CHF 952'700 entièrement compensé et validé par le CE et la COFI respectivement les 22 et 28.05.2024. Les compensations sont intervenues par le volet "accord de positionnement stratégique" du programme d'impulsion et par les études pour le centre d'entretien routier des Montagnes. Le dépassement est induit par des travaux initialement prévus en 2023, mais retardés en 2024 (recours MP, retard de livraisons).
Dép. de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	-1'604'742	0	0	-1'604'742	-779'371	825'371	825'371	
Service de l'économie Prêts NPR 2012-2015	-1'604'742	0	0	-1'604'742	-779'371	825'371	825'371	Le décalage provient du fait que l'on encaisse les amortissements du Canton et de la Confédération en novembre et que l'on reverse la part fédérale en février de l'année suivante. Il faut relever que pour un dossier en difficulté, l'amortissement n'a pas pu être facturé. D'ailleurs, un du croire a été comptabilisé.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
 Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2024 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Budget 2024 actualisé	Comptes 2024	Ecart non- autorisés 2024	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+ (3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	(8)=(2)+(3)+(6)	
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	0	0	0	0	2'551'779	2'551'779	2'551'779	
Service de l'agriculture								
Exploitations paysannes	0	0	0	0	2'551'779	2'551'779	2'551'779	Le crédit d'engagement concerne des prêts dont le SAGR a la gestion, mais qui sont financés par la Confédération (flux par le bilan). Suite à la suppression du plafonnement des montants qui peuvent être alloués par la Confédération, les versement effectifs se retrouvent en forte augmentation. De plus, la variation du fonds de roulement dépend des demandes financières déposées tout au long de l'année et reste par conséquent difficile à estimer.

1.3.4. Réserve en faveur du développement durable

Conformément aux intentions manifestées dans le cadre du plan financier de législature, le Conseil d'État a proposé de financer en partie certaines dépenses par le biais de la réserve en faveur du développement durable. Ainsi, le budget 2024 prévoyait le prélèvement de CHF 6 millions pour compenser des charges du compte de résultats et CHF 2 millions pour compenser des dépenses d'investissements. Pour rappel, cette réserve alimentée par la moitié des revenus extraordinaires de la BNS peut être utilisée pour financer, jusqu'à concurrence de 50%, des charges et des dépenses représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable.

Pour faire l'objet d'un tel financement, les dispositions réglementaires prévoient que les charges et les dépenses doivent relever de la stratégie cantonale pour le développement durable. La charge ou la dépense doit donc s'inscrire dans une ou plusieurs dimensions du développement durable (responsabilité écologique ; solidarité sociale ; efficacité économique), respectivement un des objectifs de durabilité du canton. Pour l'élaboration de la liste des charges et dépenses éligibles, les critères complémentaires suivants ont été considérés. Premièrement, les charges de personnel sous contrat de durée indéterminée ne sont en principe pas éligibles à un prélèvement. Deuxièmement, l'ensemble des projets retenus doit permettre de couvrir les trois dimensions du développement durable. Enfin, le montant total des prélèvements doit respecter l'objectif fixé par le Conseil d'État dans le plan financier de législature (CHF 8 millions). Si le montant total dépasse cet objectif, un tri est opéré en tenant compte des engagements prioritaires inscrits dans la stratégie cantonale pour le développement durable ainsi que de l'importance des projets.

Le tableau ci-dessous présente la liste des projets retenus par le Conseil d'État et susceptibles de bénéficier d'un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable. Les montants indiqués ne sauraient constituer une évaluation exhaustive des dépenses en matière de développement durable, mais concernent uniquement les projets retenus par le Conseil d'État et éligibles à un prélèvement à la réserve. Étant donné le plafonnement du prélèvement annuel, de nombreux projets ne sont pas pris en compte, malgré leur lien avec la thématique du développement durable.

Projets retenus en matière de développement durable (CHF)	Dimension développement durable	Budget 2024	Comptes 2024
Compte de résultats		12'471'574	9'825'757
Plan climat	Responsabilité écologique	6'439'839	3'867'754
Soutien à la reconversion et à la formation dans les métiers de la transition énergétique	Efficacité économique	40'000	0
Développement Promotion de la santé	Solidarité sociale	1'000'000	537'527
Soutiens aux parcs naturels régionaux	Efficacité économique	256'000	274'203
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	271'035	39'497
Insertion socio-professionnelle	Efficacité économique	2'374'500	2'953'296
NE-ESO (entreprise sociale)	Efficacité économique	303'000	402'221
Divers projets LADE et LPR	Efficacité économique	467'200	798'356
Promotion biodiversité	Responsabilité écologique	240'000	352'814
Politique du logement	Solidarité sociale	306'000	219'190
Insertion professionnelle et soutien aux chômeurs	Efficacité économique	774'000	380'899
Compte des investissements		4'083'015	2'986'479
Plan climat	Responsabilité écologique	2'457'600	1'789'168
Convention-programme Nature	Responsabilité écologique	344'265	542'676
Convention-programme Paysage	Responsabilité écologique	171'150	85'129
PAC Haut Plateau du Creux du Van	Responsabilité écologique	100'000	119'585
Promotion et amélioration de la biodiversité, CP revitalisation des eaux	Responsabilité écologique	560'000	449'921
Programme bâtiments, assainissement	Responsabilité écologique	200'000	0
Politique du logement	Solidarité sociale	250'000	0
Total dépenses éligibles		16'554'589	12'812'235

Dans les comptes 2024, les charges et dépenses dans les projets retenus s'élèvent à un montant total de CHF 12,8 millions, dont CHF 9,8 millions sur le compte de résultats et CHF 3 millions sur le compte des investissements. Au vu du bénéfice exceptionnel 2024, et comme le volume minimal des investissements n'est pas atteint, le Conseil d'État a renoncé à prélever à la réserve de développement durable.

2. Comptes 2024 : États financiers audités

2.1. Bilan

Bilan (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF %	
1 ACTIF	4'375'522'932.56	4'424'565'774.64	+49'042'842.08	+1.1%
10 Patrimoine financier (PF)	2'575'357'033.91	2'623'030'619.41	+47'673'585.50	+1.9%
100 Disponibilités et placements à court terme	100'467'283.76	121'054'383.71	+20'587'099.95	+20.5%
101 Créances	900'950'199.08	872'293'166.31	-28'657'032.77	-3.2%
102 Placements financiers à court terme	95'028'402.01	82'028'511.16	-12'999'890.85	-13.7%
104 Actifs de régularisation	1'336'538'657.70	1'406'005'613.12	+69'466'955.42	+5.2%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	6'356'720.61	7'067'276.81	+710'556.20	+11.2%
107 Placements financiers à long terme	1'219'577.78	1'153'433.67	-66'144.11	-5.4%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	134'796'192.97	133'428'234.63	-1'367'958.34	-1.0%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	0.00	0.00	0.00	--
14 Patrimoine administratif (PA)	1'800'165'898.65	1'801'535'155.23	+1'369'256.58	+0.1%
140 Immobilisations corporelles	1'127'025'012.75	1'147'190'999.80	+20'165'987.05	+1.8%
142 Immobilisations incorporelles	12'366'346.03	11'310'398.09	-1'055'947.94	-8.5%
144 Prêts	166'529'412.45	170'954'517.10	+4'425'104.65	+2.7%
145 Participations, capital social	391'813'660.35	380'556'147.99	-11'257'512.36	-2.9%
146 Subventions d'investissement	102'431'467.07	91'523'092.25	-10'908'374.82	-10.6%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	4'375'522'932.56	4'424'565'774.64	+49'042'842.08	+1.1%
20 Capitaux de tiers	4'007'448'978.14	3'980'062'511.74	-27'386'466.40	-0.7%
200 Engagements courants	1'800'113'021.07	1'775'265'891.62	-24'847'129.45	-1.4%
201 Engagements financiers à court terme	421'587'278.80	405'189'744.30	-16'397'534.50	-3.9%
204 Passifs de régularisation	174'421'135.93	185'330'819.66	+10'909'683.73	+6.3%
205 Provisions à court terme	23'654'536.66	22'328'713.33	-1'325'823.33	-5.6%
206 Engagements financiers à long terme	1'474'034'420.51	1'499'791'540.95	+25'757'120.44	+1.7%
208 Provisions à long terme	95'158'789.04	73'006'239.70	-22'152'549.34	-23.3%
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	18'479'796.13	19'149'562.18	+669'766.05	+3.6%
29 Capital propre	368'073'954.42	444'503'262.90	+76'429'308.48	+20.8%
290 Financements spéciaux sous capital propre	82'995'288.13	76'159'846.23	-6'835'441.90	-8.2%
291 Fonds sous capital propre	79'828'233.03	78'976'203.08	-852'029.95	-1.1%
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves de politique budgétaire	325'808'987.61	377'398'964.27	+51'589'976.66	+15.8%
295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	288'044'309.65	264'489'165.47	-23'555'144.18	-8.2%
296 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier	120'357'975.75	120'061'040.45	-296'935.30	-0.2%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-) du bilan	-528'960'839.75	-472'581'956.60	+56'378'883.15	+10.7%

2.2. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF %		Écart C2024 - C2023 CHF %	
4 Revenus d'exploitation	2'340'500'474.01	2'373'846'174.26	2'465'115'799.31	+91'269'625.05	+3.8%	+124'615'325.30	+5.3%
40 Revenus fiscaux	1'167'366'295.56	1'133'702'500.00	1'254'220'951.87	+120'518'451.87	+10.6%	+86'854'656.31	+7.4%
41 Patentes et concessions	18'599'548.77	46'984'000.00	19'409'415.77	-27'574'584.23	-58.7%	+809'867.00	+4.4%
42 Taxes et redevances	158'666'825.85	164'771'677.04	157'858'840.93	-6'912'836.11	-4.2%	-807'984.92	-0.5%
43 Revenus divers	16'352'599.62	15'949'016.38	13'795'102.77	-2'153'913.61	-13.5%	-2'557'496.85	-15.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	5'465'904.68	26'279'765.00	6'960'699.31	-19'319'065.69	-73.5%	+1'494'794.63	+27.3%
46 Revenus de transfert	793'740'678.46	802'131'168.84	830'811'612.86	+28'680'444.02	+3.6%	+37'070'934.40	+4.7%
47 Subventions à redistribuer	180'308'621.07	184'028'047.00	182'059'175.80	-1'968'871.20	-1.1%	+1'750'554.73	+1.0%
3 Charges d'exploitation	2'365'736'115.67	2'442'934'200.17	2'430'069'200.20	-12'864'999.97	-0.5%	+64'333'084.53	+2.7%
30 Charges de personnel	472'514'085.37	496'312'479.92	489'793'284.92	-6'519'195.00	-1.3%	+17'279'199.55	+3.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	177'670'083.21	188'544'673.92	193'166'728.17	+4'622'054.25	+2.5%	+15'496'644.96	+8.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	54'693'624.65	55'995'500.92	51'698'013.67	-4'297'487.25	-7.7%	-2'995'610.98	-5.5%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	15'706'908.11	7'400'671.00	13'279'042.06	+5'878'371.06	+79.4%	-2'427'866.05	-15.5%
36 Charges de transfert	1'464'842'793.26	1'510'652'827.41	1'500'072'955.58	-10'579'871.83	-0.7%	+35'230'162.32	+2.4%
37 Subventions redistribuées	180'308'621.07	184'028'047.00	182'059'175.80	-1'968'871.20	-1.1%	+1'750'554.73	+1.0%
Résultat d'exploitation	-25'235'641.66	-69'088'025.91	35'046'599.11	+104'134'625.02	+150.7%	+60'282'240.77	+238.9%
44 Revenus financiers	89'346'000.18	75'373'151.50	78'157'221.85	+2'784'070.35	+3.7%	-11'188'778.33	-12.5%
34 Charges financières	38'704'882.68	27'843'000.00	29'477'143.13	+1'634'143.13	+5.9%	-9'227'739.55	-23.8%
Résultat financier	50'641'117.50	47'530'151.50	48'680'078.72	+1'149'927.22	+2.4%	-1'961'038.78	-3.9%
Résultat opérationnel	25'405'475.84	-21'557'874.41	83'726'677.83	+105'284'552.24	+488.4%	+58'321'201.99	+229.6%
48 Revenus extraordinaires	30'526'501.31	45'994'829.49	25'931'401.27	-20'063'428.22	-43.6%	-4'595'100.04	-15.1%
38 Charges extraordinaires	54'247'824.00	14'908'644.00	53'279'195.95	+38'370'551.95	+257.4%	-968'628.05	-1.8%
Résultat extraordinaire	-23'721'322.69	31'086'185.49	-27'347'794.68	-58'433'980.17	-188.0%	-3'626'471.99	-15.3%
Résultat total	1'684'153.15	9'528'311.08	56'378'883.15	+46'850'572.07	+491.7%	+54'694'730.00	+3'247.6%

2.3. Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF %		Écart C2024 - C2023 CHF %	
5 Dépenses d'investissement	161'270'636.09	175'787'279.39	138'703'919.94	-37'083'359.45	-21.1%	-22'566'716.15	-14.0%
50 Immobilisations corporelles	95'171'906.62	121'926'961.54	96'420'682.84	-25'506'278.70	-20.9%	1'248'776.22	+1.3%
51 Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
52 Immobilisations incorporelles	2'272'479.81	2'238'855.70	5'170'971.19	2'932'115.49	+131.0%	2'898'491.38	+127.5%
54 Prêts	45'375'061.00	19'346'000.00	18'153'395.00	-1'192'605.00	-6.2%	-27'221'666.00	-60.0%
55 Participations et capital social	400'000.00	250'000.00	0.00	-250'000.00	-100.0%	-400'000.00	-100.0%
56 Propres subventions d'investissement	15'037'693.91	25'640'912.15	16'563'195.56	-9'077'716.59	-35.4%	1'525'501.65	+10.1%
57 Subventions d'investissement redistribuées	3'013'494.75	6'384'550.00	2'395'675.35	-3'988'874.65	-62.5%	-617'819.40	-20.5%
58 Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
6 Recettes d'investissement	75'116'112.89	55'926'576.20	56'714'606.63	788'030.43	+1.4%	-18'401'506.26	-24.5%
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	18'989'064.05	0.00	8'741'571.47	8'741'571.47	--	-10'247'492.58	-54.0%
61 Remboursements	76'869.00	0.00	7'000.00	7'000.00	--	-69'869.00	-90.9%
62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
63 Subventions d'investissement acquises	1'293'617.01	2'566'897.00	20'016'279.92	17'449'382.92	+679.8%	18'722'662.91	+1'447.3%
64 Remboursements de prêts	13'334'729.90	13'016'068.20	13'682'290.35	666'222.15	+5.1%	347'560.45	+2.6%
65 Transferts de participations	4'600.00	0.00	2'739'449.03	2'739'449.03	--	2'734'849.03	+59'453.2%
66 Remboursements de propres subv. d'investissement	38'157'529.18	31'959'061.00	8'635'519.60	-23'323'541.40	-73.0%	-29'522'009.58	-77.4%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	3'013'494.75	6'384'550.00	2'395'675.35	-3'988'874.65	-62.5%	-617'819.40	-20.5%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	246'209.00	2'000'000.00	496'820.91	-1'503'179.09	-75.2%	250'611.91	+101.8%
Investissements nets	86'154'523.20	119'860'703.19	81'989'313.31	-37'871'389.88	-31.6%	-4'165'209.89	-4.8%

2.4. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	1'684'153.15	56'378'883.15
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	74'649'134.75	71'138'930.05
+ Réévaluations des prêts et participations du patrimoine administratif	12'453'296.63	8'518'063.33
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-5'189'601.98	-3'871'482.07
- Augmentation / + diminution des créances	-112'261'327.77	28'657'032.77
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-203'121.67	-710'556.20
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-47'219'750.21	-68'661'492.80
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	18'284'348.76	8'869'611.63
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	24'921'649.00	-10'147'129.45
+ Augmentation / - diminution des provisions	-4'201'416.90	-23'478'372.67
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	-17'649'481.95	9'877'968.08
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancements	-1'604'399.29	-7'050'729.65
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	23'721'322.69	28'030'956.28
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	-32'615'194.79	97'551'682.45
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	56'147'448.84	47'933'586.13
+ Remboursements de prêts et de participations	13'334'729.90	16'382'290.35
+ Contributions acquises	39'528'015.19	28'658'799.52
+ Contributions à redistribuer	3'284'703.75	2'892'496.26
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-141'579'542.52	-149'129'794.83
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-77'753'292.86	-112'017'528.92
- Prêts et participations	-45'775'061.00	-18'153'395.00
- Propres contributions d'investissement	-15'037'693.91	-16'563'195.56
- Contributions d'investissement redistribuées	-3'013'494.75	-2'395'675.35
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	-85'432'093.68	-101'196'208.70
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	1'700'000.00	12'999'890.85
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	-745'127.10	1'351'187.44
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	954'872.90	14'351'078.29
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-84'477'220.78	-86'845'130.41
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-111'993'086.48	26'571'141.51
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	124'569'888.33	-16'690'593.60
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	12'576'801.85	9'880'547.91
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	-104'515'613.72	20'587'099.95
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	204'982'897.48	100'467'283.76
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	100'467'283.76	121'054'383.71
Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan	-104'515'613.72	20'587'099.95

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

2.5. L'annexe aux comptes

2.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

Normes appliquées

Les comptes de l'État de Neuchâtel sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

Principe et structure des comptes

L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit notamment indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants : le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe. Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultats est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC). Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables appartenant au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et de placement et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des caisses, des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

L'annexe aux comptes

Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles (article 52 al. 3 LFinEC), offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties, le tableau des immobilisations du patrimoine administratif et du patrimoine financier, et le tableau des prêts. L'annexe fournit également des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant l'état des emprunts bancaires, les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC) et l'inventaire des fonds de fluctuation de résultat des institutions subventionnées.

Périmètre de consolidation

L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. Conformément à l'article 57 LFinEC, les comptes de résultats et les bilans des institutions indépendantes, ainsi que des autorités ou organismes dans lesquels l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés en annexe des comptes.

Afin de permettre une meilleure évaluation et une lecture objective de la situation financière de la collectivité, uniquement les comptes de résultats et les bilans des organismes dans lesquels l'État détient au minimum 20% du capital et pour autant que cette participation représente plus de 1% du total du bilan de l'exercice précédent sont présentés dans le rapport de gestion financière. Dans tous les cas, les comptes de résultats et bilans des entités suivantes sont présentés : le RHNe, le CNP, NOMAD, AROSS, l'UniNE, le SCAN, NEVIA et le CNIP.

Principes comptables

Compte des investissements

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000 par objet sont portées au bilan (article 43 RLFinEC).

Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils peuvent se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition.

Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties par catégorie en fonction de leur durée d'utilité. Les amortissements sont linéaires et prennent effet dès la mise en exploitation de l'investissement. Les taux d'amortissements sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissement
Immobilisations corporelles		
Terrains	--	--
Terrains agricoles	--	--
Terrains viticoles	--	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	--	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçages des routes	10	10.0%
Installations techniques et électromécaniques, signalisations	10	10.0%
Aménagements des cours d'eau	50	2.0%
Installations contre le bruit	25	4.0%
Ouvrages de protection (paravalanches, pierres, etc.)	20	5.0%
Installations d'épuration	50	2.0%
Canalisations	50	2.0%
Décharges	--	--
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiments	40	2.5%
Bâtiments, gros œuvre	80	1.3%
Bâtiments, enveloppe	40	2.5%
Bâtiments, installations	30	3.3%
Bâtiments, aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiments, aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts y.c. terrains	--	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Équipements et installations	15	6.7%
Véhicules usage courant	5	20.0%
Infrastructures informatiques	4	25.0%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
Crédits d'étude	5	20.0%
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	4	25.0%
Licences, brevets, droits d'utilisation	5	20.0%
Crédits d'étude	5	20.0%
Subventions d'investissement		
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
Subventions à l'étranger*	20	5.0%

* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquels elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale. En cas d'insolvabilité du bénéficiaire du prêt, une correction de valeur est comptabilisée.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations établies par les banques, ou à la valeur des fonds propres figurant au dernier bilan audité de l'entité concernée pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFinEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFinEC, les participations du patrimoine administratif de l'Office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Les institutions visées à l'article 2 al. 3 LFinEC (BCN, CPCN, CCAP, ECAP) et inscrites au patrimoine administratif sont évaluées à la valeur nominale conformément à l'article 56 al. 1 LFinEC.

Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Conformément aux articles 55 LFinEC et 45 RLFinEC, les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se font à la valeur vénale à la date de clôture du bilan.

Les actifs du patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des ducroires pour débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFinEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation, aussi appelés actifs et passifs transitoires, sont des écritures de régularisation passées au moment de la clôture des comptes qui permettent de rattacher les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements à l'exercice auquel ils se rapportent.

Selon l'article 44 RLFinEC, il est possible de renoncer à une régularisation des actifs ou des passifs lors de prestations dont la contrevaletur n'excède pas CHF 5'000.

Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFinEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêts), conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

Provisions et engagements conditionnels

Selon la recommandation 09 du MCH2, sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements survenus dans le passé et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Conformément à l'article 46, alinéa 2 bis LFinEC, la compensation d'un dépassement de crédit par la dissolution d'une provision n'est pas autorisée dans le contexte où aucune validation n'est requise pour la dotation ou constitution de provision. Cette règle permet également de limiter le risque de création de provisions non justifiées ou surévaluées dans le but de « réserver du budget » sur l'année suivante.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôture, sont ceux intervenant après la date de clôture du bilan, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

Engagements envers des financements spéciaux et des fonds sous capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Conformément à l'article 48, alinéa 4 LFinEC, l'utilisation du financement spécial pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement lorsque la base légale instituant le financement spécial le prévoit est autorisée.

Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement liés au passage au MCH2 ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (groupe de comptes 295) et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier (groupe de comptes 296) dans le capital propre selon l'origine des ajustements.

Dérogation au principe de permanence des méthodes

Dans le cadre de l'établissement du bilan 2024, des reclassements ont été effectués entre le groupe de comptes 200 « Engagements courants » et le groupe de comptes 101 « Créances », entraînant une diminution nette de CHF 79'356'111.41 du solde de ces deux rubriques. Ces reclassements au sein du bilan n'impactent ni le résultat de l'année ni le capital propre.

2.5.2. État du capital propre

État du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290 Financements spéciaux sous capital propre	291 Fonds sous capital propre	294 Réserves de politique budgétaire	295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	296 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier	299 Excédent/découvert du bilan	29 Capital propre
Solde au 31.12.2023	82'995'288	79'828'233	325'808'988	288'044'310	120'357'976	-528'960'840	368'073'954
Augmentation par compte	7'228'335	5'278'701	53'279'196	-	204'698	56'378'883	122'369'813
Transfert de compte	-	329'231	-	-	204'698	-	533'929
3510 Attributions aux financ. spéciaux sous capital propre	7'228'335	-	-	-	-	-	7'228'335
3511 Attributions aux fonds sous capital propre	-	4'486'208	-	-	-	-	4'486'208
3512 Attribution aux comptes de donations	-	463'262	-	-	-	-	463'262
3894 Attributions aux réserves de politique budgétaire	-	-	53'279'196	-	-	-	53'279'196
2016 Valeur marchande d'instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-
2990 Résultat de l'exercice: excédent de revenus	-	-	-	-	-	56'378'883	56'378'883
Diminution par compte	14'063'776	6'130'731	1'689'219	23'555'144	501'634	-	45'940'505
Transfert de compte	-	-	-	204'698	-	-	204'698
4510 Prélèv. sur les financ. spéciaux sous capital propre	626'869	-	-	-	-	-	626'869
4511 Prélèvements sur les fonds sous capital propre	-	6'130'731	-	-	-	-	6'130'731
4512 Prélèvements sur les comptes de donations	-	-	-	-	-	-	-
4894 Prélèvements sur les réserves de politique budgétaire	-	-	1'689'219	-	-	-	1'689'219
4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PA	-	-	-	23'350'446	-	-	23'350'446
4896 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PF	-	-	-	-	208'574	-	208'574
6600 Remboursements subventions d'investissement Conf.	13'436'907	-	-	-	-	-	13'436'907
2016 Valeur marchande d'instruments financiers dérivés	-	-	-	-	293'059	-	293'059
2990 Résultat de l'exercice: excédent de charges	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2024	76'159'846	78'976'203	377'398'964	264'489'165	120'061'040	-472'581'957	444'503'263

Financements spéciaux sous capital propre

Le fonds pour les routes principales suisses finance des dépenses du compte de résultats et du compte des investissements (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Ainsi, en 2024, les contributions fédérales attribuées au fonds pour les routes principales s'élèvent à CHF 7'228'335, tandis que les prélèvements s'établissent à CHF 13'436'907 pour le financement des investissements et à CHF 626'869 pour les frais courants.

Réserves de politique budgétaire

Les comptes 2024 enregistrent une attribution de CHF 50'443'424 à la réserve de lissage des revenus cantonaux de l'impôt des personnes morales et de l'impôt fédéral direct, ainsi qu'une attribution de CHF 2'835'772 à la réserve de politique conjoncturelle. En revanche, un montant de CHF 1'689'219 a été prélevé à la réserve du programme d'impulsion, afin de neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultats.

Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif

L'article 62 al. 3 et al. 4 RLFinEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se monte à CHF 23'350'446.

Réserves liées au retraitement du patrimoine financier

L'ajustement de la réserve de couverture correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année d'un swap (CHF 293'059).

Des prélèvements à la réserve de retraitement du patrimoine financier de CHF 204'698 ont été effectués suite à la cession d'un tronçon de la H18 (CHF 109'560) et de la RC1320 (CHF 45'083) à la Ville de la Chaux-de-Fonds et de la vente d'un biens fonds à la Ville de Neuchâtel (CHF 50'055). Ces trois éléments ayant fait l'objet d'un transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier, les réserves de retraitement ont été transférées en conséquence. De plus, un montant de CHF 3'876 a été prélevé à la réserve du patrimoine financier pour compenser des moins-values réalisées sur deux biens-fonds.

Excédent/découvert du bilan

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF 56'378'883).

2.5.3. Tableau des provisions

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2023	Mouvement annuel				État au 31.12.2024			Commentaire et justification de la provision
		Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Total	205 Prov. CT	208 Prov. LT	
Total		118'813'326	60'365	1'409'864	-23'241'505	-1'707'096	95'334'953	22'328'713	73'006'240	
Litiges		4'738'756	60'365	-	-4'378	-7'916	4'786'827	836'827	3'950'000	
Litige informatique	DECS	500'000	-	-	-	-	500'000	500'000	-	Litige lié aux conditions d'utilisation des applicatifs métiers dans le domaine des prestations complémentaires AVS et AI.
Litige sur les résultats d'un audit du SECO	DECS	-	42'865	-	-	-	42'865	42'865	-	Provision relative à la participation du canton aux charges découlant des manquements identifiés par le SECO lors d'un audit des activités des ORP, couvrant la période de 2012 à 2023. Le canton conteste les mises à charge identifiées par l'autorité supérieure.
Litige lié à une convention-programme	DDTE	-	17'500	-	-	-	17'500	17'500	-	Provision relative à une subvention reçue de la Confédération dans le cadre d'une convention-programme intercantonale pour une dépense qui ne remplissait pas tous les critères de subventionnement. La part relative au canton de Neuchâtel pourrait devoir faire l'objet d'un remboursement.
Divers litiges dans le domaine de la santé	DSRS	2'776'462	-	-	-	-	2'776'462	276'462	2'500'000	Divers litiges dans le domaine de la santé publique.
Litige sur des honoraires facturés	DFFD	12'294	-	-	-4'378	-7'916	-	-	-	Litige sur des honoraires facturés.
Litige sur la fixation tarifaire des prestations hospitalières	DSRS	1'450'000	-	-	-	-	1'450'000	-	1'450'000	Litige sur le tarif fixé par le Conseil d'État pour des prestations hospitalières entre un hôpital et un assureur, devant être traité par le tribunal administratif fédéral. Le montant correspondant à l'écart entre le tarif provisoire déjà facturé et le tarif fixé, est provisionné pour la part du canton.
COVID-19		2'041'887	-	15'914	-390'234	-485'921	1'181'646	993'442	188'204	
Soutien à des projets d'innovation ou de transfert technologique	DESC	750'000	-	-	-250'000	-	500'000	500'000	-	Provision destinée à soutenir des projets de recherche et développement ou de transfert technologique sur la période 2022 à 2026 dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.
Aides extraordinaires COVID dans le domaine de la santé	DSRS	50'000	-	-	-	-	50'000	50'000	-	Provision destinée au subventionnement extraordinaire des surcoûts de la COVID-19 sur l'exercice 2022 des entités autonomes de droit public dans le domaine de la santé, conformément au décret du 27 septembre 2022 portant sur l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2022 d'un montant de CHF 14'700'000. Le solde de la provision est lié à un litige en cours avec un établissement.
Aides COVID dans le domaine de la culture	DESC	25'200	-	-	-25'200	-	-	-	-	Provision constituée dans le cadre de l'Ordonnance COVID-19 culture pour compenser les pertes de revenus des acteurs culturels. Le solde, représentant la part cantonale sur une aide octroyée à une association de La Chaux-de-Fonds, a été versé en 2024.
Cas de rigueur COVID-19	DESC	838'017	-	-	-	-394'575	443'442	443'442	-	Provision estimant les aides COVID que le canton devra rembourser à la Confédération en cas de distribution de dividendes par les sociétés dans les trois ans suivant le dernier versement, dans la mesure où le canton ne peut pas exiger le remboursement des aides versées avant le 31 décembre 2020.
Cautionnement des emprunts bancaires souscrits par les start-up	DESC	378'670	-	15'914	-115'034	-91'346	188'204	-	188'204	Provision pour le cautionnement solidaire de l'État en garantie des emprunts bancaires souscrits par les start-up dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise de la COVID-19.
Autres provisions		112'032'683	-	1'393'950	-22'846'894	-1'213'259	89'366'480	20'498'445	68'868'036	
Engagements de prévoyance en faveur des membres et anciens membres du Conseil d'État	CHAN	42'587'218	-	357'296	-	-	42'944'514	-	42'944'514	Part long terme des engagements de prévoyance en faveur des membres et anciens membres du Conseil d'État. A partir de 2023, la part à court terme de la provision est reclassée dans les engagements courants (poste 200 du bilan).
Prévenus acquittés	AUUU	542'600	-	-	-	-	542'600	-	542'600	Dans le cadre d'une affaire pénale, la décision a été rendue par le Tribunal criminel régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi aux parties d'indemnités pour prévenus acquittés selon les articles 429 et ss du CPP. La décision de 1 ^{ère} instance ayant fait l'objet d'une déclaration d'appel, une provision est constituée.
Taxe foncière différée	DESC	140'015	-	-	-	-	140'015	-	140'015	Provision pour la taxe foncière définie par arrêté et due lors de la vente du BF 3647 du cadastre de Cornaux, actuellement propriété de l'État de Neuchâtel.
Subvention au FFPP	DFFD	2'410'000	-	-	-410'000	-	2'000'000	400'000	1'600'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duales dans les domaines techniques, conformément à la mise en œuvre du rapport 15.030 et du décret 414.111.2.
Garantie sur le découvert de la HE-Arc BEJUNE	DFFD	1'947'300	-	-	-240'000	-	1'707'300	240'000	1'467'300	Part cantonale sur le découvert au bilan de la HE-Arc.
Subventions pour l'encouragement aux activités culturelles	DESC	210'700	-	270'000	-177'023	-5'677	298'000	298'000	-	Provision relative aux subventions accordées par le service de la culture dans le cadre de la loi sur l'encouragement à l'activité culturelle, pour lesquelles une décision est intervenue en 2024 (ou antérieurement) mais dont le versement est prévu en 2025 ou ultérieurement.
Subventions pour la conservation du patrimoine culturel	DESC	1'333'456	-	467'500	-117'978	-40'727	1'642'251	961'401	680'850	Provision relative aux subventions accordées par le service de la culture dans le cadre des missions de conservation du patrimoine, pour lesquelles une décision d'octroi provisoire est intervenue en 2024 (ou antérieurement) mais dont le versement est prévu en 2025 ou ultérieurement.

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2023	Mouvement annuel				État au 31.12.2024			Commentaire et justification de la provision
		Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Total	205 Prov. CT	208 Prov. LT	
Tempête de La Chaux-de-Fonds - Aides financières aux propriétaires forestiers	DDTE	420'000	-	-	-159'303	-243'697	17'000	17'000	-	Provision visant à octroyer un soutien financier aux propriétaires forestiers pour les dégâts causés par la tempête du 24 juillet 2023.
Tempête de La Chaux-de-Fonds - Franchises des assurances	DFFD	120'000	-	-	-11'391	-	108'609	108'609	-	Provision destinée à couvrir les franchises des assurances sur la prise en charge des dégâts aux bâtiments (hors ECAP), mobilier, véhicules et éléments extérieurs causés par la tempête du 24 juillet 2023.
Provision LAVI	DECS	948'869	-	299'154	-58'743	-	1'189'280	258'432	930'848	Provision découlant de l'obligation du canton de verser des indemnités conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette provision est réévaluée chaque année sur la base des indemnités sollicitées dans les dossiers en cours de traitement.
Provision LResp	DFFD	122'772	-	-	-12'000	-24'296	86'476	-	86'476	Provision relative à la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents (LResp). Le montant provisionné a été estimé sur la base d'une liste de cas en suspens. L'État disposant d'une assurance RC, le risque financier par cas se limite au maximum au montant de la franchise (CHF 10'000).
Valeurs patrimoniales confisquées	DESC	305'245	-	-	-305'245	-	-	-	-	Provision couvrant la part à rembourser à la Confédération sur des valeurs confisquées, en vertu d'un jugement du 18 mars 2008 de la Cour d'assises de la République et canton de Neuchâtel ainsi que de la loi fédérale du 19 mars 2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC). Cette somme, représentant le 30% d'un montant de CHF 1'017'484 confisqué par le Pouvoir judiciaire, a été versée à la Confédération en 2024.
Provisions du SCCO	DFFD	18'215'003	-	-	-	-	18'215'003	18'215'003	-	Provision en lien avec des écarts de réconciliation entre les outils métiers et la comptabilité générale, dont une partie est liée à la fraude de 2016.
Provisions dans le domaine de la santé - Assainissement du bilan d'une entité autonome de droit public	DSRS	22'079'505	-	-	-21'355'211	-724'294	-	-	-	Provision pour l'assainissement du bilan d'un établissement de droit public par la prise en charge de ses pertes reportées.
Provisions dans le domaine de la santé - Couverture des déficits 2023 des entités autonomes de droit public	DSRS	20'650'000	-	-	-	-174'568	20'475'432	-	20'475'432	Provision visant à couvrir les déficits de l'année 2023 des entités autonomes de droit public dans le domaine de la santé conformément au rapport 23.009.

2.5.4. Tableau des participations

Participations du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Capital	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine administratif							380'556'148
145 Participations, capital social							380'556'148
Aéroport régional des Eplatures (ARESA) SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	1'944'772	2'500'000	32.4%	810'000	630'106
Banque cantonale neuchâteloise (BCN)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	1'035'533'000	100'000'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse (BNS)	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture. Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier. Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière. Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	62'583'900'000	25'000'000	1.6%	401'250	5'119'950
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	400'741'000	79'442'336	0.6%	459'096	2'315'876
Cautionnement Neuchâtel	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	2'404'674	566'950	66.1%	375'000	1'590'533
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenant des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés.	27'897'255	19'756'000	0.0%	1'000	1'412
Chauffage à distance Basse-Areuse (CADBAR) SA	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	9'579'107	600'000	10.0%	60'000	957'911
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	100'000	51.0%	51'000	188'709
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'257'745	1'564'289	100.0%	1'564'289	1'257'745
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	14'022'331	10'850'000	0.1%	7'800	10'081
Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux (CRIDEC) SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	22'858'924	6'800'000	8.8%	600'000	2'016'964
Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM) SA	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'559'451	29'060'000	9.8%	2'840'000	3'572'913

Participations du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Capital	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Développement Économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl	Société à responsabilité limitée sans but lucratif	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : • promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire; • attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel. La société n'a ni activité, ni personnel.	38'799	20'000	100.0%	20'000	38'799
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficience énergétique.	24'830'600	30'000'000	10.0%	3'000'000	2'483'060
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	2'073'186'000	68'750'000	2.5%	1'718'750	51'829'650
Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)	Établissement cantonal de droit public	Le RHNe a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	171'824'791	200'000'000	100.0%	200'000'000	171'824'791
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	269'767	200'000	2.5%	5'000	6'744
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques;	355'884	144'000	16.7%	24'000	59'314
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	220'796'000	11'164'000	2.4%	272'000	5'379'480
Selfin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	137'139'575	10'000'000	2.7%	272'000	3'730'196
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'842'673	20'000'000	40.0%	8'000'000	9'537'069
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les rivières ou canaux qui les relient.	1'468'637	2'846'797	25.0%	712'780	367'717
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'448'580	6'000'000	8.3%	500'000	704'048

Participations du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Capital	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	98'522'000	17'040'000	0.2%	25'960	59'708
Transports Publics Neuchâtelois (transN) SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	15'544'807	15'528'030	46.8%	7'264'090	7'271'938
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	Société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	33'238'629	12'200'000	4.1%	500'000	1'362'239
Usinnove SA	Société anonyme	La société a pour buts: • l'achat, la vente et la gérance d'immeubles de nature industrielle et commerciale en cohérence avec les stratégies de développement économique de la Ville et du canton de Neuchâtel. • l'hébergement et l'animation d'un pôle d'innovation en accord, notamment, avec Microcity SA et ses buts statutaires. • l'hébergement de sociétés prioritairement actives dans les domaines d'activités stratégiques de la Ville et du canton de Neuchâtel. Elle peut accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des tiers, dans l'intérêt de la société.	Non disponible	1'000'000	40.0%	400'000	400'000
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Parts sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	2'941'924	2'670'200	20.5%	547'400	547'400
Parts sociales Les Héliotropes à Cernier	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'466'537	1'189'500	20.0%	237'500	237'500
Parts sociales Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'686'887	865'188	17.3%	150'000	150'000
Parts sociales La Renouveau à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	751'291	622'300	24.1%	150'000	150'000
Parts sociales La Coopérative d'en Face à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'246'000	1'074'350	21.4%	230'000	230'000
Parts sociales Les Rocailles à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	7'615'529	911'100	32.9%	300'000	300'000
Parts sociales Coloma à Marin	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	435'113	213'000	46.9%	100'000	100'000
Viteos SA	Société anonyme	Gestion et développement des activités d'approvisionnement, de production et de distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, de la chaleur et du froid. Développement actif de nouvelles prestations spécifiques (efficacité énergétique, micro-grid, autoconsommation, etc.) et objectif d'augmenter de la part d'énergie locale et renouvelable.	235'146'000	109'348'000	2.5%	2'734'000	5'879'295

Participations et placements du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine financier			1'153'434
107 Placements financiers			1'153'434
Total actions et parts sociales			753'434
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			640'972
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	112'462
Total placements à intérêts			400'000
Prêt Parking de la Gare			400'000

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2023 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse, Sucre Suisse SA et le dossier titres du fonds des voyages du Lycée Denis-de-Rougemont : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFinEC.
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitation : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement (RAL2).

2.5.5. Tableau des garanties accordées par l'État

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2024	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné ²⁾	Date d'octroi de la caution ³⁾	Échéance base légale ⁴⁾	Taux de rémunération	Engagement de l'État au 31.12.2024
Total							103'092'174
Alfaset							10'463'623
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 10'000'000	Caution simple	Fds de roulement	10'000'000	28.12.2020	31.12.2025	0.75%	8'200'000
Prêt de CPCN de CHF 1'225'740	Caution simple	CPCN	2'407'790	24.09.2019	31.12.2038	0.50%	1'225'740
Prêt de CPCN de CHF 379'798	Caution simple	CPCN	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	379'798
Prêt de CPCN de CHF 658'085	Caution simple	CPCN	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	658'085
Alfen SA							400'000
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'060'000	Caution simple	Investissements	400'000	15.09.2021	31.03.2046	0.00%	400'000
arcjurassien.ch							-
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	Caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2027	0.75%	0
Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile							35'180
Prêt de la BCN de CHF 35'180	Caution simple	CPCN	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	35'180
Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP							28'175'000
Crédit en compte courant de UBS de CHF 6'537'500, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	3'026'500
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	3'511'000
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	7'000'000
Prêt de la BCN de CHF 3'062'500	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	3'062'500
Prêt de la BCN de CHF 3'375'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	3'375'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	CPCN	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	5'000'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	CPCN	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	3'200'000
Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNIP							1'150'833
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	Caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	01.01.2026	0.50%	400'000
Prêt de la BCN de CHF 413'250	Caution simple	CPCN	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	413'250
Prêt de la BCN de CHF 337'583	Caution simple	CPCN	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	337'583
Centre pédagogique de Malvilliers							2'600'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 3'800'000	Caution simple	Fds de roulement	3'800'000	22.12.2023	31.12.2025	1.00%	2'600'000
Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS							919'216
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	Caution simple	Fds de roulement	1'000'000	28.12.2020	31.12.2025	0.75%	0
Prêt de CPCN de CHF 612'490	Caution simple	CPCN	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	612'490
Prêt de CPCN de CHF 306'726	Caution simple	CPCN	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	306'726
Diverses cautions Coopératives d'habitations							3'861'000
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	Caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	2'500'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'238'000	Caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	238'000
Prêt hypoth. de la banque Cler de CHF 2'376'768	Caution simple	Investissements	540'000	26.05.2020	20.05.2040	0.00%	540'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'733'000	Caution simple	Investissements	700'000	07.07.2021	28.06.2041	0.00%	583'000
Diverses cautions en faveur de la viticulture							2'024'000
Prêt de la BCN de CHF 604'500	Caution simple	Fds de roulement	604'500	09.12.2024	12.12.2025	0.00%	604'500
Prêt de la BCN de CHF 388'500	Caution simple	Fds de roulement	388'500	09.12.2024	12.12.2025	0.00%	388'500
Prêt de la BCN de CHF 69'000	Caution simple	Fds de roulement	69'000	09.12.2024	12.12.2025	0.00%	69'000
Prêt de la BCN de CHF 285'500	Caution simple	Fds de roulement	285'500	09.12.2024	12.12.2025	0.00%	285'500
Prêt de la BCN de CHF 676'500	Caution simple	Fds de roulement	676'500	09.12.2024	12.12.2025	0.00%	676'500
Fondation FECPA							419'042
Prêt de CPCN de CHF 237'314	Caution simple	CPCN	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	237'314
Prêt de CPCN de CHF 63'764	Caution simple	CPCN	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	63'764
Prêt de CPCN de CHF 117'964	Caution simple	CPCN	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	117'964
Fondation Addiction Neuchâtel							5'331'823
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'000'000	Caution simple	Fds de roulement	6'000'000	22.12.2023	31.12.2025	1.00%	3'600'000
Prêt de CPCN de CHF 663'300	Caution simple	CPCN	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	663'300
Prêt de CPCN de CHF 302'600	Caution simple	CPCN	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	302'600
Prêt de CPCN de CHF 274'503	Caution simple	CPCN	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	274'503
Prêt de CPCN de CHF 491'420	Caution simple	CPCN	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	491'420
Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations							20'000
Prêt de CPCN de CHF 20'000	Caution simple	CPCN	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	20'000
Fondation Carrefour							512'009
Prêt de la BCN de CHF 296'200	Caution simple	CPCN	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	296'200
Prêt de la BCN de CHF 215'809	Caution simple	CPCN	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	215'809
Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales							1'850'646
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	Caution simple	Fds de roulement	2'000'000	28.12.2020	31.12.2025	1.25%	1'400'000
Prêt de CPCN de CHF 246'400	Caution simple	CPCN	485'210	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	246'400
Prêt de CPCN de CHF 68'832	Caution simple	CPCN	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	68'832
Prêt de CPCN de CHF 135'414	Caution simple	CPCN	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	135'414
Fondation François-Louis Borel							772'641
Prêt de CPCN de CHF 448'205	Caution simple	CPCN	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	448'205
Prêt de la BCN de CHF 324'437	Caution simple	CPCN	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	324'437

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2024	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné ²⁾	Date d'octroi de la caution ³⁾	Échéance base légale ⁴⁾	Taux de rémunération	Engagement de l'Etat au 31.12.2024
Fondation l'enfant c'est la vie							1'059'430
Prêt de CPCN de CHF 603'200	Caution simple	CPCN	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	603'200
Prêt de la BCN de CHF 456'230	Caution simple	CPCN	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	456'230
Fondation Les Billodes							324'800
Prêt de CPCN de CHF 144'000	Caution simple	CPCN	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	144'000
Prêt de la Raiffeisen de CHF 61'200	Caution simple	CPCN	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	61'200
Prêt de la BCN de CHF 119'600	Caution simple	CPCN	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	119'600
Fondation Les Perce-Neige							27'609'773
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 38'700'000	Caution simple	Fds de roulement	38'700'000	22.12.2023	31.12.2025	1.00%	24'040'000
Prêt de CPCN de CHF 2'076'700	Caution simple	CPCN	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	2'076'700
Prêt de la BCN de CHF 1'493'073	Caution simple	CPCN	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	1'493'073
Fondation Ressource, Foyer André							-
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 500'000	Caution simple	Fds de roulement	500'000	30.12.2020	31.12.2025	0.50%	0
Foyer Handicap							2'414'838
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	Caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.12.2021	31.12.2025	0.75%	1'536'452
Prêt de la BCN de CHF 476'000	Caution simple	CPCN	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	476'000
Prêt de CPCN de CHF 133'355	Caution simple	CPCN	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	133'355
Prêt de CPCN de CHF 269'031	Caution simple	CPCN	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	269'031
Haute-Ecole Arc							2'600'000
Prêt de la BCN de 2'600'000 CHF	Caution simple	CPCN	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	2'600'000
Job Eco SA							34'232
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 342'316	Caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	34'232
Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD							2'139'849
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	Caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2025	0.50%	291'249
Prêt de la BCN de CHF 1'848'600	Caution simple	CPCN	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	1'848'600
Programme fédéral de soutien lié à la crise de la COVID-19 ⁵⁾							417'889
Crédit en compte courant de la Banque Clerc de CHF 250'003	Caution solidaire	Fds de roulement	87'500	01.07.2020	19.10.2030	0.00%	87'501
Crédit en compte courant de UBS de CHF 32'123	Caution solidaire	Fds de roulement	70'000	15.06.2020	19.10.2030	0.00%	11'243
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 75'352	Caution solidaire	Fds de roulement	63'000	13.07.2020	19.10.2030	0.00%	26'373
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 45'169	Caution solidaire	Fds de roulement	75'600	17.07.2020	19.10.2030	0.00%	15'809
Prêt de la BCN de CHF 218'750	Caution solidaire	Fds de roulement	105'000	17.08.2020	19.10.2030	0.00%	76'563
Prêt de la BCN de CHF 60'000	Caution solidaire	Fds de roulement	56'700	10.07.2020	19.10.2030	0.00%	21'000
Prêt de la BCN de CHF 34'000	Caution solidaire	Fds de roulement	43'680	24.09.2020	19.10.2030	0.00%	11'900
Prêt de la Confédération de CHF 1'260'000	Caution solidaire	Fds de roulement	150'000	29.01.2021	31.01.2031	0.00%	105'000
Prêt de la Confédération de CHF 750'000	Caution solidaire	Fds de roulement	83'333	18.12.2020	31.12.2030	0.00%	62'500
Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNe							5'200'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 11'300'000	Caution simple	CPCN	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	5'200'000
Serei, service d'entraide et d'information							156'350
Prêt de CPCN de CHF 100'100	Caution simple	CPCN	183'810	16.12.2013	31.12.2039	0.50%	100'100
Prêt de CPCN de CHF 56'250	Caution simple	CPCN	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	56'250
Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine							2'450'000
Prêt de la BCN de CHF 2'450'000, subdivisé en 4 cautions	Caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	18.08.2042	1.00%	743'750
	Caution simple	Investissements	1'000'000	05.02.2016	18.08.2042	1.00%	743'750
	Caution simple	Investissements	1'000'000	05.07.2016	18.08.2042	1.00%	743'750
	Caution simple	Investissements	500'000	07.11.2016	18.08.2042	1.00%	218'750
Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge							150'000
Prêt de la BCN de CHF 150'000	Caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	150'000

¹⁾ Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions CPCN.

²⁾ Montant cautionné: correspond au montant initial de la caution accordée auprès de l'institut financier.

³⁾ Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement.

⁴⁾ Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

⁵⁾ L'engagement mentionné comprend une provision pour le cautionnement des emprunts bancaires souscrits par les start-ups d'un montant CHF 188'204.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2024	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2024
Total				898'916'454
Autres engagements hors bilan				898'916'454
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN ¹⁾	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP ²⁾	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN ³⁾	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
CPCN, part État (y.c. 37% prestations dues aux enseignants ⁴⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	421'513'209
CPCN, autres entités garanties par l'État ⁵⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFPub)	24.06.2008	476'652'267
Litiges en cours ⁶⁾	Engag. Condit.	Divers	Divers	750'978

¹⁾ L'État garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'État un montant de 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20% les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40%. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

²⁾ L'État peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'État intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

³⁾ Les engagements du SCAN sont garantis par l'État. Conformément au mandat de prestations entre l'État et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

⁴⁾ La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'État de Neuchâtel, CPCN, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'État et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités) au 31.12.2024, la caisse affiche un découvert technique attribuable à l'État de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de CHF 421'513'209 au 01.01.2025. La garantie de l'État au sens de l'article 9 LCPFPub et 72c LPP est déterminée sur le degré de couverture (81,8% au 31.12.2024), soit le rapport entre la fortune disponible selon l'art. 44 OPP2 et les engagements de prévoyance. Le résultat 2024 de la CPCN induit ainsi une diminution (CHF -96,4 millions par rapport à 2023) du montant du découvert devant faire l'objet de la garantie de l'État.

⁵⁾ En application de l'article 9 de la Loi sur le Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), le Conseil d'État a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à la CPCN. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités), le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à CHF 476'652'267 au 31.12.2024. La diminution par rapport à l'engagement conditionnel présenté dans le rapport de gestion financière 2023 (CHF -103,4 millions) découle du résultat 2024 de la caisse, comme évoqué au point 4) ci-dessus.

⁶⁾ Des litiges en lien avec des expropriations sont considérés comme des engagements conditionnels, pour un montant total de CHF 734'435. Un montant de CHF 16'543 pour un litige en cours au service pénitentiaire est également considéré comme un engagement conditionnel.

2.5.6. Garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables

L'État de Neuchâtel dispose de diverses cautions et garanties en sa faveur, pour un montant de CHF 7'015'680 au 31.12.2024, afin de couvrir la remise en état de certains terrains découlant du permis d'exploitation accordé par le service de l'énergie et de l'environnement, le service de l'aménagement du territoire et le service de la faune, des forêts et de la nature.

Selon le complément à la recommandation 03 de la norme MCH2, la différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des prêts conditionnellement remboursables doit être présentée comme un avoir conditionnel. Cette valeur à fin 2024 se monte à CHF 50'463'047. À relever que des versements effectués dans le cadre de deux conventions ont fait l'objet de dépassements de l'ordre de CHF 210'425 (CHF 1'511'775 au lieu de CHF 1'360'000 et CHF 1'401'250 au lieu de CHF 1'342'600).

2.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2023	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Reclassements	Réévaluations	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2024
108 Immobilisations corporelles du PF	134'796'193	141'771	-10'142'508	8'632'779	-	-	133'428'235
Terrains	86'280'369	-	-61'229	140'971	-	-	86'360'110
Routes et voies de communication	-	-	-8'534'746	8'534'746	-	-	0
Bâtiments	48'506'506	108'151	-1'546'532	-	-	-	47'068'124
Installations en construction	9'318	33'620	-	-42'938	-	-	0

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2023	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Reclassements	Réévaluations	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2024
140 Immobilisations corporelles	1'127'025'013	76'792'709	-167'661	-10'798'279	-145'226	-45'515'556	1'147'191'000
Terrains	83'459'770	1'044'237	-	1'523'325	-145'226	-	85'882'105
Forêts	5'656'960	-	-	7'268	-	-	5'664'227
Routes et voies de communication	203'347'231	18'782'166	-	-9'007'426	-	-8'180'887	204'941'084
Aménagement des cours d'eau	6'845'007	475'191	-	-400'375	-	-145'445	6'774'379
Autres travaux de génie civil	7'749'632	920'506	-	-314'175	-	-416'863	7'939'100
Bâtiments	734'972'269	5'901'469	-	9'292'467	-	-21'535'666	728'630'538
Biens meubles	50'973'746	15'765'095	-167'660	4'842'731	-	-12'085'050	59'328'862
Installations en construction	25'449'178	31'316'035	-	-15'540'438	-	-	41'224'774
Autres immobilisations corporelles	8'571'220	2'588'009	-1	-1'201'655	-	-3'151'645	6'805'929
142 Immobilisations incorporelles	12'366'346	5'136'243	-3	-	-	-6'192'188	11'310'398
Logiciels	9'862'418	3'908'846	-3	272'563	-	-5'438'932	8'604'892
Immobilisations incorporelles en cours	0	715'161	-	-272'563	-	-	442'598
Autres immobilisations incorporelles	2'503'928	512'236	-	-	-	-753'256	2'262'908
146 Subventions d'investissement	102'431'467	6'193'634	-8	2'165'500	-	-19'267'501	91'523'092
Subv. d'invest. à la Confédération	32'951'974	4'930	-	1'321'122	-	-8'876'805	25'401'221
Subv. d'invest. aux cantons et concordats	732'765	-	-	-	-	-44'350	688'415
Subv. d'invest. aux communes	31'105'418	1'542'503	-8	122'748	-	-5'480'893	27'289'769
Subv. d'invest. aux entreprises privées	27'737'415	1'788'766	-	-	-	-3'665'297	25'860'884
Subv. d'invest. aux entreprises publiques	9'062'942	2'738'310	-	278'430	-	-1'015'744	11'063'939
Subv. d'invest. aux ménages privés	495'556	119'035	-	443'200	-	-165'759	892'032
Subv. d'invest. aux org. privées à BnL	345'396	90	-	-	-	-18'653	326'833

¹⁾ Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

2.5.8. Tableau des prêts

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA)	Solde du prêt
	170'954'517
Prêts - aides exploitations paysannes	2'221'525
Prêts crédits d'investissements agricoles	78'292'996
Prêts d'investissements forestiers	158'000
Prêts d'études ¹⁾	704'147
Prêts du fonds d'aide au communes	65'000
Prêts du fonds d'aide au logement	10'628'263
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	160'000
Prêts NPR	58'569'526
Prêts pour la rénovation de bâtiments	5'160'691
Prêts COVID	129'320
Prêts PI - Développement économique	11'994'800
Prêts SCSP	600'000
Prêts liés aux transports	2'267'975
Prêts du fonds de désendettement ¹⁾	2'274

¹⁾ Prêts accordés à des personnes physiques

2.5.9. Informations supplémentaires

2.5.9.1. État des emprunts bancaires

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dette au 31.12.2023 *	Comptes 2024				Dette au 31.12.2024 *
							Intérêts	Amort/ rbt emprunts	Nouveaux emprunts	Total	
Total						1'758'624'012	17'754'358	-1'593'129'277	1'601'005'265	25'630'346	1'766'500'000
Intérêts courus 2023							-4'103'380			-4'103'380	
Intérêts courus 2024							4'832'195			4'832'195	
Emprunts obligataires						1'212'500'000	10'590'000	-100'000'000	125'000'000	35'590'000	1'237'500'000
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000	0	0	2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000	-100'000'000	0	-99'960'000	0
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000	0	0	875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000	0	0	750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	125'000'000	375'000	0	0	375'000	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	125'000'000	125'000	0	0	125'000	125'000'000
100M - 0.35% - 14.07.2020/2050	Public	14.07.2020	14.07.2050	100'000'000	0.3500%	100'000'000	350'000	0	0	350'000	100'000'000
100M - 0.00% - 29.10.2021/2029	Public	29.10.2021	29.10.2029	100'000'000	0.0000%	100'000'000	0	0	0	0	100'000'000
100M - 1.45% - 23.09.2022/2030	Public	23.09.2022	23.09.2030	100'000'000	1.4500%	100'000'000	1'450'000	0	0	1'450'000	100'000'000
137.5M - 3.00% - 30.11.2022/2026	Public	30.11.2022	21.12.2026	137'500'000	3.0000%	137'500'000	4'125'000	0	0	4'125'000	137'500'000
125M - 1.30% - 14.06.2024/2048	Public	14.06.2024	12.06.2048	125'000'000	1.3000%	0	0	0	125'000'000	125'000'000	125'000'000
Emprunts à taux fixes						175'000'000	2'925'000	0	0	2'925'000	175'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000	0	0	475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000	0	0	720'000	30'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000	0	0	1'295'000	50'000'000
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000	0	0	435'000	75'000'000
Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux						50'000'000	621'632	-276'000'000	276'000'000	621'632	50'000'000
Sw ap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000	0	0	605'000	0
Sw ap 50M - taux Saron 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-1.4038%	0	-701'905	0	0	-701'905	0
50M - emprunts court terme couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.4371%	50'000'000	718'537	-276'000'000	276'000'000	718'537	50'000'000
Emprunts à court terme						321'124'012	2'888'912	-1'217'129'277	1'200'005'265	-14'235'100	304'000'000
29M - 2.00% - 21.08.2023/21.08.2024	Société coop.	21.08.2023	21.08.2024	29'000'000	2.000%	29'000'000	589'667	-29'000'000	0	-28'410'333	0
30M - 1.83% - 13.10.2023/05.01.2024	Banque	13.10.2023	05.01.2024	30'000'000	1.830%	30'000'000	128'100	-30'000'000	0	-29'871'900	0
40M - 1.86% - 30.11.2023/22.11.2024	Caisse pension	30.11.2023	22.11.2024	40'000'000	1.860%	40'000'000	739'867	-40'000'000	0	-39'260'133	0
30M - 1.90% - 24.11.2023/15.01.2024	Banque	24.11.2023	15.01.2024	30'000'000	1.900%	30'000'000	82'333	-30'000'000	0	-29'917'667	0
40M - 1.85% - 12.12.2023/05.01.2024	Société coop.	12.12.2023	05.01.2024	40'000'000	1.850%	40'000'000	49'333	-40'000'000	0	-39'950'667	0
60M - 1.85% - 13.12.2023/05.01.2024	Société	13.12.2023	05.01.2024	60'000'000	1.850%	60'000'000	70'916.67	-60'000'000	0	-59'929'083	0
30M - 1.80% - 19.12.2023/05.01.2024	Canton	19.12.2023	05.01.2024	30'000'000	1.800%	30'000'000	25'500	-30'000'000	0	-29'974'500	0
35M - 1.95% - 22.12.2023/05.01.2024	Banque	22.12.2023	05.01.2024	35'000'000	1.950%	35'000'000	26'542	-35'000'000	0	-34'973'458	0
Ligne de crédit en cours au 31.12.2023	Banque	31.12.2023	03.01.2024	27'124'012	2.200%	27'124'012	4'973	-27'124'012	0	-27'119'040	0
Emprunts effectués et remboursés en 2024	Divers	01.01.2024	31.12.2024	divers	divers	0	1'171'681	-896'005'265	896'005'265	1'171'681	0
6M - 1.10% - 30.08.2024/28.02.2025	Banque	30.08.2024	28.02.2025	6'000'000	1.100%	0	0	0	6'000'000	6'000'000	6'000'000
24M - 1.04% - 21.08.2024/21.08.2025	Banque	21.08.2024	21.08.2025	24'000'000	1.040%	0	0	0	24'000'000	24'000'000	24'000'000
3M - 1.04% - 21.08.2024/21.08.2025	Caisse pension	21.08.2024	21.08.2025	3'000'000	1.040%	0	0	0	3'000'000	3'000'000	3'000'000
2M - 1.05% - 24.10.2024/22.01.2025	Banque	24.10.2024	22.01.2025	2'000'000	1.050%	0	0	0	2'000'000	2'000'000	2'000'000
50M - 1.00% - 12.11.2024/10.01.2025	Banque	12.11.2024	10.01.2025	50'000'000	1.000%	0	0	0	50'000'000	50'000'000	50'000'000
50M - 1.05% - 11.11.2024/06.01.2025	Canton	11.11.2024	06.01.2025	50'000'000	1.050%	0	0	0	50'000'000	50'000'000	50'000'000
29M - 1.00% - 22.11.2024/21.11.2025	Société coop.	22.11.2024	21.11.2025	29'000'000	1.000%	0	0	0	29'000'000	29'000'000	29'000'000
10M - 0.90% - 22.11.2024/21.11.2025	Banque	22.11.2024	21.11.2025	10'000'000	0.900%	0	0	0	10'000'000	10'000'000	10'000'000
50M - 1.05% - 22.11.2024/06.01.2025	Canton	22.11.2024	06.01.2025	50'000'000	1.050%	0	0	0	50'000'000	50'000'000	50'000'000
50M - 0.89% - 06.12.2024/10.01.2025	Banque	06.12.2024	10.01.2025	50'000'000	0.890%	0	0	0	50'000'000	50'000'000	50'000'000
30M - 0.77% - 13.12.2024/13.03.2025	Banque	13.12.2024	13.03.2025	30'000'000	0.770%	0	0	0	30'000'000	30'000'000	30'000'000

* La notion de dette au "sens étroit" fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter.

2.5.9.2. Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2023	Comptes 2024	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	122.7%	108.2%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement ^{1) et 2)}	138.5%	207.8%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.2%	0.3%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Dette brute par rapport aux revenus ²⁾	163.0%	154.7%	< 50% = très bon 50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	7.0%	5.9%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	4.1%	3.6%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	8'038	7'562	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement ²⁾	5.3%	7.2%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

¹⁾ Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFinEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

²⁾ À partir de 2024, les indicateurs intègrent les dernières mise à jour des formules du MCH2. Les indicateurs 2023 ont ainsi été recalculés, ce qui explique les écarts par rapport aux données présentées dans le rapport de gestion 2023.

2.5.9.3. Inventaire des fonds de fluctuation de résultat

Dans le cadre des contrats de prestations conclus avec des partenaires externes, un éventuel résultat positif d'exploitation réalisé par l'institution subventionnée est attribué annuellement à un fonds de fluctuation de résultat, inscrit au bilan de l'institution au titre de fonds étrangers. Ce fonds de fluctuation doit également être mentionné dans l'annexe aux comptes de l'État.

Étant donné que les délais de bouclage des institutions ne coïncident pas avec ceux de l'État, les fonds de fluctuation de résultat au 31 décembre 2023 (comptes audités les plus récents) sont inventoriés dans le tableau ci-dessous.

Liste des fonds de fluctuation de résultat au 31.12.2023 par institution	Service de tutelle	Fonds de fluctuation de résultat (CHF) ¹⁾
Total		2'494'330
Département de la santé, des régions et des sports (DSRS)		1'252'793
Association Croix-Rouge Neuchâtel	SPAJ	117'710
Fondation Borel	SPAJ	68'852
Fondation Carrefour	SPAJ	251'306
Fondation l'enfant c'est la vie	SPAJ	333'790 ^P
Fondation Les Billodes	SPAJ	143'679 ^P
Fondation Sandoz	SPAJ	217'904
Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne Antide	SPAJ	119'553
Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)		1'241'537
Fondation du Centre pédagogique de Malvilliers (CPM)	SEEO	306'872
Fondation du Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel (CERAS)	SEEO	205'755
Fondation Les Perce-Neige (PN)	SEEO	728'910

¹⁾ Montant du fonds de fluctuation de résultat reconnu par l'État. Si le montant doit encore faire l'objet d'une reconnaissance par l'État, le montant figurant dans les comptes audités de l'entité est reporté dans le tableau accompagné de la note p (provisoire).

2.5.9.4. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

À la date d'approbation des états financiers, aucun événement significatif et postérieur à la clôture de l'exercice 2024 n'est constaté.

2.6. Rapport de l'organe de révision



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Rapport succinct sur l'audit des comptes annuels 2024 de l'État de Neuchâtel

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'État relatives aux comptes annuels

Selon l'article 5 du Règlement du service financier du 10 janvier 2024, ledit Service, respectivement le domaine comptabilité financière et analytique, gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. Le Conseil d'État est ainsi responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux prescriptions légales et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux prescriptions légales et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'État et à la Commission des finances du Grand Conseil, notamment, l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

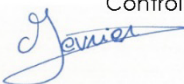
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 17 RLFinEC et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 25 mars 2025

Contrôle cantonal des finances



Marion Lévrier-Ferrollet
Expert-réviseur agréée
Directrice adjointe
Responsable de la révision



Patrick Dos Reis
Expert-réviseur agréé
Directeur adjoint

Le directeur



Mathieu Roth
Expert-réviseur agréé

3. Objets soumis à l'adoption du Grand Conseil

Outre le décret propre à l'approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2024, trois autres décrets sont soumis au Grand Conseil par le biais du présent rapport, dont une modification légale. Ces actes juridiques ainsi que leurs explications sont présentés ci-après.

3.1. Modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

La LFinEC prescrit en son article 55, al. 2, une évaluation des immobilisations du patrimoine financier, à l'exception des placements financiers, au minimum tous les cinq ans. Les placements financiers font eux l'objet d'une réévaluation à chaque bouclage comptable. La dernière évaluation comptabilisée de ces immobilisations est intervenue en 2018, dans le cadre du passage au MCH2. La méthodologie appliquée, et validée par le contrôle cantonal des finances, a été décrite au travers du « rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le retraitement des postes du bilan au 1^{er} janvier 2018 selon les dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes et les normes MCH2 » (rapport 18.022, du 25 juin 2018). En accord avec la législation en vigueur, ces valeurs auraient dû faire l'objet d'une revue dans le cadre de l'exercice 2023. La composition des actifs immobilisés inventoriés au patrimoine financier du bilan de l'État est constituée uniquement de placements financiers, de terrains et de bâtiments.

Relevons que pour les terrains propriétés de l'État, qu'ils appartiennent au patrimoine administratif ou au patrimoine financier, des travaux de réévaluation ont été initiés avec pour objectif une mise à jour de leurs valeurs au bilan, dans le cadre du bouclage de l'exercice 2023. Le résultat de ces travaux s'est cependant révélé être passablement différent (évaluation à la baisse) de celui obtenu par un expert externe mandaté par le CCFI (évaluation la hausse). Cette situation illustre la complexité de la mise en œuvre d'une réévaluation foncière et immobilière qui repose sur des éléments parfois subjectifs (deux experts peuvent déterminer des valeurs différentes pour un même bien).

La valorisation des terrains et des bâtiments du patrimoine financier, soit selon la méthode du discounted cashflow, soit à la valeur de rendement comme le préconise la législation, à renouveler tous les 5 ans conformément à l'art. 55 LFinEC, impliquerait systématiquement le recours à des expertises externes (pour chaque bâtiment), ceci de manière récurrente. Le coût de ces mandats pèserait de manière significative sur le compte de résultats de l'État, puisqu'il est estimé entre CHF 5'000 et CHF 15'000 par bâtiment. Le suivi et les comptabilisations des variations de valeurs mobiliseraient passablement de ressources internes. Suivant les critères pris en compte, le moindre changement au niveau de l'aménagement du territoire porterait à conséquence sur la valorisation comptable du bien. Ces mises à jour constantes influenceraient le résultat du canton, sans qu'il ne soit possible d'en anticiper les conséquences du point de vue budgétaire. Rappelons, par ailleurs, qu'elles n'auraient aucune influence sur le cash-flow de l'État.

Par prudence, il est préférable de conserver des valeurs inférieures à celles définies par l'expert externe. Il reste toutefois évident qu'en cas de constatation d'une perte de valeur durable sur un actif immobilisé, celui-ci fera l'objet d'une dévaluation. Pour ce faire, le Conseil d'État propose de modifier les articles 55 al. 2 et 3, et 56 al. 4 LFinEC. Ces modifications détaillées ci-dessous laisseraient néanmoins la possibilité aux communes, qui le souhaitent, de procéder à des réévaluations régulières de leur patrimoine financier. En effet, ces dernières ne sont pas nécessairement impactées dans la même mesure par les prescriptions légales actuelles, étant donné que leur patrimoine foncier du patrimoine financier est moins important. Notons que le chef du service financier accompagné de la cheffe du domaine finances communales et gestion fiduciaire (activité reprise du SCOM) ont visité 24 communes durant l'année 2024, et demandé la position des praticiens. Toutes les communes valident la proposition, et félicitent même l'initiative, à l'exception d'une seule qui souhaiterait maintenir l'obligation.

Art. 55 al. 2 et 3 (nouvelle teneur)

Loi en vigueur	Projet du Conseil d'État
Art. 55 al. 2 et 3 ²Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. En l'absence de charges, l'établissement du bilan se fait à la valeur vénale au moment de l'entrée. Des évaluations ultérieures se font à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, les placements financiers étant ajustés systématiquement chaque année et les autres immobilisations périodiquement, au minimum tous les cinq ans. ³Si une diminution durable de la valeur est prévisible sur une position du patrimoine financier, la valeur portée au bilan sera ajustée.	<i>Art. 55 al. 2 et 3 (nouvelle teneur)</i> ²Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. En l'absence de charges, l'établissement du bilan se fait à la valeur vénale au moment de l'entrée. Des évaluations ultérieures se font à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, les placements financiers étant ajustés systématiquement chaque année. Les autres immobilisations peuvent être réévaluées périodiquement. ³Si une diminution durable de la valeur est constatée sur une position du patrimoine financier, la valeur portée au bilan est ajustée.

La modification de l'alinéa 2 ne rend plus obligatoire les évaluations périodiques sur le patrimoine financier, à l'exception des placements financiers. Il est par contre laissé l'opportunité de le faire pour les collectivités qui le souhaitent. L'alinéa 3 rappelle un principe comptable élémentaire qui oblige la collectivité à dévaluer un bien du patrimoine financier au bilan lorsqu'une diminution durable de sa valeur est constatée. Il a été modifié, dans le sens où la perte de valeur ne repose pas sur une prévision, mais sur des éléments factuels.

Art. 56 al. 4 (nouvelle teneur)

Loi en vigueur	Projet du Conseil d'État
Art. 56 al. 4 ⁴Si une diminution durable de la valeur est prévisible sur un poste du patrimoine administratif, sa valeur au bilan sera ajustée.	<i>Art. 56 al. 4 (nouvelle teneur)</i> ⁴Si une diminution durable de la valeur est constatée sur un poste du patrimoine administratif, sa valeur au bilan est ajustée.

Il s'agit de la même modification que celle apportée à l'art. 55, al. 3, mais pour le patrimoine administratif. À savoir qu'une correction de valeur pour un actif du patrimoine administratif doit intervenir, une fois une diminution durable constatée.

Vote du Grand Conseil

Le vote peut s'opérer à la majorité simple étant donné que le projet ne relève pas des situations visées par l'article 36 LFinEC.

Loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 29 avril 2025,
décède :

Article premier La loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014, est modifiée comme suit :

Art. 55 al. 2 et 3 (nouvelle teneur)

²Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. En l'absence de charges, l'établissement du bilan se fait à la valeur vénale au moment de l'entrée. Des évaluations ultérieures se font à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, les placements financiers étant ajustés systématiquement chaque année. Les autres immobilisations peuvent être réévaluées périodiquement.

³Si une diminution durable de la valeur est constatée sur une position du patrimoine financier, la valeur portée au bilan est ajustée.

Art. 56 al. 4 (nouvelle teneur)

⁴Si une diminution durable de la valeur est constatée sur un poste du patrimoine administratif, sa valeur au bilan est ajustée.

Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le/la président-e, Le/la secrétaire général-e,

3.2. Modification du décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement

Le surendettement des ménages, phénomène complexe et multiforme caractéristique de la société de consommation, représente un problème social et économique préoccupant. Il affecte, en premier lieu, les individus et leurs familles, pour lesquels il a des conséquences économiques, sociales, professionnelles et familiales importantes.

Il prérèite ensuite les acteurs économiques, en leur qualité de créanciers, qui doivent faire face à des situations de défaut de paiement pouvant parfois avoir des conséquences importantes sur la gestion des affaires. Enfin, cela impacte également les finances publiques puisque les personnes surendettées tendent à cesser, par le non-paiement des impôts et des assurances, leur participation financière au bon fonctionnement de l'État et de son dispositif social. Cause d'indigence et d'exclusion sociale, le surendettement constitue indéniablement un thème sur lequel les collectivités publiques doivent se pencher avec la plus grande attention.

Afin d'être mieux armé face à cette problématique, le Conseil d'État a élaboré un plan cantonal de lutte contre le surendettement ou « dispositif contre l'endettement lourd » qui permet d'avoir une approche globale plutôt qu'uniquement curative. Celle-ci repose sur une stratégie présentée dans le rapport 20.012 et est construite sur trois piliers : sensibilisation et prévention, détection précoce et mesures curatives. Le tout est piloté, de manière coordonnée, entre le Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) et celui de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD). De plus, une plateforme cantonale de lutte contre le surendettement, assurant le suivi stratégique du plan et l'observation de la situation cantonale en matière d'endettement, a été mise sur pied.

Ce dispositif s'inscrit dans deux des buts énoncés à l'article premier de la loi sur l'action sociale (LASoc, RSN 831.0) : prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale et favoriser l'autonomie et l'intégration sociale ainsi que professionnelle des personnes dans le besoin.

En 2020, un crédit d'engagement quadriennal de CHF 840'000 avait été accepté par le Grand Conseil afin de permettre au Conseil d'État, respectivement au service financier, d'accorder des prêts comme nouvel outil permettant de faciliter le désendettement. À ce jour, aucune dépense n'a été effectuée sur ce crédit d'engagement. En effet, certaines conditions trop restrictives ne permettaient pas la pleine mise en œuvre de ce dispositif. Néanmoins, le nouveau règlement concernant la remise d'impôt du 23 octobre 2024, entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024, la réorganisation du service financier intervenue en juin 2024 ainsi que l'adaptation de la directive sur la gestion du plan de désendettement du 9 décembre 2021, permettent désormais de déployer ce nouvel outil. Une demande de prolongation est donc sollicitée.

Cette prolongation quadriennale du crédit d'engagement intervient pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028. L'arrêté de promulgation du premier décret, publié dans la Feuille officielle No 28 du 10 juillet 2020, date du 19 août 2020.

Vote au Grand Conseil

L'article 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil. S'agissant d'une nouvelle dépense unique, le décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Décret

modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 840'000 francs pour l'octroi de prêts dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement (LLPS), du 24 juin 2020 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 29 avril 2025,

décède :

Article premier Le décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 840'000 francs pour l'octroi de prêts dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement, du 24 juin 2020, est modifié comme suit :

Art. 1^{bis} (nouveau)

La durée du crédit d'engagement est prolongée pour une durée de 4 ans.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le/la président-e, Le/la secrétaire général-e,

3.3. Décret abrogeant divers textes obsolètes du Recueil systématique neuchâtelois

Le recueil systématique des lois neuchâteloises (RSN) est une application qui héberge tous les textes généraux de portée cantonale ou intercantonale. Constatant que notre banque de données était particulièrement volumineuse en comparaison intercantonale (plus de 1'100 textes contre 760 en moyenne), et qu'elle devenait de plus en plus difficile à mettre à jour, le Conseil d'État a chargé le service juridique de l'État (SJEN) de procéder à son toilettage. Ce projet figure dans le programme de législation 2022-2025.

Le SJEN, en collaboration avec les départements a ainsi identifié les textes qui :

- Peuvent être simplement retirés du RSN (textes dont la durée est dépassée, les directives qui n'ont pas leur place au RSN, les actes départementaux, les arrêtés et décrets d'adhésion à une convention intercantonale) ;
- Doivent être abrogés (textes obsolètes) ;
- Restent en vigueur mais n'ont pas de portée générale et doivent être publiés hors RSN.

Lors de sa séance du 29 janvier 2025, le Conseil d'État a abrogé 58 arrêtés et règlements obsolètes et a accepté le retrait de 107 autres textes. Par ailleurs, 78 textes du Conseil d'État encore en vigueur mais sans portée générale suffisante ou s'adressant à un cercle restreint de personnes seront désormais publiés dans la rubrique « Textes en vigueur non publiés au RSN », qui figure aussi à l'adresse <https://rsn.ne.ch/>.

Afin de finaliser cet important travail, le décret suivant permet d'abroger 18 décrets et une loi. Ces textes ne sont plus applicables, soit parce qu'ils étaient destinés à couvrir une période limitée, soit parce qu'ils ont été remplacés par d'autres textes sans être formellement abrogés, soit parce qu'ils sont devenus obsolètes au fil du temps. Par simplification, l'abrogation vous est proposée dans un seul texte, un décret, dans la mesure où la loi est clairement temporaire selon son contenu.

Ainsi, avec l'abrogation de ces textes, de même que ceux des départements, le toilettage aura permis de libérer le RSN de 265 textes.

Vote du Grand Conseil

Le décret n'est pas soumis au référendum facultatif et le vote du Grand Conseil est à la majorité simple, en application de l'article 309 OGC.

Décret

abrogeant divers textes obsolètes (Toilettage du Recueil systématique neuchâtelois)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 29 avril 2025,
décède :

Article premier La loi et les décrets suivants sont abrogés :

- a) loi d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis au statut de la fonction publique, du 5 décembre 2006 (RSN 152.510.0) ;
- b) décret portant sur la limitation de l'effectif du personnel de l'État, du 15 décembre 2016 (RSN 152.511.108) ;
- c) décret concernant la création d'un fonds de compensation en matière scolaire, du 11 février 1997 (RSN 172.45) ;
- d) décret concernant la constitution de réserves de crise par l'économie privée, du 16 avril 1952 (RSN 631.09) ;
- e) décret concernant la nomination des représentants de l'État dans l'administration des Chemins de fer fédéraux et des autres entreprises de transport, du 26 avril 1900 (RSN 763.10) ;
- f) décret concernant la création d'une Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées, du 27 février 1973 (RSN 832.32) ;
- g) décret concernant la participation de l'État et des communes à la construction de maisons d'habitations, du 15 avril 1946 (RSN 841.10) ;
- h) décret concernant l'octroi d'un quatrième crédit pour la participation de l'État à la construction de logements, du 26 novembre 1947 (RSN 841.11) ;
- i) décret concernant l'aide à la construction de logements à loyer modeste, du 24 mai 1954 (RSN 841.20) ;
- j) décret concernant une 2^{ème} action d'aide à la construction de logements à loyer modeste, du 12 février 1957 (RSN 841.21) ;
- k) décret concernant une 3^{ème} action d'aide à la construction de logements à loyer modeste, du 21 mai 1959 (RSN 841.22) ;
- l) décret concernant une 4^{ème} action d'aide à la construction de logements à loyer modeste, du 23 octobre 1961 (RSN 841.23) ;
- m) décret concernant une 5^{ème} action d'aide à la construction de logements à loyer modeste, du 13 avril 1965 (RSN 841.24) ;
- n) décret concernant l'encouragement de la construction de logements, du 25 mars 1968 (RSN 841.25) ;
- o) décret autorisant la prolongation de la durée de validité des décrets adoptés après la fin de l'année 1953 et concernant l'aide à la construction de logements à loyer modeste, du 21 mars 1983 (RSN 841.251) ;
- p) décret concernant l'encouragement à la construction de logements, du 21 mars 1972 (RSN 841.26) ;

- q) décret concernant l'encouragement à la transformation et à la modernisation de logements anciens, du 23 février 1976 (RSN 843.10) ;
- r) décret concernant l'encouragement à la transformation et à la modernisation de logements anciens (2^e action), du 17 octobre 1977 (RSN 843.11) ;
- s) décret concernant l'encouragement à la transformation et à la modernisation de logements anciens, du 20 juin 1994 (RSN 843.12).

Art. 2 Le présent décret n'est pas soumis-e au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le présent décret entre en vigueur immédiatement.

²Le Conseil d'État pourvoit à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le/la président-e, Le/la secrétaire général-e,

3.4. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2024

Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2024

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 23 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 29 avril 2025,

décète :

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2024 de CHF 472'581'956.60.

b) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

CHF

Revenus d'exploitation	2'465'115'799.31
Charges d'exploitation	2'430'069'200.20
Résultat d'exploitation (1)	35'046'599.11
Revenus financiers	78'157'221.85
Charges financières	29'477'143.13
Résultat financier (2)	48'680'078.72
Résultat opérationnel (1) + (2)	83'726'677.83
Revenus extraordinaires	25'931'401.27
Charges extraordinaires	53'279'195.95
Résultat extraordinaire (3)	-27'347'794.68
Résultat total (1) + (2) + (3)	56'378'883.15

c) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Total des dépenses	138'703'919.94
Total des recettes	56'714'606.63
Investissements nets	81'989'313.31

d) Le tableau de flux de trésorerie et l'annexe aux comptes

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État reçoit décharge pour les dépassements de crédits figurant dans le chapitre 1.3.3 du rapport de gestion financière à hauteur de :

- Compte de résultats	23'391'190
- Compte des investissements	8'807'335

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2024, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le/la président-e, Le/la secrétaire général-e,

4. Analyses selon la classification fonctionnelle

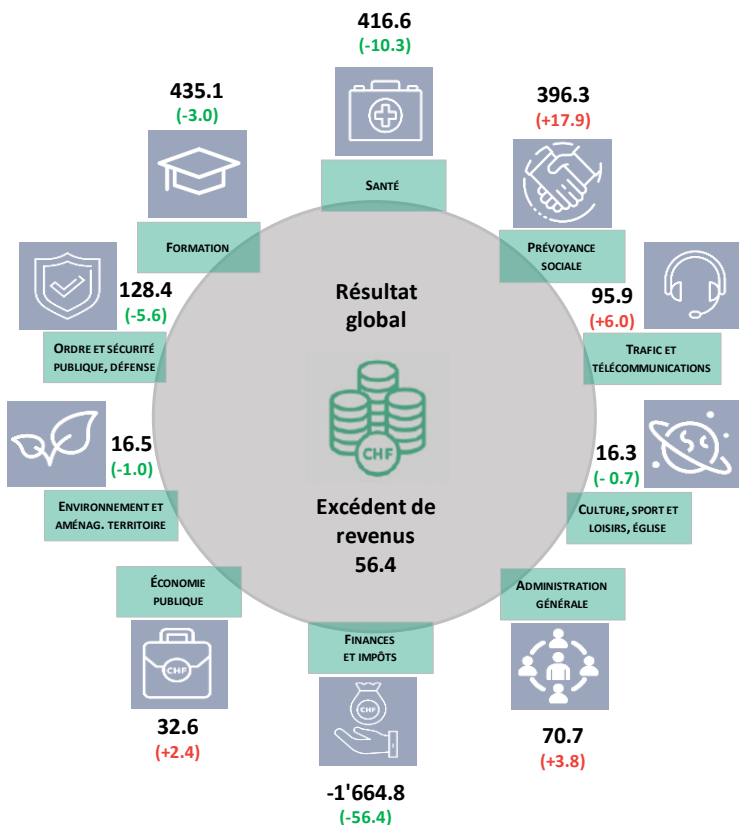
4.1. Compte de résultats

Charges nettes selon la classification fonctionnelle (CHF) ¹⁾	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Administration générale	75'089'661	66'966'318	70'747'497	+3'781'179	+5.6%	-4'342'164	-5.8%
Ordre et sécurité publique, défense	121'028'327	133'971'806	128'400'608	-5'571'197	-4.2%	+7'372'281	+6.1%
Formation	420'154'406	438'167'018	435'122'654	-3'044'364	-0.7%	+14'968'248	+3.6%
Culture, sport et loisirs, église	17'211'322	16'971'227	16'298'240	-672'987	-4.0%	-913'082	-5.3%
Santé	428'250'083	426'930'785	416'586'471	-10'344'315	-2.4%	-11'663'612	-2.7%
Prévoyance sociale	374'826'021	378'429'883	396'349'287	+17'919'404	+4.7%	+21'523'265	+5.7%
Trafic et télécommunications	82'330'831	89'939'005	95'937'409	+5'998'404	+6.7%	+13'606'579	+16.5%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	12'879'165	17'425'319	16'461'626	-963'693	-5.5%	+3'582'461	+27.8%
Economie publique	26'703'659	30'151'724	32'563'205	+2'411'481	+8.0%	+5'859'546	+21.9%
Finances et impôts	-1'560'157'627	-1'608'481'394	-1'664'845'879	-56'364'485	-3.5%	-104'688'252	-6.7%
Total	-1'684'153	-9'528'311	-56'378'883	-46'850'572	-491.7%	-54'694'730	-3247.6%

¹⁾ Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

Le tableau ci-dessus présente les charges nettes (charges déduction faite des revenus) du compte de résultats pour chaque domaine fonctionnel principal. Cette présentation repose sur la structure définie par le MCH2, dans laquelle les charges et les revenus sont affectés conformément aux missions et aux tâches effectuées par les collectivités publiques, offrant ainsi à celles-ci un cadre propice aux comparaisons. Pour accroître l'exactitude des données publiées, cette présentation prend par ailleurs en compte les imputations internes et les forfaits des services centraux (NC primaires 39 et 49) ainsi que les répartitions effectuées dans le cadre de la comptabilité analytique (NC secondaires 7). Au domaine « Finances et impôts » sont principalement affectés les revenus fiscaux, d'où la notion de charges nettes négatives. Le total du tableau correspond au résultat de l'exercice avec toutefois un signe opposé par rapport aux autres tableaux qui sont présentés dans ce rapport.

Le compte de résultats 2024 (charges nettes et variations par rapport au budget en millions CHF)



Les trois domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale regroupent une part importante des charges financières. Elles totalisent des charges nettes de l'ordre de CHF 1,2 milliard, qui correspondent à des charges brutes de CHF 1,8 milliard, soit 67% des charges totales de l'État. Si certains domaines présentent des charges nettes relativement stables sur la période 2024-23 et appellent parfois peu de remarques, d'autres domaines sont caractérisés par des fluctuations annuelles plus significatives. Comme c'est le cas pour la classification par nature, il est important de rappeler que les écarts relevant des domaines fonctionnels doivent être appréhendés avec prudence. Leur analyse doit faire l'objet d'une approche rigoureuse puisque des effets extraordinaires ou ponctuels importants peuvent être à l'origine des variations constatées d'une année à l'autre, comme par exemple les créations et dissolutions de provisions ou les mouvements en lien avec des réserves.

4.1.1. Administration générale

Le domaine fonctionnel de l'administration générale qui totalise CHF 70,7 millions à l'exercice 2024 est principalement composé des charges résiduelles nettes des services centraux (SBAT, SALI, SRHE, SIEN, SCCM, STAT) qui n'ont pas été incluses dans la facturation interne par forfaits aux services métiers et/ou aux clients externes, soit CHF 14,7 millions. Il comprend notamment pour CHF 54,3 millions de coûts de fonctionnement liés aux services qui effectuent des tâches de soutien comme le SCCO, le SFIN, l'OORG, le SJEN, le SCHA, le SCOM, le CCFI, les secrétariats généraux de départements et les pouvoirs législatif et exécutif qui représentent CHF 54,3 millions. Les prestations dispensées par le SCNE relatives aux archives de l'État intègrent également cette thématique et atteignent CHF 1,8 million. Pour rappel, les recettes fiscales, les charges et revenus en lien avec l'administration de la fortune et de la dette ou encore les parts aux recettes de la Confédération comme la péréquation fédérale sont classés dans le domaine finances et impôts, ceci bien qu'ils alimentent les services précités.

L'écart défavorable entre les comptes 2024 et le budget de CHF 3,8 millions est le fait de multiples facteurs dont les principaux sont un volume de facturation aux clients externes du SIEN inférieur à celui escompté (CHF +3,1 millions), un taux de récupération de créances déjà amorties en deçà des projections (CHF -3,6 millions). D'autres éléments viennent compenser partiellement ces écarts, notamment des acquisitions de biens et services moindres au SBAT (CHF -2,6 millions).

4.1.2. Ordre et sécurité publique, défense

Les dépenses nettes globales en matière d'ordre, de sécurité publique et de défense s'élèvent à CHF 128,4 millions dans les comptes 2024 (CHF 134 millions au budget 2024 et CHF 121 millions aux comptes 2023). Comme chaque année, les charges de personnel affectées à ce domaine sont particulièrement importantes, notamment s'agissant de la police neuchâteloise (467 EPT et 27 aspirants), des autorités judiciaires (144 EPT y compris magistrats) et du service pénitentiaire (126 EPT). Compte tenu des autres entités dont les tâches émarginent aussi à ce domaine, ce sont au final CHF 130,2 millions de charges de personnel qui sont affectés à l'ordre et à la sécurité publique en 2024 (CHF 134,4 millions étaient prévus au budget et CHF 125,3 millions avaient été comptabilisés lors du précédent exercice). Ce domaine fonctionnel génère également des revenus significatifs pour l'État comme précisé dans l'analyse détaillée ci-dessous.

Sécurité publique

Les charges nettes de CHF 75 millions dédiées spécifiquement aux tâches de sécurité publique en 2024 concernent principalement la police neuchâteloise (PONE) et le centre interrégional de formation de police (CIFPol) via des charges de personnel (NC 30) et des acquisitions de biens et services (NC 31) qui atteignent respectivement CHF 66,3 millions et CHF 7 millions. Une amélioration globale de CHF 2,8 millions par rapport au budget est à signaler pour ces deux natures comptables. Au niveau des effectifs policiers, des difficultés liées au recrutement expliquent cette situation puisque les départs constatés en 2022 n'ont pas encore pu totalement être rattrapés sur l'année 2024. Au niveau du personnel administratif, on constate des délais parfois longs pour repourvoir certains postes à l'externe. Les écarts en matière d'acquisitions de biens et services concernent des frais d'analyses criminelles inférieurs au budget mais aussi des coûts de maintenance et d'entretien non engagés en raison de la réévaluation des projets d'investissements. À cela s'ajoutent encore des frais d'écologies moins importants que prévus même si ceux-ci sont partiellement compensés par des charges d'entretien plus élevées pour les bâtiments. Si la situation générale est meilleure en comparaison des prévisions budgétaires, l'augmentation des charges nettes de 2,6% par rapport à l'exercice 2023 s'explique essentiellement par les mécanismes de progression salariale et l'effectif important dédié aux tâches de sécurité publique.

Exécution des peines

L'exécution des peines concerne principalement les activités du service pénitentiaire (SPNE) dont fait partie l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP). Les charges nettes atteignent CHF 29,3 millions en 2024 soit une légère péjoration par rapport au budget (CHF 28,6 millions) et aux comptes de l'année précédente (CHF 28,3 millions). Parallèlement aux charges de personnel du SPNE (CHF 15,4 millions en 2024), sont également affectés à ce sous-domaine

les charges et les revenus de transferts liées aux détentions pénitentiaires (CHF 8,2 millions en net), que celles-ci soient effectuées dans le canton ou hors canton. À noter qu'un dépassement de crédit de CHF 675'000 a été accordé par le Conseil d'État en cours d'exercice. Les raisons principales menant à cet écart sont un accroissement des frais associés aux placements de personnes hors canton depuis 2022, notamment pour les détentions avant jugement (DAJ), qui dépend de l'activité du Ministère public et pour laquelle il est difficile d'anticiper les besoins. Par ailleurs, il est constaté qu'au niveau des placements liés aux mesures pénales dans le canton, certains foyers ont augmenté leurs tarifs journaliers de manière rétroactive. La tendance semble toutefois se stabiliser à hauteur des chiffres de 2023. Au final, charges et revenus de transferts varient dans des proportions identiques par rapport au budget (augmentation de CHF 0,8 million). La péjoration globale susmentionnée découle ainsi d'autres facteurs comme la diminution des revenus concernant les remboursements des caisses-maladie.

Justice et questions juridiques

Le volet Justice se compose uniquement des charges et des revenus qui sont comptabilisés aux Autorités judiciaires. Avec un montant de CHF 26,1 millions aux comptes 2024, les dépenses nettes sont inférieures au budget (CHF 26,8 millions) mais supérieures aux comptes 2023 (CHF 24,1 millions). Ces variations s'expliquent surtout par l'évolution des charges de personnel dont le volume atteint CHF 23,7 millions en 2024 contre CHF 24,3 millions au budget et CHF 22,4 millions pour l'exercice précédent.

Dans les comptes 2024, le volet « Questions juridiques » totalise pour CHF 32 millions de charges brutes (principalement charges de personnel du SEPF, SGRF, SCPO et SJEN) et CHF 35,8 millions de revenus (principalement émoluments encaissés par le SEPF et le SGRF) soit, au final, un montant de charges nettes négatif de CHF 3,8 millions. C'est mieux que le budget qui affichait un excédent des revenus sur les charges de CHF 1,4 million. Cette amélioration de CHF 2,4 millions provient d'une augmentation des émoluments encaissés en matière de poursuites et faillites. En effet, compte tenu de frais de débours récupérables dorénavant comptabilisés dans les charges du SEPF (NC 31) pour CHF 3,4 millions et d'émoluments atteignant CHF 20,3 millions (NC 42), le revenu net (CHF 16,9 millions) est sensiblement plus élevé que les estimations budgétaires (CHF 14,7 millions). À l'opposé, les émoluments relatifs au registre foncier sont moins élevés que prévus pour CHF 0,5 million (baisse des demandes de divisions parcellaires et ralentissement au niveau de la vente de terrains).

Défense

Le sous-domaine de la défense présente des charges nettes de CHF 1,9 million (CHF 2,4 millions au budget) et demeure une tâche essentiellement fédérale qui regroupe, au niveau cantonal, les charges et les revenus du SSCM dédiés à la protection de la population et aux tâches militaires déléguées par la Confédération. Les flux comptabilisés dans le fonds de protection civile régionale et le fonds pour le remplacement des abris PC s'inscrivent également dans cette thématique mais sont sans influence sur le volume net des dépenses puisque les charges et les revenus sont toujours égaux.

4.1.3. Formation

Les dépenses nettes 2024 pour le domaine de la formation s'élèvent à CHF 435,1 millions, dont CHF 2 millions a pu être identifié comme découlant du conflit en Ukraine. Il s'agit du domaine avec les charges nettes les plus importantes de l'État, alors qu'en 2023 les coûts nets afférents au domaine de la santé présentaient un volume plus élevé. La dépense comptabilisée en 2024 est inférieure de CHF 3 millions aux prévisions budgétaires qui considéraient des conséquences relatives à la crise en Ukraine évaluées à CHF 4,4 millions et plus élevée de CHF 15 millions par rapport à l'exercice précédent. Sans considération des effets de la crise précitée, on peut donc en conclure que la différence budget-compte 2024 pour la formation dans sa globalité est quasi nulle (CHF -0,7 million).

École obligatoire et enseignement spécialisé

Les charges 2024 relatives à la participation cantonale de 45% pour l'enseignement obligatoire dans le canton (cycles 1 à 3) totalisent CHF 89,8 millions. Elles sont inférieures au budget de CHF 1,3 million. Cet écart s'explique en grande partie par le fait que seule une partie de l'enveloppe attribuée pour encadrer les élèves en provenance d'Ukraine a été nécessaire, soit CHF 1,2 million sur CHF 2,1 millions portés au budget (259 élèves en provenance d'Ukraine étaient scolarisés au 31.12.2024). L'augmentation de CHF 2,8 millions en comparaison aux comptes 2023 est imputable à la reconnaissance du renchérissement 2024.

Les coûts relatifs à l'enseignement spécialisé sont entièrement à charge du canton. Les subventions versées pour ces tâches à l'exercice 2024 s'établissent à CHF 38 millions. Elles se répartissent à raison de 66% en faveur de la Fondation des Perce-Neige, de 17% en faveur du centre pédagogique de Malvilliers et 17% également à destination du centre régional d'apprentissages spécialisés. L'écart négatif au budget est de CHF 1 million. Il se justifie principalement par les mêmes raisons que pour l'école obligatoire, à savoir une enveloppe budgétaire pour absorber les conséquences financières de la crise en Ukraine finalement surévaluée de CHF 0,5 million.

Les charges en lien avec les prestations d'orthophonie totalisent CHF 6,9 millions. Celles en lien avec la psychomotricité sont de CHF 1,4 million (y compris charges salariales des centres). S'agissant de la scolarisation d'élèves neuchâtelois hors canton, elle a représenté CHF 0,6 million en 2024.

Formation secondaire 2 (formation en lycée et professionnelle)

Le total des ressources financières nettes consommées pour le fonctionnement 2024 des Lycées s'élève à CHF 44,7 millions. Elles sont en deçà du budget de CHF 1,6 million. Les salaires enseignants de CHF 29,3 millions (hors charges sociales) composent la majeure partie de ces coûts. C'est d'ailleurs à ce niveau que l'essentiel de l'écart au budget est constaté (CHF -1,4 million). Celui-ci s'explique par une variation à la baisse des provisions vacances (CHF -0,7 million), et par un nombre de classes inférieur à celui planifié (CHF -0,4 million).

Les coûts nets 2024 du CPNE s'établissent à CHF 66,8 millions, soit CHF 2 millions en dessus du budget en tenant compte de la bonification du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD). Les salaires enseignants (hors charges sociales) comptabilisés au réel représentent CHF 62,4 millions. L'écart au budget pour ce poste y est particulièrement marqué puisqu'il atteint une diminution de CHF 4 millions. La conjonction de plusieurs facteurs justifie cette situation. Citons notamment le taux de rotation du personnel 2024 qui a permis de minimiser l'effet de l'indexation, le taux d'absentéisme plus faible que budgété qui a limité le recours aux remplacements, le nombre de classes induit par la crise en Ukraine plus faible que planifié, l'optimisation des effectifs en classe, l'annulation de cours en formation supérieure et en formation continue en raison du manque d'inscriptions, et la dissolution de provisions vacances par le SRHE. La bonification du FFD de CHF 11,2 millions est très proche de ce qui avait été anticipé dans le cadre du budget. Le volume global des autres recettes a cependant été largement en dessous des prévisions (CHF -5 millions), ce qui surcompense les améliorations réalisées en matière de charges de personnel. Le nombre de classes inférieur à la planification a influencé à la baisse les recettes du SEFRI ainsi que les écolages. De plus, les effets bénéfiques de la dualisation technique budgétés à hauteur de CHF 1,3 million ne se sont pas matérialisés dans les comptes.

La contribution 2024 de l'État au financement des cours interentreprises s'élève à CHF 2,2 millions, soit CHF 0,2 million de plus que le budget.

La formation du secondaire 2 suivie hors canton représente CHF 5,1 millions, soit CHF 0,3 million de plus que le budget. Ces coûts se partagent à raison de CHF 0,5 million pour les filières académiques et CHF 4,6 millions pour la formation professionnelle.

Formation supérieure

Les dépenses nettes 2024 en lien avec la formation universitaire atteignent CHF 72,3 millions. Un montant de CHF 53,2 millions concerne l'UniNE et CHF 19 millions viennent s'ajouter avec les établissements hors canton. Bien que ces contributions soient conformes au budget, elles augmentent de CHF 1,9 million par rapport aux comptes 2023. Cela s'explique par un rattrapage des subventions versées en 2023 à l'UniNe (CHF +3,9 millions) pour une mise à niveau avec l'enveloppe globale relative au mandat d'objectifs 2023-2026 votée fin octobre 2023 seulement (une fois le budget 2023 du Conseil d'État bouclé). Cet effet reste néanmoins partiellement compensé par la baisse du tarif selon l'accord intercantonal universitaire (AIU) intervenu au cours de la même période (CHF -2 millions).

Le coût net 2024 relatif à la formation en hautes écoles représente CHF 53,7 millions. Il est inférieur au budget de seulement CHF 0,1 million. Ces subventions se partagent entre les flux directs à la HE-Arc (CHF 7,5 millions y compris année propédeutique), la HEM (CHF 1,2 million), la HEP BEJUNE (CHF 11,1 millions) et les flux indirects, soit les contributions à la HES-SO (CHF 30,9 millions) et celles en lien avec les hautes écoles hors du réseau précité (CHF 3 millions).

Les charges en lien avec la formation en écoles supérieures (ES) hors canton et à l'école de droguerie (ESD) atteignent CHF 2,5 millions.

Contrat formation

L'exercice 2024 est le dernier avant la fusion entre, d'une part, le fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP), doté de sa propre personnalité juridique et dont le budget n'intègre pas celui de l'État et, d'autre part, le fonds d'encouragement à la formation professionnelle en mode dual (FFD) qui appartient l'État. Il s'agit donc dans ce chapitre de décrire uniquement les flux du FFD.

En 2024, la contribution des employeurs qui représente 0,42% de la masse salariale s'élève à CHF 32,4 millions. Elle est supérieure de CHF 0,9 million au budget. Les redistributions aux entreprises formatrices au prorata du nombre d'apprentis qu'elles emploient se situent à CHF 19,7 millions, soit également CHF 0,9 million de plus que ce que prévoyait le budget en raison du nombre d'apprentis plus élevé que planifié. Un montant de CHF 12,2 millions est consacré aux écoles neuchâteloises qui dispensent des formations professionnelles à plein temps (principalement le CPNE). Le solde de CHF 0,5 million correspond aux coûts de fonctionnement du fonds.

Autres dépenses liées à la formation

Outre les thématiques précitées, le domaine de la formation comprend également les dépenses nettes en lien avec le conservatoire de musique Neuchâtelois (CHF 7,9 millions, une fois les écolages soustraits) et celles relatives aux activités

d'octrois de bourses d'études (CHF 3,6 millions tenant compte de la participation des communes dans le cadre de la facture sociale). Les charges en lien avec les bourses d'études sont en deçà du budget de CHF 1 million, notamment à cause de prestations moins élevées qu'escomptées, mais aussi du fait que des avances importantes relatives à 2025 ont été corrigées à l'aide de transitoires (CHF -1,2 million).

4.1.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes totales relatives à ce domaine fonctionnel s'élèvent à CHF 16,3 millions dans les comptes 2024, soit un montant inférieur au budget 2024 (CHF 17 million) et aux comptes 2023 (CHF 17,2 million). Elles regroupent principalement les charges et les revenus du service des sports (SSPO) et du service de la culture (SCNE) à l'exception des tâches liées aux archives (domaine Administration générale).

Culture

Le volet culture présente des charges nettes de CHF 13,5 millions aux comptes 2024, CHF 14,1 millions au budget 2024 et CHF 14,8 millions pour les comptes de l'année précédente. Celui-ci comprend l'ensemble des soutiens accordés aux acteurs culturels, musées, bibliothèques, théâtres, médias ou encore les tâches dédiées à la conservation des monuments historiques et des sites protégés. Les charges de personnel et les subventions comptabilisées au SCNE constituent les principaux coûts affectés à ce volet avec respectivement CHF 4,9 millions et CHF 6,4 millions en 2024.

L'écart global de CHF 0,6 million entre les comptes et le budget s'explique par le renoncement au projet de fouilles archéologiques prévues au Landeron sur le complexe lacustre des Pêches derrière l'Église, avec comme conséquence la non-utilisation du crédit de CHF 1,4 million qui avait été prévu pour les salaires occasionnels (amélioration NC 30) ainsi que la non-activation d'un montant de CHF 1,9 million via le compte des investissements comme initialement envisagé (péjoration NC 43). La situation relative aux subventions octroyées (NC 363) et encaissées (NC 463) par le SCNE a également débouché sur une amélioration nette de CHF 0,8 million. Parmi les variations identifiées, signalons que la participation de l'État au projet « La Chaux-de-Fonds - Capitale culturelle suisse », qui avait déjà été prévue au budget 2024, fera l'objet d'un premier versement au cours de l'exercice 2025 comme précisé dans le contrat de prestations entre l'État et l'Association. Parallèlement, des écritures comptables liées à la clôture du programme d'aide fédéral mis en place dans le cadre de la crise sanitaire expliquent l'amélioration constatée du côté des revenus.

Sport et loisirs, église

Le volet Sport et loisirs atteint des charges nettes de CHF 1,2 million en 2024. Malgré la reprise de plusieurs projets et une hausse des coûts par rapport à 2023, ce montant s'inscrit en deçà du budget (CHF 0,1 million) du fait de dépenses moindres en matière de voyages scolaires et d'organisation d'événements (par ex. camps de ski). À noter qu'un montant de CHF 0,4 million a été comptabilisé au titre de la liquidation de la société Sport-Toto, le solde de la fortune a été redistribué aux cantons au prorata du nombre d'habitants, le montant attribué à Neuchâtel ayant été viré dans un fonds du capital propre (incidence financière neutre sur le compte de résultats) pour une utilisation future en faveur de la promotion du sport.

S'agissant des affaires religieuses, les subventions annuelles versées sur la base du concordat conclu entre l'État et les églises s'élèvent à CHF 1'560'000 en 2024, comme en 2023. À noter qu'une augmentation de CHF 90'000 est prévue dès l'exercice 2025.

4.1.5. Santé

Aux comptes 2024, les charges nettes du domaine de la santé s'élèvent à CHF 416,6 millions contre CHF 426,9 millions au budget et CHF 428,3 millions à l'exercice 2023. Rappelons que les comptes précédents comprenaient la prise en charge des déficits 2022 du RHNe et 2023 (provisaires) du RHNe, du CNP et de NOMAD, soit CHF 31,7 millions en tout (rapport 23.009). Le montant de CHF 12,6 millions considéré pour le déficit 2023 du RHNe (pas encore versé mais pris en compte dans la comptabilité 2023 de l'établissement) n'ayant pas suffi, il a fallu dévaluer, sur la base du résultat définitif 2023, la participation de CHF 9,6 millions supplémentaires aux comptes 2024 de l'État. Cette charge (centralisée au SFIN) intègre toutefois le domaine fonctionnel Finances et impôts.

L'analyse qui suit présente les dépenses du domaine de la santé sous l'angle de ses principales thématiques.

Prestations hospitalières

Les prestations hospitalières représentent la prise en charge par le canton de 55% des coûts LAMal pour les hospitalisations stationnaires conformément à la législation en vigueur et à la planification hospitalière neuchâteloise. Les subventions comptabilisées à ce titre représentent CHF 178,7 millions en 2024. Elles se révèlent inférieures au budget de CHF 6,4 millions. Cet écart est imputable à des écritures transitoires héritées de l'exercice 2023. Près de 70% des dépenses totales au titre des prestations hospitalières concernent des établissements dans le canton.

Prestations d'intérêt général

Les prestations d'intérêt général (PIG) correspondent à des tâches réalisées au profit de la collectivité (et non d'un patient en particulier) par les acteurs du domaine de la santé. Ces dernières étant exclues des tarifs hospitaliers LAMal, c'est l'État qui les prend entièrement en charge. Le volume de PIG 2024 totalise CHF 110,8 millions. Il est en dessous du budget pour CHF 1,6 million, essentiellement parce que ce dernier comprenait le renchérissement lié aux EMS dans les PIG. Des dissolutions de provisions viennent également influencer ce domaine fonctionnel (CHF -0,9 million). La différence négative de CHF 17,4 millions par rapport aux comptes 2023 découle de la comptabilisation à l'exercice précédent des prises en charge des déficits susmentionnées (rapport 23.009). Sans considération de cette opération, l'évolution annuelle représente une augmentation de CHF 14,3 millions, liée essentiellement à une réévaluation des prestations et à l'inflation.

Maintien à domicile

La planification médico-sociale pour les personnes âgées vise notamment à augmenter l'offre d'appartements avec encadrement, à renforcer les prestations de maintien à domicile et à développer des structures d'accueil intermédiaires comme des foyers de jour. Le paragraphe précédent « prestations d'intérêt général » comprend un montant total de PIG 2024 de CHF 25,5 millions alloué aux deux établissements autonomes de droit public actifs dans le maintien à domicile (NOMAD et AROSS). Sans considération des prestations d'intérêt général précitées, les ressources 2024 allouées au maintien à domicile atteignent CHF 24,8 millions, soit CHF 0,6 million de plus que le budget. De ce montant, CHF 22,4 millions correspondent à la part cantonale aux soins dispensés sous le régime du maintien à domicile (répartie principalement entre les organisations de soins à domicile privées, NOMAD et les infirmières indépendantes). Les soins dispensés en hôpitaux de jour ont coûté CHF 1,1 million. Quant aux subventions à l'activité en lien avec le maintien à domicile, elles représentent CHF 2,4 millions en 2024.

EMS

Globalement, les coûts 2024 en lien avec les EMS se sont élevés à CHF 74,7 millions. Considérant le renchérissement 2024 relatif à ces établissements et techniquement budgété en regard des PIG, la dépense réelle pour la thématique des EMS est inférieure aux planifications de CHF 3,5 millions. Le financement de la part aux soins représente CHF 52,3 millions alors que les subventions à l'activité sont de CHF 22,4 millions. Ces dernières se composent essentiellement des prestations individuelles qui viennent en complément des prestations complémentaires nécessaires à l'acquittement du prix de pension à charge des bénéficiaires (CHF 17,6 millions). En effet, plus de 70% des résident-e-s en EMS sont au bénéfice de prestations complémentaires.

Autres dépenses du domaine de la santé

Les ressources financières nettes allouées en 2024 à la prévention et à la promotion de la santé s'élèvent à CHF 2,6 millions. Ces moyens ont permis de financer principalement les thématiques suivantes : la santé sexuelle, la santé psychique, la puériculture, ainsi que la lutte contre le cancer, le tabagisme et l'alcool.

Le dispositif d'urgences, soit la contribution pour le maintien de la centrale 144 et du centre suisse d'information toxicologique, se traduit par une dépense nette de CHF 3,7 millions dans les comptes 2024.

La lutte contre les addictions représente CHF 10,8 millions. Cette charge est supérieure au budget de CHF 0,3 million et se compose essentiellement des subventions versées aux fondations Addiction Neuchâtel et Ressource, notamment pour la prise en charge et l'hébergement des personnes en situation de dépendance.

4.1.6. Prévoyance sociale

Le domaine de la prévoyance sociale présente aux comptes 2024 une charge nette de CHF 396,3 millions, ce qui est supérieur au budget de CHF 17,9 millions. L'écart défavorable s'explique principalement par des charges plus importantes que prévu en matière de contentieux LAMal, de PC AVS/AI et de subventions aux institutions sociales pour mineur-e-s. La charge nette 2024 du domaine est en augmentation de CHF 21,5 millions par rapport à 2023.

Accompagnement et hébergement de l'adulte

Les subventions allouées aux institutions sociales actives dans le canton s'élèvent globalement à CHF 68 millions. Ce montant est très proche du budget, mais présente une augmentation importante par rapport au CHF 60,1 millions de 2023. S'agissant des institutions actives hors canton, les dépenses pour les bénéficiaires neuchâtelois placés en 2024 sont de CHF 9,6 millions. Comme pour les institutions actives dans le canton, les dépenses sont proches du budget, mais en augmentation par rapport au CHF 8,1 millions de dépenses de l'année précédente.

Protection de l'adulte et de la jeunesse

Les subventions octroyées en 2024 aux institutions d'éducation spécialisées dans le canton et hors canton, aux services d'action éducative en milieu ouvert, aux organismes de jeunesse à but non lucratif et aux familles d'accueil représentent un total de CHF 45 millions. Ce montant est supérieur au budget de l'ordre de CHF 2 millions et en augmentation de CHF 3,1 millions par rapport à l'année précédente. Un dépassement de crédit entièrement compensé à hauteur de CHF 1,8 million a été validé par le Conseil d'État durant l'année. En parallèle, les comptes enregistrent des revenus moins importants de CHF 3 millions par rapport aux projections. Cette situation s'explique notamment par des estimations trop optimistes en lien avec l'application de l'arrêté sur la participation financière des parents pour l'accueil de leurs enfants dans les institutions d'éducation spécialisée et dans les familles d'accueil.

Accueil extrafamilial

Les subventions accordées par le fonds dédié aux structures d'accueil s'élèvent pour 2024 à CHF 27,1 millions. Ces dépenses sont inférieures de 1,2 million au budget. La part cantonale sur ces dépenses (sans considération de la part État employeur) est de CHF 15,0 millions, ce qui est proche des CHF 15,2 millions du budget. Les contributions correspondant à la part des employeurs s'élèvent quant à elles à CHF 12,5 millions, soit CHF 1 million en dessous du budget.

Prestations complémentaires AVS/AI

Les prestations complémentaires AVS et AI totalisent aux comptes 2024 un montant de CHF 142,4 millions de charges brutes, ce qui est supérieur de CHF 4,5 millions par rapport au budget et en augmentation de CHF 2 millions par rapport à l'exercice précédent. Les charges supplémentaires constatées s'expliquent principalement par une augmentation de la PC AVS moyenne, une augmentation des demandes suite à la hausse des primes LAMal, ainsi que plusieurs versements importants de droits rétroactifs en matière de PC AI. En outre, le budget intégrait des économies en lien avec la fin de période transitoire de la réforme PC qui ne se sont pas réalisées.

Contentieux LAMal

Le contentieux LAMal pour les primes impayées (qui n'entre pas dans la facture sociale au contraire des participations aux coûts LAMal) enregistre des dépenses brutes de CHF 21,0 millions. Ces dépenses sont largement supérieures au budget de CHF 10,5 millions et aux comptes 2023 qui affichaient un montant de CHF 14,6 millions. Cette situation découle principalement d'effets de rattrapage constatés dans plusieurs caisses-maladie. Un crédit supplémentaire d'environ CHF 7 millions a été sollicité auprès du Grand Conseil qui l'a validé. En tenant compte des recettes relatives au recouvrement et aux restitutions des assureurs, la charge nette du contentieux LAMal est de CHF 19,1 millions en 2024.

Facture sociale

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent à la part de 60% des charges assumées par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40%. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent, pour chaque composante, aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Aide sociale	59'263'145	60'890'263	59'614'302	-1'275'961	-2.1%	+351'157	+0.6%
Alfa Sal	2'879'858	2'857'980	2'771'843	-86'137	-3.0%	-108'015	-3.8%
Avances contributions entretien	395'836	495'600	309'601	-185'999	-37.5%	-86'234	-21.8%
Bourses études	3'313'523	4'100'400	2'886'356	-1'214'044	-29.6%	-427'166	-12.9%
FIP financement LACI	3'004'800	3'159'780	3'387'633	+227'853	+7.2%	+382'833	+12.7%
Intégration socio-professionnelle	5'693'456	6'224'400	5'791'108	-433'292	-7.0%	+97'652	+1.7%
Lutte contre les abus	1'101'432	1'183'680	1'052'887	-130'793	-11.0%	-48'545	-4.4%
Partenariat social privé	3'363'966	5'029'249	4'965'591	-63'658	-1.3%	+1'601'624	+47.6%
Subsides LAMal	45'325'376	49'710'799	50'718'661	+1'007'862	+2.0%	+5'393'285	+11.9%
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	3'555'155	0	274	+274	--	-3'554'881	-100.0%
Total	127'896'547	133'652'150	131'498'256	-2'153'894	-1.6%	+3'601'709	+2.8%

Globalement, les résultats 2024 sont inférieurs de CHF -2,2 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart s'explique principalement par plusieurs facteurs : une stabilité relative du nombre de dossiers d'aide sociale alors qu'une détérioration avait été anticipée, des prestations moins élevées qu'escompté accordées dans la composante bourses d'études et des dépenses légèrement inférieures dans plusieurs composantes, notamment les contributions d'entretien et l'intégration socio-professionnelle.

Plus précisément, l'écart favorable des comptes 2024 par rapport au budget provient en grande partie des domaines de l'aide sociale (CHF -1,3 million) et des bourses d'études (CHF -1,2 million). Ces écarts sont en partie compensés par une augmentation des charges des subsides LAMal (CHF +1 million).

La baisse de la composante aide sociale est due à une relative stabilité du nombre de dossiers des services sociaux, alors qu'une détérioration avait été imaginée. De plus, des dépenses moindres liées aux personnes avec un statut reconnu de réfugié ont aussi contribué à cet écart. D'autre part, la bonne conjoncture et des efforts intensifiés en matière d'intégration professionnelle ont favorisé une meilleure employabilité des personnes issues de la migration.

La baisse de la composante bourses d'études s'explique principalement par un taux important de refus de bourses d'études lié aux critères restrictifs d'accès à cette prestation. La hausse des charges par rapport au budget de la composante LAMal est imputable à un « effet volume » relatif à l'élargissement du droit pour la catégorie des bénéficiaires dits « ordinaires » (hors PC ou aide sociale).

La composante partenariat social privé présente un léger écart favorable par rapport au budget (CHF -0,06 million), tandis que les avances sur contributions d'entretien diminuent sensiblement (CHF -0,2 million), traduisant une moins forte sollicitation des crédits alloués.

En regard de 2023, les charges de la facture sociale augmentent de CHF 3,6 millions, principalement en raison des composantes LAMal et partenariat social privé. L'augmentation des charges entre 2023 et 2024 de la composante LAMal (CHF +5,4 millions) est due pour l'essentiel à la hausse des dépenses des subsides LAMal (CHF +11,6 millions), impactées par le renchérissement des primes et les mesures de soutien aux assuré-e-s, que compense partiellement la hausse des subsides fédéraux reçus (CHF +5,6 millions).

Pour la composante partenariat social privé, l'augmentation nette (CHF +1,6 million) entre 2023 et 2024 est principalement expliquée par l'intégration dès 2024 de la charge nette de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) refacturée par le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA).

4.1.7. Trafic et télécommunication

Les dépenses nettes affectées au domaine Trafic et télécommunications atteignent CHF 95,9 millions aux comptes 2024. Elles concernent les charges et les revenus du SCTR (volet transports publics) et du SPCH (volet circulation routière). Elles sont à la fois supérieures aux prévisions budgétaires (CHF 89,9 millions) et aux comptes de l'année précédente (CHF 82,3 millions) du fait des variations des indemnités versées en matière de transports publics, des charges d'amortissement et de corrections de valeurs comptabilisées au titre des projets routiers. Ces variations sont détaillées ci-dessous.

Transports publics

Les subventions brutes versées aux entreprises pour le trafic régional voyageurs (TRV – CHF 26,6 millions), le trafic urbain et touristique (TU – CHF 34,8 millions), les lignes à l'essai et autres subsides (CHF 4,7 millions) ainsi que la participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (CHF 8,5 millions) atteignent un total de CHF 74,6 millions en 2024. Compte tenu des participations communales prévues via le système du pot commun (CHF 29,8 millions), les dépenses nettes résiduelles à charge de l'État s'élèvent à CHF 44,8 millions. Si ces dernières diminuent de CHF 2 millions (-4,3%) par rapport au budget 2024, elles augmentent de CHF 4 millions (+9,7%) par rapport aux comptes 2023.

La péjoration de la situation en regard des indemnités versées l'année dernière s'explique surtout par la hausse du coût des prestations de transN. Conformément à l'inventaire des subventions publié à l'annexe 4, les indemnités versées à la société (principalement TRV et TU) atteignent dorénavant CHF 49,5 millions en 2024. Compte tenu des autres partenaires, cela représente environ 66% de l'enveloppe brute dédiée aux subsides transports (CHF 74,6 millions) et une augmentation d'environ 10% par rapport à 2023. Vu la situation financière fragile de transN, rappelons qu'un assainissement du bilan prendra concrètement la forme d'un crédit d'engagement à solliciter parallèlement aux mesures d'assainissement qui seront mises en place progressivement. S'agissant des principaux autres partenaires, signalons que CHF 8,5 millions ont été versés à la Confédération pour la part cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) conformément à la clé de répartition de l'OFT. Des indemnités de l'ordre de CHF 8,2 millions et CHF 5,4 millions ont été octroyées respectivement aux CFF et à l'entreprise CarPostal. Ces montants augmentent aussi par rapport à l'exercice précédent mais dans une moindre mesure que les subsides pour transN.

Comme mentionné ci-dessus, les indemnités nettes octroyées en 2024 sont finalement moins élevées que ne le laissait envisager le budget suite aux négociations menées par le canton. Les pertes réelles en matière de cofinancement fédéral sont également plus faibles qu'initialement prévu. À l'opposé, il faut signaler des frais d'honoraires et mandats qui dépassent le budget puisque le SCTR a dû faire face à des besoins accrus en expertises externes, en particulier au niveau de l'audit transN. Un dépassement de CHF 200'000 a ainsi été octroyé par le Conseil d'État pour les acquisitions de biens et services (NC 31). Malgré cette amélioration bienvenue pour l'exercice 2024, la situation en regard des transports demeure toujours fragile et, comme déjà souligné dans le rapport à l'appui du budget 2025, des moyens supplémentaires pour financer ces tâches devront être alloués à moyen terme pour répondre aux besoins.

Circulation routière

Le montant net de CHF 47,5 millions consacré en 2024 à la gestion et à l'entretien du réseau routier cantonal ainsi que les diverses tâches de génie-civil tiennent compte du transfert des tronçons et d'ouvrages d'arts à la Ville de la Chaux-de-

Fonds. Des moins-values liées à la sortie du bilan de l'État du Grand-Pont (CHF 5,7 millions) et d'une partie de la RC1320 et H18 (CHF 2,8 millions) ont finalement été intégrées dans les comptes du SPCH (NC 34). En excluant ces opérations, les dépenses nettes pour la circulation routière atteignent CHF 38,9 millions, soit un montant proche du budget (CHF 39,7 millions) et en légère augmentation par rapport aux comptes de l'année précédente (CHF 38,1 millions).

Les dépenses brutes affectées à la circulation routière en 2024 (sans les opérations susmentionnées) sont de CHF 51,9 millions et concernent pour près de 80% le fonctionnement à proprement dit du SPCH (charges de personnel et acquisitions de biens et services) ainsi que des charges d'amortissements. Rappelons qu'en matière d'infrastructures routières des dépenses significatives sont également prévues par le biais du compte des investissements (voir chapitre 4.2.7) et font l'objet d'amortissements, que ceux-ci émanent des projets pilotés par l'État (NC 33) ou des subventions d'investissement octroyées à des tiers (NC 366). Du côté des revenus (CHF 13 millions), plus de la moitié concerne les subventions versées par la Confédération (contributions forfaitaires aux routes principales suisses) avec un montant de CHF 7,2 millions identique au budget 2024 et aux comptes 2023. Pour rappel, les parts aux recettes fédérales comptabilisées au SPCH et au SCTR pour l'impôt sur les huiles minérales et la redevance sur le trafic poids lourds (RPLP) sont affectées au domaine fonctionnel Finances et impôts.

4.1.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine fonctionnel de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire regroupe essentiellement les charges et les revenus concernant les entités du DDTE et intègre le Plan climat cantonal. Les diverses missions et tâches sont, dans le contexte actuel et pour les années futures, étroitement liées à la notion de développement durable et aux thématiques de la protection du climat et de la biodiversité. Les dépenses nettes globales émergeant aux comptes 2024 sont de CHF 16,5 millions (CHF 46,4 millions de charges et CHF 29,9 millions de revenus), soit un montant inférieur au budget 2024 (CHF 17,4 millions) mais plus élevé qu'en 2023 (CHF 12,9 millions).

Plan climat

Les dépenses relatives au Plan climat sont affectées au domaine fonctionnel Protection de l'air et du climat. Elles sont principalement gérées par le biais des deux crédits d'engagement adoptés par le Grand Conseil début 2023 pour la mise en œuvre de la première étape (CHF 23 millions) et pour l'élaboration de la seconde (CHF 1,8 million). Au niveau du compte de résultats, la gestion du Plan climat et des nombreuses mesures qui l'accompagnent se traduit par des charges nettes de CHF 3,5 millions en regard des deux crédits d'engagement susmentionnés. Si ce volume représente une augmentation de CHF 1,1 million par rapport à l'exercice 2023, il s'inscrit toutefois en deçà des prévisions budgétaires estimées à CHF 5 millions. Cet écart s'explique principalement par un budget ambitieux visant à rattraper le retard pris suite à l'octroi tardif du crédit d'engagement en 2023. Même s'il émerge au domaine fonctionnel Finances et impôts, signalons dans cette section que le prélèvement de CHF 6 millions à la réserve en faveur du développement durable porté au budget 2024 en vertu de l'article 82b LFinEC et qui permet de financer une partie du Plan climat et des autres dépenses éligibles (maximum 50%) n'a finalement pas été effectué aux comptes vu le bénéfice résultant de la clôture.

Approvisionnement et traitement des eaux, sites pollués

Les charges brutes dédiées à l'alimentation, l'évacuation et l'épuration des eaux usées ainsi que les autres tâches consacrées à la lutte contre la pollution, comme l'assainissement des sites pollués, atteignent CHF 26,6 millions en 2024 (CHF 30,3 millions au budget et CHF 22,7 millions aux comptes 2023). Pour le traitement des eaux usées, des dépenses de CHF 16,8 millions sont effectuées sous forme de charges de transferts et de subventions redistribuées par le biais du fonds des eaux et du SENE. Par rapport aux prévisions budgétaires (CHF 19,7 millions), plusieurs projets d'envergure n'ont pas été engagés par les maîtres d'ouvrage, notamment les communes. Les honoraires versés par le biais du fonds des eaux pour les tâches relatives aux sites pollués (CHF 5,4 millions) sont significativement plus élevés que ceux de l'exercice précédent (CHF 1,2 million). Le projet de dépollution concernant Catalyse Industrielle SA (CISA) à La Chaux-de-Fonds qui a débuté en 2024 explique cette variation. Ces dépenses sont principalement financées par le biais du fonds des eaux et notamment la redevance cantonale sur l'eau potable (CHF 9,6 millions conformément au tarif de 80 centimes par m³), les subventions fédérales à redistribuer (CHF 4,4 millions) et par un prélèvement à la fortune (CHF 5,9 millions). Compte tenu de ces éléments, les charges nettes résiduelles s'élèvent à CHF 5 millions en 2024. Malgré des écarts parfois significatifs, les opérations comptabilisées via le fonds des eaux permettent ainsi de garantir une certaine stabilité pour le financement de ces tâches puisque le budget 2024 et les comptes 2023 présentaient un volume de charges nettes égal à CHF 5,1 millions.

Aménagement du territoire, cours d'eau, lacs et dangers naturels

Ce volet regroupe les charges et les revenus comptabilisés au SCAT (y compris fonds d'aménagement du territoire) et au SPCH (OEDN) s'agissant des tâches spécifiques pour l'entretien et l'aménagement d'ouvrages afin de répondre aux dangers naturels qui menacent les cours d'eaux et les lacs. Compte tenu des charges brutes de CHF 8,5 millions et des revenus de CHF 4,5 millions (principalement concessions hydrauliques, redevances gravières et émoluments du SCAT), les charges nettes résiduelles relatives à ces problématiques atteignent CHF 4 millions en 2024 (CHF 3,4 millions au budget et CHF 2,5 millions aux comptes 2023). L'écart de CHF 1,5 million par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par

l'augmentation des charges de personnel et des honoraires qui sont affectés à ces problématiques en constante augmentation ces dernières années.

Autres tâches de protection de l'environnement

Des charges brutes de CHF 1,8 million sont consacrées à la gestion des déchets (élimination véhicules usagés et cadavres d'animaux, honoraires, etc.). Les revenus comptabilisés au SENE (notamment taxe de décharge) et au SCAV (émoluments) permettent d'en assurer en grande partie le financement puisque les charges nettes résiduelles atteignent quasiment l'équilibre avec un montant de CHF 0,3 million en 2024 (CHF 0,5 million au budget et CHF 0,2 million aux comptes 2023).

La protection de la nature, des espèces et des paysages comprend principalement les charges et les revenus relatifs aux conventions-programmes qui sont conclues entre l'État et la Confédération qui soutient les cantons en matière de protection et d'aménagements nécessaires. Cette thématique englobe également plusieurs prestations et une partie des charges de personnel du SFFN. Au total, les charges nettes s'élèvent à CHF 1,9 million en 2024 soit un montant quasi conforme au budget (CHF 2,1 millions) et légèrement supérieur à l'exercice précédent (CHF 1,4 million). Un revenu lié à une réévaluation de terrain explique la péjoration par rapport à 2023.

4.1.9. Économie publique

Outre les activités dédiées au soutien du développement économique, les dépenses nettes en matière d'économie publique concernent plusieurs thématiques, comme détaillé ci-dessous. Les charges nettes totales du domaine s'élèvent à CHF 32,6 millions en 2024, soit un montant supérieur au budget 2024 (CHF 30,2 millions) et aux comptes 2023 (CHF 26,7 millions). Précisons que le volume des charges brutes atteint CHF 152,5 millions et que les soutiens consacrés aux politiques publiques de ce secteur sont souvent prévus au travers de lois et de financements fédéraux permettant le partage des coûts.

Industrie, artisanat et commerce, autres activités économiques

Les charges de transferts affectées à cette thématique (CHF 11,3 millions) concernent principalement les soutiens octroyés par le NECO aux principaux partenaires comme le CSEM (CHF 3,1 millions), l'EPFL (CHF 2,3 millions) et Microcity (CHF 1,4 million) ainsi que les aides financières versées en vertu de la loi sur l'appui au développement économique (LADE - CHF 2 millions) et les volets cantonal, intercantonal et transfrontalier de la politique régionale (LPR - CHF 1,1 million). Les subsides visant à concrétiser les accords de positionnement stratégique (APS) des régions, dans le cadre du programme d'impulsion, sont également attribuées à ce sous-domaine, tout comme les tâches relatives au marché de l'emploi (charges du SEMP qui sont dans une large mesure financées par des subventions fédérales) et les redevances encaissées en matière de police du commerce (SCAV) en partie attribuées au secteur du tourisme.

Les dépenses nettes en matière de promotion et de soutien à l'économie atteignent CHF 13,2 millions dans les comptes 2024, soit un volume inférieur de CHF 3 millions à celles figurant au budget. Malgré la prise en compte au bouclage d'un risque non prévu lié aux pertes sur débiteurs (du croire prêt NPR), cette amélioration s'explique principalement par un décalage temporel dans la réalisation des projets LADE et LPR (CHF 1,4 million), par des dépenses moindres au titre des projets APS (CHF 0,9 million), par des reports liés aux mandats gérés par le NECO (CHF 0,4 million) et par la dissolution partielle d'une provision liée aux cas de rigueur COVID-19 (CHF 0,4 million).

Agriculture et sylviculture

Le montant net de CHF 10,7 millions pour financer les tâches en matière d'agriculture et de sylviculture en 2024 englobe les paiements directs et écologiques fédéraux (SAGR - CHF 79,5 millions) ainsi que les charges relatives à la convention-programme sur les forêts (SFFN - CHF 3,7 millions). Comme ces dépenses correspondent à des subventions redistribuées, elles sont neutralisées par les revenus correspondants en termes de charges nettes. Si les dépenses nettes totales sont similaires à l'exercice précédent, l'augmentation de CHF 1 million par rapport au budget 2024 s'explique essentiellement par une hausse des amortissements sur les subventions d'investissement qui sont comptabilisés au SAGR (projets améliorations foncières et constructions rurales).

Tourisme

Les charges nettes affectées au tourisme atteignent CHF 2 millions en 2024, soit le même ordre de grandeur qu'en 2023 (CHF 2,1 millions) et qu'au budget (CHF 1,8 million). Les moyens alloués dépendent essentiellement des revenus encaissés par l'État puisqu'une partie des redevances liées aux tâches de police du commerce ainsi que l'intégralité des taxes de séjour qui sont prélevées auprès des établissements hôteliers sont redistribuées par le biais des charges de transferts du SCAV (CHF 3,2 millions). Au NECO, les soutiens redistribués à tourisme Neuchâtel et à l'Association Jura & Trois Lacs représentent CHF 1,7 million. Enfin rappelons aussi qu'un fonds d'attributions cantonales permet d'octroyer 10% de la part au bénéfice de la Loterie Romande revenant au canton pour le soutien à des projets et des manifestations publiques ayant une portée touristique. Les subventions financées par le biais de ce fonds atteignent CHF 0,8 million en 2024.

Énergie

Les activités en matière de politique énergétique sont attribuées au domaine de l'économie publique. C'est en particulier le cas des dépenses relatives au Programme Bâtiments qui vise, au travers du fonds cantonal de l'énergie, à encourager l'efficacité énergétique. Une participation cantonale de CHF 2,6 millions a été effectuée en 2024 en sus des moyens fédéraux attribués (CHF 6,2 millions). Alors que les charges et les revenus affectés à ce sous-domaine tendent habituellement à s'équilibrer (dépenses nettes d'environ CHF 1 million en 2023 et au budget 2024), elles augmentent sensiblement en regard du présent exercice vu les moyens supplémentaires de CHF 3,9 millions que le Conseil d'État a décidé d'octroyer au fonds de l'énergie (bonification budgétaire conformément à l'article 73 alinéa 2 LCEn) afin de pallier l'insuffisance de financement estimée à CHF 6,4 millions entre 2023 et 2027 en raison du recul de la part fédérale dans le cadre du Programme Bâtiments. Cette mesure permet de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires en attendant les décisions fédérales concernant le plan d'économies.

Chasse et pêche

Un montant net de CHF 1,8 million est affecté au domaine de l'économie publique pour les activités gérées par le SFFN en matière de chasse et pêche. Celles-ci sont partiellement financées par le biais des revenus encaissés par l'État pour l'octroi des permis.

4.1.10.Finances et impôts

Le domaine fonctionnel « Finances et impôts » enregistre majoritairement des revenus, raison pour laquelle il présente une charge nette négative, à l'inverse de tous les autres domaines. Globalement, ce domaine enregistre un résultat net de CHF 1,665 milliard en 2024, soit CHF 56,4 millions de plus qu'au budget et CHF 104,7 millions de plus qu'aux comptes précédents. Cet écart favorable relève principalement d'une augmentation plus importante que prévu des recettes fiscales et de la part à l'IFD, ainsi qu'une augmentation des montants reçus au titre de la péréquation financière nationale. Ces revenus supplémentaires sont en partie compensés par une attribution à la réserve de lissage, réalisée selon le mécanisme en vigueur. Ces trois thématiques, soit les revenus fiscaux, le lissage des revenus fiscaux, ainsi que la péréquation financière entre la Confédération et les cantons font l'objet de chapitres dédiés ci-après.

Parmi les autres sources de revenus, un élément important est la part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS). Compte tenu de la perte de la BNS sur l'exercice 2023, aucun versement n'a pu être effectué aux cantons en 2024. Pour Neuchâtel, cela implique un écart défavorable de CHF 27 millions par rapport au budget qui prévoyait le versement d'une part ordinaire. Les comptes 2023 n'enregistraient également aucun versement de la BNS. En revanche, aux comptes 2022 la participation au bénéfice s'était élevée à CHF 81,6 millions, soit la distribution maximale prévue en application de la convention entre le Département fédéral des finances et la BNS. Cette situation illustre le caractère fluctuant de cette source de revenus.

Les prélèvements dans différentes réserves conduisent à des écarts importants entre les comptes et le budget. En particulier, trois prélèvements qui étaient prévus au budget n'ont finalement pas été concrétisés dans les comptes ; ils concernaient la réserve de politique conjoncturelle (CHF 13,1 millions), la réserve en faveur du développement durable (CHF 6 millions) et le fonds d'aide aux communes (CHF 11,1 millions). À l'inverse, les comptes enregistrent une attribution de CHF 50,4 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, alors que le budget ne prévoyait une attribution qu'à hauteur de CHF 14,9 millions.

4.1.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Impôts directs personnes physiques	778'174'959	779'000'000	811'504'216	+32'504'216	+4.2%	+33'329'257	+4.3%
Impôts sur le revenu et la fortune	737'472'277	736'000'000	763'149'532	+27'149'532	+3.7%	+25'677'255	+3.5%
Impôts à la source	26'844'727	29'000'000	32'338'927	+3'338'927	+11.5%	+5'494'201	+20.5%
Impôts frontaliers	13'857'955	14'000'000	16'015'757	+2'015'757	+14.4%	+2'157'802	+15.6%
Impôts directs personnes morales	222'450'298	198'000'000	242'304'071	+44'304'071	+22.4%	+19'853'773	+8.9%
Autres impôts directs	116'754'340	106'357'500	149'920'106	+43'562'606	+41.0%	+33'165'766	+28.4%
Impôts fonciers	29'895'877	28'200'000	29'995'230	+1'795'230	+6.4%	+99'353	+0.3%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	35'371'797	28'107'500	38'166'108	+10'058'608	+35.8%	+2'794'311	+7.9%
Droits de mutations	29'165'174	27'500'000	56'233'971	+28'733'971	+104.5%	+27'068'797	+92.8%
Impôts sur successions et donations	18'737'094	18'750'000	22'683'702	+3'933'702	+21.0%	+3'946'608	+21.1%
Impôts sur les maisons de jeux	3'584'398	3'800'000	2'841'095	-958'905	-25.2%	-743'304	-20.7%
Impôts sur la propriété et les charges	49'986'698	50'345'000	50'492'559	+147'559	+0.3%	+505'861	+1.0%
Taxes véhicules	47'849'219	48'145'000	48'339'463	+194'463	+0.4%	+490'244	+1.0%
Taxes de navigation	2'137'479	2'200'000	2'153'096	-46'904	-2.1%	+15'617	+0.7%
40 Total	1'167'366'296	1'133'702'500	1'254'220'952	+120'518'452	+10.6%	+86'854'656	+7.4%

Impôts directs des personnes physiques

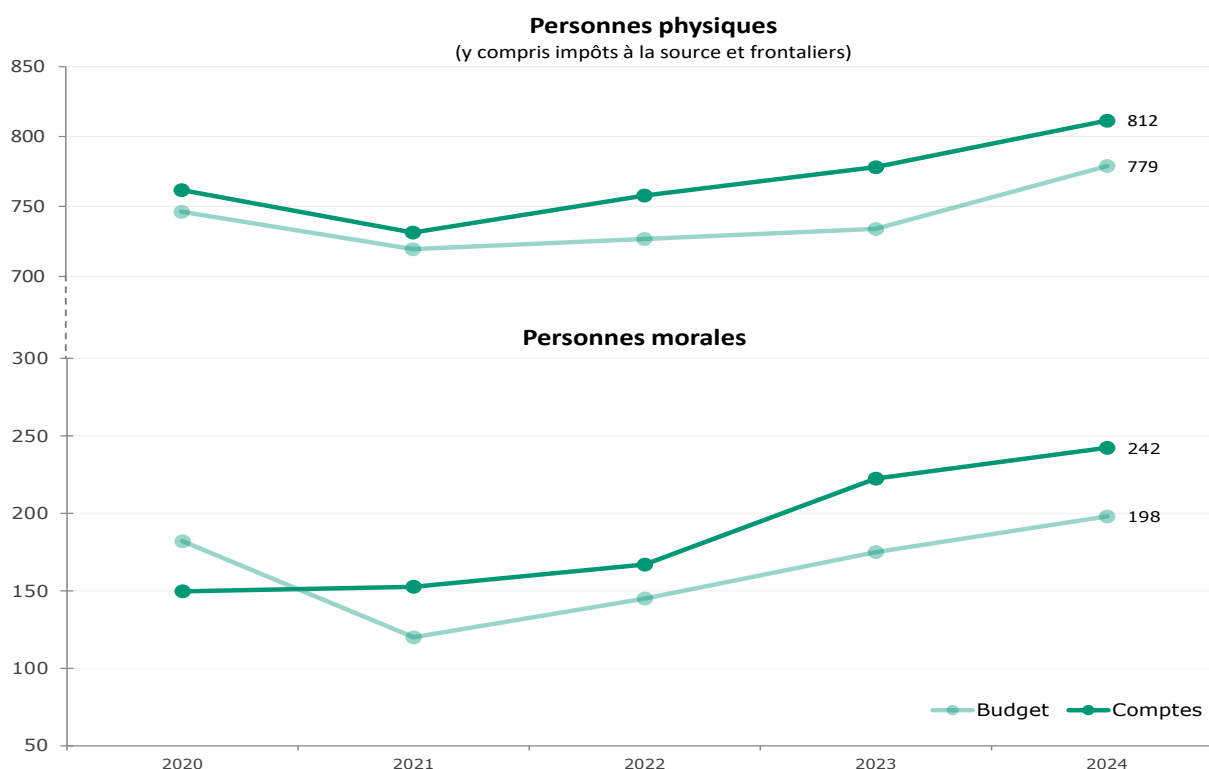
Les impôts directs des personnes physiques enregistrent une hausse importante (CHF +32,5 millions par rapport au budget et CHF +33,3 millions en regard des comptes 2023). L'effet de l'adaptation des salaires à l'inflation a eu un impact positif sur les recettes et explique en grande partie cette augmentation. Pour rappel, en 2024, le service des contributions a contrôlé les déclarations 2023 dont les salaires correspondaient à une conjoncture florissante (taux de chômage bas, activité économique en hausse).

L'impôt à la source (CHF +3,3 millions par rapport au budget) et l'impôt des frontaliers (CHF +2 millions) sont également influencés par l'adaptation des salaires au renchérissement. Pour l'impôt des frontaliers et l'impôt à la source, qui sont calculés sur les revenus de 2024, les premiers effets de la baisse de la conjoncture ne sont pas encore visibles.

Impôts directs des personnes morales

Les taxations 2023 enregistrent encore des bénéfices en hausse qui justifient une grande partie de la hausse des recettes de l'impôt des personnes morales en 2024 (CHF +44,3 millions par rapport au budget et CHF +19,9 millions en regard des comptes 2023). Les résultats 2024 seront certainement moins bons en raison du ralentissement conjoncturel, mais seront analysés lors de la taxation 2024, en 2025.

Évolution des principaux revenus fiscaux de 2020 à 2024



La progression des revenus fiscaux correspond à l'évolution de la conjoncture qui était au beau fixe jusqu'en 2023. Pour rappel, les taxations 2023 sont établies en 2024. Pour 2025, il faut s'attendre à un ralentissement.

Autres impôts directs

Impôts foncier

Une hausse est enregistrée pour l'impôt foncier des personnes morales (CHF +1,9 million), alors que celui des personnes physiques est conforme, ou très légèrement inférieur, au budget (CHF -0,1 million). Le Conseil d'État observe un transfert des immeubles détenus par des personnes physiques dans des sociétés immobilières.

Impôts sur les droits de mutations (lods) et sur les gains immobiliers

Les comptes enregistrent une hausse importante (CHF +28,7 millions pour les droits de mutation et CHF +10,1 millions pour les gains en capital/immobiliers) qui s'explique par un rattrapage dans la facturation et un changement de processus décisionnel sur ces impôts.

Impôts sur les successions et donations

Les impôts sur les successions et les donations enregistrent une hausse de CHF 3,9 millions en regard du budget et de l'exercice précédent. Il convient de rappeler qu'il s'agit de montants très aléatoires, qui peuvent être influencés par des dossiers particuliers.

Impôt sur les maisons de jeux

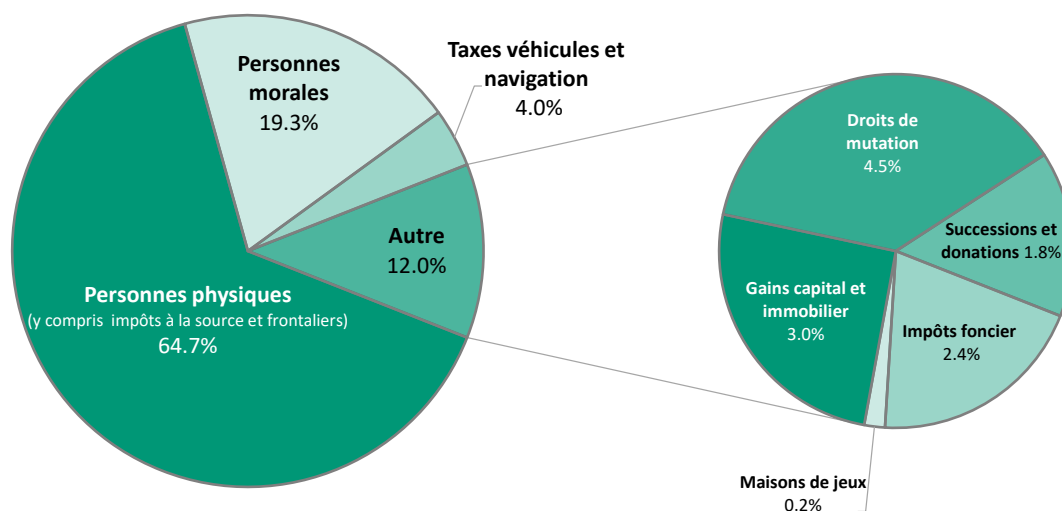
Le développement de l'offre en ligne des maisons de jeux, non compris dans les impôts cantonaux, ainsi que les travaux à proximité du casino de Neuchâtel, ont généré un manque de revenus (CHF -1 million par rapport au montant budgété).

Impôts sur la propriété et les charges

Le produit des taxes de véhicules et de navigation tend à se stabiliser après des adaptations de la taxe de base et de la part variable de la taxe sur les véhicules.

Répartition des revenus fiscaux dans les comptes 2024

(Total : CHF 1254,2 millions)



Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Part à l'impôt anticipé (IA)	8'886'196	11'922'000	16'523'182	+4'601'182	+38.6%	+7'636'986	+85.9%
Part à l'impôt fédéral direct (IFD)	122'584'152	102'000'000	134'974'768	+32'974'768	+32.3%	+12'390'617	+10.1%
Total	131'470'348	113'922'000	151'497'950	+37'575'950	+33.0%	+20'027'603	+15.2%

Impôt anticipé et impôt fédéral direct

La part cantonale à l'impôt anticipé est supérieure aux prévisions budgétaires (CHF +4,6 millions). Elle est également plus élevée qu'en 2023 (CHF +7,6 millions). En ce qui concerne la part cantonale à l'impôt fédéral direct (CHF +33 millions par rapport au budget et CHF +12,4 millions en regard de l'exercice précédent), l'évolution est en parfaite corrélation avec les recettes cantonales de l'impôt des personnes morales et des personnes physiques.

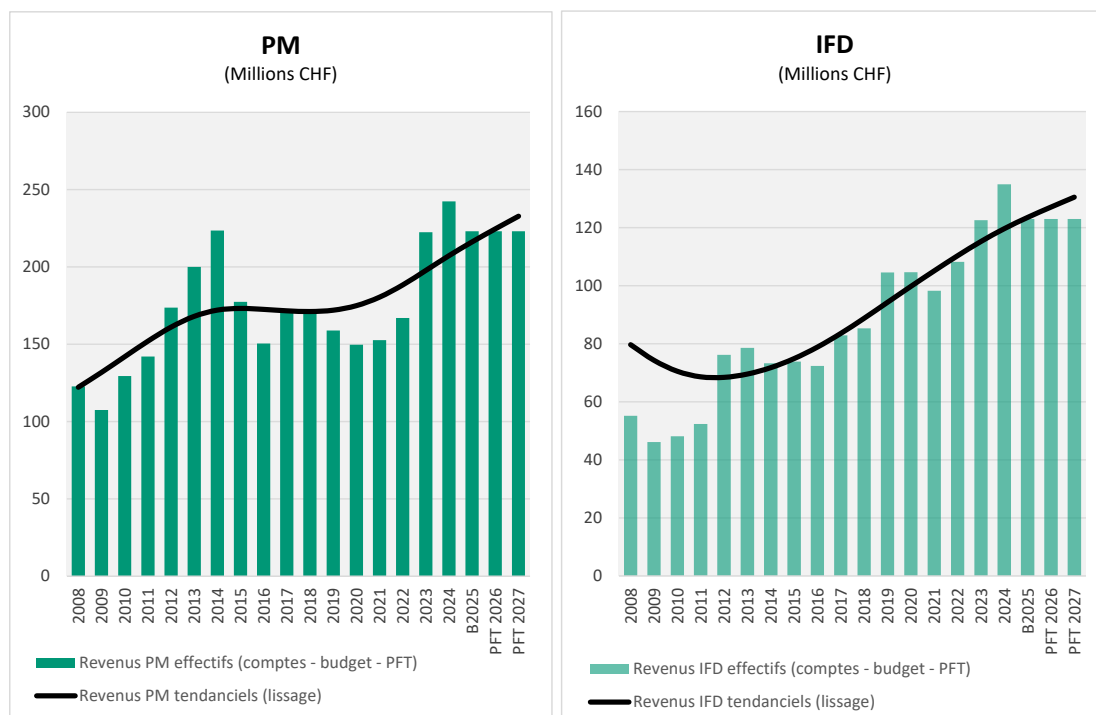
Lissage des recettes fiscales

Dans le but d'atténuer les pics conjoncturels importants, certains revenus fiscaux font l'objet d'un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels, conformément à l'article 11a de la LFinEC.

Ainsi, les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'impôt fédéral direct sont lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott ou filtre HP) proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zürich (KOF). Les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage est alimentée de la différence, alors que les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve.

Dans le cadre du bouclage des comptes, cette méthode s'appuie sur les données des impôts précités constatées depuis 1978, sur les données du budget en cours, ainsi que sur les estimations effectuées dans le cadre des deux premières années du plan financier et des tâches. Lors du bouclage 2024, le calcul du lissage a donc été effectué sur la base des données réelles de ces deux impôts pour les années allant de 1978 à 2024, ainsi que sur le budget 2025 et les années 2026 et 2027 du PFT.

Lissage des revenus fiscaux



Ainsi, les comptes 2024 intègrent une attribution globale de CHF 50,4 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, qui se décompose comme suit :

- Attribution de CHF 35,1 millions pour le lissage de l'impôt sur les personnes morales, car les revenus de l'impôt comptabilisés en 2024 sont en dessus du niveau tendanciel estimé à CHF 207,2 millions ;
- Attribution de CHF 15,3 millions pour le lissage de l'impôt fédéral direct, car les revenus de l'impôt comptabilisés en 2024 sont supérieurs à leur niveau tendanciel estimé à CHF 119,6 millions.

Par rapport au budget, qui prévoyait une attribution globale à hauteur de CHF 14,9 millions, l'écart s'explique par le fait que les revenus de l'impôt sur les personnes morales et de l'impôt fédéral direct sont largement supérieurs aux projections effectuées dans le cadre du processus budgétaire, signe de la bonne tenue de l'économie neuchâteloise durant l'année.

4.1.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)

RPT - synthèse (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Compensation cas de rigueur ¹⁾	63'684'844	58'377'775	58'377'774	-1	-0.0%	-5'307'070	-8.3%
Compensation des ressources	173'847'445	183'320'000	183'319'710	-290	-0.0%	+9'472'265	+5.4%
Compens. charges géotopographiques	22'994'434	23'426'000	23'425'707	-293	-0.0%	+431'273	+1.9%
Compens. charges socio-démographiques	13'515'156	12'476'000	12'476'367	+367	+0.0%	-1'038'789	-7.7%
Mesures d'atténuation	5'520'371	4'102'000	4'102'048	+48	+0.0%	-1'418'323	-25.7%
Total	279'562'250	281'701'775	281'701'606	-169	-0.0%	+2'139'356	+0.8%

¹⁾ Y compris charges pour l'État comptabilisées dans la nature 36214000

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons représente l'une des plus importantes sources de revenus pour le canton de Neuchâtel, après les impôts des personnes physiques. Au total, les montants reçus par le canton pour 2024 dans le cadre de la péréquation s'élèvent à CHF 281,7 millions, ce qui correspond aux montants qui avaient été intégrés au budget à quelques centaines de francs près.

Les montants reçus sont en hausse de CHF 2,1 millions par rapport à l'année 2023. L'augmentation relève de la péréquation des ressources et s'explique par le recul de l'indice des ressources du canton, qui conduit à une augmentation des paiements reçus de l'ordre de CHF 9,5 millions. Cette augmentation se trouve en bonne partie compensée par la diminution des autres instruments de la péréquation à savoir, la compensation des charges (CHF -0,6 million), la compensation des cas de rigueur (CHF -5,3 millions) et les mesures d'atténuation (CHF -1,4 million).

4.2. Compte des investissements

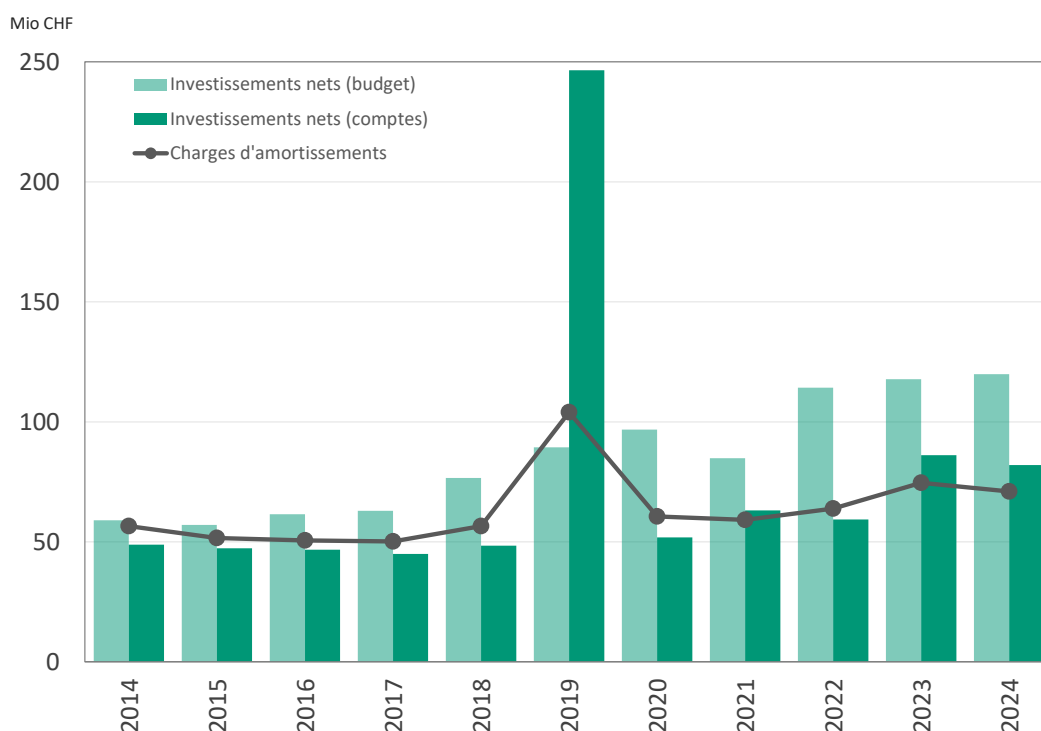
Le compte des investissements regroupe les dépenses et recettes (participations de tiers) pour la réalisation de projets et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les prêts et leurs remboursements sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes ou d'investissements nets, c'est-à-dire les dépenses d'investissements qui restent à charge de la collectivité publique et qui contribuent à l'augmentation des actifs immobilisés au bilan.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements nets réalisés et budgétés ainsi que les amortissements qui sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Le volume d'amortissements constaté aux comptes 2024 est de CHF 71 millions, dont CHF 19,3 millions sont relatifs aux subventions à l'investissement octroyées. Par rapport à 2023, les charges d'amortissements sont en diminution de CHF 3,7 millions. Rappelons cependant que l'exercice précédent avait fait l'objet d'amortissement de rattrapage sur les immobilisations du SIEN pour un montant de CHF 7,6 millions (rattrapage d'un déficit d'amortissements sur les années 2019-2022 en lien avec les immobilisations issues de l'ancien schéma directeur). Les services au sein desquels interviennent les dépenses d'investissement les plus importantes génèrent les volumes de charges d'amortissement les plus significatifs comme par exemple le SBAT (CHF 24,4 millions), le SPCH (CHF 19,8 millions) et le SIEN (CHF 7,7 millions).

S'agissant du compte des investissements 2024, les dépenses brutes sont de CHF 138,7 millions alors que les recettes s'établissent à CHF 56,7 millions pour aboutir à une dépense nette de CHF 82 millions, contre CHF 119,9 millions au budget. Une part non négligeable des recettes d'investissement (CHF 11,4 millions) correspond à des transferts d'immobilisations du patrimoine administratif au patrimoine financier, opération préalablement requise en amont de la cession du Grand-Pont (CHF 5,7 millions), de la cession partielle de la H18 (CHF 0,6 million) et de la cession de la RC1320 (CHF 2,2 million) à la Ville de La Chaux-de-Fonds, ainsi que de la vente d'actions CADBAR (CHF 2,7 millions). Ces transferts qui diminuent le volume d'amortissement n'ont pas été budgétés. Parallèlement, l'écart budget-compte de CHF 37,9 millions s'explique également par la prise en compte, au budget 2024, de l'achat du BAP à hauteur de CHF 14,7 millions et le fait que cette acquisition a finalement été anticipée sur l'exercice 2023. Plus de la moitié des dépenses nettes de CHF 82 millions concerne les crédits pour l'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget (CHF 9,8 millions), le projet Vitamine (CHF 8,9 millions), l'entretien durable et l'assainissement contre le bruit et la mobilité douce (CHF 8,8 millions), l'entretien constructif des bâtiments (CHF 4,1 millions), l'assainissement et la sécurisation du tunnel de la Clusette (CHF 4,1 millions), les achats de véhicules (CHF 4 millions) et le programme d'assainissement du patrimoine immobilier (CHF 3,5 millions). Du point de vue des services, le volume d'investissement net 2024 se répartit pour l'essentiel entre le SBAT (CHF 38,4 millions), le SPCH (CHF 25 millions) et le SIEN (CHF 8 millions). Il s'agit principalement de crédits-cadres regroupant de multiples projets.

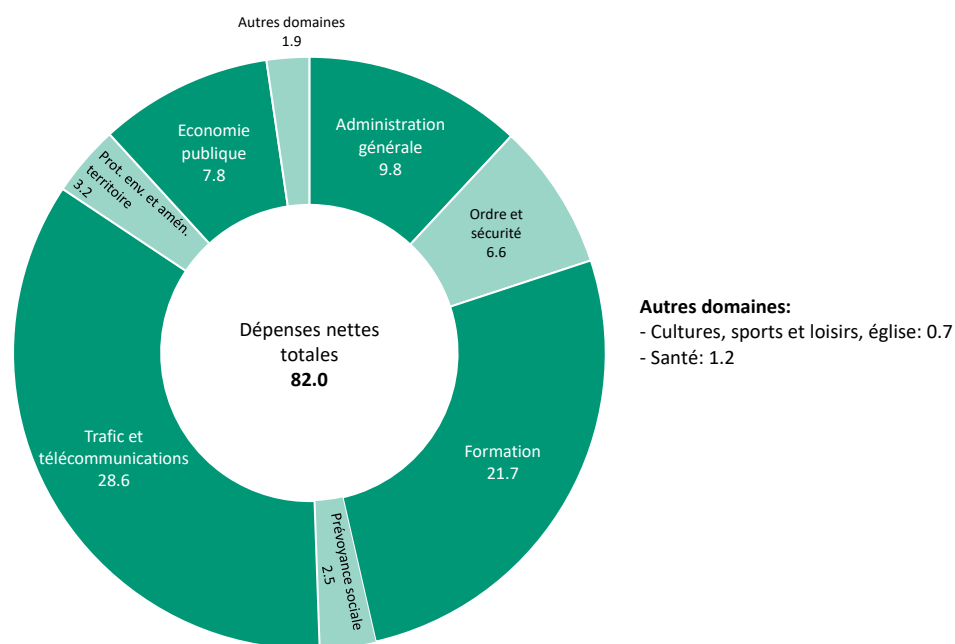
Évolution des investissements nets et des amortissements de 2014 à 2024



En regard des données historiques apparaissant sur le graphique ci-dessus, le pic des amortissements constaté pour l'année 2019 s'explique par l'amortissement extraordinaire de la H20 dans le cadre du transfert à la Confédération (CHF 38,3 millions). Le montant d'investissement particulièrement élevé aux comptes 2019 découle de l'octroi d'un capital de dotation de CHF 200 millions au réseau hospitalier neuchâtelois (projet de recapitalisation du RHNe) dans le cadre du décret adopté par le Grand Conseil le 19 février 2019. D'une manière générale, on peut constater que les montants d'investissement prévus lors des processus budgétaires n'arrivent généralement pas à être atteints lors de l'exercice considéré. De 2020 à 2022, l'écart est particulièrement marqué avec l'application du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements minimum (3,5% des revenus déterminants) et un volume réel de dépenses qui progresse à un rythme encore insuffisant. L'investissement net des comptes 2021 comprenait les écritures non budgétées de transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif, à leurs valeurs comptables, des titres liés à Groupe E SA, Viteos SA et diverses coopératives d'habitation (CHF 19,7 millions). Cette différence entre le budget et les comptes tend cependant à se réduire, la plupart des projets d'envergure entrant dans leur phase de réalisation.

Dans la suite de ce chapitre, à l'instar de ce qui a été fait pour le compte de résultats, des commentaires sur les dépenses et recettes d'investissements en regard des principaux projets sont formulés sous l'angle de la classification fonctionnelle, dont le graphique ci-dessous permet d'avoir un aperçu.

Compte des investissements par domaine fonctionnel (en millions de CHF)



Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2024			Comptes 2024			Écart C2024 - B2024		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Total		175'787'279	55'926'576	119'860'703	138'703'920	56'714'607	81'989'313	-37'083'359	+788'030	-37'871'390
Projets d'investissements transversaux		37'476'587	1'216'200	36'260'387	36'354'180	1'830'186	34'523'993	-1'122'408	+613'986	-1'736'394
Assainissement et regroupement Lycée Jean-Piaget		9'000'000	0	9'000'000	9'784'903	0	9'784'903	+784'903	0	+784'903
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	9'000'000	0	9'000'000	9'769'007	0	9'769'007	+769'007	0	+769'007
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SFPO	0	0	0	15'896	0	15'896	+15'896	0	+15'896
Centre des archives et du patrimoine		1'125'806	67'500	1'058'306	1'505'805	117'500	1'388'305	+379'999	+50'000	+329'999
Centre des archives et du patrimoine	SBAT	1'067'500	67'500	1'000'000	1'404'450	117'500	1'286'950	+336'950	+50'000	+286'950
Centre des archives et du patrimoine	SCNE	58'306	0	58'306	101'355	0	101'355	+43'049	0	+43'049
Infirmierie EDPF		1'169'300	146'000	1'023'300	3'418'286	755'915	2'662'371	+2'248'986	+609'915	+1'639'071
Infirmierie EDPF	SBAT	1'146'000	146'000	1'000'000	3'332'221	755'915	2'576'306	+2'186'221	+609'915	+1'576'306
Infirmierie EDPF	SPNE	23'300	0	23'300	86'065	0	86'065	+62'765	0	+62'765
Plan climat		100'000	0	100'000	99'554	39'071	60'483	-446	+39'071	-39'518
Plan climat	SENE	100'000	0	100'000	30'000	0	30'000	-70'000	0	-70'000
Plan climat	SFFN	-	-	-	69'554	39'071	30'483	+69'554	+39'071	+30'483
Programme d'assainissement du patrimoine immobilier		4'800'000	0	4'800'000	3'459'644	0	3'459'644	-1'340'356	0	-1'340'356
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	4'800'000	0	4'800'000	3'440'585	0	3'440'585	-1'359'415	0	-1'359'415
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SFPO	0	0	0	19'059	0	19'059	+19'059	0	+19'059
Programme d'impulsion et de transformations		9'364'544	1'002'700	8'361'844	5'531'908	917'700	4'614'208	-3'832'636	-85'000	-3'747'636
Pi-Accélération Projet aggro (PA3)	SPCH	672'735	0	672'735	47'242	0	47'242	-625'493	0	-625'493
Pi-accord position. Strat. (APS)	SSRS	900'000	-	900'000	0	0	0	-900'000	0	-900'000
Pi-Développement économique	NECO	5'000'000	1'002'700	3'997'300	4'281'000	917'700	3'363'300	-719'000	-85'000	-634'000
Pi-études invest. futurs	SBAT	0	0	0	67'899	0	67'899	+67'899	0	+67'899
Pi-études invest. futurs	SCSP	100'000	0	100'000	-110	0	-110	-100'110	0	-100'110
Pi-études invest. futurs	SCTR	676'610	0	676'610	142'832	0	142'832	-533'778	0	-533'778
Pi-études invest. futurs	SFPO	-	0	-	38'791	0	38'791	+38'791	0	+38'791
Pi-mise en conformité arrêts bus	SCTR	1'000'000	0	1'000'000	502'652	0	502'652	-497'348	0	-497'348
Pi-mobilité durable	SENE	175'000	0	175'000	159'872	0	159'872	-15'128	0	-15'128
Pi-mobilité durable	SSCM	348'000	0	348'000	143'420	0	143'420	-204'580	0	-204'580
Pi-soutien innovation	NECO	492'199	0	492'199	148'310	0	148'310	-343'889	0	-343'889
Programme éducation numérique		1'807'323	0	1'807'323	1'818'134	0	1'818'134	+10'811	0	+10'811
Programme éducation numérique	CPNE	536'700	0	536'700	657'563	0	657'563	+120'863	0	+120'863
Programme éducation numérique	Lycée	847'100	0	847'100	895'876	0	895'876	+48'776	0	+48'776
Programme éducation numérique	SEEO	165'000	0	165'000	264'695	0	264'695	+99'695	0	+99'695
Programme éducation numérique	SIEN	258'523	0	258'523	0	0	0	-258'523	0	-258'523
Sécurisation de l'outil de production informatique		3'037'000	0	3'037'000	1'814'183	0	1'814'183	-1'222'817	0	-1'222'817
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SBAT	2'000'000	0	2'000'000	1'814'183	0	1'814'183	-185'817	0	-185'817
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SIEN	1'037'000	0	1'037'000	0	0	0	-1'037'000	0	-1'037'000
Sécurisation informatique support CNU		164'500	0	164'500	0	0	0	-164'500	0	-164'500
Sécuris. Info. Support CNU (SLA)	PONE	164'500	0	164'500	0	0	0	-164'500	0	-164'500
UniHub		26'076	0	26'076	0	0	0	-26'076	0	-26'076
Univers réalisation (Unihub)	SFPO	26'076	0	26'076	0	0	0	-26'076	0	-26'076
Vitamine		6'882'038	0	6'882'038	8'921'762	0	8'921'762	+2'039'724	0	+2'039'724
Vitamine	OORG	454'148	0	454'148	292'717	0	292'717	-161'430	0	-161'430
Vitamine	SBAT	5'869'392	0	5'869'392	7'645'684	0	7'645'684	+1'776'292	0	+1'776'292
Vitamine	SCNE	23'322	0	23'322	14'231	0	14'231	-9'091	0	-9'091
Vitamine	SIEN	345'992	0	345'992	749'611	0	749'611	+403'619	0	+403'619
Vitamine	SRHE	189'185	0	189'185	219'518	0	219'518	+30'333	0	+30'333
Chancellerie d'Etat (CHAN)		300'000	0	300'000	272'563	0	272'563	-27'437	0	-27'437
Sécurisation des productions-expéditions	SALI	300'000	0	300'000	272'563	0	272'563	-27'437	0	-27'437
Dép. de la santé, des régions et des sports (DSRS)		29'705'000	405'000	29'300'000	13'295'991	1'452'693	11'843'298	-16'409'009	+1'047'693	-17'456'702
Achat BAP	SBAT	14'700'000	0	14'700'000	-	0	-	-14'700'000	0	-14'700'000
Aménagements BAP	SBAT	0	0	0	297'831	0	297'831	+297'831	0	+297'831
Assainissement bât. d'entr. des RC	SBAT	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Breguet 2 - Assainissement des toitures	SBAT	-	0	-	927'822	0	927'822	+927'822	0	+927'822
CentreEntr.Routes RC+RN Montagnes/Etudes	SBAT	1'905'000	405'000	1'500'000	2'307'395	892'401	1'414'994	+402'395	+487'401	-85'006
Chauffage Abbaye de Bevaix	SBAT	0	0	0	253'097	0	253'097	+253'097	0	+253'097
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	-	-	-	34'879	500	34'379	+34'879	+500	+34'379
Ctre.collect.cadav.animaux.Montmo.CrE+BAT	SBAT	-	-	-	40'091	0	40'091	+40'091	0	+40'091
Entretien constructif 2023-2026	SBAT	4'500'000	0	4'500'000	4'066'318	0	4'066'318	-433'682	0	-433'682
Evolugia - crédit d'études valorisation	SBAT	100'000	0	100'000	269'826	0	269'826	+169'826	0	+169'826
Groupe électrogène de secours Château NE	SBAT	0	0	0	-1'385	0	-1'385	-1'385	0	-1'385
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	250'000	0	250'000	0	0	0	-250'000	0	-250'000
PONE-Polyexpo	SBAT	150'000	0	150'000	0	0	0	-150'000	0	-150'000
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	2'800'000	0	2'800'000	2'000'000	157'600	1'842'400	-800'000	+157'600	-957'600
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	SBAT	100'000	0	100'000	209'848	214'502	-4'654	+109'848	+214'502	-104'654
Regroup. sites entr. RC Cressier Etudes	SBAT	100'000	0	100'000	99'843	187'690	-87'847	-157	+187'690	-187'847
Structure premier accueil	SBAT	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
UNIHub-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	2'000'000	0	2'000'000	2'601'043	0	2'601'043	+601'043	0	+601'043
Valorisation des anciennes prisons NIL	SBAT	2'600'000	0	2'600'000	0	0	0	-2'600'000	0	-2'600'000
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	SBAT	0	0	0	189'384	0	189'384	+189'384	0	+189'384
Dép. de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)		13'569'761	4'842'002	8'727'759	8'036'696	2'522'322	5'514'374	-5'533'065	-2'319'680	-3'213'385
Politique régionale 2020-2023	NECO	3'000'000	1'676'250	1'323'750	617'150	549'300	67'850	-2'382'850	-1'126'950	-1'255'900
Prêts COVID19	NECO	0	131'725	-131'725	0	70'780	-70'780	0	-60'945	+60'945
Prêts NFR 2008-2011	NECO	0	52'000	-52'000	26'000	52'000	-26'000	+26'000	0	+26'000
Prêts NFR 2012-2015	NECO	-	1'604'742	-1'604'742	779'371	1'558'742	-779'371	+779'371	-46'000	+825'371
Prêts NFR 2016-2019	NECO	-	157'000	-157'000	50'500	291'500	-241'000	+50'500	+134'500	-84'000
Adaptation tableaux électriques BAP VHC	PONE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Alarme effraction postes périphériques	PONE	150'000	0	150'000	50'583	0	50'583	-99'417	0	-99'417
Amélioration du système Systel	PONE	70'000	0	70'000	0	0	0	-70'000	0	-70'000
Augmentation Capacité Réseau Interflex	PONE	50'000	0	50'000	0	0	0	-50'000	0	-50'000
Déploiement de taser à la PONE	PONE	102'500	0	102'500	0	0	0	-102'500	0	-102'500
Évolution du système Polycom	PONE	300'000	0	300'000	113'167	0	113'167	-186'833	0	-186'833
Intégration du SAE à Sagamobile	PONE	110'100	0	110'100	0	0	0	-110'100	0	-110'100

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2024			Comptes 2024			Écart C2024 - B2024		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
IT App Tracker geolocalisation	PONE	0	0	0	31'922	0	31'922	+31'922	0	+31'922
Modernisation Interphonie PONE	PONE	111'300	0	111'300	103'706	0	103'706	-7'594	0	-7'594
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	250'000	0	250'000	115'541	0	115'541	-134'459	0	-134'459
Moyens techniques de surveillance	PONE	87'400	0	87'400	81'341	0	81'341	-6'059	0	-6'059
Plateforme formation continue COSMOS	PONE	0	0	0	31'349	0	31'349	+31'349	0	+31'349
Redondance CNU (crédit d'étude)	PONE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Remplacement drones police neuchâteloise	PONE	75'000	0	75'000	0	0	0	-75'000	0	-75'000
Remplacement plan de clés PONE	PONE	5'000	0	5'000	0	0	0	-5'000	0	-5'000
Renouvellement éthylomètres de la PONE	PONE	0	0	0	40'580	0	40'580	+40'580	0	+40'580
Renouvellement radars fixes	PONE	0	0	0	165'026	0	165'026	+165'026	0	+165'026
Renouvellement réseau BAP	PONE	300'100	0	300'100	310'328	0	310'328	+10'228	0	+10'228
Renouvellement terminaux Polycor	PONE	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
Sécurisation feu de l'entrée de la CNU	PONE	30'000	0	30'000	31'291	0	31'291	+1'291	0	+1'291
Sécurisation site Champs-Montants	PONE	65'000	0	65'000	68'177	0	68'177	+3'177	0	+3'177
Sécurité informatique 2024-2025	PONE	150'600	0	150'600	0	0	0	-150'600	0	-150'600
Système d'information policière POLAP	PONE	70'000	0	70'000	60'701	0	60'701	-9'299	0	-9'299
Système d'ouverture des garages PONE	PONE	0	0	0	63'738	0	63'738	+63'738	0	+63'738
Système radio centrale d'urgence CNU	PONE	0	0	0	411'249	0	411'249	+411'249	0	+411'249
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	300'000	0	300'000	8'108	0	8'108	-291'893	0	-291'893
Fouille de sauvetage archéologique	SCNE	2'077'081	1'220'285	856'796	0	0	0	-2'077'081	-1'220'285	-856'796
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	295'000	0	295'000	0	0	0	-295'000	0	-295'000
Sécurisation & déménagement des archives	SCNE	493'680	0	493'680	0	0	0	-493'680	0	-493'680
Acquisition de l'application Geststar	SCPO	64'000	0	64'000	0	0	0	-64'000	0	-64'000
Crédit d'étude Numérisation notariat	SCPO	50'000	0	50'000	0	0	0	-50'000	0	-50'000
Supports bébés cabines biométriques	SCPO	24'000	0	24'000	0	0	0	-24'000	0	-24'000
Développement des ateliers EEPB	SPNE	160'000	0	160'000	141'047	0	141'047	-18'953	0	-18'953
Fenêtres EDPFR	SPNE	0	0	0	21'469	0	21'469	+21'469	0	+21'469
Filet anti parachutage EEPB	SPNE	0	0	0	38'977	0	38'977	+38'977	0	+38'977
Génératrice EDPFR	SPNE	0	0	0	51'947	0	51'947	+51'947	0	+51'947
Interphonie EDPFR	SPNE	450'000	0	450'000	259'883	0	259'883	-190'117	0	-190'117
Laser buanderie	SPNE	0	0	0	12'229	0	12'229	+12'229	0	+12'229
Portes EDPFR	SPNE	20'000	0	20'000	20'000	0	20'000	0	0	0
Portiques sécurité EDPFR	SPNE	90'000	0	90'000	87'304	0	87'304	-2'696	0	-2'696
Remplacement détecteurs métaux	SPNE	70'000	0	70'000	46'915	0	46'915	-23'085	0	-23'085
Achat de véhicules 2024-2027	SSCM	3'634'000	0	3'634'000	4'046'218	0	4'046'218	+412'218	0	+412'218
Construction protégée CE et EMCC	SSCM	80'000	0	80'000	0	0	0	-80'000	0	-80'000
Étude faisabilité centre subsistance	SSCM	0	0	0	23'096	0	23'096	+23'096	0	+23'096
PCO EMCC	SSCM	135'000	0	135'000	127'785	0	127'785	-7'215	0	-7'215
Dép. de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)		8'741'400	2'698'236	6'043'164	9'118'656	12'187'099	-3'068'443	+377'256	+9'488'863	-9'111'606
Renouv. du parc pianistique 2024-2027	CMNE	137'000	0	137'000	127'360	0	127'360	-9'640	0	-9'640
Renouv. salles cours La C.-de-F. et Niel	CMNE	0	0	0	40'186	0	40'186	+40'186	0	+40'186
DataCenter SIS2	CPNE	520'000	0	520'000	0	0	0	-520'000	0	-520'000
Enveloppe équipement 2022 - CPNE	CPNE	237'000	0	237'000	231'952	110'000	121'952	-5'048	+110'000	-115'048
Équipements didactiques 2024-27 PAA	CPNE	45'000	0	45'000	51'315	0	51'315	+6'315	0	+6'315
Équipements didactiques 2024 PAS	CPNE	85'000	0	85'000	84'175	0	84'175	-825	0	-825
Équipements didactiques PBC 2023-2026	CPNE	151'000	0	151'000	189'624	0	189'624	+38'624	0	+38'624
Équipements didactiques PTI 2024	CPNE	570'000	0	570'000	536'788	0	536'788	-33'212	0	-33'212
Extension médiathèque	CPNE	50'000	0	50'000	0	0	0	-50'000	0	-50'000
Médiathèque AA	CPNE	250'000	0	250'000	301'376	0	301'376	+51'376	0	+51'376
Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	CPNE	0	0	0	97'140	0	97'140	+97'140	0	+97'140
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	55'000	0	55'000	43'694	0	43'694	-11'306	0	-11'306
Switchs et Extension réseau SIS2	CPNE	40'000	0	40'000	36'581	0	36'581	-3'419	0	-3'419
Caisses automatiques et coffre-fort - NE	SFIN	0	0	0	95'295	0	95'295	+95'295	0	+95'295
Caisses automatiques - La CdF	SFIN	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Collectivités et fondations PA	SFIN	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543	0	0	0
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	SFIN	0	15'000	-15'000	0	15'000	-15'000	0	0	0
Fonds de désendettement - OREE	SFIN	0	8'353	-8'353	0	7'220	-7'220	0	-1'133	+1'133
Prêts office du logement	SFIN	0	329'840	-329'840	-	329'840	-329'840	0	0	0
Régions de montage	SFIN	0	22'500	-22'500	0	23'000	-23'000	0	+500	-500
Réserve développement durable invest	SFIN	0	2'000'000	-2'000'000	0	0	0	0	-2'000'000	+2'000'000
Transferts du PA au PF ou du PF au PA	SFIN	0	-	-	7'515	11'379'496	-11'371'981	+7'515	+11'379'496	-11'371'981
Développement systèmes information 24-29	SIEN	3'486'000	0	3'486'000	3'848'385	0	3'848'385	+362'385	0	+362'385
Fédération données en formation prof.	SIEN	215'400	0	215'400	0	0	0	-215'400	0	-215'400
Renouvellement infrastructures IT 24-29	SIEN	2'600'000	0	2'600'000	3'427'271	0	3'427'271	+827'271	0	+827'271
Transition numérique	SIEN	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DOTE)		85'844'531	46'564'038	39'280'493	74'399'992	38'593'822	32'806'169	-14'444'538	-7'970'216	-6'474'324
Épuration des eaux et adduction	Fds eaux	13'500'000	13'500'000	-	8'588'567	8'588'567	-	-4'911'433	-4'911'433	0
Appareil d'analyse des vins RTF	SAGR	0	0	0	54'050	0	54'050	+54'050	0	+54'050
Assainissement de fromageries	SAGR	2'374'000	1'223'000	1'151'000	37'000	209'000	188'000	-1'977'000	-1'014'000	-963'000
Assainissement fermes et terrains 2024	SAGR	130'000	0	130'000	0	0	0	-130'000	0	-130'000
Braisière de la cuisine d'Evologia	SAGR	0	0	0	29'958	0	29'958	+29'958	0	+29'958
Exploitations paysannes	SAGR	8'350'000	8'350'000	-	11'152'875	8'601'096	2'551'779	+2'802'875	+251'096	+2'551'779
Plan phyto - Drones	SAGR	20'000	0	20'000	0	0	0	-20'000	0	-20'000
Plan phyto - Stations agrométéo	SAGR	10'000	0	10'000	13'156	0	13'156	+3'156	0	+3'156
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	675'000	375'000	300'000	675'000	375'000	300'000	0	0	0
Remises en état agricoles Cressier 2021	SAGR	0	0	0	21'000	6'000	15'000	+21'000	+6'000	+15'000
Subv. constructions rurales (8.7.24)	SAGR	2'000'000	1'000'000	1'000'000	125'600	62'800	62'800	-1'874'400	-937'200	-937'200
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	6'000	0	6'000	8'274	0	8'274	+2'274	0	+2'274
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	3'000'000	1'500'000	1'500'000	2'241'450	1'126'075	1'115'375	-758'550	-373'925	-384'625
Toiture & introduction eau Abbaye Bevaix	SAGR	0	0	0	45'410	0	45'410	+45'410	0	+45'410
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	160'000	80'000	80'000	0	0	0	-160'000	-80'000	-80'000
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	40'000	20'000	20'000	0	0	0	-40'000	-20'000	-20'000
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	150'000	100'000	50'000	0	0	0	-150'000	-100'000	-50'000
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	1'300'000	600'000	700'000	36'210	0	36'210	-1'263'790	-600'000	-663'790
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	2'200'000	1'000'000	1'200'000	875'795	351'315	524'480	-1'324'205	-648'685	-675'520
Travaux améliorations foncières (8.7.24)	SAGR	500'000	250'000	250'000	2'106	0	2'106	-497'894	-250'000	-247'894
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	-	0	-	6'000	0	6'000	+6'000	0	+6'000
Application et logiciel DGWeb	SCAV	95'000	0	95'000	0	0	0	-95'000	0	-95'000
CC équip. analytiques dom conso. 23-24	SCAV	45'000	0	45'000	44'426	0	44'426	-574	0	-574
CC équip. laboratoire vétérinaire 24-25	SCAV	50'000	0	50'000	49'842	0	49'842	-158	0	-158
Chromatographe en phase liquide	SCAV	300'000	0	300'000	299'917	0	299'917	-83	0	-83
Densimètre	SCAV	0	0	0	21'188	0	21'188	+21'188	0	+21'188
Logiciel de gestion des manif.publiques	SCAV	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Logiciel de gestion Police du commerce	SCAV	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Séquenceur	SCAV	0	0	0	59'996	0	59'996	+59'996	0	+59'996
Système TEMPO	SCAV	90'000	0	90'000	86'725	0	86'725	-3'275	0	-3'275

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2024			Comptes 2024			Écart C2024 - B2024		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
XRF Portable	SCAV	90'000	0	90'000	47'672	0	47'672	-42'328	0	-42'328
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	SCTR	23'500	0	23'500	0	0	0	-23'500	0	-23'500
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	1'100'000	0	1'100'000	391'561	0	391'561	-708'439	0	-708'439
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	SCTR	1'860'000	0	1'860'000	1'860'000	0	1'860'000	0	0	0
Prêts transports	SCTR	0	596'315	-596'315	0	846'485	-846'485	0	+250'170	-250'170
Analyseurs pour les émissions	SENE	46'000	0	46'000	0	0	0	-46'000	0	-46'000
Analyseurs pour les immissions	SENE	30'000	0	30'000	0	0	0	-30'000	0	-30'000
Remplacement de l'analyseur UV	SENE	75'000	0	75'000	74'789	0	74'789	-211	0	-211
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	19'500	7'800	11'700	6'502	11'720	-5'218	-12'998	+3'920	-16'918
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	342'150	171'000	171'150	177'605	92'476	85'129	-164'545	-78'524	-86'021
CP forêts 2020-2024	SFFN	329'550	236'550	93'000	365'749	244'827	120'922	+36'199	+8'277	+27'922
CP Nature 2020-2024	SFFN	893'500	549'235	344'265	986'987	444'311	542'676	+93'487	-104'924	+198'411
Desserte forestière 22-24	SFFN	73'000	0	73'000	-41'146	0	-41'146	-114'146	0	-114'146
Desserte forestière VdT 2024	SFFN	45'000	30'000	15'000	40'257	27'259	12'998	-4'743	-2'742	-2'002
Investissements forestiers	SFFN	46'000	46'000	-	46'000	46'000	-	0	0	0
PAC Haut Plateau du Creux du Van	SFFN	200'000	100'000	100'000	235'696	116'111	119'585	+35'696	+16'111	+19'585
Pisciculture - système de filtration	SFFN	0	16'077	-16'077	0	26'600	-26'600	0	+10'523	-10'523
12ème étape corr./aménagement routes cant.	SPCH	4'500'000	330'000	4'170'000	1'267'269	163'402	1'103'867	-3'232'731	-166'598	-3'066'133
Alimentation eau Pré-Raguel	SPCH	0	0	0	121'845	0	121'845	+121'845	0	+121'845
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	350'000	0	350'000	131'850	0	131'850	-218'150	0	-218'150
Assainiss. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	8'556'250	5'100'000	3'456'250	10'087'360	6'018'628	4'068'732	+1'531'110	+918'628	+612'482
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	0	0	0	-	70'447	-70'447	0	+70'447	-70'447
Assainissement pont de Meudon H10	SPCH	-	-	-	653'260	391'956	261'304	+653'260	+391'956	+261'304
Assainissement routier H10	SPCH	2'100'000	1'260'000	840'000	1'261'306	972'578	288'728	-838'694	-287'422	-551'272
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	67'000	58'960	8'040	20'165	20'095	69	-46'835	-38'865	-7'971
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	78'450	69'036	9'414	40'501	35'641	4'860	-37'949	-33'395	-4'554
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	934'700	420'615	514'085	834'813	502'751	332'062	-99'987	+82'136	-182'023
CP prot.cruets LACE, 2020 - 2024	SPCH	750'000	450'000	300'000	604'505	302'252	302'252	-145'495	-147'748	+2'252
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	1'240'000	830'000	410'000	670'626	478'949	191'678	-569'374	-351'051	-218'322
EM SGE Canton NE Etudes	SPCH	100'000	60'000	40'000	211'225	126'735	84'490	+111'225	+66'735	+44'490
Entr. durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	9'333'800	583'000	8'750'800	9'741'124	957'985	8'783'139	+407'324	+374'985	+32'339
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	50'000	0	50'000	54'050	0	54'050	+4'050	0	+4'050
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	50'000	30'000	20'000	174'107	104'464	69'643	+124'107	+74'464	+49'643
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	5'755'000	3'302'115	2'452'885	4'494'955	2'562'820	1'932'135	-1'260'045	-739'295	-520'750
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	-	0	-	-18'354	0	-18'354	-18'354	0	-18'354
Prot. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	876'131	419'335	456'796	1'407'306	737'327	669'980	+531'175	+317'992	+213'184
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	-	0	-	700'000	0	700'000	+700'000	0	+700'000
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	300'000	0	300'000	57'035	0	57'035	-242'965	0	-242'965
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	2'740'000	0	2'740'000	2'799'220	-36	2'799'256	+59'220	-36	+59'256
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	6'545'000	3'900'000	2'645'000	6'653'547	3'966'577	2'686'970	+108'547	+66'577	+41'970
Rénovation technique CTB (Boudevilliers)	SPCH	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Rénov. technique centre de La Brévine	SPCH	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Travaux EM 2024-2027	SPCH	100'000	0	100'000	98'787	5'610	93'177	-1'213	+5'610	-6'823
Travaux sur cours d'eau 24-25	SPCH	350'000	0	350'000	307'274	0	307'274	-42'726	0	-42'726
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025	SPCH	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)		150'000	201'100	-51'100	225'843	128'484	97'359	+75'843	-72'616	+148'459
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	-	60'000	-60'000	-	32'399	-32'399	0	-27'601	+27'601
Prêts d'étude 2024-2027	SASO	150'000	0	150'000	203'520	3'000	200'520	+53'520	+3'000	+50'520
Prêts d'études	SASO	0	141'100	-141'100	0	93'085	-93'085	0	-48'015	+48'015
Appareil de mesure de poussière fine	SEMP	0	0	0	22'323	0	22'323	+22'323	0	+22'323

4.2.1. Administration générale

Les dépenses qui sont affectées à ce domaine fonctionnel concernent principalement des infrastructures et des acquisitions qui bénéficient à l'administration cantonale dans son ensemble. La comparaison entre le budget et les comptes n'est pas toujours pertinente dans la mesure où les dépenses relatives à certains crédits-cadres comme le programme d'assainissement du patrimoine immobilier ou l'achat des véhicules sont intégralement budgétées sous administration générale avant d'être réparties dans les différents domaines fonctionnels concernés en cours d'exercice (par exemple ordre et sécurité publique pour un véhicule concernant la PONE). Relevons encore que les incidences financières liées au transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier (en cas de cession ou de vente par exemple) sont également centralisées dans le domaine fonctionnel sous revue.

Les dépenses nettes effectuées pour l'administration générale atteignent CHF 9,8 millions aux comptes 2024 alors qu'au budget elles étaient planifiées à hauteur de CHF 45,9 millions. Outre les effets cités au paragraphe précédent, une partie importante de la différence de CHF 36,1 millions est due à deux facteurs. Premièrement, le budget 2024 comprend un montant de CHF 14,7 millions pour l'achat du BAP, investissement finalement réalisé sur l'exercice 2023. Le deuxième facteur est imputable aux transferts d'immobilisations non budgétés du patrimoine administratif au patrimoine financier (CHF -11,4 millions). Ces transferts ont été préalablement nécessaires pour réaliser diverses opérations relatives aux infrastructures routières, notamment la cession du Grand-Pont (CHF 5,7 millions), d'une partie de la H18 (CHF 0,6 million) et de la RC1320 (CHF 2,2 millions) à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Citons également la vente d'actions CADBAR pour CHF 2,7 millions.

Le projet Vitamine est la dépense la plus importante qui a été consentie dans le domaine « Administration générale » avec CHF 8,9 millions en 2024. Celle-ci dépasse le budget de CHF 2 millions en raison de la durée des travaux d'aménagement de certains espaces du Pôle Tivoli Nord qui a été prolongée sur 2024.

4.2.2. Ordre, sécurité publique et défense

Les dépenses nettes d'investissements en matière d'ordre, sécurité publique et défense atteignent CHF 6,6 millions aux comptes 2024 soit un montant relativement proche de l'exercice précédent (CHF 7,1 millions). Les projets relatifs au patrimoine bâti (crédits gérés par le SBAT) représentent une part importante de ce volume, notamment la nouvelle infirmerie à la prison de la Promenade à La Chaux-de-Fonds avec une dépense annuelle nette pour terminer les travaux de CHF 2,7 millions (certains travaux ont été reportés et réalisés en 2024 suite à divers imprévus comme la tempête 2023) ou encore les aménagements prévus au BAP pour CHF 0,3 million. Les dépenses résiduelles relèvent de la PONE (CHF 1,7 million) pour le réseau de communication et d'information ainsi que l'acquisition d'équipements qui sont dédiés aux tâches et prestations en matière de sécurité publique et de maintien de l'ordre, du SSCM (CHF 1 million) principalement pour l'acquisition de véhicule et du SPNE (CHF 0,8 million) pour divers travaux d'aménagements et de sécurisation sur les deux sites d'établissements carcéraux du canton (EEPB et EDPR).

4.2.3. Formation

La formation occupe une part importante du volume des investissements nets 2024 avec un total de CHF 21,7 millions contre CHF 15,5 millions au budget. L'essentiel des dépenses a trait à des études ou des réalisations relatives aux bâtiments du secondaire 2 ainsi que des hautes écoles universitaires (CHF 17,7 millions). Les principaux projets concernés sont l'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget (CHF 9,8 millions), Univers (CHF 2,6 millions), Breguet 2, à Neuchâtel (CHF 0,9 million) et Hôtel-de-Ville 7 au Locle (CHF 0,8 million).

Le domaine couvre également les acquisitions de matériel didactique du CPNE (CHF 1 million) ainsi que les achats en lien avec le parc pianistique du CMNE (CHF 0,1 million). En matière informatique, une dépense nette de CHF 1,8 million a été réalisée sous l'égide du programme d'éducation numérique. Le SIEN a également procédé à des développements utiles à l'école obligatoire et au secondaire 2 par le biais de son crédit-cadre 2024-29 pour le développement des systèmes d'information (CHF 0,7 million).

Les prêts d'études gérés par le SASO sont classés dans le domaine de la formation. La différence entre les octrois et les remboursements 2024 représente CHF 0,1 million.

4.2.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes de CHF 0,7 million affectées à ce domaine fonctionnel en 2024 sont significativement moins élevées qu'elles ne l'étaient au budget (CHF 4,2 millions). L'écart s'explique d'une part par la non-réalisation des travaux de fouilles archéologiques qui étaient prévues au Landeron (complexe lacustre des Pêches derrière L'Église) à hauteur de CHF 0,9 million. Budgétairement, ces dépenses avaient dans un premier temps été transférées dans le compte de résultats 2025 du SCNE (prestations ordinaires de l'office de l'archéologie cantonale) avant d'être finalement abandonnées suite à un changement dans le projet immobilier prévu sur le site.

D'autre part, les dépenses prévues dans le cadre du déménagement des archives de l'État ont été reportées (écart de CHF 0,5 million). Le projet a pris du retard et elles devraient intervenir en 2025-2026. Les dépenses relatives aux travaux de valorisation des anciennes prisons à Neuchâtel prévues initialement par le biais d'un crédit ad hoc pour le projet « La Tour du Fantastique », ont finalement été intégrées dans le crédit-cadre du SBAT pour l'assainissement du patrimoine de l'État. Ce projet explique conjointement les dépenses annuelles de l'exercice 2024 (CHF 0,7 million y compris études) mais aussi l'écart important par rapport au budget (CHF 1,9 million) suite à son décalage temporel.

4.2.5. Santé

Les investissements nets effectués pour le domaine de la santé s'élèvent à CHF 1,2 million. La moitié de cette dépense (CHF 0,6 million) concerne le crédit-cadre 2023-26 pour l'entretien constructif des bâtiments. Il s'agit de la Maison de Vie et de Santé sise Hôpital 4, à Couvet, du Devens, à La Grande-Béroche, et du bâtiment sis Av. Clos-Brochet 30, à Neuchâtel, qui ont fait l'objet d'entretien. L'autre moitié du volume d'investissement relatif à la santé est constituée des acquisitions d'équipements et appareils utiles aux activités du SCAV (CHF 0,6 million).

4.2.6. Prévoyance sociale

Les investissements relevant du domaine « Prévoyance sociale » s'élèvent à CHF 2,5 millions aux comptes, pour un budget de CHF 3 millions. Ils sont principalement composés des prêts octroyés dans le cadre de la politique du logement, qui représentent CHF 2 millions.

4.2.7. Trafic et télécommunications

Avec des dépenses nettes en matière de trafic qui atteignent CHF 28,6 millions en 2024, ce domaine fonctionnel est le plus important en termes d'investissements (35%). Il regroupe l'ensemble des dépenses effectuées par le SPCH en matière d'infrastructures routières ainsi que les projets dédiés aux transports publics qui sont gérés par le SCTR.

Le volet pour la circulation routière totalise pour CHF 42,6 millions de dépenses brutes et CHF 16,7 millions de recettes compte tenu des soutiens de la Confédération qui sont octroyés au travers du mode de financement en vigueur (subventionnement fédéral de 60% pour les routes principales suisses). Les dépenses nettes d'investissements de CHF 25,9 millions se répartissent au travers des nombreux crédits d'engagement gérés par le SPCH. Les plus significatives relèvent du crédit-cadre pour l'entretien durable, l'assainissement du bruit et la mobilité douce (CHF 8,8 millions), du projet d'assainissement et de sécurisation du tunnel de la Clusette (CHF 4,1 millions), du projet de reconstruction de la route cantonale 1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne (CHF 2,8 millions), du remplacement du Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds (CHF 2,7 millions), de l'achat de véhicules pour les tâches dédiées à la gestion des infrastructures routières (CHF 2,3 millions), du projet de contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18 (CHF 1,9 million) ou encore des études menées conjointement avec le SBAT pour la réalisation d'un centre d'entretien routier mixte (partagé entre l'État et la Confédération) à La Chaux-de-Fonds (CHF 1,4 million). Des frais d'études pour les centres d'entretien de Boudry et de Cressier émarginent aussi, mais dans une moindre mesure, au compte des investissements. Ces trois projets, accompagnés du nouveau centre pour le Val-de-Travers, feront prochainement l'objet de nouvelles demandes de crédits pour leur réalisation.

Les dépenses nettes en matière de transports publics sont de CHF 2,8 millions en 2024 et concernent principalement le projet de construction de la nouvelle halte ferroviaire de la Fiaz à l'ouest de La Chaux-de-Fonds (CHF 1,9 million). Un montant de CHF 0,7 million a permis de financer la part cantonale à verser aux CFF pour le renouvellement de l'ouvrage ferroviaire de Cornaux traversant la RC5. Les dépenses nettes englobent également les crédits d'engagement octroyés dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations pour les études relatives aux investissements futurs en lien avec la ligne directe et pour le programme de mise en conformité des arrêts de bus avec les communes (CHF 0,6 million). Le montant de CHF 0,4 million pour la concrétisation du RER représente les premières dépenses qui émarginent au crédit de CHF 114 millions adopté en 2020 (rapport 20.026). Rappelons qu'elles ne sont pas considérées dans le mécanisme du frein à l'endettement comme le permet l'article 30 al. 4 LFinEC (intérêt cantonal majeur). Enfin, des remboursements de prêts des entreprises de transports (revenus de CHF 0,8 million) impactent également le compte des investissements 2024 du SCTR.

4.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le volume d'investissement net en lien avec la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire est de CHF 3,2 millions aux comptes 2024 soit un montant relativement proche de ce qui était annoncé au budget (CHF 3,5 millions). La majeure partie de ces dépenses concerne les travaux sur cours d'eau et ouvrages de protection contre les dangers naturels (notamment CHF 0,7 million pour le secteur Noiraigue-Clusette), les aménagements de chemins et sentiers pédestres ainsi que les nombreuses conventions-programmes qui sont conclues entre l'État (SFFN et SPCH) et la Confédération en matière de nature et paysages, lutte contre les dangers naturels, revitalisation des eaux ou encore protection contre les crues. Les dépenses relatives à ces conventions-programmes impliquent systématiquement des participations fédérales qui sont comptabilisées en recettes dans le compte des investissements. Les dépenses d'investissement relatives au Plan climat émarginent également à ce domaine (SENE et SFFN) mais sont de moindre importance en comparaison du compte de résultats.

Pour rappel, le prélèvement de CHF 2 millions à la réserve de développement durable visant à financer certains projets d'investissement en lien avec cette thématique a été budgété dans le domaine Finances et impôts. Compte tenu du bénéfice résultant de l'exercice 2024, aucun prélèvement n'a été effectué, que ce soit au compte de résultats ou au compte des investissements.

4.2.9. Économie publique

Les dépenses nettes d'investissements en matière d'économie publique atteignent CHF 7,8 millions en 2024 et concernent principalement deux thématiques.

Les prêts octroyés par le NECO dans le cadre de la politique régionale (prêts NPR) ou via le programme d'impulsion et de transformations (PI - Développement économique) atteignent des dépenses nettes de CHF 2,7 millions. Dans le détail, ce montant correspond à l'octroi de prêts pour CHF 4,8 millions (dépenses) et à des remboursements de CHF 3,1 millions (recettes) dont CHF 1 million (dépenses) est finalement rétrocédé à la Confédération pour sa participation conformément au dispositif en vigueur en matière de politique régionale. On constate un écart important par rapport aux prêts octroyés par le NECO l'année dernière (CHF 18,8 millions à charge du canton). Cela s'explique notamment par le prêt NPR en faveur du Pôle de recherche et d'innovation Jaquet-Droz 7 (crédit supplémentaire de CHF 7,2 millions adopté en 2023 par le Grand Conseil).

Les dépenses nettes de CHF 4,9 millions qui sont comptabilisées au SAGR en matière d'agriculture sont effectuées sous forme de subventions à l'investissement (destinées aux travaux d'améliorations foncières, aux constructions rurales et à l'assainissement de fermes et terrains) ou de prêts en faveur des exploitations agricoles du canton. Des retards dans la mise en œuvre de certains projets (fromagerie de Lignièrès, site marécageux de la Vallée de La Brévine) expliquent des dépenses moindres par rapport aux prévisions budgétaires (CHF 6,5 millions). Au niveau des prêts pour les exploitations paysannes, les versements effectifs sont en augmentation suite à la suppression du plafonnement des montants qui peuvent être alloués par la Confédération.

4.2.10. Finances et impôts

Le domaine fonctionnel « Finances et impôts » prévoyait une recette d'investissement de CHF 2 millions pour 2024, en lien avec un prélèvement à la réserve en faveur du développement durable. Le prélèvement inscrit au budget n'a finalement pas été effectué aux comptes vu le bénéfice résultant de la clôture.

Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats

Tableau 1 : Biens, services et autres charges d'exploitation (NC 31)

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Matières et marchandises	19'603'184	21'015'763	19'785'465	-1'230'298	-5.9%	+182'281	+0.9%
Immobilisations non portées à l'actif	13'046'195	13'903'870	14'638'675	+734'805	+5.3%	+1'592'480	+12.2%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	9'508'292	11'485'706	10'367'736	-1'117'970	-9.7%	+859'444	+9.0%
Prestations de service et honoraires	39'088'225	51'429'819	44'315'363	-7'114'456	-13.8%	+5'227'138	+13.4%
Gros entretien et entretien courant	16'455'942	16'748'466	17'019'857	+271'391	+1.6%	+563'915	+3.4%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	14'375'848	14'419'690	13'571'346	-848'344	-5.9%	-804'502	-5.6%
Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilis.	18'867'619	19'480'963	19'231'278	-249'685	-1.3%	+363'659	+1.9%
Dédommagements	4'109'256	4'754'483	3'920'606	-833'877	-17.5%	-188'649	-4.6%
Réévaluations sur créances	25'838'732	20'677'850	32'716'515	+12'038'665	+58.2%	+6'877'783	+26.6%
Diverses charges d'exploitation	16'776'792	14'628'064	17'599'887	+2'971'823	+20.3%	+823'096	+4.9%
31 Total	177'670'083	188'544'674	193'166'728	+4'622'054	+2.5%	+15'496'645	+8.7%

Tableau 2 : Amortissements (NC 33 et 366)

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Amortissements immob. corporelles PA	44'208'364	49'780'880	45'505'826	-4'275'054	-8.6%	+1'297'462	+2.9%
Amortissements immob. incorporelles PA	10'485'261	6'214'621	6'192'188	-22'433	-0.4%	-4'293'073	-40.9%
33 Total	54'693'625	55'995'501	51'698'014	-4'297'487	-7.7%	-2'995'611	-5.5%
Amortissements subventions invest. (366)	19'955'510	19'928'674	19'276'528	-652'147	-3.3%	-678'982	-3.4%
33 + 366 Total	74'649'135	75'924'175	70'974'541	-4'949'634	-6.5%	-3'674'593	-4.9%

Tableau 3 : Charges financières (NC 34)

Charges financières (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Charges d'intérêts	17'462'938	26'940'000	18'887'312	-8'052'688	-29.9%	+1'424'374	+8.2%
Pertes réalisées sur patrimoine financier	18'366'825	3'000	8'886'959	+8'883'959	+296'132.0%	-9'479'866	-51.6%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	145'489	600'000	699'254	+99'254	+16.5%	+553'765	+380.6%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	314'700	300'000	350'043	+50'043	+16.7%	+35'342	+11.2%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	2'414'904	0	-21'883	-21'883	--	-2'436'787	-100.9%
Différentes charges financières	26	0	675'459	+675'459	--	+675'433	+2'594'824.0%
34 Total	38'704'883	27'843'000	29'477'143	+1'634'143	+5.9%	-9'227'740	-23.8%

Tableau 4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux (NC 35)

Attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Attributions capitaux de tiers	1'678'830	0	1'002'521	+1'002'521	--	-676'309	-40.3%
Attributions capital propre	14'028'078	7'400'671	12'276'521	+4'875'850	+65.9%	-1'751'557	-12.5%
35 Total	15'706'908	7'400'671	13'279'042	+5'878'371	+79.4%	-2'427'866	-15.5%

Tableau 5 : Charges de transferts (NC 36)

Charges de transferts (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Parts de revenus destinées à des tiers	5'249'464	5'125'000	5'514'552	+389'552	+7.6%	+265'088	+5.0%
Dédommagements à des coll. publiques	170'508'370	170'667'003	171'207'965	+540'962	+0.3%	+699'595	+0.4%
Péréquation financ. et comp. des charges	16'114'792	25'036'365	25'036'365	0	0.0%	+8'921'573	+55.4%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'238'514'542	1'287'925'785	1'268'539'719	-19'386'066	-1.5%	+30'025'177	+2.4%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	--	0	--
Réévaluations, participations PADM	12'453'297	0	8'518'063	+8'518'063	--	-3'935'233	-31.6%
Différentes charges de transferts	2'046'818	1'970'000	1'979'764	+9'764	+0.5%	-67'054	-3.3%
Sous-total	1'444'887'283	1'490'724'153	1'480'796'428	-9'927'725	-0.7%	+35'909'145	+2.5%
Amortissements subventions d'investiss.	19'955'510	19'928'674	19'276'528	-652'147	-3.3%	-678'982	-3.4%
36 Total	1'464'842'793	1'510'652'827	1'500'072'956	-10'579'872	-0.7%	+35'230'162	+2.4%

Tableau 6 : Patentes et concessions (NC 41)

Patentes et concessions (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Patentes	462'156	545'000	443'099	-101'901	-18.7%	-19'057	-4.1%
Banque nationale suisse	0	27'000'000	0	-27'000'000	-100.0%	0	--
Concessions	16'102'009	17'439'000	16'977'068	-461'932	-2.6%	+875'058	+5.4%
Parts de revenus à des loteries, paris	2'035'383	2'000'000	1'989'249	-10'751	-0.5%	-46'134	-2.3%
41 Total	18'599'549	46'984'000	19'409'416	-27'574'584	-58.7%	+809'867	+4.4%

Tableau 7 : Taxes et redevances (NC 42)

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Taxes de compensation	556'000	345'200	248'000	-97'200	-28.2%	-308'000	-55.4%
Émoluments pour actes administratifs	39'318'195	35'932'955	41'731'787	+5'798'832	+16.1%	+2'413'593	+6.1%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	4'173	13'000	10'024	-2'976	-22.9%	+5'851	+140.2%
Frais d'écolage et taxe de cours	10'795'312	12'188'567	10'520'743	-1'667'824	-13.7%	-274'569	-2.5%
Taxes d'utilisation et prestations de service	32'548'433	37'175'100	32'655'102	-4'519'998	-12.2%	+106'669	+0.3%
Recettes sur ventes	9'355'604	8'091'800	8'664'858	+573'058	+7.1%	-690'746	-7.4%
Remboursements	36'460'144	40'779'055	37'187'563	-3'591'492	-8.8%	+727'419	+2.0%
Amendes	24'089'873	21'596'000	21'729'095	+133'095	+0.6%	-2'360'778	-9.8%
Autres taxes	5'539'092	8'650'000	5'111'669	-3'538'331	-40.9%	-427'423	-7.7%
42 Total	158'666'826	164'771'677	157'858'841	-6'912'836	-4.2%	-807'985	-0.5%

Tableau 8 : Revenus divers (NC 43)

Revenus divers (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024 CHF	Écart C2024 - B2024 %	Écart C2024 - C2023 CHF	Écart C2024 - C2023 %
Revenus d'exploitation divers	540'973	180'000	0	-180'000	-100.0%	-540'973	-100.0%
Activation des prestations propres	4'068'222	8'220'996	4'008'941	-4'212'055	-51.2%	-59'281	-1.5%
Variations des stocks	0	0	0	0	--	0	--
Autres revenus	11'743'405	7'548'020	9'786'162	+2'238'142	+29.7%	-1'957'243	-16.7%
43 Total	16'352'600	15'949'016	13'795'103	-2'153'914	-13.5%	-2'557'497	-15.6%

Tableau 9: Revenus financiers (NC 44)

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus des intérêts	12'459'707	9'201'000	11'885'940	+2'684'940	+29.2%	-573'767	-4.6%
Gains réalisés patrimoine financier	82'477	289'200	17'347	-271'853	-94.0%	-65'129	-79.0%
Revenus de participations patr. financier	2'071'048	2'600'000	2'305'315	-294'685	-11.3%	+234'268	+11.3%
Produits des immeubles patr. financier	1'907'992	1'261'457	1'635'798	+374'341	+29.7%	-272'194	-14.3%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	24'639	0	340	+340	--	-24'299	-98.6%
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	2'390'622	2'390'000	2'404'038	+14'038	+0.6%	+13'416	+0.6%
Revenus financiers d'entreprises publiques	31'020'890	35'515'000	35'820'334	+305'334	+0.9%	+4'799'444	+15.5%
Produits des immeubles patr. administratif	38'493'307	24'116'495	23'435'158	-681'337	-2.8%	-15'058'149	-39.1%
Revenus des immeubles loués	0	0	0	0	--	0	--
Autres revenus financiers	895'319	0	652'952	+652'952	--	-242'367	-27.1%
44 Total	89'346'000	75'373'152	78'157'222	+2'784'070	+3.7%	-11'188'778	-12.5%

Tableau 10 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (NC 45)

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	--	0	--
Prélèvements capital propre	5'465'905	26'279'765	6'960'699	-19'319'066	-73.5%	+1'494'795	+27.3%
45 Total	5'465'905	26'279'765	6'960'699	-19'319'066	-73.5%	+1'494'795	+27.3%

Tableau 11 : Revenus de transferts (NC 46)

Revenus de transferts (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Parts à des revenus de tiers	138'615'927	121'110'100	159'193'455	+38'083'355	+31.4%	+20'577'527	+14.8%
Dédommagements des collectivités locales	35'770'755	35'387'377	36'871'584	+1'484'207	+4.2%	+1'100'829	+3.1%
Péréc. financ. et comp. des charges (RPT)	281'177'042	283'182'001	283'181'832	-169	-0.0%	+2'004'790	+0.7%
Subventions des coll. publiques et des tiers	290'886'257	316'685'691	306'372'168	-10'313'523	-3.3%	+15'485'911	+5.3%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	--	0	--
Différents revenus de transferts	47'290'698	45'766'000	45'192'575	-573'425	-1.3%	-2'098'123	-4.4%
46 Total	793'740'678	802'131'169	830'811'613	+28'680'444	+3.6%	+37'070'934	+4.7%

Annexe 2 : Fortune des fonds

Le tableau ci-dessous présente uniquement la fortune de certains fonds gérés par l'État. Par conséquent, le total des attributions et prélèvements du tableau ci-dessous diffère des totaux des tableaux 4 et 10 de l'annexe 1 qui incluent tous les fonds et financements spéciaux. À noter également que la fortune au 31.12 peut être partiellement engagée et ne correspond donc pas nécessairement à la fortune réellement disponible.

Fortune des fonds gérés par l'État (CHF)	Fortune au 31.12.2023	Budget 2024 attrib. (+) / prélèv. (-)	Comptes 2024 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune au 31.12.2024
Total	95'145'279	-25'026'165	-736'898	94'408'381
Département de la santé, des régions et de sports (DSRS)	23'847'450	-11'086'139	17	23'847'467
Fonds d'aide aux communes	23'847'450	-11'086'139	17	23'847'467
Fonds structures d'accueil extra-familial ¹⁾	0	0	0	0
Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)	12'091'846	-142'400	1'334'628	13'426'474
Fonds de la protection civile régionale	3'144'039	-172'000	233'391	3'377'430
Fonds de contribution remplacement abris PC	5'352'034	174'600	98'716	5'450'750
Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	3'595'773	-145'000	1'002'521	4'598'294
Départ. de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD)	0	0	0	0
Fonds encouragement formation prof. Initiale et duale ¹⁾	0	0	0	0
Départ. du dév. territorial et de l'environnement (DDTE)	59'205'984	-13'797'626	-2'071'543	57'134'441
Fonds d'aménagement du territoire	19'165'398	-1'032'490	-117'005	19'048'393
Fonds cantonal de l'énergie	5'344'091	-525'436	4'214'933	9'559'024
Fonds des eaux	21'406'271	-11'517'900	-5'875'642	15'530'629
Fonds forestier de réserve	2'878'975	38'000	30'972	2'909'947
Fonds de la conservation de la forêt	1'833'033	-18'800	-2'714	1'830'319
Fonds agricole et viticole	1'734'051	-151'000	-118'987	1'615'064
Fonds des mensurations officielles	6'844'164	-590'000	-203'099	6'641'065

¹⁾ Ces deux fonds sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.

Annexe 3 : Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écarts comptes et budget	Solde disponible
Dépenses brutes ¹⁾									
Total						224'915'147	184'617'100	-40'298'047	
Chancellerie d'État (CHAN)						13'295'753	7'505'125	-5'790'628	
*Pl-Virage ambulatoire handicap	SCHA	En cours	07.12.2022	1'200'000	70'507	385'778	101'911	-283'867	1'027'582
*Pl-Accélération Projet aggro (PA3)	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	1'116'559	792'459	336'853	-455'606	5'546'588
*Pl-accord position. Strat. (APS)	SCHA	En cours	25.06.2019	15'000'000	3'586'691	2'402'483	900'743	-1'501'740	10'512'565
*Pl-Développement économique	SCHA	En cours	25.06.2019	18'000'000	9'297'000	5'000'000	4'281'000	-719'000	4'422'000
*Pl-études invest. futurs	SCHA	En cours	25.06.2019	5'800'000	1'994'022	876'610	249'385	-627'225	3'556'593
*Pl-mise en conformité arrêts bus	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	717'298	1'000'000	502'652	-497'348	5'780'050
*Pl-mobilité durable	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	580'190	523'000	303'292	-219'708	3'116'517
*Pl-Réformes	SCHA	En cours	25.06.2019	8'800'000	3'066'541	1'523'224	408'415	-1'114'808	5'325'044
*Pl-soutien innovation	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	2'777'877	492'199	148'310	-343'889	1'073'813
Sécurisation des productions-expéditions	SALI	Clôturé	08.07.2024	270'000	0	300'000	272'563	-27'437	-2'563
Département santé, régions et sports (DSRS)						53'699'350	40'948'387	-12'750'963	
*Vitamine	OORG	En cours	25.06.2019	38'950'000	15'183'480	7'567'168	9'214'667	1'647'499	14'551'853
Prêts SCSP - Temps Présent	SCSP	En cours	04.11.2020	600'000	600'000	0	0	0	0
*Coronavirus ²⁾	SCSP	En cours	16.03.2020	27'950'000	39'182'542	0	-491	-491	-11'232'051
Aménagements BAP	SBAT	En cours	17.04.2024	4'600'000	0	0	297'831	297'831	4'302'169
Regroup. sites entr. RC Cressier Etudes	SBAT	En cours	17.04.2024	693'000	0	100'000	99'843	-157	593'157
Evologia - crédit d'études valorisation	SBAT	En cours	06.03.2024	600'000	0	100'000	270'848	170'848	329'152
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	SBAT	En cours	03.05.2023	694'000	33'450	100'000	210'469	110'469	450'081
Entretien constructif 2023-2026	SBAT	En cours	21.02.2023	18'500'000	3'467'041	4'500'000	4'066'318	-433'682	10'966'642
*Infirmerie EDPR	SBAT	En cours	17.08.2022	5'557'000	2'113'045	1'169'300	3'426'017	2'256'717	17'937
*Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	En cours	29.06.2021	29'840'000	7'430'711	9'000'000	9'812'633	812'633	12'596'656
*Centre des archives et du patrimoine	SBAT	En cours	30.03.2021	10'465'000	8'196'274	1'125'806	1'505'805	379'999	762'921
UNIHub-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	En cours	23.02.2021	7'810'000	1'958'689	2'000'000	2'601'501	601'501	3'249'810
*Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	En cours	21.01.2020	48'600'000	3'726'344	4'800'000	3'459'644	-1'340'356	41'414'012
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	2'000'000	372'900	250'000	0	-250'000	1'627'100
Remb. charges d'intérêts POLOG	SBAT	En cours	07.11.2018	3'200'000	226'080	306'000	219'188	-86'812	2'754'732
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	06.07.2018	12'800'000	3'940'000	2'800'000	2'000'000	-800'000	6'860'000
CentreEntr.Routes RC+RN Montagnes/Etudes	SBAT	En cours	04.07.2018	4'715'000	877'649	1'905'000	2'314'380	409'380	1'522'971
Rénovation des prisons (EEPB et EDPR) ¹⁾	SBAT	En cours	18.03.2008	37'838'670	37'745'275	0	0	0	93'395

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				Dépenses brutes ¹⁾					
Chauffage Abbaye de Bevaix	SBAT	Clôturé	30.04.2024	250'000	0	0	253'097	253'097	-3'097
Achat BAP	SBAT	Clôturé	17.04.2024	14'700'000	14'700'000	14'700'000	0	-14'700'000	0
Groupe électrogène de secours Château NE	SBAT	Clôturé	24.08.2023	100'000	102'401	0	-1'385	-1'385	-1'016
Breguet 2 - Assainissement des toitures	SBAT	Clôturé	25.01.2022	3'140'000	2'187'252	0	928'029	928'029	24'719
Entretien Lourd SBAT I	SBAT	Clôturé	22.02.2021	700'000	681'446	0	0	0	18'554
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	Clôturé	11.11.2020	2'855'000	2'817'921	0	34'879	34'879	2'200
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	Clôturé	11.11.2020	4'073'100	4'017'463	0	40'207	40'207	15'430
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	SBAT	Clôturé	17.02.2020	600'000	416'287	0	194'906	194'906	-11'194
Valorisation des anciennes prisons Ntl. ⁴⁾	SBAT	Clôturé	-	3'500'000	0	2'600'000	0	-2'600'000	3'500'000
Assainissement bât. d'entr. des RC	SBAT	A solliciter	-	6'888'800	0	100'000	0	-100'000	6'888'800
PONE-Polyexpo	SBAT	A solliciter	-	690'500	0	150'000	0	-150'000	690'500
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	A solliciter	-	400'000	0	100'000	0	-100'000	400'000
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	200'000	0	-200'000	700'000
Structure premier accueil	SBAT	A solliciter	-	17'059'000	0	100'000	0	-100'000	17'059'000
*Univers réalisation (Unihub)	SBAT	A solliciter	-	72'693'055	0	26'076	0	-26'076	72'693'055
Département économie, sécurité et culture (DESC)						15'548'323	8'609'771	-6'938'552	
Usinnove SA	NECO	En cours	04.12.2023	400'000	400'000	0	0	0	0
COVID19 NECO - Cas de rigueur ²⁾	NECO	En cours	15.01.2021	159'000'000	105'047'750	0	91'357	91'357	53'860'893
Politique régionale 2020-2023 ³⁾	NECO	En cours	27.05.2020	34'800'000	21'461'370	4'700'000	1'854'352	-2'845'648	11'484'278
Prog. Intercant. Ari-SO (PR 2020-2023)	NECO	En cours	27.05.2020	715'348	715'348	0	0	0	0
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	NECO	En cours	08.04.2020	400'000	157'241	86'000	75'187	-10'813	167'572
Prêts COVID19 ²⁾	NECO	En cours	23.03.2020	30'000'000	2'995'000	0	0	0	27'005'000
Prêts NPR 2016-2019 ³⁾	NECO	En cours	19.10.2016	29'000'000	23'460'011	0	0	0	5'539'989
Prêts NPR 2012-2015 ^{1) 3)}	NECO	En cours	02.10.2012	14'000'000	12'128'000	0	0	0	1'872'000
Prêts NPR 2008-2011 ^{1) 3)}	NECO	En cours	23.06.2009	14'000'000	502'500	0	0	0	13'497'500
Développement des ateliers EEPB	SPNE	En cours	21.08.2024	160'000	0	160'000	141'047	-18'953	18'953
Fenêtres EDPR	SPNE	En cours	26.06.2024	90'000	0	0	21'469	21'469	68'531
Interphonie EDPR	SPNE	En cours	24.06.2024	450'000	0	450'000	259'883	-190'117	190'117
Alarme effraction postes périphériques	PONE	En cours	24.06.2024	150'000	0	150'000	50'583	-99'417	99'417
Modernisation Interphonie PONE	PONE	En cours	24.06.2024	220'000	0	111'300	103'706	-7'594	116'294
Système radio centrale d'urgence CNU	PONE	En cours	24.06.2024	410'000	0	0	411'249	411'249	-1'249
Renouvellement réseau BAP	PONE	En cours	30.04.2024	650'000	0	300'100	310'328	10'228	339'672
Sécurisation feu de l'entrée de la CNU	PONE	En cours	17.04.2024	30'000	0	30'000	31'291	1'291	-1'291
Système d'information policière POLAP	PONE	En cours	04.12.2023	350'000	56'779	70'000	60'701	-9'299	232'520
Renouvellement appareils CFOR	PONE	En cours	20.09.2023	140'000	64'995	0	0	0	75'005
Renouvellement radars fixes	PONE	En cours	26.10.2022	440'000	226'464	0	165'026	165'026	48'510
IT App Tracker geolocalisation	PONE	En cours	10.05.2022	125'000	75'792	0	31'922	31'922	17'286
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	En cours	30.08.2021	570'000	344'440	250'000	115'541	-134'459	110'018

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				Dépenses brutes ¹⁾					
Évolution du système Polycom	PONE	En cours	15.12.2016	2'080'000	1'779'676	300'000	113'167	-186'833	187'157
Étude faisabilité centre substance	SSCM	En cours	25.10.2023	140'000	9'930	0	23'096	23'096	106'974
Achat de véhicules 2024-2027	SSCM	En cours	18.10.2023	11'441'000	0	3'634'000	4'046'218	412'218	7'394'782
La CdF - Capitale culturelle suisse 2027	SCNE	En cours	20.01.2025	2'500'000	0	260'000	0	-260'000	2'500'000
Sécurisation & déménagement des archives	SCNE	En cours	02.12.2024	2'575'000	0	493'680	0	-493'680	2'575'000
Aides SCNE Coronavirus ²⁾	SCNE	En cours	08.04.2020	6'896'000	12'163'858	0	25'200	25'200	-5'293'058
Création moyens nécessaires Larch ¹⁾	SCNE	En cours	22.02.2011	1'450'000	616'734	300'000	8'108	-291'893	825'158
Acquisition de l'application Geststar ⁴⁾	SCPO	Clôturé	-	64'000	0	64'000	0	-64'000	64'000
Supports bébés cabines biométriques ⁴⁾	SCPO	Clôturé	-	72'000	0	24'000	0	-24'000	72'000
Remplacement détecteurs métaux	SPNE	Clôturé	04.07.2024	50'000	0	70'000	46'915	-23'085	3'085
Filet anti parachutage EEPB	SPNE	Clôturé	26.06.2024	40'000	0	0	38'977	38'977	1'023
Portes EDPR	SPNE	Clôturé	16.02.2024	20'000	0	20'000	20'000	0	0
Portiques sécurité EDPR	SPNE	Clôturé	16.02.2024	90'000	0	90'000	87'304	-2'696	2'696
Laser buanderie	SPNE	Clôturé	01.02.2024	14'000	0	0	12'229	12'229	1'771
Sécurisation cour EEPB	SPNE	Clôturé	28.09.2023	20'000	14'634	0	0	0	5'366
Sécurisation flux visiteurs EEPB	SPNE	Clôturé	28.09.2023	45'000	41'126	0	0	0	3'874
Génératrice EDPR	SPNE	Clôturé	15.06.2023	86'000	20'000	0	51'947	51'947	14'053
Système d'ouverture des garages PONE	PONE	Clôturé	28.10.2024	60'000	0	0	63'738	63'738	-3'738
Renouvellement éthylomètres de la PONE	PONE	Clôturé	26.07.2024	42'000	0	0	40'580	40'580	1'420
Plateforme formation continue COSMOS	PONE	Clôturé	17.06.2024	35'000	0	0	31'349	31'349	3'651
Sécurisation site Champs-Montants	PONE	Clôturé	12.06.2024	65'000	0	65'000	68'177	3'177	-3'177
Rempl. détection incendie cellules BAP	PONE	Clôturé	31.07.2023	80'000	79'572	0	0	0	428
Renovation place de tir de Plan-du-Bois	PONE	Clôturé	14.09.2022	370'000	344'667	0	0	0	25'333
Moyens techniques de surveillance	PONE	Clôturé	02.05.2022	262'188	150'211	87'400	81'341	-6'059	30'636
Amélioration du système Systel ⁴⁾	PONE	Clôturé	-	141'500	0	70'000	0	-70'000	141'500
Augmentation Capacité Réseau Interflex ⁴⁾	PONE	Clôturé	-	50'000	0	50'000	0	-50'000	50'000
PCO EMCC	SSCM	Clôturé	03.07.2023	300'000	158'505	135'000	127'785	-7'215	13'710
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	Clôturé	18.12.2019	10'030'000	9'034'590	0	0	0	995'410
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	Clôturé	26.05.2015	2'095'000	1'633'074	295'000	0	-295'000	461'926
Fouille de sauvetage archéologique ⁴⁾	SCNE	Clôturé	-	3'300'000	0	2'077'081	0	-2'077'081	3'300'000
Crédit d'étude Numérisation notariat	SCPO	A solliciter	-	150'000	0	50'000	0	-50'000	150'000
Adaptation tableaux électriques BAP VHC	PONE	A solliciter	-	150'000	0	100'000	0	-100'000	150'000
Déploiement de tasers à la PONE	PONE	A solliciter	-	350'000	0	110'062	0	-110'062	350'000
Intégration du SAE à Sagamobile	PONE	A solliciter	-	110'083	0	110'100	0	-110'100	110'083
Redondance CNU (crédit d'étude)	PONE	A solliciter	-	111'020	0	100'000	0	-100'000	111'020
Remplacement plan de clés PONE	PONE	A solliciter	-	155'000	0	5'000	0	-5'000	155'000
Renouvellement terminaux Polycom	PONE	A solliciter	-	875'000	0	500'000	0	-500'000	875'000
Sécurité informatique 2024-2025	PONE	A solliciter	-	301'000	0	150'600	0	-150'600	301'000
Construction protégée CE et EMCC	SSCM	A solliciter	-	200'000	0	80'000	0	-80'000	200'000

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écarts comptes et budget	Solde disponible
Dépenses brutes ¹⁾									
Département formation, finances et digitalisation (DFFD)						67'369'618	66'275'754	-1'093'864	
*Programme éducation numérique	SEEO	En cours	23.06.2020	24'716'600	6'805'069	2'282'823	2'151'979	-130'844	15'759'553
Renouv. du parc pianistique 2024-2027	CMNE	En cours	30.09.2024	548'000	0	137'000	127'360	-9'640	420'640
Mandat d'objectifs 2023-2026 UNINE	SFPO	En cours	20.12.2023	211'075'580	0	53'143'895	103'335'031	50'191'136	107'740'549
Equipements didactiques 2024-27 PAA	CPNE	En cours	01.08.2024	135'000	0	45'000	51'315	6'315	83'685
Equipements didactiques PBC 2023-2026	CPNE	En cours	04.12.2023	405'000	112'862	151'000	189'624	38'624	102'515
Sw itchs et Extension réseau SIS2	CPNE	En cours	09.12.2020	440'000	390'258	40'000	36'581	-3'419	13'161
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	En cours	13.03.2019	325'000	148'853	55'000	43'694	-11'306	132'452
Développement systèmes information 24-29	SIEN	En cours	21.08.2024	29'800'000	0	3'486'000	3'848'385	362'385	25'951'615
Renouvellement infrastructures IT 24-29	SIEN	En cours	21.08.2024	30'000'000	0	2'600'000	3'427'271	827'271	26'572'729
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	SIEN	En cours	23.02.2016	14'499'448	9'509'084	0	1	1	4'990'363
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	SIEN	En cours	23.02.2016	21'530'396	17'514'674	3'037'000	1'822'664	-1'214'336	2'193'058
Renouv. salles cours La C.-de-F. et Ntel	CMNE	Clôturé	10.11.2023	90'000	37'844	0	40'186	40'186	11'970
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	Clôturé	29.01.2020	548'000	538'888	0	0	0	9'112
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	SFPO	Clôturé	26.06.2019	200'708'685	251'153'740	0	-50'145'061	-50'145'061	-299'994
Médiathèque AA	CPNE	Clôturé	08.07.2024	300'000	0	250'000	301'376	51'376	-1'376
Équipements didactiques 2024 PAS	CPNE	Clôturé	18.06.2024	85'000	0	85'000	84'175	-825	825
Equipements didactiques PTI 2024	CPNE	Clôturé	12.06.2024	570'000	0	570'000	536'788	-33'212	33'212
Enveloppe équipement 2022 - CPNE	CPNE	Clôturé	14.09.2022	372'000	146'462	237'000	231'952	-5'048	-6'414
Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	CPNE	Clôturé	01.06.2022	300'000	328'917	0	97'140	97'140	-126'057
DataCenter SIS2 ⁴⁾	CPNE	Clôturé	-	520'000	0	520'000	0	-520'000	520'000
Caisses automatiques et coffre-fort - NE	SFIN	Clôturé	21.06.2023	150'000	50'295	0	95'295	95'295	4'410
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	Clôturé	23.02.2016	29'936'470	23'067'870	0	0	0	6'868'600
Fédération données en formation prof. ⁴⁾	SIEN	Clôturé	-	497'051	0	215'400	0	-215'400	497'051
*Sécuris. Info. Support CNU (SLA) ⁴⁾	SIEN	Clôturé	-	757'022	0	164'500	0	-164'500	757'022
Extension médiathèque	CPNE	A solliciter	-	400'000	0	50'000	0	-50'000	400'000
Caisses automatiques - La CdF	SFIN	A solliciter	-	100'000	0	100'000	0	-100'000	100'000
Transition numérique	SIEN	A solliciter	-	1'050'000	0	200'000	0	-200'000	1'050'000
Dép. développement territorial et environnement (DDTE)						74'852'103	61'052'221	-13'799'882	
*Plan climat	SDTE	En cours	24.01.2023	22'963'000	2'448'256	4'891'905	3'463'173	-1'428'732	17'051'571
*Plan climat 1b	SDTE	En cours	24.01.2023	1'820'000	66'000	473'464	190'221	-283'242	1'563'779
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	En cours	02.09.2019	200'000	175'806	0	6'000	6'000	18'194
Concrétisation du RER neuchâtelois ⁵⁾	SCTR	En cours	24.06.2020	114'000'000	0	1'100'000	391'561	-708'439	113'608'439
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	SCTR	En cours	02.10.2018	8'548'000	4'215'006	1'860'000	1'860'000	0	2'472'994
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	SCTR	En cours	20.06.2018	23'500	0	23'500	0	-23'500	23'500
RC 5 - PS CFF de Cornaux	SPCH	En cours	18.12.2024	700'000	0	0	700'000	700'000	0

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				Dépenses brutes ¹⁾					
Assainissement pont de Meudon H10	SPCH	En cours	08.05.2024	670'000	0	0	653'260	653'260	16'740
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	En cours	20.12.2023	3'500'000	77'890	350'000	131'850	-218'150	3'290'260
Travaux EM 2024-2027	SPCH	En cours	13.12.2023	540'000	0	100'000	98'787	-1'213	441'213
Travaux sur cours d'eau 24-25	SPCH	En cours	13.12.2023	700'000	0	350'000	307'274	-42'726	392'726
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025	SPCH	En cours	13.12.2023	600'000	0	300'000	0	-300'000	600'000
EM SGE Canton NE Etudes	SPCH	En cours	14.12.2022	250'000	40'984	100'000	211'225	111'225	-2'209
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	En cours	04.07.2022	34'185'200	13'153'740	9'333'800	9'741'124	407'324	11'290'337
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	En cours	16.02.2022	450'000	234'246	50'000	174'107	124'107	41'647
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	En cours	21.04.2021	2'400'000	35'238	300'000	57'035	-242'965	2'307'727
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	En cours	31.03.2021	186'000'000	1'634'495	5'755'000	4'494'955	-1'260'045	179'870'550
CP prot.crues LACE, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'276'000	2'480'407	750'000	604'505	-145'495	191'088
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'375'000	2'167'057	1'240'000	670'626	-569'374	537'317
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	En cours	24.06.2020	2'490'000	1'187'695	934'700	834'813	-99'887	467'493
Prot. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	En cours	24.06.2020	4'541'000	3'224'957	876'131	1'407'306	531'175	-91'263
Assainissement routier H10	SPCH	En cours	03.09.2019	14'300'000	7'360'317	2'100'000	1'261'306	-838'694	5'678'377
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	7'432'000	7'152'576	0	0	0	279'424
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	En cours	06.03.2019	39'100'000	16'339'036	8'556'250	10'087'360	1'531'110	12'673'604
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	En cours	06.03.2019	17'600'000	7'154'466	2'740'000	2'799'220	59'220	7'646'314
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	En cours	06.03.2019	17'100'000	8'594'976	6'545'000	6'653'547	108'547	1'851'477
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	En cours	17.06.2015	39'550'000	19'044'660	4'500'000	1'267'269	-3'232'731	19'238'071
Desserte forestière 22-24	SFFN	En cours	05.12.2022	219'000	155'117	73'000	-41'146	-114'146	105'029
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	1'431'000	1'076'692	387'150	209'214	-177'936	145'094
CP forêts 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	19'300'000	14'593'832	4'383'690	4'675'960	292'270	30'208
CP Nature 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	13'044'000	7'225'636	2'124'535	2'097'595	-26'940	3'720'768
Parcs régionaux - période 2020 -2024	SFFN	En cours	18.02.2020	1'155'805	899'844	256'000	274'203	18'203	-18'242
Conv. programme 2020-2024 section faune	SFFN	En cours	20.01.2020	630'000	498'829	97'478	120'311	22'833	10'860
Plan phyto - Stations agrométéo	SAGR	En cours	15.10.2024	13'000	0	10'000	13'156	3'156	-156
Appareil d'analyse des vins IRTF	SAGR	En cours	10.09.2024	55'000	0	0	54'050	54'050	950
Subv. constructions rurales (8.7.24)	SAGR	En cours	08.07.2024	12'400'000	0	2'000'000	125'600	-1'874'400	12'274'400
Travaux améliorations foncières (8.7.24)	SAGR	En cours	08.07.2024	16'100'000	0	500'000	2'106	-497'894	16'097'894
Remises en état agricoles Cressier 2021	SAGR	En cours	22.09.2021	280'000	164'000	0	21'000	21'000	95'000
Assainissement de fromageries	SAGR	En cours	31.08.2021	8'925'000	0	2'374'000	397'000	-1'977'000	8'528'000
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	En cours	01.10.2019	5'400'000	2'370'000	675'000	675'000	0	2'355'000
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	12'500'000	9'175'603	3'000'000	2'241'450	-758'550	1'082'947
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	15'100'000	2'478'814	2'200'000	875'795	-1'324'205	11'745'391
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	En cours	05.12.2016	100'000	60'884	6'000	8'274	2'274	30841.16
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	12'300'000	3'770'189	1'300'000	36'210	-1'263'790	8'493'601
Travaux améliorations foncières 2010 ¹⁾	SAGR	En cours	31.03.2010	2'300'000	1'968'977	150'000	0	-150'000	331'023
Travaux améliorations foncières 2007 ¹⁾	SAGR	En cours	27.03.2007	4'100'000	3'687'026	40'000	0	-40'000	412'974

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				Dépenses brutes ¹⁾					
Travaux améliorations foncières 2001 ¹⁾	SAGR	En cours	06.02.2001	5'900'000	4'679'709	160'000	0	-160'000	1'220'291
Densimètre	SCAV	En cours	10.12.2024	22'000	0	0	21'188	21'188	812
CC équip. laboratoire vétérinaire 24-25	SCAV	En cours	04.12.2024	95'000	0	50'000	49'842	-158	45'158
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	SCTR	Clôturé	17.11.2021	666'500	666'666	0	0	0	-166
Alimentation eau Pré-Raguel	SPCH	Clôturé	30.04.2024	135'000	0	0	121'845	121'845	13'155
Travaux sur cours d'eau 2022 – 2023	SPCH	Clôturé	24.01.2022	600'000	434'984	0	0	0	165'016
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	Clôturé	23.02.2021	2'500'000	2'224'549	0	0	0	275'451
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	Clôturé	06.07.2020	600'000	495'880	0	0	0	104'120
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	Clôturé	19.09.2018	350'000	198'471	50'000	54'050	4'050	97'479
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	Clôturé	26.09.2017	5'000'000	4'081'495	0	-18'354	-18'354	936'859
Rénovation technique CTB (Boudevilliers) ⁴⁾	SPCH	Clôturé	-	400'000	0	100'000	0	-100'000	400'000
Rénov. technique centre de La Brévine ⁴⁾	SPCH	Clôturé	-	400'000	0	100'000	0	-100'000	400'000
Remplacement de l'analyseur UV	SENE	Clôturé	20.02.2024	75'000	0	75'000	74'789	-211	211
Desserte forestière VdT 2024	SFFN	Clôturé	12.03.2024	45'000	0	45'000	40'257	-4'743	4'743
PAC Haut Plateau du Creux du Van	SFFN	Clôturé	21.06.2023	300'000	70'609	200'000	235'696	35'696	-6'305
Pisciculture - système de filtration	SFFN	Clôturé	29.06.2022	80'000	48'231	0	0	0	31'769
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	Clôturé	22.06.2020	240'000	157'072	19'500	6'502	-12'998	76'426
Toiture & introduction eau Abbaye Bevaix	SAGR	Clôturé	15.10.2024	50'000	0	0	45'410	45'410	4'590
Braisière de la cuisine d'Evologia	SAGR	Clôturé	02.02.2024	30'000	0	0	29'958	29'958	42
Travaux améliorations foncières 2004 ¹⁾	SAGR	Clôturé	29.06.2004	1'260'000	1'579'616	0	0	0	-319'616
Assainissement fermes et terrains 2024 ⁴⁾	SAGR	Clôturé	-	130'000	0	130'000	0	-130'000	130'000
Plan phyto - Drones ⁴⁾	SAGR	Clôturé	-	50'000	0	20'000	0	-20'000	50'000
XRF Portable	SCAV	Clôturé	25.11.2024	50'000	0	90'000	47'672	-42'328	2'328
Séquenceur	SCAV	Clôturé	15.11.2024	60'000	0	0	59'996	59'996	5
Système TEMPO	SCAV	Clôturé	12.08.2024	90'000	0	90'000	86'725	-3'275	3'275
Chromatographe en phase liquide	SCAV	Clôturé	20.03.2024	300'000	0	300'000	299'917	-83	83
CC équip. analytiques dom. conso. 23-24	SCAV	Clôturé	27.02.2023	95'000	37'313	45'000	44'426	-574	13'260
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	SCAV	Clôturé	02.09.2022	95'000	94'998	0	0	0	2
Application et logiciel DGWeb ⁴⁾	SCAV	Clôturé	-	95'000	0	95'000	0	-95'000	95'000
Logiciel de gestion des manif.publiques ⁴⁾	SCAV	Clôturé	-	400'000	0	200'000	0	-200'000	400'000
Logiciel de gestion Police du commerce ⁴⁾	SCAV	Clôturé	-	400'000	0	200'000	0	-200'000	400'000
Analyseurs pour les émissions	SENE	A solliciter	-	163'000	0	46'000	0	-46'000	163'000
Analyseurs pour les immissions	SENE	A solliciter	-	162'000	0	30'000	0	-30'000	162'000

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écarts comptes et budget	Solde disponible
Dépenses brutes ¹⁾									
Département emploi et cohésion sociale (DECS)						150'000	225'843	75'843	
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	En cours	18.12.2019	600'000	486'935	0	0	0	113'065
Prêts d'étude 2024-2027	SASO	En cours	-	600'000	0	150'000	203'520	53'520	396'480
Appareil de mesure de poussière fine	SEMP	Clôturé	26.06.2024	22'400	0	0	22'323	22'323	77

Périmètre d'analyse :

Bien qu'assimilés sur le plan technique à une gestion par le biais de crédits d'engagement, les anciens prêts ayant transité du bilan au compte des investissements n'ont jamais fait l'objet d'une validation formelle au travers d'une enveloppe financière globale arrêtée par les autorités politiques, contrairement aux pratiques qui sont dorénavant en vigueur en matière de prêts. Compte tenu de cette situation, un suivi du solde disponible n'est pas envisageable. Ces anciens prêts ne sont par conséquent pas repris dans le tableau de synthèse ci-dessus. Les flux financiers annuels (principalement remboursements) sont par contre toujours indiqués dans les fiches par entité du Tome 2. D'autres projets gérés comme tels (anciens crédits routiers A5 et TUS, dépenses pour l'épuration et l'adduction des eaux compensées intégralement par le fonds) sont également exclus du tableau vu l'absence formelle d'un crédit d'engagement.

Programme d'impulsion et de transformations :

Le programme d'impulsion et de transformations a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2019, pour un montant total de CHF 70,8 millions. Les projets englobés dans ce programme font l'objet de neuf crédits d'engagement (dont le dernier a été octroyé en 2022 pour le virage ambulatoire handicap). Les dates d'expiration de ces crédits ont déjà fait l'objet de plusieurs prolongations à l'occasion de la modification des articles du décret. Elles sont actuellement les suivantes : **2024** pour PI-Réformes - volet État (art. 8) / **2025** pour PI-Accords de positionnement stratégique (art. 1) / **2026** pour PI-Mise en conformité arrêts de bus (art. 3), PI-Soutien innovation (art. 4), PI-Mobilité durable (art. 5), PI-Développement économique (art. 6), PI-Études investissements futurs (art. 7), PI-Réformes - volet formation prof., protection jeunesse, santé et action sociale (art. 8) / **2027** pour PI-Projet agglomération (art. 2), PI-Virage ambulatoire handicap (art. 8b). Le Conseil d'État s'est engagé à ne plus demander de nouvelles prolongations sur ces crédits !

Remarques :

* Les crédits d'engagement précédés d'un astérisque représentent des projets transversaux gérés par plusieurs entités. Les dépenses sont présentées de manière cumulée, contrairement aux informations figurant dans les fiches du Tome 2.

¹⁾ Les crédits d'engagement accordés avant 2015 étaient sollicités au net, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui (montant brut : art. 40 al. 2 LFinEC). Dès lors, pour ces anciens crédits, la situation au 31.12.2023, les dépenses annuelles et le solde disponible sont donc également indiqués au net si des recettes sont affectées à ces projets.

²⁾ Certaines incidences financières liées à la crise sanitaire sont gérées par le biais d'un crédit d'engagement (gestion de crise, aide aux partenaires, prêts NECO et SCNE, etc.). Les données relatives aux montants des crédits d'engagement (enveloppes globales) n'ont toutefois plus fait l'objet d'une mise à jour via des demandes de crédits complémentaires, d'où parfois des soldes disponibles significativement négatifs. Des charges comptabilisées sur les subventions redistribuées (NC 37) peuvent aussi expliquer cette situation de dépassement.

³⁾ Le suivi des prêts du NECO en matière de politique régionale ne tient pas compte, pour les dépenses annuelles, des remboursements des participations de la Confédération, contrairement à ce qui est mentionné dans les fiches du Tome 2. Le solde disponible montre ainsi uniquement l'utilisation qui a été faite de l'enveloppe pour effectuer des prêts. S'agissant des crédits NPR 2008-11, 2012-15 et 2016-19, les moyens résiduels ne sont toutefois plus utilisables vu la péremption des possibilités d'octroi (délai maximum de 4 ans au-delà la fin de la période-cadre prévue).

⁴⁾ Ces crédits d'engagement ont été clôturés sans avoir fait l'objet d'une ouverture formelle comme initialement envisagé. Si certains projets ont été abandonnés, d'autres ont parfois été financés via des crédits-cadres.

⁵⁾ Projets gérés hors frein conformément à l'article 30 alinéa 4 LFinEC.

Annexe 4 : Inventaire des subventions

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Total				1'140'766'227
Fondation Les Perce-Neige				70'165'411
	Hébergement et prise en charge de personnes en situation de déficience intellectuelle, de TSA, de comportements défits, de polyhandicap ou de lésions céréb. sévères	SAHA	RSN 820.22	44'956'461
	Subventionnement des Perce-Neige - enfants scolarisés en ES	SEEO	RSN 832.10	25'208'950
Réseau hospitalier neuchâtelois				62'894'549
	Prestations d'intérêt général	SCSP	RSN 802.4	62'347'718
	Soutien à la formation de médecins de 1er recours dans les cabinets privés	SCSP	RSN 800.1	393'831
	Contribution au RHNE pour l'enseignement au lit du malade	SFPO	RSN 414.10	153'000
Université de Neuchâtel				53'260'204
	Contributions UNINE - Mandat d'objectifs	SFPO	RSN 416.100	53'143'895
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	116'309
Transports Publics Neuchâtelois SA				49'477'510
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs et Trafic urbain	SCTR	RSN 765.1	49'457'551
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Autres	SCTR	RSN 765.1	19'959
Haute Ecole Arc				38'395'279
	Contribution globale à la HES-SO	SFPO	RSN 414.10	30'859'805
	Contribution à la HE-ARC	SFPO	RSN 414.10	6'435'848
	Contribution à la HE-ARC pour l'année propédeutique santé (APS)	SFPO	RSN 414.10	1'099'625
Centre Neuchâtelois de Psychiatrie				24'371'218
	Prestations d'intérêt général	SCSP	RSN 802.310	23'021'218
	Indemnisation des soins somatiques et psychiatriques prodigués aux personnes détenues	SPNE	RSN 351.0	1'320'000
	Contribution aux frais de prise en charge des auteur-e-s de violences conjugales (SAVC)	SECS	RSN 322.05	30'000
NOMAD				21'930'529
	Prestations d'intérêt général	SCSP	RSN 800.101	21'930'529
alfaset				15'347'226
	Hébergement et prise en charge de personnes vivant avec un handicap psychique, des troubles psychiques et des difficultés sociales et/ou mental et/ou physique	SAHA	RSN 820.22	15'347'226
Haute Ecole Pédagogique BEJUNE				11'681'442
	Contribution à la HEP BEJUNE	SFPO	RSN 414.10	11'681'442
Fondation Addiction Neuchâtel				10'442'631
	Hébergement et prise en charge de personnes dépendantes de substances psychoactives ou présentant une addiction sans substance	SAHA	RSN 820.22	10'062'787
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	243'149
	Contribution financière pour la mise en place de dispositifs de prévention et lutte contre la dépendance au jeu (redistribution LORO)	SAHA	RSN 820.22	136'695
Fondation l'enfant c'est la vie				10'050'581
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	10'050'581
Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne Antide				8'971'866
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	8'971'866
Confédération suisse				8'544'016
	Contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire	SCTR	RSN 765.1	8'544'016
Chemins de fer fédéraux suisses CFF				8'205'601
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs	SCTR	RSN 765.1	8'205'601
Centre pédagogique de Malvilliers				6'472'939
	Subventionnement du centre pédagogique de Malvilliers - enfants scolarisés en ES	SEEO	RSN 832.10	6'472'939
Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS)				6'327'648
	Subventionnement du Centre Régional des Apprentissages - enfants scolarisés en ES	SEEO	RSN 832.10	6'327'648
Fondation Carrefour Neuchâtel				5'706'068
	Soutien éducatif ambulatoire aux familles et enfants de 0 à 18 ans et +	SPAJ	RSN 832.10	5'706'068
Fondation François-Louis Borel				5'566'478
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	5'225'731
	Subvention du salaire (45%) et de la CP (37%) des enseignants en institution	SEEO	RSN 410.10	340'747

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
CarPostal SA				5'438'492
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs et Trafic urbain	SCTR	RSN 765.1	5'423'744
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Lignes à l'essai et autres	SCTR	RSN 765.1	14'748
Foyer Handicap				5'017'048
	Hébergement et prise en charge de personnes en situation de handicap physique	SAHA	RSN 820.22	5'017'048
Fondation "Les Billodes"				4'636'957
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	4'395'436
	Subvention du salaire (45%) et de la CP (37%) des enseignants en institution	SEEO	RSN 410.10	241'521
Caisse cantonale neuchâteloise de compensation				4'013'154
	Dédommagement de la CCNC pour les missions déléguées par l'Etat.	SECS	RSN 820.30	4'013'154
AROSS				3'700'000
	Prestations d'intérêt général	SCSP	RSN 800.1	3'700'000
État de Vaud				3'510'545
	Financement d'une centrale d'appels d'urgences	SCSP	RSN 800.1	3'510'545
Croix-Rouge suisse du canton de Neuchâtel				3'479'596
	Soutien éducatif ambulatoire aux familles et enfants de 0 à 18 ans et +	SPAJ	RSN 832.10	3'127'959
	Financement d'un service de puériculture	SCSP	RSN 800.1	300'000
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	42'637
	Soutien à des projets visant à mettre en place des modules de primo-information pour le public S	COSM	RSN 132.04	9'000
CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA				3'100'000
	Aide financière versée au CSEM pour soutenir les activités de recherches et de transfert de technologie identifiées comme stratégiques	NECO	RSN 900.1	3'100'000
Caritas Neuchâtel				2'857'674
	Indemnité par dossier versée à Caritas pour financer le travail d'aide social fourni aux réfugiés B+5 et F+7	SASO	RSN 831.0	752'575
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	360'914
	Indemnité pour offrir une garderie pour les enfants des apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	350'000
	Indemnité par dossier versée à Caritas pour financer le travail d'aide social fourni aux réfugiés	SMIG	RSN 132.09	302'225
	Financement de conseillers en insertion socio-professionnelle actifs dans le domaine de l'asile	COSM	RSN 132.04	229'715
	Soutien visant à mettre en place une solution de garde pour les enfants dont les parents suivent des mesures d'intégration	COSM	RSN 132.04	209'845
	Subvention aux organismes du social privé, consultations sociales	SASO	RSN 831.0	180'300
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour migrants	COSM	RSN 132.04	174'600
	Subvention accordée dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement	SFIN	RSN 831.3	126'000
	Soutien accordé dans le cadre du programme fédéral de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (programme R)	COSM	RSN 132.04	71'500
	Soutien à la formation de bénévole dans le domaine de la fin de vie et des proches-aidants	SCSP	RSN 800.1	60'000
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	25'000
	Soutien à l'apprentissage linguistique des personnes au bénéfice du statut S	COSM	RSN 132.04	15'000
Fondation J. & M. Sandoz				2'778'940
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution dans le canton	SPAJ	RSN 832.10	2'680'228
	Subvention du salaire (45%) et de la CP (37%) des enseignants en institution	SEEO	RSN 410.10	98'713
Fondation du centre social protestant Neuchâtel, CSP				2'683'236
	Indemnité par dossier versée au CSP pour financer le travail d'aide social fourni aux réfugiés B+5 et F+7	SASO	RSN 831.0	766'050
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	515'592
	Indemnité par dossier versée au CSP pour financer le travail d'aide social fourni aux réfugiés	SMIG	RSN 132.09	396'550
	Financement de conseillers en insertion socio-professionnelle actifs dans le domaine de l'asile	COSM	RSN 132.04	298'040
	Subvention accordée dans le cadre du dispositif de lutte contre le surendettement	SFIN	RSN 831.3	252'000
	Subvention aux organismes du social privé, consultations sociales	SASO	RSN 831.0	222'207
	Ficelles du budget - prévention et sensibilisation dans le secondaire 2	SASO	RSN 831.3	118'552
	Indemnités pour des prestations de médiation familiale et consultation conjugale	SECS	RSN 322.05	55'000
	Soutien accordé dans le cadre du programme fédéral de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (programme R)	COSM	RSN 132.04	37'500
	Indemnité pour la mise en place de modules d'information pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	15'410
	Subvention accordée pour des prestations de soutien juridique aux requérants d'asile mineurs non accompagnés	SPAJ	RSN 410.82	6'335
Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales				2'668'990
	Hébergement et prise en charge de personnes en situation de difficultés sociales ou vivant avec un handicap psychologique	SAHA	RSN 820.22	2'668'990
École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)				2'253'000
	Subvention en nature octroyée à l'EPFL par la mise à disposition du bâtiment sis Rue de la Maladière 71	NECO	RSN 900.1	2'253'000
Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale				2'180'846
	Subvention aux organismes du social privé, aides aux victimes infractions	SASO	RSN 322.04	1'478'827
	Subvention aux organismes du social privé, coordination	SASO	RSN 831.0	370'327
	Subvention aux organismes du social privé, consultations	SASO	RSN 831.0	207'300
	Financement du travail fourni par la FAS dans le cadre de la crise Ukraine	SMIG	RSN 601.8	82'392
	Financement d'actions de sensibilisation à la violence domestique dans le cadre scolaire	SECS	RSN 322.05	7'000
	Indemnisation de prestations pour la prévention du surendettement	SASO	RSN 831.3	35'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Microcity SA				1'383'300
	Indemnité versée à Microcity pour stimuler, soutenir, accélérer et promouvoir la réalisation de projets d'innovation	NECO	RSN 900.1	1'383'300
Ville de La Chaux-de-Fonds				1'314'236
	Soutien aux fonds documentaires	SCNE	RSN 461.30	750'000
	Aide financière versée à ARESA, sous forme de participation aux frais d'exploitation, en raison de son rôle en matière de promotion économique	NECO	RSN 900.1	131'421
	Financement du planning familial pour des prestations de prévention de santé sexuelle	SCSP	RSN 800.1	112'000
	Soutien accordé dans le cadre du programme fédéral de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (programme R)	COSM	RSN 132.04	111'500
	Contribution à l'entretien et au fonctionnement du véhicule de secours sanitaire (post médical avancé)	SCSP	RSN 800.1	77'494
	Indemnisation pour des prestations fournies par l'OPC Montagnes neuchâteloises	SSCM	RSN 521.1	47'130
	Soutien accordé pour des projets de vivre ensemble et primo-information dans les villes	COSM	RSN 132.04	40'000
	Soutien visant à mettre en place un dispositif d'intégration pour les personnes avec un statut de protection S	COSM	RSN 132.04	39'600
	Participation aux frais d'entretien de la station de soins aux animaux sauvages (Muzoo)	SFFN	RSN 922.10	5'000
	Soutien à la promotion de la lecture	SCNE	RSN 442.41	90
HES-SO Genève				1'245'446
	Contribution à la HEM / CSMG	SFPO	RSN 414.10	1'245'446
Bibliothèque de Neuchâtel				1'209'556
	Soutien aux fonds documentaires	SCNE	RSN 461.30	1'150'000
	Financement d'un demi-poste de bibliothécaire pour la bibliothèque des pasteurs	SFPO	NA	50'965
	Soutien à la promotion de la lecture	SCNE	RSN 442.41	8'591
Miduca SA				1'161'337
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	789'781
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	371'556
Ville de Neuchâtel				939'782
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	350'676
	Financement du planning familial pour des prestations de prévention de santé sexuelle	SCSP	RSN 800.1	250'000
	Indemnisation pour des prestations de sauvetage sur le lac	SSCM	NA	200'000
	Indemnisation pour des prestations fournies par l'OPC Littoral	SSCM	RSN 521.1	77'106
	Soutien accordé pour des projets de vivre ensemble et primo-information dans les villes	COSM	RSN 132.04	40'000
	Contribution aux coûts non couverts planifiés pour le Noctambus	SCTR	RSN 765.1	22'000
BLS AG				816'282
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs	SCTR	RSN 765.1	816'282
Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel				796'125
	Aide au financement du travail d'intérêt général des églises reconnues	SSRS	RSN 101	796'125
LNM NAVIGATION SA				792'516
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic touristique	SCTR	RSN 765.1	792'516
Association Jura & Trois-Lacs				726'735
	Indemnité pour la mise en place d'actions marketing sur l'entier de la destination J3L	NECO	RSN 933.2	726'735
Fondation Ressource				693'172
	Hébergement et prise en charge de personnes avec des comorbidités liées à des problèmes d'addictions avec une chronicité avérée et/ou des hand. psychiques/sociaux	SAHA	RSN 820.22	693'172
Fédération catholique romaine neuchâteloise				691'824
	Aide au financement du travail d'intérêt général des églises reconnues	SSRS	RSN 101	691'824
Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA				642'431
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs et Lignes à l'essai et autres	SCTR	RSN 765.1	642'431
GSN – Générations Sexualités Neuchâtel				633'750
	Prévention et promotion dans le domaine de la santé sexuelle	SCSP	RSN 800.1	633'750
Neuchâtel Vins et Terroir				610'000
	Promotion de l'agriculture et de la viticulture	Fds agri. et viticole	RSN 910.1	375'000
	Promotion de la viticulture et produits du terroir	SAGR	RSN 910.1	235'000
Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel				600'000
	Soutien au développement du dossier électronique du patient	SCSP	RSN 800.1	600'000
Pro Infirmis Canton Neuchâtel				574'000
	Financement de prestations d'accompagnement à domicile, de relève à domicile et de conseils spécialisés en assistance en faveur de personnes vivant avec un handicap	SAHA	RSN 820.22	340'000
	Financement de prestations d'orientation des personnes vivant avec un handicap	SAHA	RSN 820.22	194'000
	Financement forfaitaire d'analyses des permis de construire sous l'angle de la mobilité réduite	SCAT	RSN 720.1	40'000
Crèche Tic-Tac				552'549
	Financement partiel de places d'accueil pour jeunes enfants de titulaires de l'Etat et contribution au déficit	SRHE	RSN 400.1	552'549
Interlangues (Neuchâtel) Srl				547'732
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	547'732

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Chambre Neuchâteloise d'Agriculture et de Viticulture				520'000
	Soutien pour des prestations de vulgarisation agricole	SAGR	RSN 910.1	365'000
	Primes pour les marchés de bétail et indemnités pour l'organisation des marchés	SAGR	RSN 910.1	135'000
	Contributions annuelles à la formation professionnelle agricole	SAGR	RSN 910.1	20'000
OSEO Neuchâtel				502'038
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	298'809
	Soutien accordé dans le cadre du programme fédéral de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (programme R)	COSM	RSN 132.04	91'911
	Indemnité pour la mise en place d'un service d'intendance à ESPACE	COSM	RSN 132.04	89'100
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	22'218
Fondation Arc-en-Scène				500'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	500'000
Association pour le développement des soins palliatifs BEJUNE				480'000
	Subvention accordée pour le développement des soins palliatifs	SCSP	RSN 800.1	480'000
Verein atelier 93				429'660
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	429'660
MEDECINS DU MONDE - SUISSE				397'000
	Soutien à des actions en faveur des populations vulnérables	SCSP	RSN 800.1	397'000
Association du Bibliobus neuchâtelois				380'000
	Soutien à la promotion de la lecture	SCNE	RSN 442.41	380'000
Registre neuchâtelois et jurassien des tumeurs				380'000
	Contribution cantonale aux frais de fonctionnement du registre des tumeurs	SCSP	RSN 800.1	380'000
Pôle Industrie				371'784
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	262'483
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	109'301
Transports publics fribourgeois Trafic (TPF TRAFIC) SA				351'365
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic régional voyageurs	SCTR	RSN 765.1	351'365
bénévolat neuchâtel				340'000
	Soutien à l'association Bénévolat Neuchâtel pour le développement du bénévolat dans le canton	SCSP	RSN 800.1	340'000
Association Lire et Ecrire				338'360
	Subventionnement des formations en compétences de base chez les adultes	SFPO	RSN 414.110.06	281'778
	Subvention liée à la formation professionnelle - cours préparatoires (brevets)	SFPO	RSN 414.10	56'582
Fondation Pro Senectute Arc jurassien				325'000
	Subvention aux organismes du social privé, consultations sociales	SASO	RSN 831.0	325'000
RECIF				320'924
	Indemnité pour la mise en place de cours de français et d'alphabétisation	COSM	RSN 132.04	280'000
	Soutien accordé dans le cadre du programme fédéral de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (programme R)	COSM	RSN 132.04	26'104
	Soutien visant à mettre en place un dispositif d'intégration	COSM	RSN 132.04	8'320
	Indemnité pour la mise en place de modules d'information pour les apprenantes à ESPACE	COSM	RSN 132.04	6'500
Ecole Mosaïque				290'666
	Indemnité pour la mise en place de cours de français et d'alphabétisation	COSM	RSN 132.04	130'000
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	113'250
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	47'416
Latitude 21				290'000
	Soutien pour des projets de coopération au développement	SSRS	RSN 991	290'000
Ateliers Phénix				271'920
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	263'362
	Placement de personnes en difficulté sociale dans le cadre de l'exécution du travail d'intérêt général	SPNE	RSN 351.0	8'558
Association Elan				267'463
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	267'463
The Balkan School of Languages Sàrl				265'456
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	265'456
Association Neuchâteloise d'Accueil et d'Action Psychiatrique				245'000
	Financement d'actions de prévention dans le domaine de la santé mentale	SCSP	RSN 800.1	245'000
Interlangues (La Chaux-de-Fonds) Sàrl				233'625
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	233'625
Fondation romande pour le cinéma (Cinéforum)				230'000
	Soutien au domaine du cinéma	SCNE	RSN 451.01	230'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Cité des étudiants				225'174
	Subvention en nature accordée pour l'utilisation du socle du bâtiment de la cité des étudiants	SFPO	RSN 416.192	225'174
TV Découverte				223'423
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	223'423
Fondation Suisse pour la Recherche en Microtechnique				220'000
	Indemnité versée à la FSRM pour assurer l'observation et l'animation permanente de la scène des micros et nanotechnologie	NECO	RSN 900.1	220'000
Parc régional Chasseral				203'000
	Indemnité pour la réalisation des prestations de la convention-programme et pour permettre une gestion efficace et efficiente du parc Chasseral	SFFN	RSN 461.10	203'000
Fondation Job Service Neuchâtel				194'519
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	194'519
CORA				191'331
	Subvention aux organismes du social privé, consultations sociales	SASO	RSN 831.0	102'469
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	88'862
ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée)				190'000
	Mandats de prestations et financement des contrôles ANAPI	SAGR	RSN 910.1	190'000
Fondation O2				187'000
	Financement d'actions de prévention contre le tabagisme	SCSP	RSN 800.1	187'000
Fondation IPT				186'186
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	186'186
Centre culturel neuchâtelois				180'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	180'000
Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices				160'000
	Indemnité versée à Finergence pour le soutien de projets à caractère novateur, scientifique et technologique	NECO	RSN 900.1	160'000
Entraide Protestante Suisse (EPER)				158'000
	Subvention accordée pour le renforcement des compétences parentales et l'intégration sociale	SPAJ	RSN 410.82	90'000
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour migrants	COSM	RSN 132.04	68'000
Ecole Yaziki Sàrl				149'575
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	149'575
Fondation La Tène				147'000
	Formalisation de la subvention fédérale versée en faveur du Laténium	SCNE	RSN 461.30	147'000
Le Goût des Autres				140'000
	Indemnité pour la mise en place de la restauration et des activités interculturelles à ESPACE	COSM	RSN 132.04	140'000
Fondation de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel				140'000
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	140'000
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle				140'000
	Aide à l'insertion destinée à soutenir le CNIP dans la réalisation de ses missions.	SECS	RSN 414.231.0	140'000
Association du Centre de Loisirs				129'000
	Subventionnement d'animations et activités pour les jeunes	SPAJ	RSN 410.82	129'000
Opéra Décentralisé Neuchâtel				123'500
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	123'500
Centre de culture ABC				120'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	120'000
Association pour le dépistage du cancer BEJUNE				120'000
	Subvention accordée pour le dépistage du cancer	SCSP	RSN 800.1	120'000
Papilles & Umami				110'000
	Soutien octroyé pour la mise en place de la restauration et des activités interculturelles à ESPACE	COSM	RSN 132.04	110'000
serei (fondation d'entraide et d'information)				100'000
	Subvention aux organismes du social privé, conseils aux bénéficiaires/SSR	SASO	RSN 831.0	100'000
Fondation Carrefour				100'000
	Soutien accordé dans le cadre d'un dispositif permettant au public asile de s'intégrer dans la vie socioprofessionnelle	COSM	RSN 132.04	100'000
NLB S.A. - Société de Navigation sur le Lac des Brenets				97'900
	Contribution aux coûts non couverts planifiés Trafic touristique	SCTR	RSN 765.1	97'900
Parti Liberal-Radical Neuchâtelois				96'000
	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	96'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Association Jobtrotter				94'525
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	94'525
Académie de Meuron				90'000
	Soutien à la formation dans le domaine des arts visuels	SCNE	RSN 451.01	90'000
Conversio Sàrl				86'400
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	86'400
Fondation du Club 44				85'000
	Soutien à la culture générale	SCNE	RSN 451.01	85'000
Association La Marmite				81'817
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	81'817
Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)				81'250
	Indemnisation pour des prestations de sauvetage sur le lac	SSCM	NA	50'000
	Indemnités pour prestation de relevage des personnes tombées à domicile	SCSP	RSN 800.1	31'250
E.P. Educational Programs Neuchâtel SA				81'000
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour statut S	COSM	RSN 132.04	81'000
Neuchâtel Rando				80'000
	Subvention pour la mise à jour du balisage, des nouveaux standards du réseau pédestre dans le canton de Neuchâtel	SCAT	RSN 701.6	80'000
Paroisse catholique chrétienne du canton de Neuchâtel				72'050
	Aide au financement du travail d'intérêt général des églises reconnues	SSRS	RSN 101	72'050
TEEN services				71'089
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	71'089
Médecins du Monde Suisse				70'942
	Soutien accordé dans le cadre du programme fédéral de stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers (programme R)	COSM	RSN 132.04	70'942
Association Parc naturel régional du Doubs				70'461
	Indemnité pour la réalisation des prestations de la convention-programme et pour permettre une gestion efficace et efficiente du parc du Doubs	SFFN	RSN 461.10	70'461
Association RECIF				65'000
	Subventionnement d'un centre de formation, de rencontres et d'échanges pour femmes immigrées et suisses	SPAJ	RSN 410.82	65'000
Commission paritaire neuchâteloise du secteur principal de la construction				64'419
	Subventions à la commission paritaire neuchâteloise du secteur principal de la construction pour diverses formations (machinistes, caristes, grutiers et art. 32)	SFPO	RSN 414.10	64'419
Parti Socialiste Neuchâtelois				63'000
	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	63'000
Fondation Ecole intercantonale de gardes forestiers Lyss				61'970
	Participation cantonale à l'école intercantonale de gardes forestiers et à ses centres de compétences	SFFN	RSN 921.1	61'970
Festival International du Film Fantastique (NIFFF)				60'000
	Soutien au domaine du cinéma	SCNE	RSN 451.01	60'000
Les Vert-e-s neuchâtelois-es				57'000
	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	57'000
Association neuchâteloise Antenne Handicap				55'600
	Financement de cours de formation continue et de centres aérés en faveur de personnes en situation de handicap mental	SAHA	RSN 820.22	55'600
Association pour la défense des chômeurs				55'000
	Soutien à un organisme venant en aide aux personnes sans emploi	SEMP	RSN 813.10	55'000
Association pour la Défense des Chômeurs de Neuchâtel				55'000
	Soutien à un organisme venant en aide aux personnes sans emploi	SEMP	RSN 813.10	55'000
Fourchette verte				55'000
	Soutien à la promotion d'une alimentation équilibrée	SCSP	RSN 800.1	55'000
Association Pôle Nord				55'000
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.02	55'000
Entreprise individuelle de coaching et de formation iSkills				51'840
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	51'840
Association Culturecom.ne				50'000
	Soutien pour l'accès à la culture	SCNE	RSN 451.01	50'000
République et Canton de Neuchâtel				50'000
	Indemnisation du fonds pour les prestations fournies par le SSCM	Fds PC régionale	RSN 521.1	50'000
Info-Entraide Suisse Antenne Neuchâtel				50'000
	Soutien à des mesures de promotion de l'entraide dans le domaine de la santé mentale	SCSP	RSN 800.1	50'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Métis'Arte				49'082
	Indemnité pour la mise en œuvre de cours de français pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	49'082
Association l'Outil de la Ressemblance				48'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	48'000
Association La Trottnette				47'380
	Subvention accordée dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité	SPAJ	RSN 410.82	47'380
Cie DE FACTO				47'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.03	47'000
Association Le Colibri				46'200
	Prestations de soutien pour les familles et les jeunes en cas de bouleversement dans leur existence	SPAJ	RSN 410.82	46'200
Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel				46'000
	Soutien à la culture générale	SCNE	RSN 451.01	46'000
CAP - Conseil & Accompagnement professionnel				45'900
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	45'900
Groupement Romand d'Etudes des Addictions				45'233
	Contribution financière pour la mise en place de dispositifs de prévention et lutte contre la dépendance au jeu (redistribution LORO)	SAHA	RSN 820.22	45'233
Ville du Locle				45'071
	Soutien accordé en faveur du mentorat pour jeunes en rupture dans les villes	COSM	RSN 132.04	25'000
	Soutien à la promotion de la lecture	SCNE	RSN 442.41	10'071
	Soutien aux fonds documentaires	SCNE	RSN 442.41	10'000
Théâtre de la Poudrière				45'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	45'000
Cautionnement Neuchâtel, société coopérative				45'000
	Indemnité visant à soutenir le fonctionnement de la société coopérative agissant comme antenne cantonale de la société Cautionnement romand.	NECO	RSN 900.1	45'000
Lignum Neuchâtel				42'740
	Contribution cantonale à des actions d'encouragement à l'utilisation du bois indigène	SFFN	RSN 921.1	24'740
	Contribution cantonale aux prestations d'intérêt général pour favoriser l'utilisation du bois indigène	Fds forestier réserv.	RSN 921.1	18'000
Timbereng Sàrl				40'256
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	40'256
ForêtNeuchâtel				40'177
	Contribution cantonale à des actions d'encouragement à l'utilisation du bois indigène	SFFN	RSN 921.1	21'493
	Contribution cantonale aux prestations d'intérêt général pour favoriser l'utilisation du bois indigène	Fds forestier réserv.	RSN 921.1	9'500
	Contribution cantonale à des actions de promotion du bois suisse	SFFN	RSN 921.1	9'183
découvrir				40'000
	Aide pour soutenir l'insertion professionnelle des migrants	COSM	RSN 132.04	40'000
Ligue neuchâteloise contre le cancer				40'000
	Soutien aux actions de prévention du cancer	SCSP	RSN 800.1	40'000
Association Capa'cite				40'000
	Soutien accordé pour l'organisation de la manifestation Capacité	SFPO	RSN 414.10	40'000
Association la Lanterne Magique				40'000
	Soutien au domaine du cinéma	SCNE	RSN 451.01	40'000
Compagnie du Passage				40'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	40'000
Association Comiqu'Opéra				40'000
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	40'000
Association Agora - La Plage des Six Pompes				40'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	40'000
Regards & Récits				38'240
	Indemnité pour la mise en place d'activités artistiques et d'écriture pour migrants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	38'240
Nasca Formation SA				38'005
	Financement de formation et cours collectifs dans le cadre des mesures cantonales d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	38'005
Fondation Tox Info Suisse				35'903
	Contribution cantonale au service de consultation pour les questions liée aux intoxications	SCSP	RSN 800.1	35'903
Association la Courte Echelle				35'054
	Subvention accordée dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité	SPAJ	RSN 410.82	35'054

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Réformer				33'814
	Contribution cantonale pour la coordination de la formation médicale postgraduée en Suisse romande	SCSP	RSN 601.8	33'814
PerspectivePlus				32'342
	Indemnisation accordée dans le cadre du dispositif d'insertion socio-professionnelle	SASO	RSN 831.0	32'342
Association Mes-tiss'âges				30'000
	Subventionnement de prestations d'aide, de soutien et de renforcement des compétences parentales	SPAJ	RSN 410.82	30'000
Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme				30'000
	Soutien aux actions de prévention du rhumatisme	SCSP	RSN 800.1	30'000
La Main Tendue du Nord-Ouest				30'000
	Subvention aux organismes du social privé, consultation téléphoniques	SASO	RSN 831.0	30'000
L'Avant-scène opéra				30'000
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	30'000
État de Fribourg				26'688
	Participation aux frais de fonctionnement CASEI	SAGR	RSN 910.1	26'688
Société de Sauvetage du Bas-Lac				26'500
	Indemnisation pour des prestations de sauvetage sur le lac	SSCM	NA	26'500
Switzerland Global Enterprise				26'042
	Indemnité versée à S-GE pour contribuer à l'implantation durable d'entreprises étrangères en Suisse par la promotion de la place économique suisse.	NECO	RSN 900.1	26'042
Fédération Suisse des Sourds				25'400
	Financement de prestations en faveur de personnes sourdes et malentendantes	SAHA	RSN 820.22	25'400
Parti ouvrier & populaire				24'000
	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	24'000
Parti VertLibéral Neuchâtelois				24'000
	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	24'000
UDC Neuchâtel				24'000
	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	24'000
Label + romand - arts de la scène				23'750
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	23'750
Fondation du centre culturel du Val-de-Travers				23'524
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	23'524
Fondation Ton sur Ton				21'680
	Indemnité pour la mise en place d'activités théâtrales pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	21'680
Commune de Val-de-Travers				20'762
	Indemnisation pour des prestations fournies par l'OPC Val-de-Travers	SSCM	RSN 521.1	20'762
Association des semaines internationales de la marionnette				20'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	20'000
Association d'exploitation du Château de Boudry				20'000
	Participation au financement de l'Association d'exploitation du Château de Boudry	SAGR	RSN 910.1	20'000
Théâtre Pro Neuchâtel				20'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	20'000
Centre d'Art Neuchâtel				20'000
	Soutien au domaine des arts visuels	SCNE	RSN 451.01	20'000
Fondation Maurice Favre				19'200
	Soutien aux fondations	SCNE	RSN 451.01	19'200
Association Alzheimer Neuchâtel				18'300
	Prestations permettant le maintien à domicile des personnes souffrant de la maladie d'alzheimer	SCSP	RSN 800.1	18'300
Appartenances Vaud				18'000
	Aide pour mettre en œuvre une formation destinée aux interprètes	COSM	RSN 132.04	18'000
CIFC-NE				18'000
	Soutien pour la création de places de stage 3+1 dans le domaine du commerce	SFPO	RSN 414.10	18'000
Corodis				17'250
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	17'250
Ass. Danse Neuchâtel (ADN)				17'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	17'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
AGORA				16'488
	Contributions annuelles à la formation professionnelle agricole	SAGR	RSN 910.1	16'488
Nicole Tharin				16'280
	Indemnité pour la mise en place d'un panel d'activités culturelles pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	16'280
Entraide Protestante Suisse				16'250
	Soutien à l'intégration sociale des personnes au bénéfice du statut S	COSM	RSN 132.04	16'250
Pro Juventute				16'230
	Subventionnement d'un service de conseil aux jeunes et de la ligne 147	SPAJ	RSN 410.82	16'230
Société Protectrice des Animaux Le Locle				15'723
	Indemnisation pour la mise à disposition de refuges pour chiens (affectation de la taxe aux chiens)	SCAV	RSN 636.20	15'723
Fondation neuchâteloise d'accueil pour animaux				15'723
	Indemnisation pour la mise à disposition de refuges pour chiens (affectation de la taxe aux chiens)	SCAV	RSN 636.20	15'723
Société Protectrice des Animaux de Neuchâtel et environs				15'723
	Indemnisation pour la mise à disposition de refuges pour chiens (affectation de la taxe aux chiens)	SCAV	RSN 636.20	15'723
Fédération neuchâteloise des pêcheurs en rivière				15'300
	Participation cantonale à l'amélioration des conditions de vie de la faune aquatique	SFFN	RSN 923.10	15'300
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles				15'249
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	15'249
Service Social International - Suisse				15'108
	Subventionnement d'interventions à l'étranger pour des dossiers de protection d'enfants	SPAJ	RSN 410.82	15'108
Association Casino - La Grange				15'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	15'000
Swiss Medical Network Hospitals SA				15'000
	Prestations d'intérêt général	SCSP	RSN 800.1	15'000
Alina Kovaleva				14'430
	Indemnité pour la mise en place de cours de français pour les apprenants à ESPACE	COSM	RSN 132.04	14'430
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage				13'569
	Contribution cantonale pour le soutien de la recherche forestière en Suisse	SFFN	RSN 921.1	8'019
	Contribution cantonale à la plateforme nationale de pêche lacustre	SFFN	RSN 922.10	5'550
Association de la Grande Cariçaie				13'129
	Contribution cantonale pour la gestion des surfaces neuchâteloises de la Grande Cariçaie - réaménagement des îles du Fanel	SFFN	RSN 922.10	13'129
Violence que faire				12'486
	Soutien à des prestations de prévention de la violence domestique	SECS	RSN 322.05	12'486
Le Centre - Secrétariat cantonal				12'000
	Indemnité aux partis représentés au Grand Conseil	SCHA	RSN 141	12'000
La Tarentule - Centre culturel de la Béroche				12'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	12'000
Association neuchâteloise pour la médiation familiale				12'000
	Indemnité pour des prestations de médiation familiale	SECS	RSN 211.1	12'000
Fondation maplace.ch				11'869
	Contribution financière pour la plateforme réunissant les offres de logement, travail protégé et structures de jour, avec les places disponibles	SAHA	RSN 820.22	11'869
Les Hôpitaux universitaires de Genève				11'840
	Prévention de la démence dans le cadre des mesures de maintien à domicile	SCSP	RSN 800.1	11'840
Pro Natura Neuchâtel				11'028
	Soutien à Pro Natura dans le cadre de la mise en place de projets RPT	SFFN	RSN 461.10	11'028
Agriviva				10'900
	Soutien financier et contribution de base Agriviva	SAGR	RSN 910.1	10'900
Fondation en faveur de l'association Amis des bêtes - SPA du Val-de-Travers				10'885
	Indemnisation pour la mise à disposition de refuges pour chiens (affectation de la taxe aux chiens)	SCAV	RSN 636.20	10'885
Association pour le Soutien de l'Entrepreneuriat Neuchâtelois				10'536
	Indemnité versée pour le soutien de l'entrepreneuriat neuchâtelois	NECO	RSN 900.1	10'536
Université populaire neuchâteloise				10'000
	Soutien à la culture générale	SCNE	RSN 451.01	10'000
Fondation Festi'neuch				10'000
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	10'000

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
Société de Musique de Neuchâtel				10'000
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	10'000
Association Ecoparc				10'000
	Développement de projets en matière d'écologie industrielle et de management durable des entreprises du canton	SDTE	RSN 805.7	10'000
Association Prévention de l'illettrisme dès le préscolaire (PIP)				10'000
	Développement des activités de prévention contre l'illettrisme dans le canton	SPAJ	RSN 410.82	10'000
Association Pro Junior Fribourg				10'000
	Aide aux familles et enfants dans le besoin pour les camps de familles monoparentales	SPAJ	RSN 410.82	10'000
Société de Musique de La Chaux-de-Fonds				10'000
	Soutien au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	10'000
Association pour la conservation des archives de la vie ordinaire				10'000
	Soutien aux fonds documentaires	SCNE	RSN 461.30	10'000
Association Poésie en arrosoir				10'000
	Soutien aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	10'000
Bénéficiaires multiples (présentation générique par objet)				642'995'311
	Réduction individuelle des primes LAMal	SASO	RSN 821.10	147'775'599
	Financement des prestations complémentaires AVS et AI versées par la CCNC.	SECS	RSN 820.30	142'412'696
	Subvention du salaire (45%) et de la CP (37%) des enseignants dans les cercles scolaires	SEEO	RSN 410.10	89'565'722
	Part de l'Etat aux charges d'aide sociale versée par les SSR	SASO	RSN 831.0	51'531'322
	Financement de l'aide sociale versée aux requérants d'asile et personnes déboutées et admises provisoirement	SMIG	RSN 132.09	27'110'493
	Contentieux LAMal	SASO	RSN 821.10	24'477'480
	Prestations du fonds dual pour les entités formatrices d'apprentis (contrat formation)	Fds enc. form. dual	RSN 414.113	19'106'900
	Aides individuelles au financement des prestations socio-hotelière dispensées en EMS	SCSP	RSN 832.30	17'636'923
	Subventions LAE en faveur d'organismes privés pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans	Fds struc. acc. extra. fam.	RSN 400.1	14'754'469
	Placements de personnes en milieu carcéral ou en institutions hors du canton	SPNE	RSN 351.0	11'805'146
	Subventions LAE en faveur d'organismes communaux pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans	Fds struc. acc. extra. fam.	RSN 400.1	10'528'425
	Hébergement et prise en charge hors canton de personnes adultes vivant avec un handicap	SAHA	RSN 820.22	9'588'308
	Soutien aux communes et aux syndicats intercommunaux au niveau de l'alimentation en eau potable, de l'évacuation et l'épuration des eaux	Fds des eaux	RSN 731.250	8'588'567
	Versement de l'aide sociale aux réfugiés statutaires dépendants des œuvres d'entraide (CSP et Caritas)	SASO	RSN 831.0	6'812'795
	Prestations d'intérêt général	SCSP	RSN 800.1	5'398'168
	Aides à la formation	SASO	RSN 418.10	5'333'792
	Financement de l'aide sociale versée aux réfugiés dépendants des œuvres d'entraide (CSP et Caritas)	SMIG	RSN 132.09	5'085'015
	Part de l'Etat aux charges de personnel des SSR et GSR	SASO	RSN 831.0	4'680'727
	Financement des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative et dans le domaine de l'agriculture	SECS	RSN 822.10, RS 836.1	4'662'069
	Hébergement et prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 18 ans et + en institution hors canton	SPAJ	Convention CUIS	3'508'830
	Subventions pour favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment (Programme Bâtiments)	Fds cantonal énergie	RSN 740.1	2'662'227
	Subventions diverses aux cercles scolaires (Allègements, SIT, remplacements 100%, FEE, primes fidélité et élèves sans papier)	SEEO	RSN 410.10	2'338'746
	Avances de contributions d'entretien	SASO	RSN 213.221	2'310'942
	Subvention forfaitaire pour l'organisation des cours interentreprises	SFPO	RSN 414.10	2'042'314
	Aides financières versées dans le cadre de la politique cantonale d'appui au développement économique	NECO	RSN 900.1	2'025'231
	Part cantonale aux prestations socio-hotelière dispensées par des foyers de jour dans le canton	SCSP	RSN 800.1	1'763'637
	Placements de personnes en institutions dans le canton	SPNE	RSN 351.0	1'714'227
	Subventions pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans à besoins spécifiques au sein d'organismes privés	Fds struc. acc. extra. fam.	RSN 400.1	993'023
	Financement de placements individuels pour les personnes issues du domaine de l'asile	COSM	RSN 132.04	843'859
	Participation salariale cantonale à l'employeur durant un apprentissage d'un demandeur d'emploi (MIP)	SEMP	RSN 813.10	832'074
	Financement de cours individuels pour les demandeurs d'emploi sans droits au chômage (MIP)	SEMP	RSN 813.10	831'685
	Remboursement au SAVI des prestations en faveur des victimes d'infractions	SASO	RSN 322.04	796'297
	Subventions pour l'accueil d'enfants de 0 à 12 ans à besoins spécifiques au sein d'organismes communaux	Fds struc. acc. extra. fam.	RSN 400.1	789'415
	Hébergement d'enfants de 0 à 18 ans et + en familles d'accueil	SPAJ	RSN 400.100	788'018
	Subventions aux propriétaires forestiers pour l'entretien des forêts multifonctionnelles dans le cadre de la RPT	SFFN	RSN 921.1	718'562
	Prise en charge des frais annexes de jeunes neuchâtelois placés en institutions d'éducation spécialisée	SPAJ	RSN 400.100	701'068
	Soutiens ponctuels à la conservation du patrimoine	SCNE	RSN 461.30	667'575
	Indemnités versées pour des enfants scolarisés en écoles spécialisées hors canton	SEEO	RSN 410.10	613'541
	Aides financières visant à concrétiser les accords de positionnement stratégique des régions, dans le cadre du programme d'impulsion	NECO	RSN 901.02	300'424
	Aides financières visant à concrétiser les accords de positionnement stratégique des régions, dans le cadre du programme d'impulsion	SCNE	RSN 451.01	307'500
	Aides financières versées dans le cadre du volet cantonal du programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale	NECO	RSN 901.02	558'475
	Utilisation de la part cantonale de la dîme à l'alcool pour financer des actions de prévention à l'alcool dans le canton	SCSP	RSN 800.1	517'017
	Contribution qualité paysage - part cantonale exploitants (10%)	SAGR	RSN 910.1	464'380
	Participation cantonale aux prestations fournies par les agriculteurs en faveur de la biodiversité	SFFN	RSN 461.10	447'131
	Participation salariale cantonale à l'employeur pour l'engagement des demandeurs d'emploi (MIP)	SEMP	RSN 813.10	441'230
	Participation financière à la part patronale des cotisations versées par un employeur pour l'engagement des demandeurs d'emploi	SEMP	RSN 813.10	407'621
	Contribution aux salaires des employés des entreprises sociales : Toque Rouge, alfaset, PHOENIX	SASO	RSN 831.0	402'221
	Soutien ponctuels au développement des proches aidants	SCSP	RSN 800.1	384'721
	Aide sociale versée directement par l'Etat	SASO	RSN 831.0	361'668
	Financement du programme cantonal de vaccination contre les papillomavirus humains	SCSP	RSN 800.1	337'057
	Participation cantonale à la rétribution des forestiers de cantonnement communaux	SFFN	RSN 921.1	320'462
	Réparations morales de l'Etat aux victimes d'infractions	SASO	RSN 322.04	300'154

Bénéficiaire	Objet de la subvention	Entité responsable	Base légale	Montant
	Aides financières versées dans le cadre du volet intercantonal du programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale	NECO	RSN 901.02	278'564
	Aides financières versées dans le cadre du volet transfrontalier du programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale	NECO	RSN 901.02	244'739
	Aides à la pierre dans le cadre de la politique du logement (prise en charge d'intérêts)	SBAT	RSN 841.00	217'144
	Soutiens ponctuels aux arts de la scène et du spectacle vivant	SCNE	RSN 451.01	206'500
	Prise en charge des frais médicaux des indigents de passage	SASO	RSN 831.0	193'889
	Financement du dispositif latin de lutte contre la traite des êtres humains	SASO	RSN 831.0	153'300
	Participation accordée aux cercles scolaires pour les camps de ski	SSPO	RS 415.011	184'256
	Indemnités aux communes pour la mise en place de mesures d'aménagement (plans d'aménagement, concours d'urbanisme, etc.)	Fds aménag. terr.	RSN 701.0	176'800
	Soutiens ponctuels au domaine de la musique	SCNE	RSN 451.01	176'000
	Mesure du plan climat visant à promouvoir les transports publics auprès des jeunes adultes (R9)	SCTR	RSN 805.7	159'651
	Mesure du plan climat visant à subventionner les installations solaires photovoltaïques sur des grands toits (R2)	SENE	RSN 805.7	154'000
	Soutiens ponctuels aux fonds documentaires	SCNE	RSN 461.30	150'000
	Prise en charge des frais de cours formation initiale (cours interentreprise) et continue du personnel forestier employé par des entreprises du canton	SFFN	RSN 921.1	135'168
	Financement d'actions ponctuelles pour la promotion du domaine viti-vinicole	Fds agri. et viticole	RSN 910.10	134'920
	Prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour les achats de terres agricoles à des prix non spéculatifs	Fds aménag. terr.	RSN 701.0	129'526
	Dédommagements accordés aux communes pour leurs tâches de perception de la redevance	Fds des eaux	RSN 731.250.1	123'400
	Remboursement des frais de repas et déplacements pour les demandeurs d'emploi dans une mesure cantonale d'intégration professionnelle (MIP)	SEMP	RSN 813.10	108'946
	Soutien financier de projets ponctuels dans le domaine de l'intégration	COSM	RSN 132.04	79'642
	Soutiens ponctuels à des actions de promotion de l'agriculture (bio, innovation, tourisme rural, dépannage agricole, soutien AOC-IGP, etc.)	SAGR	RSN 910.1	75'020
	Financement de prestations ambulatoires en faveur de personnes vivant avec un handicap	SAHA	RSN 820.22	55'483
	Soutien à des projets divers et ponctuels dans le domaine des transports publics	SCTR	RSN 765.1	53'672
	Financement d'actions de soutien et de prévention dans les écoles (CAPPEs)	SCSP	NA	42'332
	Soutiens ponctuels à la culture générale	SCNE	RSN 451.01	42'000
	Soutiens ponctuels pour des projets culturels interdisciplinaires	SCNE	RSN 451.01	41'438
	Mesure du plan climat visant à atténuer les conséquences sociales découlant des changements climatiques (T7)	SECS	RSN 805.7	39'200
	Indemnités pour bétail abattu en cas d'épizootie	SCAV	RSN 916.421	31'590
	Participation accordée aux cercles scolaires pour les moniteurs de sport scolaire facultatif	SSPO	RSN 417.105	24'145
	Indemnités et soutiens ponctuels accordés dans le cadre de projets jeunes	SPAJ	RSN 410.82	20'050
	Aides financières accordées dans le cadre de la stratégie de domiciliation	NECO	RSN 900.1	20'000
	Mesure du plan climat visant à étudier le potentiel de captation du CO2 dans les sols (R23)	SAGR	RSN 805.7	19'738
	Aides accordées aux lycéens en difficulté financière pour les activités culturelles et sportives	LYCEES	RSN 411.11	18'450
	Cautionnements des emprunts bancaires souscrits par les start-ups dans le cadre de la pandémie de COVID-19	NECO	RSN 900.1	15'914
	Soutiens ponctuels pour l'accès à la culture	SCNE	RSN 451.01	15'000
	Soutiens ponctuels au domaine des arts visuels	SCNE	RSN 451.01	14'500
	Mesure du plan climat visant à valoriser la mobilisation des jeunes (T3)	SDTE	RSN 805.7	13'472
	Prestations du fonds dual pour les entités paraétatiques formatrices d'apprentis gérées par le SRHE	SRHE	RSN 414.113	13'300
	Aides financières visant à prévenir et limiter les conséquences économiques liées à pandémie de COVID-19	NECO	RSN 900.1	12'986
	Subventions pour l'utilisation de drones dans le cadre de la mesure A5 du plan phyto	SAGR	RSN 910.1	11'615
	Soutiens ponctuels dans le domaine du cinéma	SCNE	RSN 451.01	11'500
	Soutiens ponctuels aux syndicats d'élevage	SAGR	RSN 910.1	11'000
	Mesure du plan climat visant à favoriser le développement d'offres touristiques de quatre saisons (A17)	NECO	RSN 805.7	10'434
	Mesure du plan climat visant à informer et sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets (R18)	SENE	RSN 805.7	10'081
	Soutien financier ponctuel pour des études ou des actions de promotion	Fds agri. et viticole	RSN 910.1	10'000
	Mesure du plan climat visant à modifier les comportements en lien aux enjeux climatiques (T2)	SDTE	RSN 805.7	10'000

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand
Conseil à l'appui des comptes

**Partie II : Résultats synthétiques des
entités parapubliques**

5. Résultats synthétiques des entités parapubliques

Conformément à l'article 57 LFinEC, les comptes de résultats et les bilans des institutions indépendantes, ainsi que ceux des autorités ou organismes dans lesquels l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés en annexe des comptes.

Les institutions indépendantes (art. 57, al. 3 LFinEC) dont la prise en compte permet une meilleure évaluation de la situation financière de la collectivité sont les suivantes : le RHNe, le CNP, NOMAD, AROSS, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP. Afin de permettre une meilleure évaluation et une lecture objective de la situation financière de la collectivité, uniquement les comptes de résultats et les bilans des organismes dans lesquels l'État détient au minimum 20% du capital et pour autant que cette participation représente plus de 1% du total du bilan de l'exercice précédent sont présentés dans le rapport de gestion financière. Ainsi, seule la BCN répond à ce critère et nous nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion publié par la banque sur son [site Internet](#).

5.1. Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)

Rapport d'activité succinct

Dans un contexte financier difficile pour la grande majorité des hôpitaux suisses, la situation financière du RHNe reste préoccupante. Le résultat ordinaire des comptes 2024 présente un déficit de CHF 29,5 millions. Le budget, qui tablait sur un déficit de CHF 14 millions, était très ambitieux. La différence s'explique principalement par un écart substantiel avec les projections réalisées en 2023 et qui ont servi de base au budget (CHF -9,4 millions). Pour rappel, la baisse d'activité connue entre 2022 et 2023 s'était réalisée sur les 3 derniers mois de l'année, empêchant une intégration au budget 2024. L'écart au budget des revenus s'explique également par une nouvelle baisse de l'activité entre 2023 et 2024 (CHF -5,3 millions).

Les charges sont plutôt bien maîtrisées puisqu'elles s'écartent du budget de CHF 2,9 millions, soit 0.7% seulement.

L'activité n'a donc pas atteint les niveaux espérés dans le budget. Elle a été conforme aux prévisions durant les cinq premiers mois avant de décrocher, avec plus de 500 cas aigus en moins.

L'activité aux urgences adultes est restée élevée, mais en baisse de 600 passages par rapport à 2023, pour un total de 52'610. Celle de réadaptation a été conforme aux prévisions budgétaires. Les patients en attente de placement (lits C) ont occupé en moyenne 43 lits (33 lits en 2023), ce qui constitue un record. Il y a même eu des pics au-delà des 60 lits occupés, soit 15% du dispositif en lits.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

- Poursuite de plusieurs démarches structurantes, comme le projet Ordonnancement et flux, le skill-mix, la comptabilité analytique et l'informatique décisionnelle.
- Poursuite de la réalisation de mesures d'amélioration du résultat.
- Prise de participation (30%) au sein du Groupe Santé Volta.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF %	
ACTIF	373'563'326	359'949'624	-13'613'702	-3.6%
Actif circulant	143'186'181	129'483'555	-13'702'626	-9.6%
Liquidités	7'777'426	9'966'394	+2'188'967	+28.1%
Créances résultant de livraisons et de prestations	96'905'213	75'331'310	-21'573'903	-22.3%
Autres créances à court terme	4'977'090	6'842'265	+1'865'175	+37.5%
Stocks	11'697'927	10'937'019	-760'908	-6.5%
Actifs de régularisation	21'828'526	26'406'567	+4'578'041	+21.0%
Actif immobilisé	230'377'145	230'466'069	+88'924	+0.0%
Immobilisations financières	364'842	2'613'882	+2'249'040	+616.4%
Immobilisations corporelles	225'751'805	214'722'401	-11'029'405	-4.9%
Immobilisations incorporelles	4'260'498	13'129'787	+8'869'289	+208.2%
PASSIF	373'563'326	359'949'624	-13'613'702	-3.6%
Capitaux étrangers à court terme	46'429'699	52'509'837	+6'080'138	+13.1%
Dettes financières à court terme	0	0	0	--
Dettes résultant de livraisons et de prestations	18'024'853	15'853'572	-2'171'281	-12.0%
Autres dettes à court terme	16'689'860	27'641'219	+10'951'359	+65.6%
Provisions à court terme	6'039'415	2'393'176	-3'646'239	-60.4%
Passifs de régularisation	5'675'571	6'621'870	+946'299	+16.7%
Capitaux étrangers à long terme	155'308'836	165'222'129	+9'913'293	+6.4%
Dettes financières à long terme	150'200'000	160'200'000	+10'000'000	+6.7%
Provisions à long terme	1'209'972	1'070'656	-139'315	-11.5%
Fonds affectés	3'898'865	3'951'473	+52'608	+1.3%
Fonds propres	171'824'791	142'217'658	-29'607'132	-17.2%
Capitaux propres	200'000'000	200'000'000	0	0.0%
Réserve provenant des bénéfices cumulés	-28'175'209	-57'782'342	-29'607'132	-105.1%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF %	
Produits d'exploitation	430'105'826	436'321'937	6'216'112	+1.4%
Produit net de livraisons et de prestations	349'091'518	357'792'829	8'701'311	+2.5%
Autres produits d'exploitation	81'014'308	78'529'109	-2'485'199	-3.1%
Charges d'exploitation	429'608'892	442'222'422	12'613'530	+2.9%
Charges de matières premières et consommables	72'464'591	71'029'361	-1'435'230	-2.0%
Charges de personnel	306'531'909	318'368'315	11'836'406	+3.9%
Autres charges d'exploitation	50'612'393	52'824'747	2'212'354	+4.4%
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements (EBITDA)	496'933	-5'900'485	-6'397'418	-1'287.4%
Amortissements des immobilisations corporelles	20'156'263	18'861'267	-1'294'996	-6.4%
Amortissements des immobilisations incorporelles	568'107	2'500'875	1'932'768	+340.2%
Amortissements	20'724'370	21'362'143	637'772	+3.1%
Résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)	-20'227'437	-27'262'627	-7'035'190	-34.8%
Produits financiers	40'287	97'719	57'431	+142.6%
Charges financières	17'86'943	2'347'401	560'458	+314%
Résultat financier	-17'46'656	-2'249'683	-503'027	-28.8%
Résultat ordinaire	-21'974'093	-29'512'310	-7'538'217	-34.3%
Produits exceptionnels	12'645'953	2'020'078	-10'625'875	-84.0%
Charges exceptionnelles	252'094	2'114'900	1'862'806	+738.9%
Résultat exceptionnel	12'393'859	-94'822	-12'488'681	-100.8%
Résultat de l'exercice	-9'580'234	-29'607'132	-20'026'898	-209.0%

5.2. Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

Rapport d'activité succinct

L'année 2024 a été rythmée par une série d'événements structurants qui ont contribué à faire évoluer durablement le modèle institutionnel. Cette dynamique peut être décrite à travers les cinq axes ci-dessous.

Équilibre hospitalier retrouvé

L'année 2024 confirme les effets positifs de la transition d'un modèle de soins hospitalo-centré vers un modèle intégré et communautaire. Grâce au renforcement des dispositifs mobiles, le CNP est désormais en mesure d'intervenir en amont des crises, de soutenir les partenaires du réseau et de limiter le recours à l'hospitalisation. L'ajustement de la capacité hospitalière réalisé en 2023, avec la réduction de 11 lits pour adultes, s'est révélé conforme aux besoins actuels. Le taux d'occupation, désormais stabilisé à 100%, en atteste. Le problème de sous-occupation hospitalière, à l'origine d'un déficit financier structurel, est ainsi résorbé. Cette évolution témoigne d'un meilleur équilibre entre hospitalisation et accompagnement dans le milieu de vie, en cohérence avec les orientations du plan stratégique.

Réflexions internes et diagnostiques

Une réflexion interne d'envergure a été engagée à la suite des résultats de l'audit sur le climat de travail mené en 2023, ainsi que du diagnostic réalisé par PwC sur les potentiels d'optimisation. Cette démarche a donné lieu au lancement de chantiers structurants et à plusieurs projets de transformation majeurs. Parmi ceux-ci figure le projet CNP360°, articulé autour de 11 feuilles de route visant à améliorer la qualité des soins hospitaliers et ambulatoires, par une meilleure gestion financière et une harmonisation des processus administratifs et cliniques. Dans cette même dynamique, la fusion des deux départements de psychiatrie de l'adulte constitue une mesure à fort impact. Elle vise à rationaliser la gouvernance médico-administrative et à renforcer la coordination des prises en charge sur l'ensemble du périmètre opérationnel.

Crise médiatique et réputationnelle

La dynamique de transformation engagée et l'annonce des mesures associées ont suscité une résistance de la part d'une frange du personnel, exprimée d'abord par une pétition interne, puis par des tentatives de mobilisation politique et médiatique. La diffusion de messages controversés dans l'espace public a conduit à une crise réputationnelle d'ampleur, qui s'est prolongée sur plusieurs mois. Cette situation a également mis en évidence un clivage interne marqué entre, d'une part, les collaborateurs favorables aux réformes, appelant à une accélération de leur mise en œuvre, et, d'autre part, ceux qui y restaient opposés.

Transformations initiées

Malgré ces tensions, le CNP a poursuivi et intensifié la dynamique de transformation. En fin d'année, une forme de sérénité institutionnelle a été rétablie, autour d'un cap clarifié et de chantiers désormais partagés par l'ensemble des parties prenantes. Parmi ceux-ci figure, au premier plan, la création d'un département unique de psychiatrie de l'adulte, avec la centralisation de la gestion des lits hospitaliers, ainsi que la mise en place d'une unité d'évaluation dédiée à l'optimisation des prises en charge ambulatoires. D'autres mesures structurantes ont également été engagées :

- La mise en production du nouveau dossier patient informatisé Carefolio ;
- Le lancement d'un pool infirmier destiné à soutenir temporairement les unités en sous-dotation ;
- Le démarrage d'un projet de pair-aidance à l'hôpital ;
- La réorganisation du Bureau de la qualité clinique, avec l'instauration d'un leadership médical en lieu et place de l'approche administrative précédente ;
- La refonte du Bureau de communication, visant à renforcer les compétences stratégiques en matière de relations médias et de communication digitale ;
- La création d'un Bureau de gestion opérationnelle responsable de la coordination des projets institutionnels d'envergure.

Réouverture du Centre de psychiatrie Communautaire des Montagnes

En fin d'année, les consultations ambulatoires des Montagnes ont pu réintégrer les locaux de Jardinière 157, entièrement rénovés à la suite des intempéries du 24 juillet 2023. Ces événements avaient rendu le bâtiment totalement inutilisable, contraignant le relogement temporaire des activités sur quatre sites distincts.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le CNP clôture l'année 2024 avec un résultat positif de CHF 8'152, atteint grâce à la dissolution partielle des réserves constituées en 2023.

Les recettes hospitalières enregistrent une légère augmentation, avec un taux d'occupation de 100%. En revanche, les recettes ambulatoires sont en baisse. Cette diminution s'explique principalement par la pénurie de personnel soignant et par l'impact négatif sur l'image du CNP consécutif à l'attaque médiatique d'avril 2024, ayant entraîné le départ de collaborateurs et une perte de patients. À cela s'ajoute la perte d'exploitation liée à la fermeture du bâtiment J-157,

endommagé par la tempête, et à la relocalisation temporaire des activités ambulatoires de La Chaux-de-Fonds sur quatre sites distincts.

L'augmentation des charges d'exploitation est principalement imputable à la hausse des coûts de personnel, due à l'indexation des salaires de 2,2% en 2024. Une augmentation significative des frais informatiques est également constatée, liée à l'acquisition de licences et de matériel.

Les fonds propres augmentent de CHF 21,4 millions entre 2024 et 2023, suite au versement en 2024 d'un montant de CHF 21,4 millions de l'État de Neuchâtel afin de procéder à l'assainissement du bilan du CNP.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF %	
ACTIF	59'826'575	61'230'983	+1'404'408	+2.3%
Actif circulant	17'733'529	18'407'655	+674'126	+3.8%
Liquidités	464'403	810'752	+346'349	+74.6%
Créances résultant de livraisons et de prestations	12'684'874	8'978'413	-3'706'461	-29.2%
Autres créances à court terme	1049'930	1706'432	+656'502	+62.5%
Stocks	483'190	458'575	-24'615	-5.1%
Actifs de régularisation	3'051'132	6'453'483	+3'402'351	+111.5%
Actif immobilisé	42'093'046	42'823'328	+730'282	+1.7%
Immobilisations corporelles	42'037'046	42'773'328	+736'282	+1.8%
Immobilisations financières	56'000	50'000	-6'000	-10.7%
PASSIF	59'826'575	61'230'983	+1'404'408	+2.3%
Engagements à court terme	40'478'709	40'811'485	+332'776	+0.8%
Dettes financières à court terme	30'145'000	28'053'500	-2'091'500	-6.9%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	5'169'105	4'874'444	-294'661	-5.7%
Provisions à court terme	2'927'370	5'458'598	+2'531'228	+86.5%
Passifs de régularisation	2'237'234	2'424'943	+187'709	+8.4%
Engagements à long terme	47'763'556	27'471'225	-20'292'331	-42.5%
Dettes financières à long terme	39'075'000	27'021'500	-12'053'500	-30.8%
Provisions à long terme	8'150'000	0	-8'150'000	-100.0%
Fonds affectés	538'556	449'725	-88'831	-16.5%
Fonds propres	-28'415'690	-7'051'727	+21'363'963	+75.2%
Capital issu de la création du CNP	763'453	763'453	0	0.0%
Pertes reportées	-29'179'143	-7'815'180	+21'363'963	+73.2%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF %	
Produits d'exploitation	75'835'392	78'701'085	2'865'693	+3.8%
Produits envers les patients	37'838'316	36'308'132	-1'530'184	-4.0%
Autres recettes	2'163'865	2'173'622	9'757	+0.5%
Reprises des pertes sur débiteurs	177'239	17'094	-160'145	-90.4%
Participation de l'État	35'344'304	39'481'626	4'137'322	+11.7%
Prestations propres inscrites à l'actif	311'668	720'611	408'943	+131.2%
Charges de personnel et pour biens et services	76'162'712	80'486'455	4'323'743	+5.7%
Charges de personnel	65'645'932	68'842'382	3'196'450	+4.9%
Matériel médical d'exploitation	983'848	1'110'209	126'361	+12.8%
Autres charges pour biens et services	9'532'932	10'533'864	1'000'932	+10.5%
Résultat d'exploit. avant intérêts, impôts et amort. (EBITDA)	-327'320	-1'785'370	-1'458'050	-445.5%
Amortissements sur immobilisations corporelles	3'277'437	3'003'965	-273'472	-8.3%
Amortissements	3'277'437	3'003'965	-273'472	-8.3%
Résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)	-3'604'757	-4'789'335	-1'184'578	-32.9%
Produits financiers	0	0	0	--
Charges financières	1'309'113	876'544	-432'569	-33.0%
Résultat financier	-1'309'113	-876'544	432'569	+33.0%
Résultat ordinaire	-4'913'870	-5'665'879	-752'009	-15.3%
Produits extraordinaires	501'592	7'593'162	7'091'570	+1413.8%
Charges extraordinaires	2'648'201	191'532	-729'669	-27.6%
Résultat extraordinaires	-2'146'609	5'674'630	7'821'239	+364.4%
Résultat de l'exercice	-7'060'479	8'751	7'069'230	+100.1%

5.3. Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)

Rapport d'activité succinct

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés en 2023 pour renforcer l'organisation interne de NOMAD. Des avancées ont été réalisées en matière de structuration des équipes, de prestations et d'amélioration continue. L'année 2024 a également été marquée par des changements majeurs au sein de la direction générale. Trois postes-clés ont connu des transitions importantes :

- Le départ à la retraite du Directeur général ;
- Le départ du Directeur opérationnel, avec la décision de ne pas le remplacer à ce stade ;
- Le départ de la Directrice des Ressources humaines.

Ces changements stratégiques imposent une période d'adaptation et de redéfinition des rôles et responsabilités au sein de l'organisation, afin de garantir la continuité des activités et le bon fonctionnement de NOMAD. Toutefois, ils offrent également des opportunités significatives pour ces mêmes raisons.

Activités et Prestations – Focus sur le programme nutrition

Dans la continuité de l'année 2023, NOMAD a poursuivi le développement de son activité dédiée à la nutrition, visant à identifier les risques de dénutrition et à prendre en charge les cas avérés. Cette initiative a confirmé la pertinence des analyses menées sur les besoins dans ce domaine. La demande étant en constante augmentation, de nombreux médecins spécialistes expriment désormais leur intérêt pour collaborer à cette démarche. Cependant, le temps consacré à la mise en place du programme et aux actions de prospection n'a pas encore permis d'atteindre un niveau de financement propre suffisant. Par ailleurs, les actions de prévention ne bénéficiant d'aucun soutien financier, ce secteur accuse encore un déficit qui mérite une attention particulière.

Amélioration continue et gestion des risques

L'année 2024 a été jalonnée de progrès significatifs dans la mise en place d'un système qualité. Une table des processus a été élaborée, constituant désormais une référence clé pour :

- Le développement et l'amélioration des activités ;
- La définition des rôles et des responsabilités ;
- L'analyse des risques, qui se poursuivra en 2025 afin d'assurer une gestion proactive et rigoureuse.

Cette approche structurée permet d'ancrer durablement les bonnes pratiques et de renforcer la performance globale de l'organisation.

Ressources humaines et adaptation aux contraintes du marché

La réduction des effectifs de terrain, conséquence des difficultés de recrutement sur un marché du travail tendu, a entraîné une hausse du taux d'encadrement administratif. Ces ressources, indispensables au bon fonctionnement de l'organisation, ne peuvent être ajustées aussi rapidement que les fluctuations du marché de l'emploi des soignants.

Suivi de l'efficience

Les réflexions menées ces dernières années en collaboration avec le SCSP pour définir les montants versés par le canton à NOMAD ont permis d'identifier les pistes à approfondir. L'examen de la logique de financement, en tenant compte des données de coûts internes transparentes, se poursuivra dans la continuité des démarches entreprises les années précédentes.

Conclusion

L'année 2024 a été marquée par d'importants changements, porteurs à la fois de défis et d'opportunités. Ces évolutions offrent à NOMAD une précieuse occasion de renforcer son efficacité et sa capacité d'adaptation, afin de mieux répondre aux attentes de ses patients et de ses partenaires.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le résultat provisoire pour l'exercice 2024 fait état d'un déficit de CHF 550'437.58, soit un écart négatif de CHF 191'137.58 par rapport au budget initial, qui prévoyait un déficit de CHF 359'300. Cet écart s'explique principalement par des dépenses engagées dans le cadre d'investissements stratégiques réalisés en 2024, conformément aux dispositions du contrat de prestations.

Contexte et investissements stratégiques

Dans le cadre de son plan de développement et en alignement avec ses orientations stratégiques, NOMAD prévoit des investissements de CHF 4,6 millions. Ces investissements sont soumis à l'approbation du Grand Conseil. En attendant cette

validation, NOMAD a obtenu une autorisation initiale pour engager des investissements préliminaires à hauteur de CHF 700'000, conformément au contrat de prestations 2024.

Dépenses engagées et impact financier

Dans ce contexte, des travaux préparatoires ont été engagés en 2024 pour un montant de CHF 233'195.21, inscrit au résultat provisoire. Toutefois, en décembre 2024, le Conseil d'État a informé NOMAD qu'il ne pouvait pas financer ces dépenses en l'état et dans les délais prévus, en raison du risque d'une approbation implicite de ces investissements avant leur validation officielle. Cette décision a entraîné une augmentation du déficit provisoire équivalente à ce montant.

Résultat hors investissements

En excluant les investissements préliminaires, le déficit provisoire s'établit à CHF 317'242.37, soit une amélioration de CHF 42'057.63 par rapport au budget prévisionnel. Ce résultat reflète une gestion rigoureuse des dépenses courantes, malgré un contexte financier complexe.

Conclusion

Bien que l'exercice 2024 se clôture provisoirement avec un déficit supérieur aux prévisions, cette situation s'explique principalement par des dépenses engagées pour les travaux préparatoires. En revanche, NOMAD a su maîtriser efficacement ses charges d'exploitation, témoignant ainsi d'une gestion budgétaire rigoureuse et encourageante.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF %	
ACTIF	8'583'933	8'011'445	-572'488	-6.7%
Actif circulant	3'858'225	3'398'724	-459'500	-11.9%
Liquidités	166'055	182'143	+16'088	+9.7%
Créances résultant de livraisons et prestations	3'047'891	2'598'077	-449'813	-14.8%
Autres créances à court terme	408'482	319'376	-89'106	-21.8%
Stock et prestations de services non facturées	82'241	71'175	-11'066	-13.5%
Actifs de régularisation	153'557	227'954	+74'397	+48.4%
Actif immobilisé	4'725'708	4'612'721	-112'987	-2.4%
Immobilisations financières	91'158	91'421	+263	+0.3%
Immobilisations corporelles mobiles	643'550	579'700	-63'850	-9.9%
Immobilisations corporelles immobiles	3'991'000	3'941'600	-49'400	-1.2%
PASSIF	8'583'933	8'011'445	-572'488	-6.7%
Capitaux étrangers à court terme	1'687'766	1'906'395	+218'629	+13.0%
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	521'023	515'623	-5'401	-1.0%
Dettes à court terme portant intérêts	362'314	291'249	-71'065	-19.6%
Autres dettes à court terme	70'998	175'011	+104'013	+146.5%
Passifs de régularisation	733'431	924'513	+191'082	+26.1%
Capitaux étrangers à long terme	5'164'933	4'905'869	-259'064	-5.0%
Dettes à long terme portant intérêts	5'026'000	4'823'600	-202'400	-4.0%
Provisions à long terme	54'025	1'125	-52'900	-97.9%
Fonds affectés	84'908	81'144	-3'764	-4.4%
Fonds propres	1'731'234	1'199'181	-532'053	-30.7%
Réserves liées	528'654	528'654	0	0.0%
Réserves libres	636'499	654'883	+18'384	+2.9%
Bénéfice reporté ou perte reporté	17'921	566'082	+548'161	+3'058.8%
Bénéfice ou perte de l'exercice	548'161	-550'438	-1'098'598	-200.4%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF %	
Produits d'exploitation	46'523'155	47'630'781	1'107'626	+2.4%
Produits nets de livraison et de prestations	17'811'274	18'145'981	334'707	+1.9%
Produits résultant de subventions cantonales	28'060'000	29'000'000	940'000	+3.3%
Autres produits d'exploitations	651'881	484'800	-167'080	-25.6%
Charges d'exploitation	47'233'126	47'945'236	712'110	+1.5%
Charges matériel médical	975'868	905'247	-70'621	-7.2%
Charges de personnel	39'748'193	40'658'579	910'386	+2.3%
Autres charges d'exploitation	6'509'064	6'381'410	-127'655	-2.0%
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-709'971	-314'455	395'516	+55.7%
Amortissements sur immobilisations corporelles	171'145	243'992	72'847	+42.6%
Résultat d'exploitation avant intérêts (EBIT)	-881'116	-558'446	322'669	+36.6%
Produits financiers	7'281	8'227	946	+13.0%
Charges financières	72'491	55'992	-16'499	-22.8%
Résultat d'exploitation	-946'325	-606'211	340'114	+35.9%
Produits des immeubles	192'723	192'723	0	0.0%
Charges des immeubles	72'380	87'550	15'170	+21.0%
Amortissements immeubles	49'450	49'400	-50	-0.1%
Autres produits hors exploitation	12'564	18'384	5'820	+46.3%
Résultat de l'exercice ordinaire	-862'868	-532'053	330'815	+38.3%
Produits exceptionnels, unique ou hors période	1423'593	0	-1423'593	-100.0%
Résultat de l'exercice	560'725	-532'053	-1'092'778	-194.9%
Affectation aux réserves	12'564	18'384	5'820	+46.3%
Résultat après affectation aux réserves	548'161	-550'438	-1'098'598	-200.4%

5.4. AROSS

Rapport d'activité succinct

Le conseil d'administration a vécu sa première année complète depuis la création de l'établissement autonome de droit public et a travaillé sur les points stratégiques principaux, notamment sur la gestion des lits C, le plan d'action stratégique d'AROSS, la collaboration avec les partenaires du réseau de santé, les communes, le service cantonal de la santé publique.

L'équipe d'AROSS reste pleinement engagée dans ses missions au service des personnes âgées et de leurs proches, avec un faible turnover. La collaboration avec les partenaires représente également un aspect clé de notre travail, vécu au quotidien et indispensable pour relever les défis et enjeux du système socio-sanitaire.

Au printemps 2024, AROSS a élaboré son plan d'action pour la période 2024-2028. À fin juin, le conseil d'administration d'AROSS a soumis au Conseil d'État quelques premières réflexions et pistes visant à concrétiser les options stratégiques établies par le législateur dans la LAROSS. La majorité des propositions émises se repose sur une logique de concertation et de collaboration avec les différents acteurs du réseau socio-sanitaire et avec l'État.

Le 27 août 2024, le conseil d'administration valide le plan d'action et le soumet en consultation auprès des collaborateurs AROSS et des partenaires. Au début décembre, suite aux retours des partenaires, le plan d'action est révisé. Il est attendu que le plan d'action soit finalisé au début d'été 2025 et présenté au Conseil d'État.

La nouvelle directrice a débuté officiellement son poste le 2 septembre 2024. Elle a participé activement à la présentation du plan d'action aux collaborateurs et partenaires, ainsi qu'à la révision de celui-ci en fonction des retours reçus. La nouvelle directrice a pris ses repères dans la structure d'AROSS, en établissant des relations avec chaque collaborateur ainsi qu'avec les partenaires du réseau, notamment le RHNe, le CNP, NOMAD et ANEMPA. De plus, une revue des processus et une modélisation du SCI et une feuille de route vont être élaborées.

Point de situation sur les projets

- Lits C – améliorer la trajectoire de la personne âgée : Initié par les présidents des conseils d'administration d'AROSS et du RHNe, ce projet a vu le jour en réponse au grand nombre de lits C au RHNe, L'engagement d'un chef de projet externe a permis de réunir les principaux partenaires de la santé impliqués (RHNe, OSAD, AROSS, CNP, ANEMPA). Le projet se poursuivra en 2025.
- Court séjour : Ce projet a abouti en 2024 et est en production.
- Bucco-dentaire avec NOMAD, SCSP et AROSS : Ce projet est en cours et est en phase test.
- Intégration d'AROSS au CNP hospitalier : Ce projet est en phase d'amélioration.
- Approches / application smartphone pour aider les proches aidant-e-s : Conformément aux discussions et demandes du SCSP, une reprise du contrat de consortium avec avenant a été élaborée et signée.
- Mise en place du projet Gestion de cas complexe (GCC) AROSS – NOMAD : Le projet est en phase test.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Les faits marquants du réseau

- Mars 2024 : Collaboration au transfert des résidents suite à la fermeture du foyer de jour Les 3 Portes.
- Août 2024 : Collaboration au transfert des résidents suite à la Fermeture de l'EMS La Colombe.
- Actionnariat d'AROSS au CIGES : prise de participation au capital action du CIGES et intégration d'AROSS au Conseil d'administration de celui-ci.

Les actions réalisées

- Révision de l'AMEORS effective le 10 décembre 2024.
- Validation par le conseil d'administration des directives sur les engagements financiers et droits de signature le 3 décembre 2024.
- Bilan des missions du court séjour avec ANEMPA et SCSP réalisé le 25.10.2024.
- Rencontre entre le Conseil d'État et les établissements autonomes de droit public le 1^{er} novembre 2024.
- Planification budgétaire d'AROSS 2025-2028.
- Validation du budget 2025 au CA du 3 décembre 2024.
- SCI : amélioration et mise à jour.

Prestations de représentations

Dans le cadre du développement de la collaboration avec le réseau, AROSS a notamment participé à plusieurs séances de représentation et a rencontré les partenaires et institutions du réseau.

- Présentation de la gestion de cas complexe à AROSS au symposium sur le Case Management.
- Congrès d'application d'approches à Fribourg.

Effectifs

En 2024, AROSS a connu 3 départs à la retraite (dont l'ancienne directrice) et a recruté 4 nouvelles collaboratrices. Au 31.12.2024, l'équipe d'AROSS comptait 32 collaborateurs et collaboratrices.

Informations sur les comptes 2024

Le capital propre d'AROSS au 31.12.2024 se monte à CHF 1'096'021. Il est composé de l'excédent au 01.01.2024 de CHF 547'844, augmenté de l'attribution de CHF 475'354 provenant de la fortune nette de l'association dissoute en 2024 et du résultat déficitaire de CHF 127'849 de l'exercice 2024, pour atteindre CHF 895'349. La réserve liée au retraitement a été réduite de CHF 223'957, qui se monte au 31.12.2024 à CHF 200'672.

Le résultat déficitaire de CHF 127'849 s'explique par un écart entre les produits et les charges prévus au budget 2024 en accord avec le service cantonal de la santé publique afin qu'AROSS prélève la différence dans ses propres réserves (la subvention accordée en 2024 s'élevait à CHF 3'700'000 et les charges projetées à CHF 4'235'417). Ce résultat est moins élevé qu'annoncé, en raison notamment à une réduction des dépenses au niveau maintenance informatique et aux mandats externes.

L'activité et les indicateurs seront présentés dans le rapport d'activité AROSS 2024.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024
ACTIF	1'576'489	1'303'031
10 Patrimoine financier	1'133'562	1'042'409
100 Disponibilités et placements à court terme	1067'929	946'869
101 Créances	5'786	1422
104 Actifs de régularisation	59'847	93'396
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	722
14 Patrimoine administratif	442'927	260'622
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	442'927	258'772
145 Participations, capital social	0	1850
PASSIF	1'576'489	1'303'031
20 Capitaux de tiers	604'016	207'010
200 Engagements courants	559'221	142'842
204 Passifs de régularisation	44'795	64'168
29 Capital propre	972'473	1'096'021
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	424'629	200'672
299 Excédent(+)/Découvert(-)	547'844	895'349

Les comptes 2023 comprennent uniquement la période comptable du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023. Au vu de cet élément, il est renoncé à comparer les exercices 2023 et 2024.

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024
4 Revenus d'exploitation	1'413'537	3'673'945
43 Revenus divers	2'725	17'524
46 Revenus de transfert	1410'813	3'656'421
3 Charges d'exploitation	926'898	4'027'901
30 Charges de personnel	752'570	3'390'313
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	111'904	405'820
33 Amortissements du patrimoine administratif	62'424	231'769
Résultat d'exploitation	486'640	-353'957
44 Revenus financiers	0	2'150
34 Charges financières	0	0
Résultat financier	0	2'150
Résultat ordinaire	486'640	-351'806
48 Revenus extraordinaires	61204	699'311
38 Charges extraordinaires	0	475'354
Résultat extraordinaire	61204	223'957
Résultat de l'exercice	547'844	-127'849

Les comptes 2023 comprennent uniquement la période comptable du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023. Au vu de cet élément, il est renoncé à comparer les exercices 2023 et 2024.

5.5. Université de Neuchâtel (UniNE)

Rapport d'activité succinct

Gouvernance

L'année est marquée par la conclusion en avril du contrat de prestations entre le Conseil d'État et l'Université. Ce document développe et précise les objectifs du mandat ratifié par le Grand Conseil à fin 2023. La subvention cantonale annuelle augmente de trois millions, les loyers facturés par l'État sont adaptés à la hausse à partir du mois d'août et les subventions versées par les autres cantons au titre de l'Accord intercantonal universitaire se réduisent en raison de l'application de nouveaux forfaits. Au final, les comptes sont à l'équilibre. Le recteur annonce au printemps qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat en 2025. En décembre, le projet de nouveau bâtiment franchit une étape avec la décision du Conseil d'État de proposer au Grand Conseil d'octroyer un crédit de construction de CHF 97 millions, dont CHF 20 millions seront supportés par la Confédération.

Développement durable / Égalité / Qualité

L'installation de tuiles photovoltaïques sur le toit entièrement rénové du bâtiment Breguet 2 et plusieurs autres mesures permettent de réduire la consommation énergétique de l'Université. Le plan climat est adapté afin de tenir compte de nouveaux paramètres externes à l'Université (décisions prises par ses fournisseurs et l'État propriétaire des bâtiments qui permettront de réduire la consommation à moyen terme). Une procédure d'admission « Escabeau » à l'intention des personnes réfugiées est mise en place. Des indicateurs de l'égalité entre les femmes et les hommes sont développés, avec le soutien du service en charge de la qualité, sous la forme d'un monitoring disponible sur le site Internet.

Enseignement

À la rentrée d'automne, plusieurs offres en lien avec l'intelligence artificielle (IA) sont déployées : par exemple un guide à l'attention du corps étudiant sur la manière d'utiliser et de citer l'IA dans des travaux académiques, un cours sur la médecine et l'IA, un Certificate of Advanced Studies (CAS) en droit et IA. Outre cette formation continue mêlant aspects juridiques et technologies de l'information, deux autres CAS sont ouverts, l'un en patrimoine horloger et l'autre en marketing social et nudges. Le Bachelor en science des données propose deux nouveaux compléments HEP pour les étudiantes et étudiants qui se destinent à l'enseignement, l'un en Mathématiques et l'autre en Sciences de la Nature. Le Bachelor en sciences économiques propose une nouvelle orientation Durabilité aux côtés des orientations Économie et Management.

Recherche

Au total, 111 projets de recherche qui occuperont des équipes de scientifiques pendant 3164 mois sont lancés durant l'année, pour un montant total de CHF 34,1 millions (51 projets compétitifs FNS-Innosuisse-SEFRI-UE, 60 projets liés à des mandats divers). Il s'agit de chiffres records pour l'Université, non pas tant en nombre de projets mais en tant que financement et durée. Jamais les nouveaux projets sur une année n'avaient dépassé CHF 30 millions ni 3000 mois. Les trois projets générant le plus de financement sont un projet en histoire (CHF 2,9 millions), en hydrogéologie (CHF 2,3 millions) et en biologie moléculaire des végétaux (CHF 1,8 million).

Rayonnement

Parmi la multitude de colloques, conférences et congrès organisés sur une année, deux événements sortent de l'ordinaire par leur ampleur. Coorganisé avec le CSEM, le 37^e Forum européen Temps-Fréquence, dont l'UniNE est à l'origine de la création, revient en juin dix années après sa dernière édition neuchâteloise. Plus de 400 scientifiques se retrouvent à Neuchâtel autour du thème de la définition de la seconde et de la mesure du temps en général. En septembre, le Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'UniNE (CHYN) organise à Davos le Congrès de l'Association mondiale d'hydrogéologie qui réunit plus de 1000 spécialistes des eaux souterraines sur fond de défis liés au climat, à la pollution et à la fonte des glaciers. Tout au long de l'année, un projet de sciences citoyennes réunit des personnes retraitées et l'Institut d'histoire de l'art avec pour objectif de retranscrire des archives muséales pour les mettre à disposition des chercheuses et des chercheurs. Le 2 novembre, le Dies academicus se déroule sur le thème « Questionner – Observer – Comprendre ».

Ressources humaines

Au 31.12.2024, l'UniNE compte 1081 collaboratrices et collaborateurs. Cela représente un total 756,5 EPT : 116,7 EPT relèvent du corps professoral, 405,2 du corps intermédiaire, 212,6 du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB). Le nombre d'apprenties est d'apprentis est de 22.

Effectifs étudiants

- 4514 étudiant-e-s : 2729 femmes (60%) et 1785 hommes (40%).
- 1020 titres universitaires délivrés (hors formation continue), soit 442 bachelors, 489 masters, 72 doctorats et 17 autres titres.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Les principaux éléments marquants de l'exercice 2024, sous l'angle des résultats financiers, sont présentés ci-après.

Subvention fédérale

La subvention versée par la Confédération conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) reste identique à celle de 2023. Son montant demeure au niveau plancher défini dans le cadre du mécanisme du fonds de cohésion. Ce fonds a été mis en place à l'entrée en vigueur de la loi en 2017 pour prévenir des baisses trop marquées de subvention causées par le changement de règles. D'une durée de vie de huit ans au maximum, il est actionné pour la dernière fois en 2024.

Calculée avant le fonds de cohésion, la subvention fédérale accordée à l'Université est en hausse de CHF 175'000 par rapport à 2023. Le fonds de cohésion est dès lors un peu moins sollicité. Sa contribution se monte à un peu plus de CHF 350'000, ce qui implique une baisse potentielle du financement fédéral en 2025 lorsque ce fonds ne sera plus disponible.

Subvention AIU

Le canton de Neuchâtel ayant ratifié le nouvel accord intercantonal universitaire (AIU) au 1^{er} janvier 2024, la subvention versée par les autres cantons pour la formation de leurs ressortissantes et ressortissants est impactée par le nouveau tarif, qui fait l'objet de mesures transitoires mises en place depuis 2022. Ces mesures visent à amortir la baisse des tarifs appliqués aux différents domaines d'études qui se chiffre entre -8,3% et -9,1%. Les tarifs 2024 sont à la dernière marche de la période transitoire, avant que les tarifs du nouvel accord s'appliquent pleinement en 2025.

La baisse de la subvention correspond aux estimations faites pour l'année avec des recettes de CHF 20,5 millions contre un budget à CHF 20,3 millions. Pour rappel, le montant reçu en 2023 était de CHF 22,1 millions. Avec la ratification de l'AIU par Neuchâtel au tout dernier moment, la baisse est importante mais tardive. L'Université a ainsi bénéficié des anciennes conditions plus favorables pendant le maximum de temps prévu avant leur application obligatoire.

Résultat de l'exercice

L'exercice 2024, avant attribution aux fonds de compensation et d'innovation, est à l'équilibre avec un excédent de recettes d'environ CHF 2'000.

Au niveau structurel, le résultat est une perte d'environ CHF 0,35 million, compensée par la contribution équivalente du fonds de cohésion lié à la subvention fédérale. Cette contribution apparaît dans les recettes extraordinaires. Y figure également le prélèvement au fonds d'innovation comme l'exigent les normes comptables.

Fonds de compensation et d'innovation

Le fonds d'innovation est utilisé en 2024 pour financer des équipements scientifiques d'importance pour l'Université, à hauteur de CHF 0,5 million. Au terme de l'exercice 2024, les fonds présentent les soldes suivants :

- Fonds de compensation : CHF 0,7 million.
- Fonds d'innovation : CHF 4,1 millions.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF	%
1 ACTIF	19'899'023	20'540'720	+641'697	+3.2%
10 Patrimoine financier	15'768'041	15'989'074	+221'034	+1.4%
100 Disponibilités et placements à court terme	3'149'951	5'018'894	+1868'944	+59.3%
101 Créances	904'511	944'412	+39'901	+4.4%
104 Actifs de régularisation	11667'753	9'939'296	-1728'456	-14.8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	45'826	86'472	+40'646	+88.7%
14 Patrimoine administratif	4'130'983	4'551'646	+420'664	+10.2%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'069'732	4'490'395	+420'664	+10.3%
145 Participations, capital social	61251	61251	0	0.0%
2 PASSIF	19'899'023	20'540'720	+641'697	+3.2%
20 Capitaux de tiers	11'946'969	13'186'349	+1'239'380	+10.4%
200 Engagements courants	2'840'091	4'057'324	+1217'232	+42.9%
204 Passifs de régularisation	781405	1534'645	+753'240	+96.4%
205 Provisions à court terme	1047'628	1076'508	+28'880	+2.8%
206 Engagements financiers à long terme	7'277'845	6'517'873	-759'972	-10.4%
29 Capital propre	7'952'054	7'354'371	-597'683	-7.5%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	724'315	725'735	+1419	+0.2%
293 Préfinancements	7'227'739	6'628'636	-599'102	-8.3%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	0	0	0	--

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF	%
4 Revenus d'exploitation	101'415'104	102'433'662	1'018'558	+1.0%
42 Taxes	4'279'356	4'275'441	-3'915	-0.1%
43 Revenus divers	337'161	219'062	-118'099	-35.0%
46 Revenus de transferts	96'798'587	97'939'159	1140'572	+1.2%
3 Charges d'exploitation	101'097'545	103'038'382	1'940'837	+1.9%
30 Charges de personnel	76'071'700	76'972'337	900'637	+1.2%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	22'428'567	22'785'836	357'269	+1.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1287'128	1427'298	140'169	+10.9%
36 Charges de transferts	1310'150	1852'911	542'762	+41.4%
Résultat d'exploitation	317'559	-604'720	-922'279	-290.4%
44 Revenus financiers	84'629	53'126	-31503	-37.2%
34 Charges financières	118'298.620	46'089	-72'210	-61.0%
Résultat financier	-33'670	7'037	40'707	+120.9%
Résultat ordinaire	283'889	-597'683	-881'572	-310.5%
48 Revenus extraordinaires	585'547	600'049	14'502	+2.5%
38 Charges extraordinaires	869'436	2'365	-867'070	-99.7%
Résultat extraordinaire	-283'889	597'683	881'572	+310.5%
Résultat de l'exercice	0	0.0	0	--

5.6. Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

Rapport d'activité succinct

En 2024, le SCAN a confirmé son engagement à offrir des services de qualité tout en maîtrisant les coûts et en intégrant des solutions innovantes. Avec le projet MORPHO et de nouvelles mesures en faveur de la numérisation, l'institution s'est attachée à simplifier les démarches pour ses client-e-s et à promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La vision du SCAN est de fournir un service de qualité, rapide, accessible et respectueux de l'environnement, tout en maîtrisant nos coûts pour rester dans la moyenne suisse du prix des émoluments.

En 2022, nous avons atteint la moyenne suisse pour tous nos émoluments principaux. Pour notre canton de taille modeste, c'est toujours un défi majeur de rester compétitif face à des cantons pouvant être jusqu'à sept fois plus grand et bénéficiant ainsi d'économies d'échelle significatives. Le parc de véhicules de notre canton (137'000) représente seulement 55% de la moyenne cantonale suisse qui est de 250'000 véhicules. Par ailleurs, 15 cantons sur 26 sont plus grands que le nôtre, tandis que les plus petits bénéficient, pour la plupart, d'une situation financière, leur permettant de proposer des émoluments adaptés à leur prospérité.

Fort de ce constat, pour maintenir des émoluments concurrentiels, le SCAN doit innover et l'année 2024 a été consacrée à un projet très important, le projet MORPHO. Il vise à inciter les client-e-s qui demandent des prestations administratives à passer par le Guichet unique, mais aussi à se renseigner en ligne et à recevoir son courrier et ses factures sous forme électroniques. Si nos client-e-s pratiquent de la sorte, les coûts des prestations se réduisent.

Nous proposons donc depuis le 1^{er} janvier 2025 des prestations moins chères en ligne, des rabais sur les factures électroniques, une boîte aux lettres digitale, un « chatbot » performant et des processus numériques plus simples. La différenciation des prix n'est pas seulement une mesure incitative, mais reflète également l'application du principe légal de l'émolument, lequel doit couvrir les coûts réels. Ainsi, si une méthode de délivrance des prestations engendre des coûts inférieurs, l'émolument correspondant doit être ajusté en conséquence.

Bien que la priorité de l'entité soit d'encourager les démarches en ligne, le SCAN est conscient que certains client-e-s préfèrent le contact humain. Nous offrons, dès le 1^{er} janvier 2025, la possibilité de fréquenter les guichets selon de nouveaux horaires avec une plage horaire étendue jusqu'à 18h00 en fin d'après-midi le mercredi ainsi qu'une ouverture quotidienne durant la pause de midi. Nous sommes persuadés que ces horaires seront mieux adaptés aux client-e-s non numériques qui travaillent. Un autre objectif de ces modifications est de mieux flexibiliser les horaires de travail des collaborateurs et collaboratrices en réponse aux attentes des nouveaux modes de travail et aux volumes de travail variables au cours de l'année.

Financièrement, c'est une bonne année pour le SCAN avec un bénéfice de CHF 308'000, largement au-dessus du budget, entièrement versé à l'État.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

En parallèle de son projet MORPHO, le SCAN a eu le grand plaisir de pouvoir inaugurer un nouvel arrêt de transport public le 16 décembre 2024 : Boudevilliers La Chotte, à 10 mètres de son entrée ! Nous sommes très reconnaissants envers les autorités de Val-de-Ruz et du Canton pour cette évolution importante de la mobilité à Malvilliers.

En 2024, le SCAN a également lancé un projet pilote des plus novateurs, visant à simplifier la vie des garages. Désormais, ces derniers peuvent constituer dans leurs locaux un petit stock de plaques d'immatriculation, leur permettant de procéder directement à des immatriculations avec de nouvelles plaques via le Guichet unique. Une avancée qui élimine totalement la nécessité pour les garages de se déplacer pour des démarches administratives.

Le Guichet unique propose désormais 37 prestations en ligne du SCAN, offrant autant de raisons d'éviter des déplacements et d'accéder aux services à toute heure. Plus de 12'000 prestations sont réalisées chaque mois par ce canal, des performances encourageantes avec un potentiel d'évolution important.

Du côté de la prévention, l'action « SCAN tes connaissances » a été menée et permis à 1'000 conducteurs-trices du canton de Neuchâtel de vérifier ou rafraîchir leurs connaissances via un programme en ligne fait de théorie et vidéos éducatives.

Une nouvelle enquête de satisfaction a été menée auprès des collaborateurs-trices. Bien que le taux de participation soit en baisse par rapport à l'enquête précédente (70% en 2024 contre 77% en 2022), le taux de satisfaction global demeure excellent, atteignant 88% contre 89% en 2022. Le cadre de travail, permettant un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie privée, reste particulièrement apprécié. De plus, la qualité des prestations fournies à la population ainsi que la cohésion au sein des différents secteurs d'activité sont largement reconnues.

Fin 2024, le SCAN a obtenu le renouvellement de ses certifications ISO 9'001, 14'001 et 45'001, confirmant ainsi sa conformité aux standards internationaux en matière de management de la qualité, respect de l'environnement et santé et

sécurité au travail. Délivrées par l'organisme indépendant SQS, ces certifications restent valables jusqu'à fin 2027. En complément, des audits internes sont effectués chaque année par des collaborateurs dédiés afin de garantir la mise en œuvre continue de services fiables et responsables.

Obtenir une certification ISO va bien au-delà du simple respect de normes. Chaque processus est pensé, documenté et appliqué dans un objectif clair de satisfaction client et d'amélioration continue. Ces certifications reflètent des valeurs fondamentales : qualité, durabilité et sécurité, qui restent au cœur des missions du SCAN. Elles sont le fruit d'un engagement collectif visant à répondre aux attentes des parties prenantes et à renforcer en permanence les démarches d'amélioration continue.

Pour la deuxième année consécutive, le SCAN a pris part au dispositif de covoiturage de l'Arc Jurassien. En 2024, il s'est distingué en obtenant la 3^{ème} place dans la catégorie des entreprises comptant entre 2 et 100 collaborateurs-trices ayant mobilisé le plus grand nombre de participant-e-s. Cette distinction récompense un engagement actif en faveur de la réduction des émissions de CO2.

La gestion des risques constitue un processus essentiel au SCAN, permettant d'anticiper et de répondre de manière proactive aux menaces potentielles susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs fixés. Intégrer une véritable culture de gestion des risques s'avère impératif pour garantir la pérennité d'une entité publique dans un environnement complexe et en constante évolution.

En 2024, dans le cadre de la recertification ISO 9001, une analyse approfondie des risques liés au réchauffement climatique a été réalisée. Les dangers naturels, les périodes de canicule ou de sécheresse, ainsi que leurs impacts sur chaque prestation, ont été examinés en détail afin de définir des plans de continuité des activités. La stratégie de digitalisation mise en œuvre offre une grande flexibilité pour assurer la continuité des prestations administratives. Le changement climatique, bien qu'il présente des défis, engendre également des opportunités : une réduction des coûts liés au chauffage et au déneigement, ainsi qu'une prolongation des saisons favorables à la navigation et à la conduite de motos.

En matière de sécurité informatique, des progrès significatifs ont été réalisés grâce à des formations internes et à l'adoption de nouvelles mesures techniques. Par ailleurs, le Contrôle cantonal des finances atteste de l'existence, au SCAN, d'un système de contrôle interne conforme à la norme d'audit suisse 890.

La santé et la sécurité des collaborateurs-trices du SCAN restent une préoccupation majeure. En 2024, l'engagement en matière de sécurité au travail a été renforcé grâce à une série de formations. Un atelier de prévention sur les chutes, première cause d'accidents en Suisse, a été organisé afin de sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques à adopter. Par ailleurs, une formation dédiée à la gestion des absences a été dispensée à l'ensemble des responsables d'équipe, leur permettant de réagir efficacement en cas d'absence et d'apporter le soutien nécessaire aux collaborateurs-trices. Ces actions s'inscrivent dans une volonté constante d'améliorer le bien-être des employé-e-s et de garantir un environnement de travail sécurisé.

Le SCAN s'engage également dans la lutte contre la précarité menstruelle et le tabou autour des règles en installant des distributeurs de protections menstruelles gratuites à destination des collaboratrices et de la clientèle.

En 2024, la production d'énergie photovoltaïque a été inférieure à celle de l'année précédente en raison d'un ensoleillement plus faible et d'une année globalement humide. Cette situation a néanmoins permis de privilégier la récupération d'eau de pluie, réduisant ainsi le recours à l'eau du réseau.

Dans le cadre des prestations du SCAN, on peut faire les remarques suivantes :

- Les immatriculations de voitures de tourisme neuves poursuivent leur progression, mais restent toujours nettement inférieures aux chiffres records de 2019.
- Dans le canton de Neuchâtel, le parc de véhicules utilisant des énergies alternatives a poursuivi son augmentation, pour atteindre 12,44%. La cylindrée moyenne demeure stable avec une légère tendance à la baisse en 2024. Le poids total moyen poursuit, quant à lui, son augmentation. L'âge moyen du parc des voitures de tourisme a, à nouveau, augmenté.
- La formule de taxation basée sur les émissions de CO2 et l'âge du véhicule poursuit ses objectifs. En effet, les émissions CO2 baissent de 1,38%, tandis que l'âge moyen du parc a augmenté.
- 2024 a marqué la fin de la validité du permis de conduire bleu, justifiant ainsi une hausse des émissions des permis de conduire.
- Une diminution du nombre de mesures administratives est observée par rapport à l'année précédente. Une légère baisse des mesures liées aux excès de vitesse et à l'inattention est également constatée. Si la vitesse demeure la principale cause des infractions routières, les mesures prononcées pour des raisons d'inattention (perte de maîtrise) dépassent, pour la deuxième année consécutive, celles liées à l'ébriété. Ces dernières sont en baisse constante depuis plusieurs années, ce qui est très positif.
- Le nombre de contrôles techniques a de nouveau enregistré une forte augmentation, marquant ainsi la quatrième année consécutive de croissance. Cette évolution s'explique notamment par l'engagement de nouveaux experts et par la diminution du nombre d'exams pratiques de conduite.
- Le taux de réussite aux examens pratiques a nettement progressé, ce qui représente une belle satisfaction pour tous les acteurs de la formation.
- Les prestations en lien avec la navigation sont restées stables.
- La puissance moyenne des bateaux motorisés continue d'augmenter malgré une taxation proportionnelle. Cette hausse étant probablement liée aux activités comme le ski nautique et le wakeboard, qui nécessitent des moteurs plus puissants.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF	%
ACTIF	15'039'421	15'401'567	+362'146	+2.4%
Patrimoine financier	1'282'025	2'165'373	+883'348	+68.9%
Disponibilités	209'002	949'547	+740'545	+354.3%
Créances	855'033	825'148	-29'885	-3.5%
Actifs de régularisation	217'990	390'678	+172'688	+79.2%
Patrimoine administratif	13'757'396	13'236'194	-521'202	-3.8%
Immobilisations corporelles	13'605'301	13'128'422	-476'879	-3.5%
Immobilisations incorporelles	152'094	107'771	-44'323	-29.1%
PASSIF	15'039'421	15'401'567	+362'146	+2.4%
Capitaux de tiers	6'653'111	6'784'522	+131'411	+2.0%
Engagements courants	1667'095	1854'301	+187'206	+11.2%
Passifs de régularisation	541'172	597'285	+56'113	+10.4%
Provisions à court terme	236'400	162'100	-74'300	-31.4%
Engagements financiers à court terme	2'050'000	2'050'000	0	0.0%
Engagements financiers à long terme	1850'000	1800'000	-50'000	-2.7%
Engagements envers les financements spéciaux sous capitaux de tiers	308'445	320'836	+12'392	+4.0%
Fonds propres	8'386'310	8'617'045	+230'735	+2.8%
Financements spéciaux sous capital propre	49'853	50'000	+147	+0.3%
Fonds sous capital propre	102'152	132'740	+30'588	+29.9%
Réserves	8'029'312	8'029'312	0	0.0%
Préfinancement	200'000	400'000	+200'000	+100.0%
Excédents du bilan	4'993	4'993	0	0.0%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF	%
Revenus d'exploitation	12'583'364	12'951'613	368'249	+2.9%
Émoluments	10'689'855	10'953'754	263'899	+2.5%
Revenus divers	400'671	490'148	89'477	+22.3%
Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	97'309	157'458	60'149	+61.8%
Revenus de transfert	1395'529	1350'253	-45'276	-3.2%
Charges d'exploitation	11'940'783	12'323'171	382'388	+3.2%
Charges de personnel	7'199'424	7'517'869	318'445	+4.4%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'183'317	3'337'092	153'775	+4.8%
Amortissements du patrimoine administratif	781'850	874'770	92'920	+11.9%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	141'615	200'584	58'969	+41.6%
Charges de transferts	634'577	392'856	-241'722	-38.1%
Résultat d'exploitation	642'581	628'442	-14'139	-2.2%
Revenus financiers	9'778	12'927	3'149	+32.2%
Charges financières	452'359	441'369	-10'990	-2.4%
Résultat financier	-442'581	-428'442	14'139	+3.2%
Résultat opérationnel	200'000	200'000	0	-0.0%
Revenus extraordinaires	0	0	0	--
Charges extraordinaires	200'000	200'000	0	0.0%
Résultat extraordinaire	-200'000	-200'000	0	0.0%
Résultat total	0	0	0	--
Résultat total sans la part de l'État au bénéfice du SCAN	531'485	308'326	-223'159	-42.0%

5.7. Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)

Rapport d'activité succinct

Baisse des revenus

Le compte de résultat affiche un recul global des revenus d'exploitation de -7,2%, soit CHF 1'502'500. Les recettes issues des prestations rémunérées par l'OFROU (groupe 46), qui constituent l'essentiel des revenus de NEVIA, sont lourdement affectées par la suppression du poste « énergie électrique », lequel s'élevait à un montant annuel d'environ CHF 1'500'000. En effet, à partir du 1^{er} janvier, les contrats ont été directement gérés par l'OFROU et les factures payées par ce dernier. L'impact sur le résultat est toutefois faible, car la réduction des charges du poste « énergie électrique » (position 312) est proportionnelle. Les prestations en régie (*travaux d'entretien lourd réduit* et les *projets*) sont relativement stables par rapport à 2023. Leur volume est subordonné aux enveloppes allouées par l'OFROU, mais également aux moyens supplémentaires octroyés en cours d'exercice. Relevons également que les prestations liées aux *projets cantonaux* ont été multipliées par deux par rapport à l'année passée.

Le poste *remboursements* (groupe 42) présente en revanche une baisse par rapport à 2023. Il s'agit principalement des prestations portant sur la remise en état des infrastructures à la suite d'accidents. La baisse en 2024 est à relativiser, car les recettes sont supérieures à la moyenne et s'élèvent tout de même à CHF 670'000. Ces prestations sont génératrices de marge, mais rappelons que NEVIA n'a aucune maîtrise sur ces revenus dont l'occurrence est fortuite et l'ampleur totalement imprévisible.

Croissance des charges de personnel

Les *charges de personnel* connaissent une hausse de 6,5% par rapport à 2023. Celle-ci s'explique principalement par le taux d'indexation (4,04%) appliqué en 2024 et la progression salariale du personnel (échelon) selon la grille de l'État de Neuchâtel.

Baisse des charges d'exploitation

Les coûts d'exploitation affichent la même tendance à la baisse que les recettes (-13,4%). À l'instar des *revenus*, l'élément prépondérant est la reprise par l'OFROU depuis 2024 des contrats d'énergie électrique et partant des coûts d'acquisition (position 312). *L'entretien des biens meubles* (position 315) présente également une diminution notable par rapport à 2023. Cette situation est due principalement à un sinistre impliquant un véhicule lourd 3 essieux de NEVIA en décembre 2023, dont la remise en état estimée à CHF 132'500 avait été provisionnée sur le même exercice.

À l'inverse, d'autres rubriques connaissent une progression : les *charges de matières et de marchandises* (position 310) en raison notamment d'une hausse de la consommation de fondants chimiques utilisés pour la lutte contre le verglas, les *prestations de service et les honoraires* (position 313) dus essentiellement à l'augmentation des prestations sous-traitées dans le cadre de la remise en état des infrastructures à la suite d'accidents.

Investissements en 2024 inférieurs à 2023

Le montant des investissements 2024 consacré aux véhicules, comprenant en particulier l'acquisition d'une camionnette nacelle et d'une balayeuse supplémentaire, de capacité plus élevée, est globalement similaire à celui de 2023. En revanche, l'investissement en machines et engins diminue de moitié. La variation des *amortissements* (groupe 33) suit une tendance inverse avec une variation de ce poste de +9,3%, soit CHF 68'000. Elle se justifie par la conjugaison de deux éléments : l'acquisition et la mise en service des investissements en fin d'exercice 2023 n'a généré que peu d'amortissements sur cet exercice alors que ces derniers chargent l'exercice 2024 de manière complète et se cumulent à l'amortissement découlant des acquisitions 2024.

Bénéfice opérationnel

L'exercice comptable 2024 se solde par un **excédent** s'élevant à **CHF 396'290**, soit **2%** du chiffre d'affaires. Le résultat diminue de 48%, soit de CHF 365'641 par rapport à 2023. Bien qu'à priori préoccupante, cette situation s'explique par la mise en place par l'OFROU, dès 2024, d'une nouvelle méthode de calcul de la part aux bénéfices lui revenant. Après détermination du résultat total de l'exercice, la part revenant à l'OFROU est calculée et déduite des recettes des routes nationales (groupe 46). Jusqu'en 2023, la part de bénéfices OFROU était prélevée des fonds propres et n'avait aucun impact sur le compte de résultat. À titre de comparaison, le résultat 2024 obtenu avant calcul de la part aux bénéfices OFROU (CHF 777'000, soit 3,9% du CA) est proche de celui de l'exercice 2023 (CHF 761'931, soit 3,6% du CA).

Suite à l'exercice 2023, une redevance a été versée en 2024 à l'État de Neuchâtel pour un montant de CHF 169'708 (art. 48 RELERN) et à l'OFROU au titre de participation aux bénéfices (CHF 362'108). Ces versements n'interviennent qu'au niveau des comptes de bilan et n'impactent pas le compte de résultats. En tenant compte également du bénéfice 2024 (CHF 396'290), l'excédent du bilan au 31.12.2024 se monte à CHF 11'083'522, en diminution de CHF 135'526 par rapport à l'exercice précédent.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Faibles dégâts provoqués par la nature et intensité hivernale moyenne

Contrairement à l'année précédente, les dégâts provoqués par la nature se sont avérés relativement restreints en 2024. En début d'année, l'alternance de périodes de gel et de dégel a provoqué quelques chutes de pierre dans le secteur des Gorges-du-Seyon. Si elles n'ont heureusement provoqué aucun dommage aux usagers de la route, elles requièrent une intensification de l'entretien des ouvrages de protection contre ce genre de danger. Quelques épisodes d'abondantes précipitations sont survenus durant l'été. Ils n'ont toutefois provoqué que de petites inondations, qui ont pu être facilement et rapidement circonscrites. Bien que le retour de l'hiver se soit montré précoce, avec des chutes de neige relativement abondantes jusqu'en plaine à la mi-novembre – prenant de cours plus d'un automobiliste – l'intensité hivernale de l'exercice 2024 se situe dans la moyenne des quatre exercices précédents.

Renégociation de l'offre de prestation pour l'entretien courant

Le nouvel accord de prestations relatif à l'entretien courant et au gros entretien ne faisant pas l'objet d'un projet a été entériné en février 2024 par l'OFROU et l'Unité territoriale. Bien que NEVIA ait dû consentir un effort économique d'environ 3% (renchérissement compris), l'adaptation de la référence utilisée pour l'indexation du service hivernal, effectuée par la même occasion, semble avoir atténué cette baisse.

Nouveau règlement d'exécution

Le règlement d'application découlant du nouveau statut de NEVIA (établissement autonome de droit public) est entré en force au 1^{er} janvier 2024. Il a pour corollaire l'application de la Loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances. Ces dispositions se confirment être nettement plus contraignantes en matière d'horaires de travail et de temps de repos que celles du service public, ce qui complique notablement la planification du service hivernal ou celle du travail de nuit.

Important volume de prestations réalisé en marge de l'entretien courant des routes nationales

Dans quasiment tous les segments d'activités que NEVIA exécute en plus de l'entretien courant des routes nationales, le chiffre d'affaires réalisé se montre supérieur aux prévisions budgétaires. Dans le cadre de *l'entretien lourd réduit*, le montant des travaux menés sous la direction de NEVIA s'élève à plus de CHF 5'150'000. Un dixième de ces moyens a notamment servi à l'acquisition de sources lumineuses LED, lesquelles remplaceront des tubes fluorescents, permettant ainsi de notables économies d'électricité. La logistique fournie par NEVIA dans le cadre des inspections des ouvrages d'art et des équipements d'exploitation et de sécurité s'est montrée nettement plus importante que prévu.

Mise en service d'installations photovoltaïques

NEVIA a conduit la planification et la réalisation d'installations photovoltaïques implantées sur 2 centrales techniques : l'une à Hauterive et la seconde à Boudry. Leur mise en service est intervenue en fin d'année. D'autres projets devraient être initiés, toutefois leur exécution ne devrait plus être confiée aux unités territoriales.

Projets touchant les sites de service

L'avancement des projets touchant les sites de service s'est poursuivi conformément à la planification. Les concepteurs du projet de construction du centre mixte (RC-RN) des Montagnes neuchâteloises, qui devrait voir le jour au Bas-du-Reymond à l'Est du portail du tunnel du Mont-Sagne, ont achevé l'avant-projet en fin d'année. Ceux mandatés pour le projet d'assainissement énergétique et d'extension du site de Boudry ont œuvré à la même phase, cependant avec un décalage d'environ un semestre. Quant au projet visant la rénovation du centre mixte RN-RC de Cressier, après un mandat d'études parallèles, la sélection du lauréat a eu lieu en fin d'année.

Transition énergétique du parc des véhicules et engins

Outre le renouvellement progressif, mais systématique des véhicules légers par des voitures électriques, NEVIA a acquis une hydrocureuse électrique pour le nettoyage des canalisations sises dans les galeries techniques.

Sécurité au travail

Après avoir attentivement analysé avec le concours d'experts les dangers inhérents à diverses activités d'entretien courant pratiquées par le personnel d'exploitation, plusieurs directives d'intervention ont été développées afin que sa sécurité s'en trouve améliorée. Cette démarche s'est accompagnée par l'acquisition d'équipements de protection et par une campagne d'instruction auprès des collaborateurs concernés.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF	%
1 ACTIF	16'330'361	15'897'907	-432'453	-2.6%
10 Patrimoine financier	12'016'002	11'549'711	-466'291	-3.9%
100 Disponibilités et placements à court terme	3'520'071	449'253	-3'070'818	-87.2%
101 Créances	1052'347	4'874'744	+3'822'397	+363.2%
102 Placements financiers à court terme	1000'000	0	-1000'000	-100.0%
104 Actifs de régularisation	2'619'924	2'477'880	-142'044	-5.4%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	314'327	241'120	-73'207	-23.3%
107 Placements financiers	3'509'334	3'506'714	-2'620	-0.1%
14 Patrimoine administratif	4'314'358	4'348'196	+33'838	+0.8%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'301'598	4'339'468	+37'870	+0.9%
142 Immobilisations incorporelles	12'760	8'728	-4'032	-31.6%
2 PASSIF	16'330'361	15'897'907	-432'453	-2.6%
20 Capitaux de tiers	5'111'313	4'814'385	-296'928	-5.8%
200 Engagements courants	2'406'401	2'459'952	+53'552	+2.2%
201 Engagements financiers à court terme	0	380'756	+380'756	--
204 Passifs de régularisation	2'158'912	1442'677	-716'235	-33.2%
205 Provisions à court terme	546'000	531'000	-15'000	-2.7%
29 Capital propre	11'219'048	11'083'522	-135'526	-1.2%
291 Fonds	600'000	600'000	0	0.0%
298 Autres capitaux propres	5'635'000	5'635'000	0	0.0%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	4'984'048	4'848'522	-135'526	-2.7%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF	%
4 Revenus d'exploitation	20'911'520	19'408'927	-1'502'592	-7.2%
42 Taxes	811'854	727'104	-84'750	-10.4%
43 Revenus divers	41'990	20'611	-21'380	-50.9%
46 Revenus de transfert	20'057'676	18'661'213	-1'396'463	-7.0%
3 Charges d'exploitation	20'175'678	19'031'968	-1'143'710	-5.7%
30 Charges de personnel	7'002'934	7'458'653	455'718	+6.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	12'454'763	10'788'782	-1'665'981	-13.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	717'981	784'534	66'553	+9.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	735'842	376'959	-358'882	-48.8%
44 Revenus financiers	26'375	19'866	-6'509	-24.7%
34 Charges financières	285'580	536	250	+87.5%
Résultat financier	26'090	19'331	-6'759	-25.9%
Résultat ordinaire	761'931	396'290	-365'641	-48.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
Résultat de l'exercice	761'931	396'290	-365'641	-48.0%

5.8. Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Rapport d'activité succinct

Le CNIP est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans l'intégration professionnelle de personnes qualifiées ou non par la formation dans les domaines de l'industrie. Le CNIP :

- Propose des stages d'observation et accompagne les personnes dans la définition et la réalisation de leurs objectifs de vie professionnelle.
- Offre des formations pour les assurés AI et les assurés ORP dans les domaines techniques tels que l'usinage mécanique, la micromécanique, le décolletage, le contrôle qualité, la logistique, le polissage ou encore l'automatisation.

En 2024, en raison de la situation économique favorable, le service de l'emploi a réduit sa réservation annuelle. Toutefois, en cours d'année, les besoins ayant quelque peu augmenté, des cours supplémentaires ont été organisés dans le domaine de la logistique (un pour les employés de stocks et un pour les assistants achats) et des réservations de journées supplémentaires dans les autres domaines (mécanique, contrôle et automatisation) ont été activées.

La fréquentation des ateliers de formation par les assurés de l'AI a diminué fortement par rapport à l'année précédente.

Une collaboration avec le service des migrations a été initiée pour la formation de migrants dans le domaine du polissage. Les premiers apprenants ont terminé leur cursus en juillet 2024 (avec un taux de réussite de 80%). Une deuxième session a démarré en septembre 2024. Elle se terminera en mars 2025.

Une nouvelle formation en horlogerie (initiation à l'assemblage de mouvement T1) a été dispensée en soirée dans le courant de l'automne.

En septembre 2024, les 7 premiers lauréats de la formation de chef/fe d'équipe ont reçu leur diplôme intercantonal signé par les ministres jurassien et bernois. Cette formation réalisée en soirée est le fruit d'un partenariat avec l'Association pour la Promotion de la Formation Continue (APFC).

Le Label Intégration CNIP-OAI 2024 a été décerné, avec le soutien de l'OAI-NE, à 20 entreprises (14 neuchâteloises, 3 vaudoises, 1 bernoise, 1 jurassienne et 1 valaisanne) qui ont accueilli dans le courant de l'année des assurés de l'assurance-invalidité ayant suivi une formation au CNIP.

Une cérémonie de remise de prix a été présidée par Mme la conseillère d'État F. Nater.

Comptes 2024

Au 31 décembre 2024, les comptes présentent un déficit de CHF 766'386,82. Par ailleurs, le budget 2025 prévoit un déficit de CHF 476'450. Malgré les importants efforts consentis pour réduire les charges et accroître les revenus, la situation devient critique. Dans ce contexte sensible, les résultats de l'étude portant sur la stratégie générale du CNIP (mandat Compas Management financé par l'État), sont attendus avec impatience au début de l'exercice 2025.

Relations avec l'État

La subvention accordée par l'État de Neuchâtel s'est élevée à CHF 140'000.

RH

Suite au départ à la retraite anticipée de la responsable de l'insertion et au départ pour une autre activité du responsable de la formation, le comité de direction s'est reconstitué en cours d'année. Au 31 décembre 2024, le nombre d'emplois plein temps se montait à 25,1 (dont 1 apprentie en administration).

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Deux cérémonies de remise de diplômes ont été organisées les 22 avril et 25 septembre.

Le CNIP a présenté ses activités au salon TWS (Technical Watchmaker Show) à La Chaux-de-Fonds, à l'Industry'day organisé par le Service de l'emploi à Evologia, à la journée Forum prestataires organisée par l'OAI-VD à Vevey et à la journée Pool Compétences organisée par l'OAI-NE aux Mines d'asphalte.

Par ailleurs, le CNIP a accueilli quelques représentants de l'OAI-NE et de l'OAI-VD dans ses locaux le 19 novembre pour une découverte des activités.

Le 24 octobre a eu lieu la cérémonie officielle des 30 ans du CNIP. Lors de cette manifestation a été dévoilée la montre Dubied qui est réalisée dans les ateliers du CNIP et qui est dorénavant un produit auquel les apprenants peuvent s'identifier.

À la suite de cet événement, le CNIP a ouvert ses portes au public les 1^{er} et 2 novembre. Près de 250 personnes ont participé à la visite des différents ateliers.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF	%
ACTIF	2'920'983	2'406'320	-514'662	-17.6%
Patrimoine financier	2'230'472	1'818'315	-412'158	-18.5%
Disponibilités	1471427	981996	-489'430	-33.3%
Créances	240'255	245'879	+5'624	+2.3%
Actifs de régularisation	381690	453'339	+71'649	+18.8%
Marchandises, fournitures et travaux en cours	0	0	0	--
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	137'100	137'100	0	0.0%
Patrimoine administratif	690'510	588'006	-102'505	-14.8%
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	690'510	503'776	-186'734	-27.0%
Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	0	84'230	+84'230	--
PASSIF	2'920'983	2'406'320	-514'662	-17.6%
Capitaux de tiers	1'663'238	1'914'963	+251'725	+15.1%
Engagements courants	97'191	187'277	+90'086	+92.7%
Engagements financiers à court terme	432'250	432'250	0	0.0%
Passifs de régularisation	200'037	220'334	+20'298	+10.1%
Provisions à court terme	182'927	356'518	+173'591	+94.9%
Engagements financiers à long terme	750'833	718'583	-32'250	-4.3%
Fonds propres	1'257'745	491'358	-766'387	-60.9%
Capital propre	1564'289	1564'289	0	0.0%
Résultat reporté	-324'712	-306'544	+18'168	+5.6%
Résultat de l'exercice	18'168	-766'387	-784'555	-4'318.3%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023 CHF	%
Revenus d'exploitation	5'157'335	4'307'987	-849'348	-16.5%
Frais d'écolage et taxes de cours	84'860	180'653	95'793	+112.9%
Recettes sur ventes	22'762	3'459	-19'302	-84.8%
Revenus divers	55'860	65'148	9'288	+16.6%
Dédommagements des collectivités publiques	4'893'854	3'918'726	-975'127	-19.9%
Subventions des collectivités publiques et des tiers	100'000	140'000	40'000	+40.0%
Charges d'exploitation	5'175'567	5'114'348	-61'219	-1.2%
Charges de personnel	3'381'423	3'324'957	-56'466	-1.7%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'603'480	1'599'143	-4'337	-0.3%
Amortissements du patrimoine administratif	190'664	190'248	-416	-0.2%
Résultat d'exploitation	-18'232	-806'361	-788'129	-4'322.7%
Revenus financiers	73'238	69'311	-3'927	-5.4%
Charges financières	36'837	29'337	-7'501	-20.4%
Résultat financier	36'401	39'974	3'574	+9.8%
Résultat opérationnel	18'168	-766'387	-784'555	-4'318.3%
Revenus extraordinaires	0	0	0	--
Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
Résultat total	18'168	-766'387	-784'555	-4'318.3%

Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2023	Comptes 2024	Écart C2024 - C2023	
			CHF	%
5 Dépenses d'investissement	126'063	87'743	-38'320	-30.4%
6 Recettes d'investissement	0	0	0	--
Investissements nets	126'063	87'743	-38'320	-30.4%